

Actualisation du Document de Référence 2015

Incluant le Rapport financier semestriel 2016



La présente actualisation (l' « **Actualisation** ») a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 janvier 2017 conformément à l'article 212-13-IV de son Règlement général. Elle complète le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2016 sous le numéro D.16-0322 (ci-après le « **Document de Référence** »). Le Document de Référence et l'Actualisation ne pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Remarques générales

Dans la présente Actualisation, « AREVA » et la « Société » désignent la société AREVA SA et le « Groupe » désigne la Société et l'ensemble de ses filiales consolidées.

La présente Actualisation contient des indications sur les objectifs, perspectives et axes de développement du groupe AREVA. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Les déclarations prospectives contenues dans la présente Actualisation visent aussi des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, avoir pour conséquence que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés et suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture internationale, économique et commerciale ainsi que les facteurs de risques exposés au Chapitre 4 du Document de Référence, tels que mis à jour dans le Chapitre 4 de la présente Actualisation.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au Chapitre 4 du Document de Référence, tel que mis à jour dans le Chapitre 4 de la présente Actualisation, avant de prendre une décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe, sa capacité à réaliser ses objectifs ou la valeur des titres de la Société.

La présente Actualisation contient des estimations des marchés et parts de marché d'AREVA ainsi que son positionnement concurrentiel. Elles sont communiquées uniquement à titre indicatif et sont susceptibles de varier en fonction de la conjoncture.

SOMMAIRE

1	Personne responsable	6
1.1	Responsable de l'Actualisation	6
1.2	Attestation du responsable de l'Actualisation	6
2	Informations sur l'activité et événements récents	7
2.1	Aperçu des activités du Groupe	7
2.2	Organigramme simplifié du Groupe	8
2.3	Mise en œuvre de la feuille de route stratégique et du Projet de Restructuration du Groupe	8
2.3.1	Filialisation des activités du cycle du combustible nucléaire au sein de NewCo	9
2.3.2	Accords de la Commission européenne sur le Projet de Restructuration	9
2.3.3	Engagements d'investisseurs stratégiques pour participer à l'augmentation de capital de NewCo	10
2.3.4	Augmentations de capital d'AREVA et de NewCo	11
2.3.5	Fin des négociations avec TVO en vue de transférer le contrat OL3 d'AREVA NP vers AREVA	12
2.3.6	Cession des activités d'AREVA NP	12
2.3.7	Autres opérations liées à la feuille de route	13
2.4	Mise en œuvre du plan de performance	14
2.4.1	Rappels sur le plan de performance du Groupe	14
2.4.2	Plan de départs volontaires et évolution des effectifs du Groupe	14
2.4.3	Progression du portefeuille d'actions et gains comptabilisés	14
2.5	Autres opérations significatives survenues depuis le dépôt du Document de Référence	14
2.5.1	Fabrication des composants	14
2.5.2	Avancement des grands chantiers	15
2.6	Revue des activités au 3 ^{ème} trimestre 2016	17
2.6.1	Performance des activités poursuivies	17
2.6.2	Performance des activités cédées ou destinées à être cédées	18
2.7	Communiqués de presse	19
2.7.1	Communiqué de presse en date du 13 avril 2016	19
2.7.2	Communiqué de presse en date du 15 avril 2016	19
2.7.3	Communiqué de presse en date du 28 avril 2016	19
2.7.4	Communiqué de presse en date du 29 avril 2016	19
2.7.5	Communiqué de presse en date du 2 mai 2016	19
2.7.6	Communiqué de presse en date du 12 mai 2016	19
2.7.7	Communiqué de presse en date du 19 mai 2016	19
2.7.8	Communiqué de presse en date du 31 mai 2016	19
2.7.9	Communiqué de presse en date du 15 juin 2016	20
2.7.10	Communiqué de presse en date du 17 juin 2016	20
2.7.11	Communiqué de presse en date du 28 juin 2016	20
2.7.12	Communiqués de presse en date du 30 juin 2016	20

2.7.13	Communiqué de presse en date du 1 ^{er} juillet 2016	20
2.7.14	Communiqué de presse en date du 19 juillet 2016	20
2.7.15	Communiqué de presse en date du 28 juillet 2016	20
2.7.16	Communiqué de presse en date du 5 août 2016	20
2.7.17	Communiqué de presse en date du 30 août 2016	20
2.7.18	Communiqués de presse en date du 15 septembre 2016.....	20
2.7.19	Communiqué de presse en date du 20 septembre 2016	21
2.7.20	Communiqué de presse en date du 23 septembre 2016	21
2.7.21	Communiqué de presse en date du 26 septembre 2016	21
2.7.22	Communiqué de presse en date du 29 septembre 2016	21
2.7.23	Communiqué de presse en date du 6 octobre 2016	21
2.7.24	Communiqués de presse en date du 9, du 12 et du 17 octobre 2016	21
2.7.25	Communiqué de presse en date du 19 octobre 2016	21
2.7.26	Communiqué de presse en date du 27 octobre 2016	21
2.7.27	Communiqué de presse en date du 28 octobre 2016	21
2.7.28	Communiqué de presse en date du 3 novembre 2016	21
2.7.29	Communiqué de presse en date du 7 novembre 2016	22
2.7.30	Communiqué de presse en date du 16 novembre 2016	22
2.7.31	Communiqué de presse en date du 21 novembre 2016	22
2.7.32	Communiqué de presse en date du 1 ^{er} décembre 2016	22
2.7.33	Communiqués de presse en date du 6 décembre 2016.....	22
2.7.34	Communiqué de presse en date du 15 décembre 2016	22
2.7.35	Communiqué de presse en date du 20 décembre 2016	22
2.7.36	Communiqué de presse en date du 3 janvier 2017	22
2.7.37	Communiqué de presse en date du 5 janvier 2017	22
2.7.38	Communiqué de presse en date du 10 janvier 2017	23
2.7.39	Communiqué de presse en date du 11 janvier 2017	23
2.7.40	Communiqué de presse en date du 12 janvier 2017	23
3	Informations financières.....	24
3.1	Rapport financier semestriel	24
3.2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle – Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2016	25
3.3	Informations financières pro forma consolidées non auditées.....	27
3.3.1	Introduction	27
3.3.2	Compte de résultat pro forma consolidé non audité pour le semestre clos le 30 juin 2016	28
3.3.3	Bilan pro forma consolidé non audité au 30 juin 2016.....	29
3.3.4	Base de préparation.....	31
3.3.5	Description des ajustements pro forma	31
3.4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière pro-forma	37
4	Facteurs de risque	39
4.1	Risques liés au Projet de Restructuration	39
4.1.1	Risques liés à la mise en œuvre du Projet de Restructuration.....	39
4.1.2	Risques liés à la non réalisation ou au décalage des augmentations de capital d'AREVA et de NewCo	39
4.1.3	Risques liés à la non réalisation ou au décalage de la cession des activités d'AREVA NP	40

4.1.4	Risques liés aux accords de tiers au titre du changement de contrôle de NewCo	40
4.2	Risques juridiques	41
4.2.1	Risques contractuels et commerciaux	41
4.2.2	Risques et litiges impliquant AREVA	41
4.3	Risques industriels et environnementaux	43
4.3.1	Risques nucléaires.....	43
4.4	Risques opérationnels	45
4.4.1	Risques liés aux anomalies détectées dans le cadre des audits qualité de la fabrication des composants nucléaires	45
4.4.2	Risques liés à la mise en œuvre du plan de performance	45
4.5	Risques de liquidité et de marché.....	46
4.5.1	Risque de liquidité.....	46
4.5.2	Risque de change	47
4.5.3	Risque de taux	47
4.5.4	Risque sur actions et autres instruments financiers	48
5	Trésorerie et capitaux	49
5.1	Perspectives financières.....	49
5.2	Liquidité à 12 mois.....	49
6	Gouvernance	50
7	Salariés - emploi.....	54
7.1	Plan de départ volontaire et évolution des effectifs du Groupe	54
7.2	Signature d'un protocole garantissant la stabilité des accords sociaux	54
7.3	Réorganisation et refinancement du Groupe	54
8	Actionnariat et informations complémentaires	55
8.1	Principaux actionnaires	55
8.1.1	Répartition du capital et des droits de vote.....	55
8.1.2	Droits de vote différents	56
8.2	Opérations avec les apparentés	57
8.2.1	Relations avec l'Etat	57
8.2.2	Relations avec le CEA	58
9	Table de concordance	59
10	Annexes	63

1 Personne responsable

1.1 Responsable de l'Actualisation

Monsieur Philippe KNOCHE, Directeur général d'AREVA

1.2 Attestation du responsable de l'Actualisation

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente Actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente Actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'Actualisation. Cette lettre de fin de travaux ne contient pas d'observation.

Les états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2016 figurant à la Section « 3.1 Rapport financier semestriel » de la présente Actualisation ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité des contrôleurs légaux, lequel contient quatre observations reproduites à la Section « 3.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle – Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016 » de la présente Actualisation.»

Fait à Paris, le 13 janvier 2017



Monsieur Philippe KNOCHE
Directeur Général d'AREVA

2 Informations sur l'activité et événements récents

2.1 Aperçu des activités du Groupe

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le Groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la fabrication d'assemblage de combustibles, la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

En vue d'un projet de restructuration du Groupe ci-après détaillé (le « **Projet de Restructuration** »), le Groupe a été réorganisé depuis le 1^{er} juillet 2016 en deux périmètres distincts : New Areva Holding (« **NewCo** ») et ses filiales et AREVA NP.

Le périmètre **NewCo** inclut l'ensemble des activités du cycle du combustible nucléaire.

Recentrées sur la production et le recyclage des matières nucléaires et sur la gestion des déchets nucléaires, NewCo et ses filiales développent des activités dans les mines, la chimie de l'uranium (conversion et enrichissement), le recyclage des combustibles usés, la logistique et le démantèlement :

- Présentes sur les cinq continents, les **activités Mines** recouvrent les activités de recherche de nouveaux gisements, d'extraction et de traitement du minerai d'uranium, ainsi que de réaménagement des sites après exploitation. AREVA est aujourd'hui un des acteurs de référence de la production d'uranium et dispose d'un portefeuille diversifié de mines en activité (Canada, Kazakhstan et Niger) et de projets au stade de développement ou d'exploration (Afrique, Canada et Mongolie).
- Les **activités Amont** regroupent l'ensemble des activités liées à la chimie de l'uranium, notamment les services de conversion et d'enrichissement de l'uranium. AREVA est un des acteurs majeurs dans l'amont du cycle nucléaire grâce, en particulier, au renouvellement de ses deux usines Comurhex II (conversion) et Georges Besse II (enrichissement).
- Les **activités Aval** proposent des solutions qui consistent principalement à traiter les combustibles déjà utilisés dans les réacteurs en vue de la réutilisation des matières valorisables, à assainir et à valoriser les sites nucléaires. L'avance technologique et industrielle du Groupe dans ce domaine lui permet d'être un des acteurs majeurs sur les marchés de l'aval du cycle nucléaire dans le respect du plus haut niveau de sûreté et de sécurité. Le Groupe déploie ses activités au profit de clients principalement européens et a conclu des contrats de transfert de technologie au Japon, aux États-Unis et en Chine, dans le cadre des travaux préalables à la définition des solutions de gestion des combustibles usés et de valorisation des installations et sites dont la production est arrêtée.

Les **activités d'AREVA NP** couvrent les métiers de conception et de fabrication d'assemblages de combustible ainsi que la conception, la fourniture, la construction, l'entretien et la modernisation de chaudières nucléaires, qu'il s'agisse de réacteurs nucléaires à eau sous pression (REP) ou à eau bouillante (REB), les deux principaux types de réacteurs actuellement utilisés dans le monde. Les principales activités d'AREVA NP, à l'exception du contrat OL3 et de certains contrats composants, sont destinées à être transférées vers une entité ad-hoc « **New NP** », filiale détenue à 100% par AREVA NP, puis cédées à EDF et à des investisseurs tiers.

Le Groupe fournit également, au travers de sa filiale AREVA TA des services de conception, de réalisation et de maintenance des réacteurs nucléaires de propulsion navale et des réacteurs et installations nucléaires de recherche. Il intervient en outre dans le secteur des énergies renouvelables, notamment dans le domaine de la bioénergie et du stockage d'énergie. Néanmoins, en cohérence avec son objectif de recentrage sur les activités du cycle du combustible nucléaire, la plupart de ces activités sont destinées à être cédées ou ont vocation à être arrêtées.

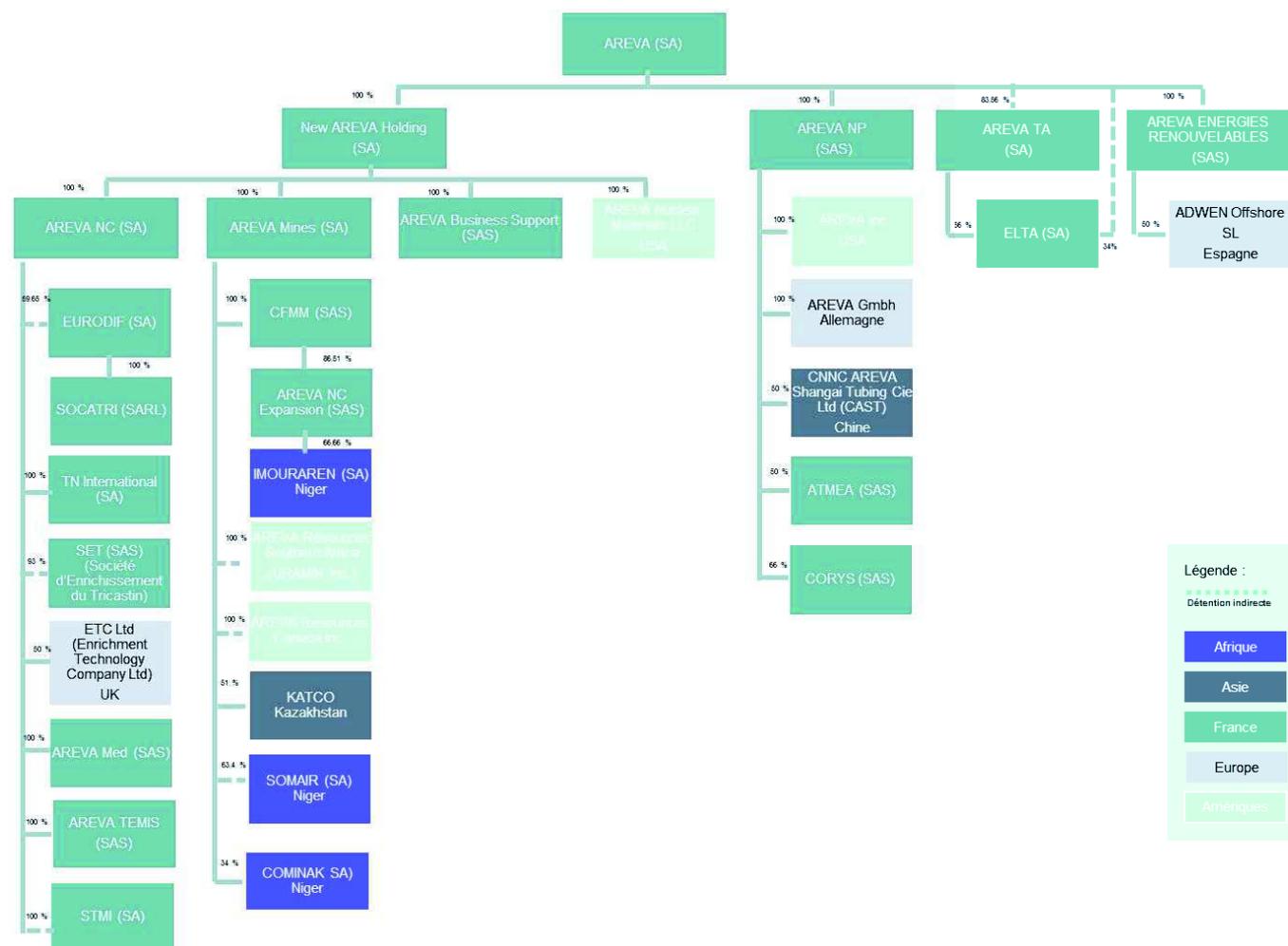
A l'issue de la mise en œuvre du Projet de Restructuration, et sous réserve de sa réalisation, AREVA aura pour principale mission d'achever, via sa filiale AREVA NP, le projet de réacteur EPR Olkiluoto 3 (« **OL3** ») en Finlande, avec les ressources nécessaires, dans le respect de ses obligations contractuelles. AREVA aura aussi pour but de

clôturer les projets renouvelables résiduels et conservera la responsabilité attachée aux contrats composants échus ainsi qu'aux éventuels contrats non échus pour lesquels des anomalies graves seraient identifiées et non résolues d'ici à la finalisation de la cession de New NP. Enfin, AREVA assumera le remboursement des échéances de dettes bancaires (bilatérales et RCF) en 2017 et 2018.

Le Projet de Restructuration est détaillé dans la Section « 2.3 Mise en œuvre de la feuille de route stratégique et du Projet de Restructuration du Groupe » de la présente Actualisation.

2.2 Organigramme simplifié du Groupe

L'organigramme simplifié ci-dessous présente la structure du Groupe au 30 novembre 2016 :



2.3 Mise en œuvre de la feuille de route stratégique et du Projet de Restructuration du Groupe

Afin de restaurer sa compétitivité et d'assainir sa situation financière, le Groupe a conçu et entamé la mise en œuvre du Projet de Restructuration, en cohérence avec la « feuille de route » 2016-2020 présentée au marché le 15 juin 2016.

Le Projet de Restructuration comprend les trois principaux volets suivants :

- la filialisation des activités du cycle du combustible nucléaire (comprenant les activités Mines, Amont et Aval) au sein de l'entité NewCo, filiale détenue à 100 % par AREVA ;
- des augmentations de capital au niveau d'AREVA et de NewCo pour un montant global de 5 milliards d'euros ; et

- des cessions d'actifs afin de se désengager de certaines activités et de se recentrer sur les activités du cycle du combustible nucléaire.

2.3.1 Filialisation des activités du cycle du combustible nucléaire au sein de NewCo

La filialisation a consisté à apporter à l'entité NewCo - au sein de laquelle des investisseurs stratégiques auront vocation à investir aux côtés de l'Etat - les activités du cycle du combustible nucléaire (comprenant les activités Mines, Amont et Aval).

A ce titre, un traité d'apport partiel d'actifs, approuvé par le Conseil d'Administration de la Société, a été signé entre la Société et NewCo le 30 août 2016, prévoyant, sous réserve de la réalisation de certaines conditions suspensives, le transfert, par voie d'apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions, par la Société à NewCo de l'ensemble des actifs et passifs liés à son activité du cycle du combustible nucléaire ainsi que l'ensemble des dettes obligataires arrivant à échéance à compter de 2017 et les directions centrales associées (l'« **Apport** »). Il est rappelé que le traité d'apport partiel d'actifs a été mis à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

La rémunération de l'Apport a été déterminée sur la base d'une valeur réelle des actifs et passifs apportés d'un montant de l'ordre de 1,4 milliard d'euros (valorisant NewCo à un montant de l'ordre de 2 milliards d'euros à l'issue de l'Apport, après prise en compte de l'intégration fiscale).

Les porteurs d'obligations émises par AREVA à échéance 2017, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024, réunis en assemblées générales, et le porteur unique de la souche 2018 ont approuvé l'Apport, respectivement le 19 septembre 2016 et le 27 septembre 2016.

Le 3 novembre 2016, les actionnaires d'AREVA, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont également approuvé l'Apport, le projet de traité d'apport partiel d'actifs conclu entre AREVA et NewCo, ainsi que l'évaluation et la rémunération de l'Apport et consenti une délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de l'Apport. L'Apport et l'augmentation de capital corrélative de NewCo ont en outre été approuvés par les actionnaires de NewCo le 3 novembre 2016.

La réalisation définitive de l'Apport est intervenue le 10 novembre 2016, donnant lieu à une augmentation du capital de NewCo d'un montant de 44.580.555 euros.

2.3.2 Accords de la Commission européenne sur le Projet de Restructuration

Le 29 avril 2016, les autorités françaises ont notifié à la Commission européenne une mesure d'aide à la restructuration qu'elles envisagent d'accorder au Groupe en application des lignes directrices sur les « aides au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté autres que les établissements financiers ». Cette notification se fonde sur le Projet de Restructuration qui vise à restaurer la compétitivité et la viabilité à long terme du Groupe.

D'un montant global maximum de 4,5 milliards d'euros, le projet d'aide à la restructuration prend la forme d'une double augmentation de capital par voie d'injection de capitaux publics, d'une part au niveau d'AREVA, à hauteur de 2 milliards d'euros, et d'autre part au niveau de NewCo, à hauteur d'un montant maximum de 2,5 milliards d'euros.

Le 19 juillet 2016, en application des règles procédurales en matière d'aide d'Etat, la Commission européenne a ouvert une procédure formelle d'examen concernant les mesures envisagées, en demandant notamment aux autorités françaises qu'elles lui apportent des éclaircissements sur le retour à la viabilité du Groupe, la façon dont il contribuerait aux coûts de sa restructuration, et entendait remédier aux éventuelles distorsions de concurrence éventuelles pouvant résulter le cas échéant des recapitalisations envisagées. Cette décision a été publiée au Journal Officiel de l'union européenne le 19 août 2016 afin de permettre à tout tiers intéressé (tels notamment des concurrents, fournisseurs, ou clients du Groupe) de soumettre à la Commission européenne les observations qu'il pourrait avoir à cet égard.

Le 10 janvier 2017, au terme de l’instruction du dossier par la Commission européenne, cette dernière, constatant notamment (i) que les mesures d’aide envisagées permettent le retour à la viabilité à long terme du Groupe, (ii) que le Groupe contribue de façon significative aux coûts de sa restructuration et (iii) que les mesures compensatoires proposées par le Groupe sont suffisantes et adéquates, a autorisé la participation de l’Etat français aux augmentations de capital d’AREVA et de NewCo à hauteur d’un montant de 4,5 milliards d’euros maximum (2 milliards d’euros en faveur d’AREVA et 2,5 milliards d’euros maximum en faveur de NewCo).

L’autorisation de la Commission européenne est conditionnée à la réalisation des deux conditions préalables suivantes :

- la conclusion de l’Autorité de Sûreté Nucléaire (l’ « **ASN** ») sur les résultats du programme de justification concernant la problématique de ségrégation carbone identifiée dans les pièces de la cuve du réacteur EPR du projet Flamanville 3, sans remise en cause de l’aptitude au service des pièces de la cuve du fait de cette ségrégation, ou, alternativement, une décision d’EDF, notifiée au Groupe en vue de la cession de New NP, de lever la clause suspensive relative au réacteur EPR du projet Flamanville 3 pour ce qui concerne la ségrégation carbone identifiée dans les pièces de la cuve de ce réacteur ; et
- l’autorisation par la Commission européenne de l’opération de concentration entre EDF et New NP.

L’autorisation de la Commission européenne est par ailleurs assortie d’un certain nombre d’engagements de la part du Groupe jusqu’à la fin de son plan de restructuration, c’est-à-dire fin 2019. Ceci couvre notamment l’obligation de ne pas procéder à des acquisitions de participations dans des entreprises qu’il ne contrôle pas déjà (à l’exception (i) d’un certain nombre de projets d’ores et déjà identifiés et (ii) après autorisation par la Commission européenne, des projets qui seraient nécessaires à son retour à la viabilité), et l’obligation de se désengager totalement des activités réacteurs et assemblages de combustible. A cette échéance, ni AREVA ni NewCo ne conserveront de lien capitalistique avec New NP.

Le 10 janvier 2017, la Commission européenne a également autorisé une aide au sauvetage sous la forme de deux avances en compte courant d’actionnaire de l’Etat français, l’une au profit d’AREVA d’un montant de 2 milliards d’euros, et l’autre au profit de NewCo d’un montant de 1,3 milliard d’euros, afin de permettre au Groupe de faire face à ses obligations financières jusqu’à la réalisation effective des augmentations de capital d’AREVA et de NewCo.

Ces avances en compte courant d’actionnaire, à valoir sur le montant des augmentations de capital réservées à l’Etat susvisées, seront remboursées par conversion de la créance de l’Etat en capital dans le cadre de ces augmentations de capital, sous réserve de la levée des deux conditions préalables décrites ci-dessus.

2.3.3 Engagements d’investisseurs stratégiques pour participer à l’augmentation de capital de NewCo

A l’issue d’une période de due diligence de plus de 6 mois, de visites de sites industriels et d’échanges multiples, des groupes industriels stratégiques de renommée internationale, ont fait part de leur intérêt de participer à l’augmentation de capital de NewCo, telle que décrite dans la Section « 2.3.4 Augmentations de capital d’AREVA et de NewCo » de la présente Actualisation, et ont formulé des offres à cette fin le 15 décembre 2016.

Ces investisseurs stratégiques se sont engagés à participer à l’augmentation de capital de NewCo à hauteur de 500 millions d’euros, correspondant à une participation cible de 10 %, et deviendront donc, sous réserve de la conclusion des accords définitifs et de la réalisation de l’augmentation de capital susvisée, les actionnaires de NewCo aux côtés de l’Etat français et de la Société.

AREVA, NewCo, l’Etat français et chacun des investisseurs stratégiques concernés vont désormais finaliser leurs discussions sur cette base, en vue de la conclusion des accords définitifs (accord d’investissement et pacte d’actionnaires) relatifs à leur entrée au capital de NewCo.

2.3.4.1 Augmentation de capital d'AREVA

Dans le cadre du Projet de Restructuration du Groupe visant à restaurer sa compétitivité et assainir sa situation financière, AREVA envisage de réaliser une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée à l'Etat français (l'« **Augmentation de Capital Réservée** »). Le Conseil d'Administration d'AREVA, réuni le 15 décembre 2016, a approuvé le principe de l'Augmentation de Capital Réservée et a décidé de convoquer une Assemblée Générale pour le 3 février 2017 en vue d'autoriser l'Augmentation de Capital Réservée. Le Conseil d'Administration d'AREVA s'est à nouveau réuni le 11 janvier 2017 afin de fixer les principaux termes et conditions, en ce compris le prix de souscription, de l'Augmentation de Capital Réservée.

Le projet d'Augmentation de Capital Réservée sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires appelée à se tenir le 3 février 2017, en vue d'une réalisation après la levée des conditions auxquelles est assortie l'autorisation de la Commission européenne au titre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat, telles que décrites en Section « 2.3.2 Accords de la Commission européenne sur le Projet de Restructuration » de la présente Actualisation.

Les projets de résolutions, ainsi que leurs objectifs, qui seront soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société convoquée pour le 3 février 2017 figurent en Annexe 1 de l'Actualisation.

Le montant total de l'Augmentation de Capital Réservée, prime d'émission incluse, s'élèverait à 1.999.999.998 euros (dont 111.111.111 euros de nominal compte tenu de la réduction de la valeur nominale des actions d'AREVA qui sera soumise à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 3 février 2017 et 1.888.888.887 euros de prime d'émission), correspondant au produit du nombre d'actions nouvelles émises, soit 444.444.444 actions nouvelles, multiplié par le prix de souscription d'une action nouvelle, soit 4,50 euros.

Ce prix de souscription a fait l'objet d'une attestation d'équité établie par le cabinet Finexsi, désigné en qualité d'expert indépendant par le Conseil d'Administration d'AREVA en date du 27 octobre 2016, et dont le projet a été remis au Conseil d'Administration d'AREVA le 11 janvier 2017.

L'Augmentation de Capital Réservée a pour objectif de permettre à AREVA de faire face, en complément des produits des cessions en cours, à ses besoins de trésorerie et notamment d'assurer le bon achèvement du projet OL3.

Sous réserve de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital Réservée, l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions ainsi émises fera l'objet d'un prospectus qui sera soumis au visa de l'AMF.

2.3.4.2 Augmentation de capital de NewCo

L'augmentation de capital de NewCo d'un montant global de 3 milliards d'euros a vocation à être souscrite par l'Etat français et par des investisseurs stratégiques, comme exposé à la Section « 2.3.3 Engagements d'investisseurs stratégiques pour participer à l'augmentation de capital de NewCo » de la présente Actualisation.

L'objectif de cette augmentation de capital est de permettre à NewCo de faire face à ses obligations financières et de se développer, avant d'être en mesure, à moyen terme, de se refinancer sur les marchés.

Le projet d'augmentation de capital de NewCo sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires de NewCo appelée à se tenir le 3 février 2017. La réalisation de cette augmentation de capital est soumise à la levée des conditions auxquelles est assortie l'autorisation de la Commission européenne au titre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat, telles que décrites en Section « 2.3.2 Accords de la Commission européenne sur le Projet de Restructuration » de la présente Actualisation.

A l'issue de cette augmentation de capital et sous réserve de sa réalisation, AREVA détiendrait une participation minoritaire dans NewCo, de l'ordre de 40 % du capital et des droits de vote, entraînant de fait la perte de contrôle d'AREVA sur NewCo.

La réalisation de l'augmentation de capital de NewCo est en outre soumise à l'accord de tiers (dont les partenaires bancaires du Groupe) sur le changement de contrôle de NewCo et le changement de la nature de l'activité d'AREVA.

L'Etat français a confirmé le 11 janvier 2017 ses engagements à participer à l'Augmentation de Capital Réservee à hauteur de 2 milliards d'euros, ainsi qu'à l'augmentation de capital de NewCo à hauteur de 2,5 milliards d'euros maximum aux côtés d'investisseurs stratégiques, qui devraient concourir à hauteur de 500 millions d'euros.

2.3.4.3 Offre publique de retrait des actions d'AREVA

Compte tenu de la perte de contrôle de NewCo induite par son augmentation de capital et, conformément aux dispositions de l'article 236-6 du règlement général de l'AMF, l'Etat a annoncé le 11 janvier 2017 son intention de déposer un projet d'offre publique de retrait, suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire. Le prix de cette offre publique de retrait serait identique au prix d'émission de l'Augmentation de Capital Réservee, soit 4,50 euros par action, sous réserve qu'aucun événement significatif, de nature à induire un changement de prix, à la hausse comme à la baisse, ne survienne d'ici au lancement de l'offre publique de retrait.

Le Conseil d'Administration d'AREVA a accueilli favorablement ce projet d'offre publique de retrait de l'Etat et remettra un avis motivé préalablement au dépôt du projet d'offre auprès de l'AMF.

Conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF, le Conseil d'Administration d'AREVA a désigné le 27 octobre 2016 le cabinet Finexsi en qualité d'expert indépendant qui sera en charge d'apprécier le caractère équitable du prix de l'offre publique de retrait et, le cas échéant, du retrait obligatoire.

Le projet d'offre publique de retrait reste soumis à la décision de conformité de l'AMF.

2.3.5 Fin des négociations avec TVO en vue de transférer le contrat OL3 d'AREVA NP vers AREVA

Des discussions ont été engagées avec TVO en début d'année 2016 avec pour objectif principal d'obtenir l'accord de TVO sur le transfert au bénéfice d'AREVA du contrat relatif au projet de construction de la centrale EPR d'Olkiluoto 3 (« **OL3** ») et de conclure un accord transactionnel global permettant de mettre fin au contentieux arbitral opposant TVO au consortium AREVA - Siemens. Ces négociations n'ont pas permis d'aboutir à un accord et ont été suspendues.

En l'absence d'accord avec TVO, le contrat OL3 (à ce jour détenu par AREVA NP) n'a pas été transféré à AREVA et a donc été maintenu au sein du périmètre d'AREVA NP.

A la suite de la cession de ses activités, préalablement transférées à New NP, à EDF (telle que décrite à la Section « 2.3.6 Cession des activités d'AREVA NP » de la présente Actualisation), AREVA NP, qui sera maintenue au sein du périmètre d'AREVA, conservera l'ensemble des ressources nécessaires à l'achèvement du projet OL3, dans le respect de ses obligations contractuelles.

2.3.6 Cession des activités d'AREVA NP

Faisant suite au protocole d'accord conclu le 28 juillet 2016, AREVA, AREVA NP et EDF ont signé le 15 novembre 2016 un contrat de cession fixant les termes et conditions de la cession d'une participation conférant à EDF le contrôle exclusif d'une entité dénommée à ce stade « New NP », filiale à 100 % d'AREVA NP, qui regroupera les activités industrielles, de conception et de fourniture de réacteurs nucléaires et d'équipements, d'assemblages de combustible et de services à la base installée du Groupe.

Le prix de cession pour 100 % du capital de New NP a été fixé à 2,5 milliards d'euros, hors les éventuels compléments et ajustements de prix.

Les contrats relatifs au projet OL3 et les moyens nécessaires à l'achèvement du projet, ainsi que la responsabilité attachée aux contrats échus relatifs à des pièces forgées dans l'usine du Creusot, et éventuellement non échus mais pour lesquels des anomalies graves auraient été identifiées et non résolues d'ici à la finalisation de la cession de New NP, seront maintenus au sein d'AREVA NP, et resteront donc dans le périmètre du Groupe.

Les obligations contractuelles qui seraient mises à la charge de New NP en cas de découverte d'anomalies résultant d'une défaillance du contrôle qualité de fabrication d'équipements à l'usine du Creusot, et le cas échéant aux usines de Saint Marcel et de Jeumont, resteront garanties par AREVA.

La réalisation de l'opération est prévue au second semestre 2017, sous condition, notamment, de l'obtention de conclusions favorables de l'ASN au sujet des résultats des essais concernant le circuit primaire du réacteur de Flamanville 3, de la finalisation et la conclusion satisfaisante des audits qualité dans les usines du Creusot, de Saint-Marcel et de Jeumont, ainsi que de l'approbation des autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations et de sûreté nucléaire. Enfin, la réalisation de l'opération est conditionnée au transfert des activités d'AREVA NP, hors le contrat OL3 et certains contrats composants (voir Section « 2.3.5 Fin des négociations avec TVO en vue de transférer le contrat OL3 d'AREVA NP vers AREVA » de la présente Actualisation), au sein de l'entité New NP.

Des discussions avec les investisseurs stratégiques ayant exprimé leur intérêt pour entrer au capital de New NP aux côtés d'EDF devraient être prochainement engagées. La participation acquise par EDF, pouvant aller jusqu'à 75 % du capital aux termes du contrat de cession signé le 15 novembre 2016, serait ainsi réduite à une participation cible d'au moins 51 % du capital, lui assurant un contrôle exclusif. A l'issue de la restructuration, AREVA et NewCo ne détiendraient plus de participation dans New NP.

2.3.7 Autres opérations liées à la feuille de route

2.3.7.1 Cession de Canberra :

AREVA a annoncé le 1^{er} juillet 2016 la réalisation des cessions de ses filiales Canberra Industries Inc. et Canberra France S.A.S., filiales spécialisées dans les instruments de détection et de mesure de radioactivité, au groupe industriel Mirion Technologies Inc.

2.3.7.2 Cession d'ADWEN :

La coentreprise ADWEN a été créée le 9 mars 2015 en partenariat avec Gamesa, spécialiste espagnol de l'éolien terrestre. Elle est détenue à parts égales par AREVA et Gamesa.

En cohérence avec son objectif de recentrage sur les activités du cycle du combustible nucléaire, AREVA a annoncé qu'au terme d'un processus concurrentiel de trois mois destiné à solliciter puis évaluer les offres d'investisseurs tiers potentiels, le Conseil d'Administration de la Société avait autorisé la direction générale à exercer l'option de vente de sa participation de 50 % du capital d'ADWEN, signée le 17 juin 2016 avec Gamesa.

Cette option de vente a été exercée le 14 septembre 2016 et la réalisation de la cession est intervenue le 5 janvier 2017.

2.3.7.3 Projet de cession d'AREVA TA :

Dans le cadre de son recentrage sur les activités du cycle du combustible nucléaire, la Société a annoncé le 17 décembre 2015 et confirmé le 27 janvier 2016, le projet de cession d'AREVA TA, société spécialisée dans la conception, la réalisation, la mise en service et le maintien en conditions opérationnelles des réacteurs nucléaires compacts pour la propulsion navale et les installations nucléaires de recherche.

La Société a signé le 15 décembre 2016 un contrat de cession de la totalité de ses titres détenus dans AREVA TA (correspondant à 83,56% du capital avant opérations préalables), à un consortium d'acquéreurs composé de

l'Agence des Participations de l'Etat (APE, 50,32% du capital social), du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA, 20,32% du capital social) et de DCNS (20,32 % du capital). EDF conservera sa participation de 9,03 % du capital.

La réalisation de la cession, dont le projet a d'ores et déjà fait l'objet d'une consultation auprès des instances représentatives du personnel et a été validé par les organes de gouvernance d'AREVA, est prévue pour le 1^{er} trimestre de l'année 2017, sous condition, notamment de la publication des arrêtés ministériels relatifs à la cession et de l'absence de survenance d'un évènement significatif défavorable ayant un impact supérieur à 55 millions d'euros sur la valeur des fonds propres de l'entreprise. A la date de réalisation de la cession, l'État contrôlera AREVA TA.

2.4 Mise en œuvre du plan de performance

2.4.1 Rappels sur le plan de performance du Groupe

Le 4 mars 2015, lors de la publication des résultats 2014 du Groupe, AREVA a annoncé la mise en œuvre d'un plan de performance, en vue de réaliser 1 milliard d'euros de gains opérationnels en 2018 par rapport à 2014.

Ce plan repose notamment sur 4 piliers : contrôle de l'évolution de la masse salariale et des rémunérations, amélioration de la productivité, sélectivité des achats et stratégie commerciale.

2.4.2 Plan de départs volontaires et évolution des effectifs du Groupe

Les faits marquants liés à l'évolution des effectifs du Groupe sont mentionnés dans le Chapitre 7 de la présente Actualisation.

2.4.3 Progression du portefeuille d'actions et gains comptabilisés

Au 1^{er} semestre 2016, le portefeuille de projets, permettant au Groupe d'atteindre la cible d'économies de l'ordre de 1 milliard d'euros en année pleine en 2018, a fortement progressé puisque ce portefeuille est passé de 986 millions d'euros d'actions valorisées au 31 décembre 2015 à 1 123 millions d'euros au 30 juin 2016, dont 610 millions d'euros au niveau du périmètre NewCo et 462 millions d'euros au niveau d'AREVA NP.

Les plans d'actions les plus significatifs menés au cours du 1^{er} semestre 2016 étaient relatifs à la renégociation des contrats d'électricité ainsi qu'à des opérations d'optimisation de l'implantation immobilière du Groupe.

Au 30 juin 2016, l'impact EBITDA du plan de performance ressortait à 500 millions d'euros en rythme annuel (comparé à 324 millions d'euros fin 2015) par rapport à 2014, soit la moitié de l'objectif de 1 milliard d'euros en 2018.

2.5 Autres opérations significatives survenues depuis le dépôt du Document de Référence

2.5.1 Fabrication des composants

En ce qui concerne les anomalies identifiées dans le processus de fabrication de certains composants forgés au Creusot, il convient de distinguer deux sujets différents :

2.5.1.1 La « ségrégation carbone »

Au cours de l'automne 2014, lors d'un contrôle sur une pièce représentative de certaines zones du couvercle et du fond de la cuve du réacteur EPR de Flamanville 3, des valeurs mécaniques inférieures à la norme en vigueur (l'arrêté ESPN) ont été relevées, en raison d'une teneur en carbone anormalement élevée.

Un programme d'essais a été mis en œuvre par EDF (avec l'aide des équipes d'AREVA NP) sur les fonds primaires forgés de générateurs de vapeur fournis par AREVA NP Creusot et par un autre fabricant japonais, afin de vérifier la teneur en carbone de ces composants sur 18 réacteurs.

Ainsi, les équipes d'AREVA NP réalisent sur site des mesures de carbone par spectrométrie ou par analyse chimique ainsi que des contrôles non destructifs surfaciques et volumiques. Ces mesures et analyses complémentaires visent à conforter les preuves de l'aptitude au service de ces composants.

Le 5 décembre 2016, l'ASN a approuvé le dossier générique de justification, autorisant les redémarrages de ces réacteurs sous réserve de certaines vérifications complémentaires.

2.5.1.2 L' « audit qualité » :

AREVA NP a lancé fin 2015 un audit des fabrications faites dans son usine du Creusot (tous clients et tous marchés confondus), en s'appuyant sur le département de l'audit interne et sur un cabinet spécialisé indépendant.

Cet audit a montré que des anomalies documentaires et des pratiques contraires à l'assurance qualité avaient existé sur le site pendant de nombreuses années. En particulier, plusieurs centaines de dossiers (dossiers dits « barrés ») ont été identifiés comme comportant des anomalies.

Les analyses menées sur les irrégularités relevées sur les réacteurs en exploitation en France ont confirmé l'aptitude mécanique au service des pièces concernées. Seul un cas relatif à l'un des générateurs de vapeur du réacteur n°2 de la centrale de Fessenheim fait l'objet d'analyses complémentaires afin de confirmer l'aptitude au service de la pièce concernée.

La découverte d'anomalies documentaires dans d'autres dossiers que les dossiers « barrés » a conduit AREVA NP à étendre l'audit à l'ensemble des dossiers concernant les fabrications passées. Leur traitement par une équipe dédiée a commencé et se poursuivra au cours de l'année 2017, étant précisé que la priorité sera donnée aux réacteurs en exploitation. Un dossier de fabrication d'un des générateurs de vapeur destiné à un remplacement sur le réacteur de Gravelines 5 fait l'objet de vérifications complémentaires.

AREVA a par ailleurs étendu l'audit aux usines de fabrication d'équipements de Chalon-Saint Marcel et de Jeumont. Ces analyses n'ont à ce jour amené à constater aucun écart du type de ceux mis en évidence sur le site du Creusot et sont toujours en cours à la date de la présente Actualisation.

Par ailleurs, des défauts dans la méthodologie de réalisation de certains essais mécaniques au laboratoire du Creusot, dits « essais de traction », ont été mis en évidence au printemps 2015. L'analyse a révélé l'existence de problèmes méthodologiques pendant de nombreuses années et a conduit AREVA NP à engager la reprise de plusieurs milliers d'essais.

Le déploiement d'un plan d'amélioration de la qualité et notamment de la culture qualité se poursuit sur les sites d'AREVA NP visant le meilleur niveau de qualité de ces fabrications en cours et futures. Il se traduit notamment par le renforcement de l'organisation, des formations et la déclinaison de standards en matière de qualité et de performance.

2.5.2 Avancement des grands chantiers

2.5.2.1 En Chine - Taishan 1 & 2

Au premier semestre 2016, le projet Taishan est entré dans la phase des essais de mise en service de l'unité 1 du réacteur. Après le succès des essais à froid et des essais d'étanchéité de l'enceinte de confinement en mars puis

en juin 2016, les armoires du contrôle-commande de l'unité 1 ont été reconfigurées pour assurer la bonne préparation des essais à chaud de mise en service.

Sur l'unité 2 du réacteur, les activités de montage progressent à bon rythme.

2.5.2.2 En Finlande - Olkiluoto 3

Le consortium AREVA-Siemens a soumis un planning révisé à son client TVO le 29 août 2014, prévoyant une mise en service de la centrale à fin 2018.

La construction de l'EPR d'Olkiluoto 3 a progressé au cours de l'année 2016 conformément à ce planning révisé :

- Les essais fonctionnels des systèmes et des composants de la centrale ont débuté en avril 2016 ;
- Le 1^{er} semestre 2016 a en outre été marqué par l'achèvement des principales installations électromécaniques, incluant les travaux de tuyauterie qui sont un prérequis à la séquence de chasses en cuve. Celle-ci s'est achevée début novembre avec 6 semaines d'avance sur le calendrier actualisé ;
- En parallèle, les essais du simulateur pleine échelle ont également été achevés.

Les équipes du projet sont mobilisées afin d'assurer la préparation des essais à froid prévus au second trimestre 2017.

Pour un complément d'information sur le projet OL3 et la procédure d'arbitrage en cours auprès de la Chambre de Commerce Internationale, voir Section « 4.2.2.1 Centrale EPR de Olkiluoto 3 (OL3) » de la présente Actualisation.

2.5.2.3 En France - Flamanville 3

Les travaux du réacteur EPR de Flamanville 3 se poursuivent.

Au 1^{er} trimestre 2016, un premier jalon a été franchi avec la finalisation des montages mécaniques du circuit primaire. Le système de contrôle-commande opérationnel de la centrale a été configuré avec succès au mois de juin, pour permettre le démarrage des essais élémentaires de mise en service du réacteur à l'hiver prochain.

Point sur la cuve FA3

Au cours du dernier trimestre 2014, des résultats d'essais qualité sur la cuve du réacteur de Flamanville 3 ont mis en évidence des ségrégations en carbone importantes non conformes aux exigences réglementaires (valeur de résilience mentionnée au point 4 de l'annexe 1 de l'arrêté ESPN), en partie centrale de la calotte supérieure et inférieure (couvercle et fond de cuve).

Afin d'apporter la preuve technique de l'absence de risques de sûreté ou de risque de sécurité, AREVA a fait une nouvelle présentation du dossier de conception de la cuve et a proposé à l'ASN un programme d'essais complémentaires concernant le fond et le couvercle de la cuve du réacteur de Flamanville 3.

Le 12 décembre 2015, l'ASN a validé ce programme d'essais proposé par AREVA qui visait à démontrer les caractéristiques mécaniques de ces pièces dans le cadre du dossier d'aptitude au service requis par l'ASN.

Ce programme d'essais menés sur des fonds et couvercles de cuve analogues à ceux du réacteur EPR de Flamanville 3, a été lancé dès fin 2015 et s'est terminé le 7 décembre 2016. Les caractéristiques de ténacité mesurées dans les pièces sacrificielles respectent les attendus de la lettre de suite de l'ASN émise en décembre 2015.

Le dossier complet, incluant les résultats et analyses de la campagne de tests a été remis le 16 décembre 2016 à l'ASN, qui remettra ses conclusions après instruction du dossier.

Un organisme externe et indépendant a été notifié par l'ASN pour assurer la surveillance de ces essais, en plus du client EDF. Le coût de ce programme d'essais a été pris en compte dans le coût à terminaison du projet.

2.5.2.4 Au Royaume-Uni – Hinkley Point C

Fin septembre 2016, AREVA a signé les contrats définissant le cadre de son intervention au sein du projet avec EDF et NNB (*Nuclear New Build Generation Company*), co-entreprise entre le groupe EDF et le groupe chinois CGNC (*China General Nuclear Corporation*).

Dans le cadre de ce projet, AREVA s'est vu attribuer plusieurs contrats de sous-traitance.

AREVA NP sera en charge :

- de la réalisation des deux chaudières nucléaires, depuis leur conception et leur approvisionnement jusqu'à leur mise en service ;
- de l'exécution et la fourniture du système de contrôle-commande opérationnel et de sûreté de la centrale ; et
- de la fabrication à long terme de combustible nécessaire à l'exploitation des deux chaudières.

NewCo fournira les matières nécessaires à la fabrication du combustible en produisant l'uranium et en apportant les services de conversion et d'enrichissement.

2.5.2.5 En Turquie – Projet SINOP

En septembre 2016, AREVA NP a signé avec MHI un contrat de pré-ingénierie visant à soutenir l'étude de faisabilité technico-économique du projet de construction et d'exploitation de 4 réacteurs ATMEA1 sur le site de Sinop en Turquie.

La société ATMEA a pour sa part signé un contrat de licence, mettant à disposition de MHI et AREVA NP la technologie ATMEA1 pour les besoins de cette étude de faisabilité.

2.5.2.6 Au Brésil – Projet Angra 3

Suite au déblocage des fonds par la Caixa Economica Federal (CEF) en août 2015 et la reprise des paiements d'Eletrobrás Eletronuclear (ETN), AREVA NP a lancé la remobilisation des ressources internes et des fournisseurs pour la poursuite du projet Angra 3. AREVA NP a par la suite convenu avec ETN d'un calendrier d'avancement des travaux à réaliser pour l'année 2016, et les travaux de conception ainsi que la fourniture d'équipements ont été réalisés conformément à ce calendrier au cours du premier semestre 2016.

Etant donné les difficultés rencontrées par ETN pour financer la suite du projet, AREVA NP a décidé d'adapter ses ressources au projet sur le dernier trimestre de l'année 2016. AREVA NP redémarrera toutes ses activités, dès qu'ETN aura sécurisé les sources de financement pour les travaux restant à réaliser dans le cadre du projet.

2.6 Revue des activités au 3^{ème} trimestre 2016

2.6.1 Performance des activités poursuivies

AREVA a publié le 27 octobre 2016 son carnet de commandes au 30 septembre 2016 ainsi que son chiffre d'affaires pour les neuf premiers mois de l'exercice 2016. A cette date, en application de la norme IFRS5, le carnet de commandes et le chiffre d'affaires des activités destinées à être cédées (AREVA NP, d'AREVA TA et Canberra) n'étaient plus présentés.

Au 30 septembre 2016, le carnet de commandes d'AREVA s'élevait à 32,2 milliards d'euros, en hausse de 10,9 % par rapport au 31 décembre 2015. Il représentait près de 8 années de chiffre d'affaires. A cette date, il n'incluait pas les contrats de fourniture d'uranium et de services de conversion et d'enrichissement signés avec EDF et NNB relatifs au projet Hinkley Point C en Angleterre, présenté à la Section « 2.5.2 Avancement des grands chantiers » de la présente Actualisation.

Répartition du carnet de commandes des activités poursuivies au 30 septembre 2016 comparé au 31 décembre 2015

Activités (en millions d'euros)	30 septembre 2016	31 décembre 2015
Mines	9 090	9 115
Amont	11 243	10 341
Aval	11 460	9 157
Autres	367	377
Total pour les activités poursuivies	32 160	28 990

Les prises de commandes des neuf premiers mois de l'exercice 2016 se sont établies à 7,2 milliards d'euros (contre 1,2 milliard d'euros sur la même période de l'exercice 2015).

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2016, AREVA a généré un chiffre d'affaires consolidé de 2 810 millions d'euros, stable par rapport à la même période de 2015, en dépit d'un effet de change négatif de 5 millions d'euros (+ 1,1 % à données comparables).

Le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2016 est ressorti à 880 millions d'euros, en baisse de 6 % (-5,5 % à données comparables) par rapport au 3^{ème} trimestre 2015.

Répartition du chiffre d'affaires des activités poursuivies fin septembre 2016 comparé à fin septembre 2015

Activités (en millions d'euros)	30 / 09 / 2016	30 / 09 / 2015*	Variations affichées en %	Variations à p.c.c.** en %
Mines	1 069	1 064	+ 0,5 %	+1,1 %
Amont	568	580	- 2,0 %	-2,6 %
Aval	1 161	1 097	+ 5,9 %	+5,0 %
Autres	12	45	-73,7 %	-65,1 %
Total pour les activités poursuivies	2 810	2 785	+0,9 %	+1,1 %

* ajusté de la norme IFRS 5

**variations à périmètre et taux de change constants

2.6.2 Performance des activités cédées ou destinées à être cédées

Le carnet de commandes des activités destinées à être cédées, AREVA NP (hors le contrat OL3, comptabilisé au niveau d'AREVA) et AREVA TA, s'est établi à 13,3 milliards d'euros au 30 septembre 2016, à comparer à un montant de 13,7 milliards d'euros fin décembre 2015. A cette date, il n'incluait pas les contrats des deux chaudières nucléaires, de la fourniture du système de contrôle commande opérationnel et du combustible liés à Hinkley Point C.

AREVA NP (hors le contrat OL3, comptabilisé au niveau d'AREVA), AREVA TA et Canberra (jusqu'à sa cession le 1^{er} juillet 2017) ont conjointement réalisé un chiffre d'affaires de 2 595 millions d'euros sur les 9 premiers mois de l'exercice, en baisse de 10,1 % par rapport à la même période de 2015.

Cette évolution s'explique principalement par la cession de Canberra le 1^{er} juillet et par une baisse de l'activité d'AREVA NP, avec des volumes moindres dans les activités Combustible, notamment en Allemagne, et Base Installée, en particulier en France.

2.7 Communiqués de presse

Cette Section de l'Actualisation présente l'ensemble des communiqués de presse publiés par la Société depuis la date de dépôt du Document de Référence, soit le 12 avril 2016, et pouvant avoir une incidence sur la description de la Société figurant dans le Document de Référence.

Ces communiqués de presse figurent en Annexe 2 de la présente Actualisation et sont accessibles sur le site internet d'AREVA (www.aveva.com).

2.7.1 Communiqué de presse en date du 13 avril 2016

La Société a diffusé, le 13 avril 2016, un communiqué relatif à l'état d'avancement du programme d'essais de la cuve du réacteur EPR de Flamanville 3, tel que décidé en fin d'année 2015.

2.7.2 Communiqué de presse en date du 15 avril 2016

La Société a diffusé, le 15 avril 2016, un communiqué relatif à l'inauguration de la seconde unité de production de plomb-212 (212Pb) de haute pureté d'AREVA Med, opérationnelle à Plano au Texas.

2.7.3 Communiqué de presse en date du 28 avril 2016

La Société a diffusé, le 28 avril 2016, un communiqué relatif au chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2016.

2.7.4 Communiqué de presse en date du 29 avril 2016

La Société a diffusé, le 29 avril 2016, un communiqué relatif à l'état d'avancement de l'audit qualité de l'usine du Creusot.

2.7.5 Communiqué de presse en date du 2 mai 2016

La Société a diffusé, le 2 mai 2016, un communiqué relatif à la réussite des tests de fonctionnement du dispositif d'étanchéité à l'arrêt passif d'AREVA (Passive Shutdown Seal - PSDS) pour les groupes motopompes primaires (GMPP) après un cycle d'exploitation dans une centrale nucléaire.

2.7.6 Communiqué de presse en date du 12 mai 2016

La Société a diffusé, le 12 mai 2016, un communiqué relatif à un contrat conclu avec l'électricien allemand E.ON Kernkraft pour décontaminer le réacteur à eau pressurisée de la centrale nucléaire de Grafenrheinfeld, située en Allemagne.

2.7.7 Communiqué de presse en date du 19 mai 2016

La Société a diffusé, le 19 mai 2016, un communiqué relatif à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'AREVA.

2.7.8 Communiqué de presse en date du 31 mai 2016

La Société a diffusé, le 31 mai 2016, un communiqué relatif à l'état d'avancement de l'audit qualité de l'usine du Creusot.

[2.7.9 Communiqué de presse en date du 15 juin 2016](#)

La Société a diffusé, le 15 juin 2016, un communiqué afin de présenter sa feuille de route 2016-2020 et annoncer la restructuration du Groupe grâce à la création d'une nouvelle entité recentrée sur le cycle du combustible nucléaire.

[2.7.10 Communiqué de presse en date du 17 juin 2016](#)

La Société a diffusé, le 17 juin 2016, un communiqué relatif à la conclusion d'un avenant au pacte d'actionnaires d'ADWEN conclu entre Gamesa et AREVA.

[2.7.11 Communiqué de presse en date du 28 juin 2016](#)

La Société a diffusé, le 28 juin 2016, un communiqué relatif aux récompenses obtenues par la Société dans les domaines de la sûreté et de l'innovation à l'occasion de la deuxième édition du WNE (World Nuclear Exhibition).

[2.7.12 Communiqués de presse en date du 30 juin 2016](#)

La Société a diffusé, le 30 juin 2016, un communiqué relatif à l'état d'avancement de l'audit qualité de l'usine du Creusot.

La Société a également diffusé, le même jour, un communiqué relatif à plusieurs contrats dans le cycle du combustible remportés par la Société avec ses clients nucléaires internationaux.

[2.7.13 Communiqué de presse en date du 1^{er} juillet 2016](#)

La Société a diffusé, le 1^{er} juillet 2016, un communiqué relatif à la réalisation de la cession de Canberra par la Société au groupe industriel Mirion Technologies, Inc.

[2.7.14 Communiqué de presse en date du 19 juillet 2016](#)

La Société a diffusé, le 19 juillet 2016, un communiqué relatif à l'état d'avancement de l'audit qualité de l'usine du Creusot et notamment à la poursuite des analyses techniques sur un générateur de vapeur du réacteur n°2 de Fessenheim.

[2.7.15 Communiqué de presse en date du 28 juillet 2016](#)

La Société a diffusé, le 28 juillet 2016, un communiqué relatif aux résultats semestriels 2016.

[2.7.16 Communiqué de presse en date du 5 août 2016](#)

La Société a diffusé, le 5 août 2016, un communiqué relatif à la signature par ECA Group d'une promesse unilatérale d'achat de la société ELTA, filiale d'AREVA TA (66 %) et de la Société (34 %).

[2.7.17 Communiqué de presse en date du 30 août 2016](#)

La Société a diffusé, le 30 août 2016, un communiqué relatif au lancement du processus de transfert des activités du cycle du combustible nucléaire vers NewCo.

[2.7.18 Communiqués de presse en date du 15 septembre 2016](#)

La Société a diffusé, le 15 septembre 2016, un communiqué relatif à l'exercice par la Société de l'option de cession à Gamesa de sa participation dans ADWEN.

La Société a également diffusé, le même jour, un communiqué relatif à la décision prise par le gouvernement britannique de construire deux réacteurs EPR à Hinkley Point C.

[2.7.19 Communiqué de presse en date du 20 septembre 2016](#)

La Société a diffusé, le 20 septembre 2016, un communiqué relatif à l'approbation par les porteurs d'obligations du projet d'apport partiel d'actif de la Société au bénéfice de NewCo.

[2.7.20 Communiqué de presse en date du 23 septembre 2016](#)

La Société a diffusé, le 23 septembre 2016, un communiqué relatif à l'état d'avancement de l'audit qualité de l'usine du Creusot, et notamment la fin de la première phase d'analyse.

[2.7.21 Communiqué de presse en date du 26 septembre 2016](#)

La Société a diffusé, le 26 septembre 2016, un communiqué relatif à la signature par la Société et Synatom, filiale du groupe Engie, d'un contrat pour réaliser le design et la fabrication d'emballages de transport et d'entreposage.

[2.7.22 Communiqué de presse en date du 29 septembre 2016](#)

La Société a diffusé, le 29 septembre 2016, un communiqué relatif à la signature par la Société de plusieurs contrats avec EDF et Nuclear New Builds Generation Company (NNB), co-entreprise entre le groupe EDF et le groupe chinois CGNC (China General Nuclear Corporation), dans le cadre du projet Hinkley Point C.

[2.7.23 Communiqué de presse en date du 6 octobre 2016](#)

La Société a diffusé, le 6 octobre 2016, un communiqué relatif à plusieurs contrats significatifs remportés par la Société dans le cadre d'un appel d'offres organisé par EDF pour des activités en soutien à la production d'électricité.

[2.7.24 Communiqués de presse en date du 9, du 12 et du 17 octobre 2016](#)

La Société a diffusé, le 9, le 12 et le 17 octobre 2016, des communiqués relatifs au transport de déchets vitrifiés en provenance du Royaume-Uni vers la Suisse, lequel s'est achevé le 17 octobre 2016 avec l'arrivée des quatre emballages sur le site d'entreposage de Zwiilag.

[2.7.25 Communiqué de presse en date du 19 octobre 2016](#)

La Société a diffusé, le 19 octobre 2016, un communiqué relatif au franchissement de deux jalons majeurs dans le cadre du projet EPR d'Olkiluoto 3 (OL3) : le démarrage de la mise en eau du circuit nucléaire et la finalisation des essais du simulateur pleine échelle.

[2.7.26 Communiqué de presse en date du 27 octobre 2016](#)

La Société a diffusé, le 27 octobre 2016, un communiqué relatif au chiffre d'affaires au 30 septembre 2016.

[2.7.27 Communiqué de presse en date du 28 octobre 2016](#)

La Société a diffusé, le 28 octobre 2016, un communiqué relatif à un contrat pour moderniser une partie du système de contrôle-commande de sûreté de l'unité 3 de la centrale nucléaire de Forsmark en Suède, remporté par AREVA NP.

[2.7.28 Communiqué de presse en date du 3 novembre 2016](#)

La Société a diffusé, le 3 novembre 2016, un communiqué relatif à l'approbation par les actionnaires de la Société du projet d'Apport au bénéfice de NewCo.

[2.7.29 Communiqué de presse en date du 7 novembre 2016](#)

La Société a diffusé, le 7 novembre 2016, un communiqué relatif à l'obtention d'un contrat pour la modernisation du système de contrôle commande des réacteurs d'une centrale belge.

[2.7.30 Communiqué de presse en date du 16 novembre 2016](#)

La Société a diffusé, le 16 novembre 2016, un communiqué relatif à la signature par EDF et AREVA d'accords engageants relatifs à la cession des activités d'AREVA NP.

[2.7.31 Communiqué de presse en date du 21 novembre 2016](#)

La Société a diffusé, le 21 novembre 2016, un communiqué relatif à la signature par AREVA NP d'un contrat de plusieurs millions de dollars pour la fourniture et l'installation d'équipements à la centrale nucléaire de Palo Verde en Arizona.

[2.7.32 Communiqué de presse en date du 1^{er} décembre 2016](#)

La Société a diffusé, le 1^{er} décembre 2016, un communiqué relatif à la cession par AREVA TA de la filiale ELTA à ECA Group, filiale du Groupe Gorgé.

[2.7.33 Communiqués de presse en date du 6 décembre 2016](#)

La Société a diffusé, le 6 décembre 2016, un communiqué relatif à la construction d'une usine de fabrication de combustible nucléaire au Kazakhstan.

La Société a également diffusé, le même jour, un communiqué relatif à l'obtention du label « Vitrine Industrie du Futur » par AREVA NP et New AREVA.

[2.7.34 Communiqué de presse en date du 15 décembre 2016](#)

La Société a diffusé, le 15 décembre 2016, un communiqué relatif à la convocation de l'assemblée générale en vue d'autoriser l'augmentation de capital d'AREVA, à la réception des offres d'investisseurs stratégiques en vue de leur entrée, aux côtés de l'Etat français, au capital de NewCo, aux conditions et au calendrier de réalisation des augmentations de capital d'AREVA et de NewCo ainsi qu'à la signature des accords définitifs de cession d'AREVA TA.

[2.7.35 Communiqué de presse en date du 20 décembre 2016](#)

La Société a diffusé, le 20 décembre 2016, un communiqué relatif à la signature par AREVA NP d'un contrat avec Vattenfall Nuclear Fuel pour la fourniture en 2019 d'assemblages de combustible à destination des réacteurs 3 et 4* de la centrale nucléaire de Ringhals, située en Suède.

[2.7.36 Communiqué de presse en date du 3 janvier 2017](#)

La Société a diffusé, le 3 janvier 2017, un communiqué relatif à la fourniture à Rosatom par AREVA NP d'un système de contrôle-commande de sûreté en vue de son installation au sein d'un réacteur de génération 3.

[2.7.37 Communiqué de presse en date du 5 janvier 2017](#)

La Société a diffusé, le 5 janvier 2017, un communiqué relatif à la réalisation de la cession de la participation d'AREVA dans ADWEN à Gamesa.

[2.7.38 Communiqué de presse en date du 10 janvier 2017](#)

La Société a diffusé, le 10 janvier 2017, un communiqué relatif à l'autorisation de la Commission européenne pour les augmentations de capital d'AREVA et de NewCo, assortie de deux conditions préalables.

[2.7.39 Communiqué de presse en date du 11 janvier 2017](#)

La Société a diffusé, le 11 janvier 2017, un communiqué relatif notamment à la fixation des modalités des augmentations de capital d'AREVA et de NewCo suite à l'autorisation de la Commission européenne.

[2.7.40 Communiqué de presse en date du 12 janvier 2017](#)

La Société a diffusé, le 12 janvier 2017, un communiqué relatif à la signature par AREVA NP d'un contrat de long terme avec l'électricien espagnol CNAT.

3 Informations financières

3.1 Rapport financier semestriel

Le rapport financier semestriel au 30 juin 2016 est incorporé par référence dans la présente Actualisation. Il figure en Annexe 3 de la présente Actualisation et est disponible sur le site internet d'AREVA (www.aveva.com).

A la connaissance d'AREVA, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est intervenu entre la date de publication du rapport financier semestriel 2016 et la date de dépôt du présent document, à l'exception des informations figurant dans la présente Actualisation.

3.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle – Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

MAZARS

61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

ERNST & YOUNG AUDIT

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris La Défense 1

AREVA

Société Anonyme
Tour Areva
1 place Jean Millier
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société AREVA, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés :

- La note 1 qui expose notamment le contexte de l'arrêté, la mise en œuvre du plan de restructuration de votre groupe, la poursuite des discussions avec EDF sur la cession d'AREVA NP, les défauts qualité sur les usines de fabrication d'équipements ainsi que la situation de liquidité et les raisons pour lesquelles les comptes ont été établis en hypothèse de continuité d'exploitation ;
- La note 1, la note 2 et la note 6 qui exposent le traitement comptable et les incidences des opérations de cession, en particulier la transaction envisagée avec EDF en vue de la cession d'une part majoritaire des actifs d'AREVA NP ;
- La note 13 qui expose les raisons qui ont conduit votre groupe à appliquer le paragraphe 32 de la norme IAS 11 à compter du second semestre 2013 et qui décrit les modalités de comptabilisation applicables au contrat de construction de l'EPR de Olkiluoto 3 (« OL3 »). En outre, cette note précise les conditions de réalisation de ce contrat, en particulier sur les phases de fin de construction et d'essai jusqu'à la mise en service du réacteur ainsi que les risques juridiques ;
- La note 8 qui expose les modalités d'évaluation des provisions pour opérations de fin de cycle et leur sensibilité aux hypothèses retenues en termes de procédés techniques, de coûts, d'échéanciers de décaissements et de taux d'inflation et d'actualisation.

II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

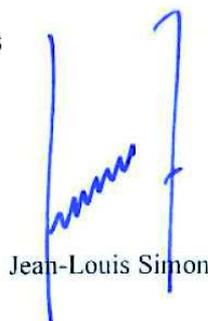
Paris - La Défense,
le 29 juillet 2016

Les commissaires aux comptes

MAZARS



Cédric Haaser



Jean-Louis Simon

ERNST & YOUNG AUDIT



Aymeric de La
Morandière



Jean Bouquot

3.3 Informations financières pro forma consolidées non auditées

3.3.1 Introduction

Dans la mesure où il est attendu que la Restructuration (tel que ce terme est défini ci-dessous) ait un impact matériel sur le bilan et le résultat opérationnel du Groupe, les informations financières pro forma consolidées non auditées suivantes ont été préparées par la Société, et comprennent un compte de résultat pro forma consolidé non audité pour la période semestrielle clôturée au 30 juin 2016, et un bilan pro forma consolidé non audité au 30 juin 2016 (les « **Informations financières pro forma consolidées non auditées** »).

Les Informations financières pro forma consolidées non auditées sont présentées exclusivement à titre illustratif aux fins de refléter les impacts de la Restructuration sur le profil financier d'AREVA comme si ces opérations étaient intervenues au 1^{er} janvier 2016 pour le compte de résultat pro forma consolidé non audité, et au 30 juin 2016 pour le bilan pro forma consolidé non audité. Elles ne constituent pas nécessairement une indication du résultat ni de la position financière que le Groupe aurait obtenu si la Restructuration était intervenue respectivement au 1^{er} janvier 2016 et au 30 juin 2016. Elles ne sont pas non plus indicatives des résultats futurs ou de la situation financière future du Groupe.

Les éléments du Projet de Restructuration considérés dans les Informations financières pro forma consolidées non auditées correspondent à ceux ayant fait l'objet d'un engagement financier à la date de préparation des informations financières pro forma consolidées non auditées. Il s'agit des opérations suivantes (la « **Restructuration** ») :

- la constitution du périmètre NewCo par apport partiel d'actifs d'AREVA à NewCo ;
- les augmentations de capital d'AREVA et de NewCo, d'un montant global de 5 milliards d'euros ;
- l'apport des activités AREVA NP à une nouvelle entité « New NP » et la cession de 75 % des titres de New NP à EDF, selon les termes du contrat de cession signé entre AREVA, AREVA NP et EDF le 15 novembre 2016, étant précisé que la cession de la participation résiduelle dans New NP à des investisseurs tiers n'a pas été reflétée dans les informations financières pro forma consolidées non auditées dans la mesure où elle ne fait pas l'objet d'un engagement financier à la date de leur préparation ;
- la cession de la participation d'AREVA dans ADWEN à Gamesa par exercice de l'option de vente le 14 septembre 2016 ;
- la réalisation de la cession de Canberra au groupe industriel Mirion Technologies, Inc., annoncée le 1^{er} juillet 2016.
- la cession d'AREVA TA à l'Etat français, au CEA et à DCNS selon les termes de l'accord ferme signé entre les parties le 15 décembre 2016.

Les Informations financières pro forma consolidées non auditées ont été établies en millions d'euros et reflètent les effets matériels que la Restructuration aurait eus si elle avait eu lieu au 1^{er} janvier 2016 pour le compte de résultat pro forma consolidé non audité, et au 30 juin 2016 pour le bilan pro forma consolidé non audité. En conséquence, l'effet des opérations relatives à des cessions et à la dilution de NewCo et, notamment, les résultats de cession et de dilution, est reflété dans le compte de résultat pro forma consolidé non audité.

Les Informations financières pro forma consolidées non auditées ont été préparées conformément à la base de préparation décrite à la Section « 3.3.4 Base de Préparation » de la présente Actualisation. Dans la mesure où, à la date de préparation de ce document, la Restructuration n'est pas encore finalisée, les ajustements pro forma, tels que décrits dans la Section « 3.3.5 Description des ajustements pro forma » reposent sur les informations disponibles à ce jour, ainsi que sur certaines hypothèses et estimations jugées raisonnables par AREVA. Ces ajustements sont directement imputables à la Restructuration et reposent sur des éléments factuels.

3.3.2 Compte de résultat pro forma consolidé non audité pour le semestre clos le 30 juin 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Informations publiées au 30 juin 2016	Apport- cession New NP	Apport et dilution NewCo	Autres cessions	Augmentation de capital	Prestations de services et redevance de marque	Total ajustement s pro forma	Informations pro forma
<i>Notes</i>		3.3.5.1	3.3.5.2	3 3.5.3	3 3.5.4	3 3.5.6		
Chiffre d'affaires	1 930	96	(1 852)	12	-	(156)	(1 899)	31
Autres produits de l'activité	2	-	(2)	-	-	-	(2)	0
Coût des produits et services vendus	(1 613)	(78)	1 461	(11)	-	156	1 528	(85)
Marge brute	320	18	(393)	1	-	-	(373)	(53)
Frais de recherche et développement	(55)	(0)	47	(0)	-	-	47	(8)
Frais commerciaux	(23)	(6)	14	-	-	-	8	(15)
Frais généraux et administratifs	(104)	(12)	19	(1)	-	-	6	(99)
Autres charges et produits opérationnels	(52)	-	225	-	-	-	225	173
Résultat opérationnel	86	0	(88)	0	-	-	(88)	(2)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(11)	16	(58)	14	-	-	(29)	(40)
Résultat opérationnel après quote-part des résultats des coentreprises et des entreprises associées	74	16	(146)	14	-	-	(116)	(42)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	14	-	(11)	-	-	-	(11)	3
Coût de l'endettement financier brut	(178)	(21)	146	-	-	-	125	(54)
Coût de l'endettement financier net	(165)	(21)	135	-	-	-	114	(51)
Autres charges et produits financiers	(58)	-	49	(2)	-	-	48	(11)
Résultat financier	(223)	(21)	184	(2)	-	-	161	(62)
Impôts sur les résultats	(45)	-	45	-	-	-	45	0
Résultat avant résultat des activités cédées	(194)	(5)	83	12	-	-	90	(104)
Résultat net d'impôt des activités cédées	7	(126)	3 087	491	-	-	3 452	3 458
Résultat net de la période	(187)	(131)	3 170	502	-	-	3 542	3 355

3.3.3 Bilan pro forma consolidé non audité au 30 juin 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Informations publiées au 30 juin 2016	Apport- cession New NP	Apport et dilution NewCo	Autres cessions	Augmentation de capital	Prestations de services et redevance de marque	Total ajustement s pro forma	Informations pro forma
<i>Notes</i>		3.3.5.1	3.3.5.2	3.3.5.3	3.3.5.4	3.3.5.6		
ACTIFS								
Actifs non courants	17 046	623	(14 713)	(0)	-	-	(14 091)	2 955
Goodwills sur entreprises intégrées	1 257	(0)	(1 257)	(0)	-	-	(1 257)	0
Immobilisations incorporelles	1 654	(0)	(1 604)	(3)	-	-	(1 607)	48
Immobilisations corporelles	7 571	(0)	(7 543)	3	-	-	(7 540)	31
Actifs de fin de cycle (part des tiers)	167	-	(167)	-	-	-	(167)	-
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	5 868	-	(5 868)	-	-	-	(5 868)	-
Titres des entreprises associées	29	625	1 983	-	-	-	2 608	2 637
Autres actifs non courants	395	(2)	(164)	(1)	-	-	(167)	227
Actifs du régime de pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôts différés	105	-	(94)	(0)	-	-	(94)	11
Actifs courants	12 928	(4 893)	(4 128)	(160)	2 000	-	(7 181)	5 746
Stocks et en-cours	1 321	0	(1 320)	(0)	-	-	(1 320)	1
Clients et comptes rattachés	863	22	(679)	5	-	-	(652)	211
Autres créances opérationnelles	955	8	(630)	(2)	-	-	(625)	330
Impôts courants – actif	49	0	(41)	(0)	-	-	(41)	8
Autres créances non opérationnelles	231	(0)	(76)	-	-	-	(76)	155
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 058	1 906	(1 381)	427	2 000	-	2 952	5 010
Autres actifs financiers courants	103	(71)	(2)	0	-	-	(72)	30
Actifs des activités destinées à être cédées	7 347	(6 758)	-	(589)	-	-	(7 347)	-
Total actif	29 973	(4 271)	(18 841)	(160)	2 000	-	(21 272)	8 701

(en millions d'euros)

	Informations publiées au 30 juin 2016	Apport- cession New NP	Apport et dilution NewCo	Autres cessions	Augmentation de capital	Prestations de services et redevance de marque	Total ajustements pro forma	Informations pro forma
Notes		3.3.5.1	3.3.5.2	3.3.5.3	3.3.5.4	3.3.5.6		
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES								
Capitaux propres et intérêts minoritaires	(2 912)	20	2 911	469	1 985	-	5 385	2 473
Capital	1 456	(0)	0	-	2 000	-	2 000	3 456
Primes et réserves consolidées	(3 917)	(211)	2 863	492	(15)	-	3 130	(787)
Ecarts actuariels sur prov pour retraites et autres avantages assimilés	(446)	150	224	(2)	-	-	371	(74)
Gains et pertes latents différés sur instruments financiers	(82)	5	(54)	0	-	-	(50)	(132)
Réserves de conversion	(21)	50	(21)	(1)	-	-	27	7
Intérêts minoritaires	98	27	(100)	(20)	-	-	(94)	4
				-				-
Passifs non courants	16 292	(5)	(14 675)	0	-	-	(14 680)	1 612
Avantages du personnel	1 529	(0)	(1 523)	0	-	-	(1 523)	5
Provisions pour opérations de fin de cycle	7 119	(0)	(7 119)	-	-	-	(7 119)	-
Autres provisions non courantes	247	(0)	(247)	(0)	-	-	(247)	-
Quote part de situation nette déficiaire des MEE	70	-	(70)	-	-	-	(70)	-
Dettes financières non courantes	7 328	(5)	(5 715)	0	-	-	(5 721)	1 607
Passifs d'impôts différés	0	-	(0)	(0)	-	-	(0)	0
Passifs courants	16 593	(4 285)	(7 077)	(630)	15	-	(11 977)	4 616
Provisions courantes	3 805	(2)	(1 775)	(0)	-	-	(1 777)	2 028
Dettes financières courantes	1 887	(56)	(233)	43	-	-	(246)	1 641
Avances et acomptes reçus	2 794	(0)	(2 765)	(0)	-	-	(2 765)	30
Fournisseurs et comptes rattachés	777	20	(464)	11	15	-	(417)	360
Autres dettes opérationnelles	1 934	84	(1 724)	(2)	-	-	(1 642)	292
Impôts courants - passif	31	198	2	29	-	-	229	260
Autres dettes non opérationnelles	123	1	(118)	(0)	-	-	(118)	6
Passifs des activités destinées à être cédées	5 240	(4 530)	-	(710)	-	-	(5 240)	-
Total passif et capitaux propres	29 973	(4 270)	(18 841)	(160)	2 000	-	(21 272)	8 701

3.3.4 Base de préparation

Les Informations financières pro forma consolidées non auditées ont été établies en application des dispositions du règlement CE n° 809/2004 de la Commission Européenne, aux dispositions de l'Annexe II dudit règlement, aux recommandations émises par l'ESMA relatives aux informations financières pro forma, et à la recommandation AMF n°2013-08 (Information financière pro forma).

Les Informations financières pro forma consolidées non auditées ont été préparées à partir des états financiers semestriels consolidés non audités d'AREVA pour le semestre clos le 30 juin 2016, préparés selon les normes IFRS et ayant fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes.

Seuls les ajustements pro forma pouvant être justifiés par des faits et estimés de manière fiable à la date de préparation des Informations financières pro forma consolidées non auditées ont été pris en compte.

L'incidence fiscale des ajustements pro forma a été calculée de la manière suivante :

- pour les ajustements liés aux cessions et apports, un taux d'imposition de 34,43 % a été appliqué aux bases taxables pour les plus-values réalisées en France, 37 % aux Etats-Unis et 30 % en Allemagne ; la situation fiscale des sociétés cédantes ou apporteuses a été considérée au 30 juin 2016, notamment en matière de reports déficitaires imputables sur les plus-values réalisées ;
- pour les ajustements liés aux charges d'intérêts des dettes obligataires et aux coûts de cession et d'apport, un taux d'imposition de 0 % a été utilisé pour les coûts engagés au niveau de la société-mère puisqu'aucun actif d'impôts différés n'est reconnu au niveau d'AREVA, et aucune économie d'impôt n'a été considérée au niveau de NewCo.

3.3.5 Description des ajustements pro forma

3.3.5.1 Apport des activités NP à New NP et cession de 75 % de New NP à EDF

Les activités de New NP ont été classées en « activités destinées à être cédées » dans les comptes publiés d'AREVA au 30 juin 2016. En application de la norme IFRS 5, (i) les actifs et les passifs des activités destinées à être cédées sont présentés pour leur montant total dans des rubriques spécifiques du bilan ; les créances et les dettes de ces activités envers les autres entités du groupe continuent d'être éliminées ; (ii) le résultat net d'impôt des activités destinées à être cédées est présenté dans une rubrique spécifique du compte de résultat.

Du fait de ce classement, les ajustements présentés dans le compte de résultat pro forma consolidé non audité pour le semestre clos le 30 juin 2016 consistent essentiellement à comptabiliser les transactions entre AREVA et les activités de New NP antérieurement éliminées dans les comptes publiés et à remplacer le résultat semestriel des activités de New NP par la quote-part de résultat de la mise en équivalence, et à intégrer le résultat de cession net d'impôt.

Dans le bilan pro forma consolidé non audité, les actifs et passifs destinés à être cédés sont extournés et remplacés par l'impact trésorerie de la cession des 75 % de New NP à EDF, la constatation de la mise en équivalence de la quote-part non cédée ainsi que les effets fiscaux et capitaux propres liés à la déconsolidation.

Les principaux ajustements sur le résultat net se présentent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Résultat de cession, après frais de transaction	136
Effet fiscal	(197)
Annulation du résultat semestriel	(65)
Quote-part de résultat de la mise en équivalence	16

Autres	(21)
Résultat net pro forma	(131)

Le résultat de cession et la réévaluation de la participation conservée ont été déterminés sur la base :

- du prix de cession figurant dans le contrat de cession signé entre AREVA, AREVA NP et EDF le 15 novembre 2016, ajusté de la dernière estimation des ajustements de prix ; le prix de cession ainsi déterminé s'élève à 2 500 millions d'euros ;
- de la valeur nette comptable des actifs cédés telle qu'elle figure dans les comptes consolidés d'AREVA au 30 juin 2016 ; et
- de la reprise en résultat des gains ou pertes recyclables relatifs à New NP constatés parmi les « autres éléments du résultat global ».

Le résultat de cession ainsi déterminé, après frais de transaction, s'élève à 136 millions d'euros et est présenté en résultat net d'impôts des activités cédées dans le compte de résultat pro forma consolidé non audité.

L'effet fiscal associé aux apports a été déterminé à partir d'une allocation préliminaire du prix de cession aux actifs et passifs apportés par pays, sur la base des hypothèses indiquées dans la Section « 3.3.4 Base de préparation » de la présente Actualisation et est estimé à 197 millions d'euros. Il est présenté en impôts courants – passif dans le bilan pro forma consolidé non audité. La charge d'impôt au titre de la plus-value réalisée sur l'apport de New NP est susceptible d'évoluer en fonction de l'allocation définitive par pays et par élément apporté. En outre, la charge d'impôt réelle sera minorée par l'imputation de la perte réalisée depuis le 1^{er} juillet 2016 jusqu'à l'exercice de réalisation effective de la plus-value. Cette imputation n'a pas été prise en compte dans la détermination de la charge d'impôt reflétée dans le compte de résultat pro forma. En effet, conformément aux règles d'élaboration des informations pro forma, cet événement postérieur au 30 juin 2016 ne peut être considéré pour déterminer les ajustements pro forma.

La quote-part de 25 % de New NP conservée par AREVA, qui s'élève à 625 millions d'euros, est présentée en titres des entreprises associées dans le bilan pro forma consolidé non audité. La cession envisagée de ces titres n'a pas été reflétée dans l'Information pro forma consolidée non auditée dans la mesure où cette opération n'a pas fait l'objet d'une offre ferme à la date de préparation de ce document. Si cette opération avait été reflétée dans l'Information pro forma consolidée non auditée, elle se serait traduite par une augmentation de la trésorerie d'AREVA de 625 millions d'euros et une sortie des titres des entreprises associées du même montant, ne générant ainsi aucun résultat de cession.

Le résultat de New NP sur le semestre de 65 millions d'euros a été annulé sur la ligne de résultat net d'impôts des activités cédées et la quote-part de 25 % comptabilisée en quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence.

Dans le compte de résultat pro forma consolidé non audité, au sein du résultat opérationnel, les ajustements pro forma relatifs à l'apport-cession de New NP reflètent les transactions entre les activités destinées à être cédées et les activités poursuivies.

3.3.5.2 Apports à NewCo et augmentation de capital entraînant la perte de contrôle d'AREVA

Les activités apportées à NewCo sont consolidées par intégration globale dans les comptes publiés d'AREVA au 30 juin 2016. La perte de contrôle d'AREVA SA qui intervient à la suite de l'augmentation de capital a pour conséquence la déconsolidation de ces activités. De ce fait, les ajustements présentés dans le compte de résultat pro forma consolidé non audité pour le semestre clos le 30 juin 2016 consistent essentiellement à exclure l'ensemble des activités apportées à NewCo, à comptabiliser les transactions entre AREVA et les activités apportées à NewCo antérieurement éliminées dans les comptes publiés et à remplacer le résultat semestriel des activités apportées à NewCo par la quote-part de résultat de la mise en équivalence, et enfin à intégrer le résultat de dilution net d'impôt. Ce résultat de cession net d'impôt de NewCo est constaté au compte de résultat en raison

de l'hypothèse retenue pour l'établissement des informations pro forma telle que détaillées précédemment, à savoir que la perte de contrôle de NewCo est constatée comme si elle avait eu lieu au 1^{er} janvier 2016 pour le compte de résultat pro forma consolidé non audité, et au 30 juin 2016 pour le bilan pro forma consolidé non audité.

Dans le bilan pro forma consolidé non audité, les actifs et passifs des activités apportées à NewCo sont déconsolidés ligne à ligne et remplacés, dans les capitaux propres, par l'impact résultat net d'impôt de la dilution et, dans la ligne de titres des entreprises associées, par la constatation de la mise en équivalence de la quote-part conservée par AREVA.

Les principaux ajustements sur le résultat net se présentent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Résultat de dilution, après frais de transaction	3 111
Effet fiscal	(24)
Annulation de la charge d'intérêts de la dette obligataire	88
Annulation du produit d'intérêts sur comptes courants	(77)
Annulation du résultat semestriel	129
Quote-part de résultat de la mise en équivalence	(56)
Résultat net pro forma	3 170

Le résultat de dilution et la réévaluation de la participation conservée ont été déterminés sur la base :

- de la valeur de marché de NewCo définie lors des apports et figurant dans le traité d'apport du 30 août 2016; cette valeur s'élève à 2 000 millions d'euros ; à l'issue de l'augmentation de capital de 3 000 millions d'euros, la quote-part d'AREVA dans NewCo s'établit à 40 % ;
- de la valeur nette comptable des actifs cédés telle qu'elle figure dans les comptes consolidés d'AREVA au 30 juin 2016 ; les capitaux propres part du groupe à cette date s'élèvent à - 1 047 millions d'euros ; et
- de la reprise en résultat des gains ou pertes recyclables relatifs à NewCo constatés parmi les « autres éléments du résultat global ».

Le résultat de dilution ainsi déterminé, après frais de transaction, s'élève à 3 111 millions d'euros et est présenté en résultat net d'impôts des activités cédées dans le compte de résultat pro forma consolidé non audité.

L'effet fiscal associé aux apports a été estimé à 24 millions d'euros sur la base des hypothèses indiquées dans la Section « 3.3.4 Base de préparation » de la présente Actualisation.

La charge d'intérêts relative à la dette obligataire sur le premier semestre 2016 a été annulée chez AREVA et intégrée dans le résultat de NewCo pour la période. De même, le produit d'intérêts sur les comptes courants avec les filiales de NewCo, apportés par AREVA à NewCo, comptabilisé sur le semestre a été annulé chez AREVA et intégré dans le résultat de NewCo. La charge et le produit d'intérêts s'élèvent respectivement à - 88 millions d'euros et 77 millions d'euros.

Le résultat de NewCo sur le semestre de 129 millions d'euros a été annulé ligne à ligne dans le compte de résultat pro forma consolidé non audité et la quote-part de 40 %, ainsi que les ajustements sur le résultat financier décrits ci-dessus, comptabilisés en quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence.

La quote-part de 40 % de NewCo conservée par AREVA, qui s'élève à 2 000 millions d'euros, est présentée en titres des entreprises associées dans le bilan pro forma consolidé non audité.

3.3.5.3 Autres cessions

Les principes suivis pour les ajustements pro forma relatifs aux autres cessions sont identiques à ceux appliqués pour les activités de New NP, à l'exception du retraitement des transactions entre AREVA et Adwen, dans la mesure où Adwen était comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes publiés d'AREVA au 30 juin 2016.

Les principaux ajustements sur le résultat net se présentent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Adwen – Résultat de cession, après frais de transaction	(2)
Adwen – Annulation du résultat semestriel	14
Canberra – Résultat de cession, après frais de transaction	151
Canberra – Effet fiscal	(20)
Canberra – Annulation du résultat semestriel	13
AREVA TA – Résultat de cession, après frais de transaction	368
AREVA TA – Effet fiscal	(9)
AREVA TA – Annulation du résultat semestriel	(13)
Résultat net pro forma	502

3.3.5.3.1 Cession d'ADWEN

Le résultat de cession de la participation dans ADWEN a été déterminé sur la base :

- du prix de cession plancher figurant dans l'accord signé entre Gamesa et AREVA le 17 juin 2016 ;
- de la valeur nette comptable d'ADWEN en titres des entreprises associées telle qu'elle figure dans les comptes consolidés d'AREVA au 30 juin 2016 ; et
- de la reprise en résultat des gains ou pertes recyclables relatifs à ADWEN constatés parmi les « autres éléments du résultat global ».

Le résultat de cession ainsi déterminé, après frais de transaction, est nul et est présenté en résultat financier dans le compte de résultat pro forma consolidé non audité.

Il n'a pas été considéré d'effet fiscal associé dans la mesure où il est attendu une moins-value fiscale sur la cession.

La quote-part de résultat d'ADWEN sur le semestre de 14 millions d'euros a été annulée sur la ligne de quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence dans le compte de résultat pro forma consolidé non audité.

3.3.5.3.2 Cession de Canberra

Le résultat de cession de Canberra a été déterminé sur la base :

- du prix de cession figurant dans l'accord ferme signé entre Mirion Technologies Inc. et AREVA le 5 avril 2016 ;
- de la valeur nette comptable des actifs cédés telle qu'elle figure dans les comptes consolidés d'AREVA au 30 juin 2016 ; et
- de la reprise en résultat des gains ou pertes recyclables relatifs à Canberra constatés parmi les « autres éléments du résultat global ».

Le résultat de cession ainsi déterminé, après frais de transaction, s'élève à 151 millions d'euros et est présenté en résultat net d'impôts des activités cédées dans le compte de résultat pro forma consolidé non audité.

L'effet fiscal associé à la cession a été déterminé pays par pays sur la base des hypothèses indiquées dans la Section « 3.3.4 Base de préparation » de la présente Actualisation et s'élève à 20 millions d'euros.

Le résultat de Canberra sur le semestre de - 13 millions d'euros a été annulé sur la ligne de résultat net d'impôts des activités cédées dans le compte de résultat pro forma consolidé non audité.

Dans le compte de résultat pro forma consolidé non audité, au sein du résultat opérationnel, les ajustements pro forma relatifs à la cession de Canberra reflètent les transactions entre les activités destinées à être cédées et les activités poursuivies.

3.3.5.3.3 Cession d'AREVA TA

Le résultat de cession d'AREVA TA a été déterminé sur la base :

- du prix de cession figurant dans l'accord ferme signé entre AREVA, d'une part, et l'Etat français, le CEA et DCNS, d'autre part, le 15 décembre 2016 ;
- de la valeur nette comptable des actifs cédés telle qu'elle figure dans les comptes consolidés d'AREVA au 30 juin 2016 ; et
- de la reprise en résultat des gains ou pertes recyclables relatifs à AREVA TA constatés parmi les « autres éléments du résultat global ».

Le résultat de cession ainsi déterminé, après frais de transaction, s'élève à 368 millions d'euros et est présenté en résultat net d'impôts des activités cédées dans le compte de résultat pro forma consolidé non audité.

L'effet fiscal associé à la cession a été estimé à 9 millions d'euros sur la base des hypothèses indiquées dans la Section « 3.3.4 Base de préparation ».

Le résultat d'AREVA TA sur le semestre de 13 millions d'euros a été annulé sur la ligne de résultat net d'impôts des activités cédées dans le compte de résultat pro forma consolidé non audité.

Dans le compte de résultat pro forma consolidé non audité, au sein du résultat opérationnel, les ajustements pro forma relatifs à la cession d'AREVA TA reflètent les transactions entre les activités destinées à être cédées et les activités poursuivies.

3.3.5.4 Augmentation de capital d'AREVA

L'augmentation de capital d'AREVA a été reflétée dans les Informations financières pro forma consolidées non auditées à hauteur de 2 milliards d'euros, qui correspond au montant pour lequel l'Etat a annoncé son intention de souscrire.

L'intégralité de l'augmentation de capital a été reflétée en trésorerie dans le bilan pro forma consolidé non audité dans la mesure où la trésorerie reçue ne servira pas immédiatement à rembourser une échéance contractuelle de dette.

3.3.5.5 Frais de transaction

L'ensemble des frais qu'AREVA a supportés ou supportera pour la préparation et la réalisation des cessions de New NP, de Canberra, d'ADWEN et d'AREVA TA ont été respectivement estimés à 21 millions d'euros, 7 millions d'euros, 2 millions d'euros et 2 millions d'euros, respectivement. Ils ont été portés en totalité en déduction des capitaux propres consolidés, et en augmentation des dettes fournisseurs pour la part non encourue au 30 juin 2016

pour le bilan pro forma consolidé non audité. Ils ont été comptabilisés en réduction du résultat de cession dans le compte de résultat pro forma consolidé non audité.

Les frais qu'AREVA encourra au titre des apports d'AREVA à NewCo entre le 30 juin 2016 et la date de réalisation des apports ont été évalués à 12 millions d'euros. Ils ont été portés en déduction des capitaux propres consolidés et en augmentation des dettes fournisseurs pour le bilan pro forma consolidé non audité. Ils ont été comptabilisés en charge dans le résultat net d'impôts des activités cédées dans le compte de résultat pro forma consolidé non audité.

Les frais d'augmentation de capital d'AREVA ont été estimés à 15 millions d'euros et comptabilisés en réduction des capitaux propres.

Ces frais ont été analysés comme étant entièrement déductibles fiscalement mais aucun effet d'impôt n'a été comptabilisé comme indiqué dans la Section « 3.3.4 Base de préparation » de la présente Actualisation.

De par leur nature, ces frais ne sont pas supposés avoir un impact récurrent sur la performance du Groupe à l'avenir.

3.3.5.6 Prestations de services Corporate et redevance de marque

Les montants facturés par AREVA aux filiales déconsolidées au titre des conventions de services *Corporate* et de la redevance de marque ont été exclus du chiffre d'affaires et reclassés en coût des produits et services vendus dans le compte de résultat pro forma consolidé non audité, hormis la redevance de marque facturée aux entités du périmètre NewCo, dans la mesure où ces dernières ne cesseront pas de payer la redevance de marque immédiatement après la perte de contrôle d'AREVA sur NewCo. Les montants ainsi reclassés s'élèvent à 136 millions d'euros et 20 millions d'euros, respectivement.

3.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière pro forma

MAZARS

61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

ERNST & YOUNG AUDIT

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris La Défense 1

AREVA

Société Anonyme
Tour Areva
1 place Jean Millier
92400 Courbevoie

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les informations financières pro forma**
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

Au Directeur général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société AREVA (ci-après la « **Société** ») relatives au semestre clos le 30 juin 2016 incluses dans la partie 3 « Informations financières » de l'actualisation du document de référence.

Ces informations financières pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que les opérations de restructuration, présentées dans l'introduction de la note explicative aux informations financières pro forma, aurait pu avoir sur le bilan consolidé au 30 juin 2016 si les opérations avaient pris effet au 30 juin 2016 et sur le compte de résultat consolidé pour le semestre clos le 30 juin 2016 si les opérations avaient pris effet au 1er janvier 2016. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces informations financières pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) n°809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II, point 7, du règlement (CE) n°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations financières pro forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations financières pro forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux informations financières pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction d'AREVA pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- les informations financières pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 3.3.1 « Introduction » de la note explicative aux informations financières pro forma.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt de l'actualisation du document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2015 auprès de l'AMF, et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Paris - La Défense,

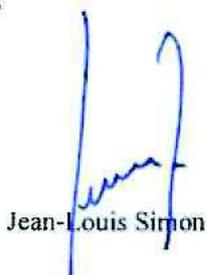
le 13 janvier 2017

Les commissaires aux comptes

MAZARS



Cédric Haaser

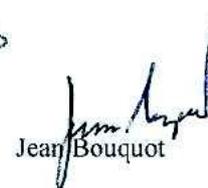


Jean-Louis Simon

ERNST & YOUNG AUDIT



Aymeric de La
Morandière



Jean Bouquot

4 Facteurs de risque

Les risques et incertitudes significatifs auxquels le Groupe est confronté sont décrits dans le Chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Référence, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers et disponible sur son site Internet (www.amf-france.org) ainsi que sur celui de la Société (www.aveva.com).

Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation, exacts et sont mis à jour par les informations figurant ci-dessous, résultant notamment de la mise en œuvre du Projet de Restructuration.

Le Groupe attire l'attention du lecteur sur le fait que la liste de ces risques n'est toutefois pas exhaustive et d'autres risques, inconnus à la date de la présente Actualisation, pourraient survenir et avoir un effet défavorable sur l'activité et la situation financière du Groupe.

4.1 Risques liés au Projet de Restructuration

4.1.1 Risques liés à la mise en œuvre du Projet de Restructuration

Afin de restaurer sa compétitivité et d'assainir sa situation financière, le Groupe a conçu et entamé la mise en œuvre d'un Projet de Restructuration qui inclut notamment la filialisation des activités du cycle du combustible nucléaire (comprenant principalement les activités Mines, Chimie, Enrichissement et Aval) au sein de l'entité NewCo, des augmentations de capital au niveau d'AREVA et de NewCo pour un montant global de 5 milliards d'euros, et un plan de cessions d'une grande ampleur cohérent avec son objectif de recentrage sur la gestion des matières nucléaires. Le Projet de Restructuration est détaillé en Section « 2.3 Mise en œuvre de la feuille de route stratégique et du Projet de Restructuration du Groupe » de la présente Actualisation.

Le Projet de Restructuration a notamment pour objectif de permettre à AREVA de faire face, grâce au produit des augmentations de capital envisagées et des cessions en cours, à ses besoins de trésorerie et notamment d'assumer le remboursement des échéances de dettes bancaires (lignes bilatérales, RCF et crédit relais le cas échéant) en 2017 et 2018 et d'assurer le bon achèvement du projet OL3.

Le Groupe ne peut néanmoins donner aucune assurance que ce Projet de Restructuration sera suffisant si les conditions de marché continuaient à se dégrader (chute du prix de l'uranium, des services de conversion et d'enrichissement par exemples) ou si des évolutions législatives ou réglementaires contraignaient certaines entreprises du Groupe à revoir significativement à la hausse le niveau des fonds actuellement dédiés aux opérations de fin de cycle. En conséquence, le Groupe ne peut garantir que la mise en œuvre du Projet de Restructuration permettra d'atteindre les résultats attendus dans les délais escomptés. Si le Groupe ne parvenait pas à mettre en œuvre le Projet de Restructuration de manière efficace ou s'il ne produisait pas les résultats attendus, cela pourrait avoir un effet significatif défavorable sur ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

4.1.2 Risques liés à la non réalisation ou au décalage des augmentations de capital d'AREVA et de NewCo

Dans le cadre du Projet de Restructuration, il est envisagé de procéder à deux augmentations de capital au niveau d'AREVA et de NewCo pour un montant global de 5 milliards d'euros. L'Etat français aurait vocation à participer à l'augmentation de capital d'AREVA qui lui est réservée à hauteur d'un montant de 2 milliards d'euros, et à l'augmentation de capital de NewCo, aux côtés d'investisseurs stratégiques, à hauteur de 2,5 milliards d'euros maximum. Pour un complément d'informations sur les modalités des augmentations de capital envisagées, voir les Sections « 2.3.2 Accords de la Commission européenne sur le Projet de Restructuration », « 2.3.3 Engagements d'investisseurs stratégiques pour participer à l'augmentation de capital de NewCo » et « 2.3.4 Augmentations de capital d'AREVA et de NewCo » de la présente Actualisation.

La réalisation définitive des augmentations de capital susvisées est soumise à l'autorisation des Assemblées Générales respectives des deux sociétés qui devraient se tenir le 3 février 2017 et à la levée des conditions auxquelles est assortie l'autorisation de la Commission européenne au titre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat, telles que décrites en Section « 2.3.2 Accords de la Commission européenne sur le Projet de Restructuration » de la présente Actualisation.

Le Groupe ne peut donner aucune garantie quant à la réalisation des conditions auxquelles est assortie la décision de la Commission européenne ni à leur date de réalisation.

Si ces conditions n'étaient pas levées dans les délais escomptés, la réalisation des augmentations de capital susvisées et la mise en œuvre du Projet de Restructuration seraient remises en cause, ce qui aurait une incidence défavorable significative sur les activités et la situation financière du Groupe qui pourrait ne pas être en mesure de faire face à ses besoins de trésorerie.

En particulier, en cas de décalage significatif de la réalisation effective des augmentations de capital d'AREVA et de NewCo ou en cas de non-réalisation desdites augmentations de capital, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de rembourser les avances en compte courant d'actionnaire de l'Etat (l'une au profit d'AREVA d'un montant de 2 milliards d'euros, et l'autre au profit de NewCo d'un montant de 1,3 milliard d'euros) autorisées par la Commission européenne par décision du 10 janvier 2017.

4.1.3 Risques liés à la non réalisation ou au décalage de la cession des activités d'AREVA NP

Comme exposé en Section « 2.3.6 Cession des activités d'AREVA NP » de la présente Actualisation, AREVA, AREVA NP et EDF ont signé le 15 novembre 2016 un contrat fixant les termes et conditions de la cession d'une participation conférant à EDF le contrôle exclusif d'une entité New NP, filiale à 100 % d'AREVA NP, qui regroupera les activités industrielles, de conception et de fourniture de réacteurs nucléaires et d'équipements, d'assemblages combustible et de services à la base installée du Groupe, pour un prix de cession de 2,5 milliards d'euros pour 100% des titres de New NP, hors les éventuels compléments et ajustements de prix et sans reprise de dette financière à la date de réalisation de l'opération. Les contrats relatifs au projet OL3 et les moyens nécessaires à l'achèvement du projet, ainsi que certains contrats relatifs à des pièces forgées dans l'usine du Creusot, resteront au sein d'AREVA NP, dans le périmètre d'AREVA.

La réalisation de la cession est soumise à un certain nombre de conditions suspensives. Notamment, la réalisation de la transaction, prévue pour le deuxième semestre de l'année 2017, reste soumise à :

- l'obtention de conclusions favorables de l'ASN au sujet des résultats des essais concernant le circuit primaire du réacteur de Flamanville 3 ;
- la finalisation et la conclusion satisfaisante des audits qualité dans les usines du Creusot, de Saint-Marcel et de Jeumont ;
- l'obtention de l'autorisation de cocontractants d'AREVA NP ;
- l'approbation des autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations et de sûreté nucléaire.

La réalisation de l'opération est en outre conditionnée au transfert des activités d'AREVA NP, hors le contrat OL3 et certains contrats composants, au sein de l'entité New NP.

Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des conditions suspensives ni à leur date de réalisation. Notamment, les autorités compétentes pourraient assortir la délivrance de leur autorisation au respect d'engagements, injonctions ou prescriptions et certains cocontractants pourraient assortir la délivrance de leur autorisation à la négociation de conditions contractuelles moins favorables à AREVA ou New NP. Ces engagements, injonctions, prescriptions ou négociations pourraient affecter ou retarder la réalisation de l'opération, entraîner une décision de ne pas réaliser l'opération ou pourraient réduire les bénéfices attendus de l'opération et avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe et le Projet de Restructuration.

4.1.4 Risques liés aux accords de tiers au titre du changement de contrôle de NewCo

L'augmentation de capital de NewCo d'un montant global de 3 milliards d'euros entrainera de fait la perte du contrôle de NewCo par AREVA, cette dernière ayant vocation à ne conserver qu'une participation minoritaire résiduelle de l'ordre de 40% du capital et des droits de vote de NewCo à l'issue de l'opération.

Le changement de nature de l'activité d'AREVA et ce changement de contrôle doivent être soumis à l'autorisation préalable de certains tiers, notamment les créanciers bancaires au titre du crédit syndiqué RCF et des lignes bilatérales, des contractants, fournisseurs, clients ou autorités au titre des différents accords conclus par AREVA ou ses filiales ou au titre de la réglementation applicable dans les pays dans lesquels AREVA ou ses filiales exercent leurs activités.

Même si le changement de contrôle de NewCo a d'ores et déjà été approuvé par plusieurs contreparties d'AREVA, AREVA pourrait ne pas réussir à obtenir le consentement de certains tiers préalablement à la réalisation de l'augmentation de capital de NewCo ou être amenée, dans le cadre de l'obtention de ces consentements, à renégocier des conditions qui pourraient être moins favorables que celles conclues précédemment, ce qui pourrait dès lors réduire les bénéfices attendus du Projet de Restructuration et avoir un impact défavorable significatif sur l'activité et la situation financière du Groupe.

4.2 Risques juridiques

4.2.1 Risques contractuels et commerciaux

4.2.1.1 Garanties consenties par AREVA dans le cadre des cessions en cours

Dans le cadre de la cession du contrôle exclusif de New NP à EDF présentée en Section « 2.3.6 Cession des activités d'AREVA NP » de la présente Actualisation, AREVA a, au-delà des clauses d'ajustement du prix prévues au contrat de cession (à la hausse ou à la baisse), été amenée à consentir à EDF une garantie générale plafonnée ainsi que plusieurs garanties spécifiques dont certaines sont déplafonnées.

De même, dans le cadre de la cession d'ADWEN présentée en Section « 2.3.7.2 Cession d'ADWEN » de la présente Actualisation et de la cession d'AREVA TA décrite en Section « 2.3.7.3 Projet de cession d'AREVA TA » de la présente Actualisation, AREVA a été amenée à octroyer des garanties de passif générales plafonnées ainsi que des garanties spécifiques.

La mise en jeu de ces garanties (dont le montant pourrait s'avérer significatif, notamment s'agissant des garanties déplafonnées) pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur l'activité et la situation financière du Groupe.

4.2.2 Risques et litiges impliquant AREVA

AREVA est exposé à des risques contentieux pouvant conduire le cas échéant à des sanctions civiles et/ou pénales. AREVA ne peut garantir qu'il n'est pas exposé potentiellement à des plaintes ou des enquêtes qui pourraient avoir une influence significative défavorable sur l'image et la santé financière du Groupe.

4.2.2.1 Centrale EPR de Olkiluoto 3 (OL3)

Le 5 décembre 2008, une procédure d'arbitrage CCI a été initiée par le consortium AREVA-Siemens au titre des retards et perturbations subis dans le cadre de l'exécution du contrat, et des surcoûts induits (« D&D Claim »). En juillet 2012, le tribunal arbitral a rendu une sentence partielle définitive enjoignant TVO de débloquer 100 millions d'euros (outre les intérêts) dus au consortium AREVA-Siemens et retenus en contravention des dispositions contractuelles. Cette sentence a été dûment exécutée par TVO.

Après huit ans de procédure (échanges de mémoires par les parties et audiences avec le tribunal arbitral), le montant à jour au 30 juin 2016 des réclamations respectives des parties s'élève à environ 3,5 milliards d'euros pour le Consortium (sur les tranches 1 et 2 de sa réclamation couvrant le début du projet jusqu'à février 2014) et 2,3 milliards d'euros pour TVO. La procédure poursuit son cours.

Conformément au calendrier de la procédure arbitrale, les audiences sur le fond du litige se sont déroulées au cours de l'année 2016 et ont donné lieu dans la deuxième partie de l'année aux dires d'expert sur la base des dépositions des témoins. Une sentence partielle du tribunal arbitral a été rendue le 7 novembre 2016. Si cette décision fait droit à certaines demandes de TVO, elle ne constitue pas pour autant une décision statuant sur l'issue financière du litige qui oppose les parties.

D'autres décisions intermédiaires sont attendues avant la sentence finale qui reste prévue au plus tôt pour fin 2017 et plus probablement pour début 2018.

Par ailleurs, en l'état des informations disponibles à la date de la présente Actualisation, le Consortium et ses conseils estiment que les allégations de faute lourde/intentionnelle exposées dans la réclamation de TVO restent injustifiées et que les conséquences potentielles de la sentence arbitrale partielle rendue début novembre 2016 sur l'arbitrage ne sont pas de nature à affecter l'équilibre général de la restructuration du Groupe.

Cette appréciation ne préjuge pas de la position que le Groupe pourrait être amené à adopter dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels 2016. En particulier, la position comptable relative au litige OL3 ne pourra être arrêtée que lorsque le Groupe aura connaissance de la survenance ou non d'évènements post clôture relatifs au contentieux OL3. A cet égard, selon les déclarations du tribunal arbitral lors des audiences de décembre 2016, une décision partielle pourrait être rendue dans le courant du premier trimestre 2017, soit potentiellement avant la clôture des comptes et pourrait affecter cette position.

4.2.2.2 Risques de litiges liés aux anomalies identifiées dans le processus de fabrication de certains composants forgés au Creusot

Suite à l'annonce fin avril de la détection d'anomalies documentaires dans le suivi des processus de fabrication d'équipements au sein de l'usine du Creusot, un audit est actuellement mené sur la totalité des dossiers.

A fin novembre 2016, l'examen des dossiers « barrés » se poursuit. Pour les réacteurs en fonctionnement notamment, des fiches d'anomalie ont été systématiquement ouvertes dès lors que l'examen de ces dossiers a mis en évidence des irrégularités.

En octobre 2016, une plainte portant sur ces anomalies, notamment celles affectant un générateur de vapeur du réacteur numéro 2 de Fessenheim, a été déposée par l'ONG Greenpeace et d'autres associations auprès du parquet tribunal de grande instance de Paris contre EDF et AREVA.

En outre, en octobre 2016, conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale en vertu duquel toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire ayant eu connaissance d'un crime ou d'un délit dans le cadre de ses fonctions est tenu d'en « donner avis sans délai au procureur de la République », le Président de l'ASN a saisi le procureur de la République au sujet des « irrégularités » dans les dossiers de fabrication de pièces réalisées dans l'usine du Creusot d'AREVA NP. Selon une source judiciaire, une enquête préliminaire a été ouverte suite à ce signalement au pôle santé publique du parquet de Paris.

Cette situation pourrait déboucher sur d'autres mises en cause civiles ou pénales, tant en France qu'à l'étranger.

4.2.2.3 PALUEL 2

Le 31 mars 2016, un générateur de vapeur a chuté dans le bâtiment du réacteur 2 du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Paluel, lors de sa manutention.

Cette chute a fait l'objet d'une inspection conduite par l'ASN en date du 7 avril 2016.

En outre, à la suite de cette chute, une expertise judiciaire a été initiée par EDF en vue de déterminer les circonstances de survenue du sinistre et les responsabilités éventuelles des membres du groupement d'entreprises en charge de la manutention des générateurs de vapeur, constitué d'AREVA NP et de trois autres sociétés.

4.2.2.4 GLOBAL TECH ONE (GT1)

Invoquant certains manquements d'ADWEN dans le cadre de la fourniture d'éoliennes « offshore » en mer du nord allemande, GT1 a initié une procédure d'adjudication à l'encontre d'ADWEN et d'AREVA (laquelle s'est portée garante des engagements pris par ADWEN). Un « *Dispute Adjudication Board* » constitué par les parties a été saisi dans ce cadre.

La décision d'adjudication, qui lie contractuellement les parties, a été rendue le 22 octobre 2016. Le « *Dispute Adjudication Board* » a considéré qu'AREVA et ADWEN étaient solidairement redevables envers GT1 de la somme de 79,9 millions d'euros, hors intérêts.

Les parties ont la possibilité de contester cette décision en initiant un arbitrage sous l'égide du centre d'arbitrage allemand « *Deutsche Institution für Schiedsgerichtsbarkeit* », conformément aux stipulations contractuelles.

4.2.2.5 Activités Bioénergies

Dans un contexte de marché défavorable et en l'absence de possibilités de cession, il a été décidé en avril 2015 d'arrêter l'activité Bioénergie Europe. De même, à l'issue de discussions non concluantes en 2015 avec des acquéreurs potentiels, la décision a été prise le 22 février 2016 d'arrêter les activités Bioénergie Asie et Bioénergie Brésil. L'arrêt des activités Bioénergie devrait se faire de façon progressive, dans le respect des engagements contractuels d'AREVA, et notamment après l'achèvement des projets GIFT aux Philippines et Commentry en France.

Néanmoins, suite à l'annonce de l'arrêt des activités Bioénergie Brésil, des contentieux ont été engagés à l'encontre de l'entité Bioénergie Brésil. L'ensemble des litiges en cours au Brésil a par conséquent été réapprécié et des provisions complémentaires ont été passées au 30 juin 2016.

4.2.2.6 Projet KOEBERG

Le 6 septembre 2014, AREVA a signé avec l'électricien sud-africain ESKOM un contrat portant sur le remplacement des générateurs de vapeur de la centrale nucléaire de Koeberg. Ce contrat de 4,3 milliards de rands (environ 300 millions d'euros) prévoyait la conception et la fabrication de six générateurs de vapeur, leur montage au sein des deux réacteurs de la centrale ainsi que l'ingénierie associée.

Le 27 août 2014, Westinghouse a saisi les juridictions sud-africaines aux fins d'obtenir la remise en cause du processus d'appel d'offre ayant conduit à l'attribution à AREVA dudit contrat.

Rejetées en première instance, les demandes de Westinghouse ont été partiellement retenues par la *Supreme Court of Appeal* qui, le 9 décembre 2015, a annulé la décision attribuant le contrat à AREVA mais a refusé la demande de substitution de Westinghouse.

ESKOM et AREVA ont fait appel de cette décision devant le Cour Constitutionnelle sud-africaine en janvier 2016. La décision de la Cour est attendue pour 2017 au plus tard.

Le 21 décembre 2016, la Cour Constitutionnelle sud-africaine a rendu sa décision en faveur d'AREVA en jugeant irrecevable la demande d'annulation de l'appel d'offre formulée par Westinghouse.

4.2.2.7 Enquêtes Diverses

AREVA a par ailleurs connaissance de l'existence d'autres enquêtes préliminaires en cours menées par le Parquet National Financier.

Ces enquêtes se déroulant dans le cadre de procédures judiciaires contre X, AREVA n'est à ce jour pas mise en cause.

4.3 Risques industriels et environnementaux

4.3.1 Risques nucléaires

4.3.1.1 Risques liés aux opérations de fin de cycle

Au 30 juin 2016, en dehors des sites et installations destinés à être cédés à EDF, les provisions de fin de cycle s'élevaient à 7 119 millions d'euros (dont 6 898 millions d'euros au périmètre loi) en valeur actualisée. A la même date, en valeur de marché, le montant des actifs dédiés s'élevait à 6 148 millions d'euros, soit un ratio de couverture de 89 % sur le périmètre loi.

Le provisionnement des dépenses de fin de cycle se fait sur la base d'estimations de coûts futurs réalisées par le Groupe qui sont, par nature, fondées sur des hypothèses (voir Annexe 1 au rapport financier semestriel 2016 (*Annexe aux comptes consolidés*, Note 8. *Opérations de fin de cycle*)).

Il ne peut cependant être affirmé avec certitude que les montants actuellement provisionnés seront en phase avec les coûts effectifs finalement supportés par le Groupe qui pourraient être plus élevés que ceux initialement prévus, en raison notamment de l'évolution des lois et règlements applicables aux activités nucléaires et à la protection de

l'environnement, de leur interprétation par les tribunaux, et de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques. Ces coûts dépendent également des décisions prises par les autorités compétentes relatives notamment aux conditions du démantèlement et à l'adoption de solutions pour le stockage final de certains déchets radioactifs ainsi que du coût définitif de ces solutions (voir Annexe 1 au rapport financier semestriel 2016 (*Annexe aux comptes consolidés*, Note 8. *Opérations de fin de cycle*)). Il est à ce titre possible que ces futures obligations et les éventuelles dépenses ou responsabilités complémentaires de nature nucléaire ou environnementale que le Groupe pourrait avoir ultérieurement à supporter aient un impact négatif significatif sur sa situation financière.

Les principaux risques disruptifs susceptibles d'impacter sensiblement le coût des passifs de fin de cycle portent sur :

- les écarts entre l'état initial envisagé des installations anciennes et des déchets historiques et leur état réel constatable lors des premières investigations opérationnelles dans les installations ;
- des évolutions de la réglementation ou de la doctrine, notamment en matière d'état final visé des installations et des sols après le démantèlement ou de requalification en déchets de matières radioactives actuellement encore considérées comme valorisables ;
- l'augmentation sensible des coûts de conditionnement et de stockage des déchets radioactifs, notamment ceux destinés au stockage profond (coût du stockage futur Cigéo) et ceux ne disposant pas encore de filière définitive.

Afin de faire face aux obligations futures de fin de cycle, le Groupe dispose d'un portefeuille d'actifs financiers (actions, obligations, fonds communs de placement et créances à recevoir de tiers). Le ratio de couverture des passifs de fin de cycle par les actifs dédiés est inférieur à 100 %, principalement du fait de la dotation de compléments de provisions pour risques en 2014, de l'augmentation du coût de Cigéo en 2015, et également d'une baisse du taux d'actualisation. Le Groupe fait aujourd'hui l'hypothèse d'un abondement au fonds dédié de l'ordre de 800 millions d'euros en 2017 afin de converger vers un taux de couverture de 100 %, notamment grâce à l'Augmentation de Capital Réservée annoncée. L'atteinte du taux de couverture de 100 % dépendra également des conditions de marché, qui ne peuvent pas être anticipées (taux d'actualisation et rendement du fonds dédié constaté à fin 2017).

Toutefois, et malgré la stratégie de gestion prudente des actifs dédiés par le Groupe, des facteurs économiques exogènes peuvent impacter défavorablement le ratio de couverture des passifs de fin de cycle par les actifs dédiés, et donc la situation financière du Groupe, tels que :

- le comportement défavorable des marchés financiers qui fait peser un risque de rendement inférieur des actifs par rapport aux hypothèses, en particulier, en raison du risque de volatilité inhérent aux marchés des capitaux, la valeur du portefeuille de titres financiers pourrait diminuer et/ou offrir un rendement inférieur à celui nécessaire pour assurer à terme la couverture des charges liées aux obligations de fin de cycle ;
- la baisse du taux d'actualisation ou toute autre évolution de la réglementation relative aux actifs dédiés.

Enfin, bien que les contrats de traitement des combustibles usés prévoient l'attribution et la reprise finale par le producteur initial des déchets et résidus issus de ces opérations, le Groupe pourrait, en tant que détenteur temporaire de déchets radioactifs produits par ses clients, voir sa responsabilité recherchée en cas de défaillance ou de faillite de ces derniers.

4.3.1.2 Assurances spécifiques relatives aux activités d'exploitant d'installations nucléaires

Le Groupe attire l'attention sur le fait que, sans attendre l'entrée en vigueur du Protocole portant modification de la Convention de Paris signé le 12 février 2004, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite loi TECV, a prévu sur ce point l'application anticipée de la seule augmentation du plafond de responsabilité civile nucléaire de l'exploitant. Ainsi, depuis le 18 février 2016, la responsabilité de l'exploitant est fixée à 700 millions d'euros par accident nucléaire dans une installation nucléaire, à 70 millions dans une installation à risque réduit (article L. 597-28 du Code de l'environnement) et à 80 millions d'euros par accident nucléaire en cours de transport (article L. 597-32 du Code de l'environnement).

Outre les augmentations susmentionnées du plafond de responsabilité civile des exploitants nucléaires, la loi TECV a opéré une mise en conformité de notre droit interne avec le champ d'application de la Convention de Paris en mentionnant les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, qui exploitent une installation nucléaire relevant du régime des installations nucléaires de base (INB) ou du régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Deux INB (SOCATRI et SOMANU) et trois ICPE (STMI à Bollène, CEMO à Chalon et CEDOS à Sully) du Groupe figurent dans la liste des sites bénéficiant d'un montant de responsabilité réduit en application du décret n° 2016-333 du 21 mars 2016 portant application de l'article L. 597-28 du Code de l'environnement et relatif à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire.

- **Description des assurances souscrites**

Pour ses installations nucléaires de base (INB) tant en France qu'à l'étranger et pour ses activités de transport nucléaire, AREVA dispose de plusieurs polices d'assurance en France, en Allemagne, en Belgique et aux États-Unis. Ces polices d'assurance sont conformes aux conventions internationales régissant la responsabilité de l'exploitant nucléaire, y compris en termes de plafonds des montants de garantie.

Ces assurances sont réassurées par les pools nucléaires des différents pays (Assuratome en France, DKV en Allemagne, Syban en Belgique, ANI aux États-Unis). De plus, AREVA est membre de la mutuelle ELINI (European Liability Insurance for the Nuclear Industry).

- **Assurances Dommages et Pertes d'exploitation nucléaire**

Du fait de la nature des dommages susceptibles d'être causés aux installations, ces assurances ne sont fournies que par les pools déjà cités ou des mutuelles spécialisées capables de fournir les garanties adaptées. Les montants de garantie de ces assurances sont fondés sur les capitaux estimés en valeur à neuf et sur une estimation du sinistre maximum possible (SMP). L'engagement des assureurs peut s'élever à un milliard d'euros pour certaines installations.

Par ailleurs, les activités minières ainsi que les sites américains et belges sont exclus des garanties Dommages et Pertes d'exploitation du process nucléaire et font l'objet d'assurances autonomes, contrôlées par la direction des Assurances.

4.4 Risques opérationnels

4.4.1 Risques liés aux anomalies détectées dans le cadre des audits qualité de la fabrication des composants nucléaires

Comme exposé à la Section « 2.5.1 Fabrication des composants » de la présente Actualisation, un audit qualité des composants nucléaire fabriqués dans l'usine du Creusot a été initié par AREVA fin 2015. La première phase d'analyse au Creusot a mis en évidence des constats d'anomalies dans des dossiers de suivi de fabrication d'équipements concernant les réacteurs nucléaires.

AREVA a par ailleurs étendu l'audit aux usines de fabrication d'équipements de Chalon-Saint Marcel et de Jeumont. Ces analyses n'ont à ce jour amené à constater aucun écart du type de ceux mis en évidence sur le site du Creusot et sont toujours en cours à la date de la présente Actualisation.

L'obtention de conclusions non satisfaisantes à l'issue des audits qualité menés dans les usines du Creusot, de Chalon-Saint Marcel et de Jeumont pourrait, comme indiqué à la Section « 4.1.3 Risques liés à la non réalisation ou au décalage de la cession des activités d'AREVA NP » de la présente Actualisation, compromettre ou retarder la réalisation de la cession des activités d'AREVA NP à EDF et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les activités du Groupe.

4.4.2 Risques liés à la mise en œuvre du plan de performance

Comme exposé à la Section « 2.4.1 Rappels sur le plan de performance » de la présente Actualisation, AREVA a annoncé, le 4 mars 2015, la mise en œuvre d'un plan de performance, en vue de réaliser 1 milliard d'euros de gains opérationnels en 2018 par rapport à 2014. Ce plan repose notamment sur 4 piliers : contrôle de l'évolution de

la masse salariale et des rémunérations, amélioration de la productivité, sélectivité des achats et stratégie commerciale.

Bien que le Groupe s'efforce de mettre en œuvre le plan de performance avec succès, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des bénéfices et des réductions de coûts envisagées par le plan de performance dans les délais escomptés. Si le Groupe ne parvenait pas à réaliser les objectifs du plan de performance dans les délais, ou s'il n'atteignait pas ces objectifs dans les délais attendus et indiqués dans la présente Actualisation, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités et la situation financière du Groupe.

4.5 Risques de liquidité et de marché

4.5.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité que peut avoir le Groupe à faire face à ses engagements financiers immédiats ou à court terme.

La gestion du risque de liquidité est assurée par la direction des Opérations Financières et de la Trésorerie (DOFT) qui s'assure de disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante, les investissements nécessaires au développement futur et faire face à tout événement exceptionnel. La gestion de la liquidité a pour objectif de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant.

De plus, un suivi régulier du risque de liquidité du Groupe est assuré, incluant des scénarios de stress.

Au 31 octobre 2016, AREVA est noté par Standard & Poor's B+ pour le crédit long assorti d'une perspective neutre (*developing*).

Au 31 octobre 2016, la dette financière courante, s'élevait à 1 931 millions d'euros et était notamment composée :

- de l'échéance de remboursement de la souche obligataire d'octobre 2017, pour un montant de 800 millions d'euros ;
- des échéances de remboursement des tirages sur des lignes de crédit bilatérales à moins d'un an pour un montant de 745 millions d'euros ;
- des échéances à moins d'un an de remboursement du prêt amortissable au titre du financement structuré de l'usine Georges Besse II, pour un montant de 66 millions d'euros ;
- d'intérêts courus sur les emprunts obligataires, pour un montant de 65 millions d'euros ;
- de concours bancaires courants et de comptes courants financiers créditeurs pour un montant de 50 millions d'euros.

Par ailleurs, compte tenu de la levée de certains aléas significatifs de la trajectoire financière, de l'avancement du plan de performance, du décalage de dépenses et des mesures prises pour optimiser le niveau de trésorerie, le Groupe a annoncé le 15 décembre 2016 qu'il ne tirerait pas sur le prêt relais de 1,2 milliard d'euros, obtenu en début d'exercice auprès d'un pool de banques.

Comme indiqué en Section « 2.3.2 Accords de la Commission européenne sur le Projet de Restructuration » de la présente Actualisation, la Commission européenne a autorisé le 10 janvier 2017 une aide au sauvetage sous la forme de deux avances en compte courant d'actionnaire de l'Etat, l'une au profit d'AREVA d'un montant de 2 milliards d'euros, et l'autre au profit de NewCo d'un montant de 1,3 milliard d'euros, afin de permettre au Groupe de faire face à ses obligations financières jusqu'à la réalisation effective des augmentations de capital d'AREVA et NewCo. Ces avances en compte courant seraient remboursées par conversion de la créance de l'Etat en capital dans le cadre des augmentations de capital d'AREVA et de NewCo.

Si lesdites augmentations de capital et les cessions envisagées dans le cadre du Projet de Restructuration n'étaient pas mises en œuvre ou si leur réalisation venait à être significativement décalée, le Groupe pourrait ne

pas être en mesure de faire face à ses besoins de trésorerie pour les douze prochains mois (et notamment ne pas être en mesure de rembourser les avances en compte courant de l'Etat susvisées) et serait contraint de trouver des solutions de financements transitoires alternatifs.

4.5.2 Risque de change

Compte tenu de la diversité géographique de ses implantations et de ses activités, le Groupe est exposé à la variation des cours de change en particulier à la parité euro/dollar américain. La volatilité des cours peut impacter les écarts de conversion, les capitaux propres et les résultats du Groupe. La valeur de l'euro par rapport au dollar américain s'est dépréciée d'environ 1 % depuis le 31 décembre 2015.

Les principaux facteurs par Business Unit qui peuvent influencer l'exposition au risque de change transactionnel du groupe sont les suivants :

- BU Mines et BU Chimie – Enrichissement : en raison de leurs implantations géographiques diversifiées (monnaies locales : euro/FCFA, dollar canadien, tenge) et de leurs activités essentiellement libellées en dollars américains, monnaie de référence des prix mondiaux de l'uranium naturel et des services de conversion et d'enrichissement d'uranium, ces Business Units sont exposés de façon significative au risque de dépréciation du dollar américain contre euro. L'exposition constituée essentiellement de contrats pluriannuels est couverte de façon globale afin de pouvoir bénéficier des couvertures naturelles offertes par les achats de matières. S'agissant d'expositions moyen/long terme, le montant de couvertures mis en place est progressif et l'horizon adapté en fonction du caractère hautement probable de l'exposition, sans excéder cinq ans en règle générale ;
- BU Composants : les ventes de composants lourds (générateurs de vapeur, couvercles de cuve) pouvant être facturées en dollars américains, qui ont une base de coûts de production en euros, constituent l'exposition la plus importante et font généralement l'objet de couvertures par des contrats d'assurance spécifiques ou des opérations de change à terme ;
- BU Recyclage : ce pôle est peu exposé au risque de change puisque les principaux contrats étrangers hors de la zone euro sont facturés en euros.

Conformément aux politiques du Groupe, les entités opérationnelles responsables de l'identification du risque de change initient les opérations de couverture contre leur devise de compte de façon exclusive avec la Trésorerie du Groupe, hors exceptions liées à des contraintes opérationnelles ou réglementaires spécifiques. La DOFT, qui centralise ainsi le risque de change des entités, couvre ensuite sa position en direct avec les contreparties bancaires. Un dispositif de limites strict, portant notamment sur les positions de change autorisées et les résultats, calculés en *marked to market*, est contrôlé quotidiennement par des équipes spécialisées chargées également des valorisations d'opérations. En complément, des analyses de sensibilité à une variation des cours de change sont effectuées périodiquement.

En complément, voir Section 20.2. Annexe aux comptes consolidés, Note 31. Gestion des risques de marché du Document de Référence.

4.5.3 Risque de taux

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux natures de risques :

- un risque d'évolution de la valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe ;
- un risque d'évolution des flux liés aux actifs et passifs financiers à taux variable.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments financiers dérivés pour contrôler, en fonction des conditions de marché, la répartition entre taux fixe et taux variable de l'endettement externe et des placements, dans le but de réduire principalement son coût de financement et d'optimiser également la gestion de ses excédents de trésorerie. La politique Groupe de gestion du risque de taux, approuvée par la Direction générale, est complétée par un dispositif de limites spécifiques à la gestion du risque de taux lié à la dette externe et à la gestion d'actifs. Ce dispositif définit notamment les limites autorisées en sensibilité de portefeuille, les instruments dérivés autorisés pour la gestion des risques financiers et les positions subséquentes pouvant être engagées.

En complément, voir Section 20.2. Annexe aux comptes consolidés, Note 31. Gestion des risques de marché du Document de Référence.

4.5.4 Risque sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe détient des actions cotées pour un montant significatif et est ainsi exposé à la variation des marchés financiers.

Les actions cotées détenues par le Groupe sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers.

Au 30 novembre 2016, on dénombre notamment des actions présentes au sein du portefeuille financier dédié aux opérations de fin de cycle.

Le risque sur actions et autres actifs financiers immobilisés non courants ne fait pas l'objet de mesures systématiques de protection contre la baisse des cours.

Le risque sur actions du portefeuille dédié aux opérations fin de cycle fait partie intégrante de la gestion d'actifs qui, dans le cadre du choix d'allocation actions/obligations, utilise les actions pour apporter un supplément de rendement à long terme.

Par ailleurs, le Groupe est exposé à des variations de la valeur d'autres instruments financiers qu'il détient en portefeuille, notamment des obligations et de parts de Fonds Commun de Placement dans le cadre de la couverture de ses obligations de fin de cycle.

En complément, voir Section 20.2. Annexe aux comptes consolidés, Note 31. Gestion des risques de marché du Document de Référence.

5 Trésorerie et capitaux

5.1 Perspectives financières

A l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires des neuf premiers mois de l'exercice 2016 le 27 octobre 2016, le Groupe a révisé à la hausse sa prévision de cash-flow net des activités de l'entreprise, initialement envisagée dans une fourchette comprise entre - 2,0 milliards d'euros et -1,5 milliard d'euros.

En effet, compte tenu de la levée d'un certain nombre d'aléas significatifs de sa trajectoire financière, de l'avancement du plan de performance, du décalage de dépenses anticipées en 2016 et des mesures prises tout au long de l'année pour limiter les décaissements et optimiser le niveau de trésorerie, le Groupe anticipe un cash-flow net des activités de l'entreprise compris entre - 0,9 milliard d'euros et - 0,6 milliard d'euros pour l'exercice 2016.

Le Groupe, qui avait renouvelé le 15 décembre 2016 son objectif d'un cash-flow net des activités de l'entreprise compris entre - 0,9 milliard d'euros et - 0,6 milliard d'euros pour l'année 2016, a précisé, le 11 janvier 2017, au vu des premiers éléments de clôture des comptes, qu'il devrait finalement s'établir dans le haut de la fourchette, soit environ - 0,6 milliard d'euros.

Compte tenu de cette consommation de trésorerie en 2016, la trésorerie brute de l'entreprise devrait s'établir à plus de 700 millions d'euros au 31 décembre 2016, hors prise en compte de l'acompte de près de 300 millions d'euros reçu de la part de NNB, le 05 janvier 2017 au titre du projet Hinkley Point.

5.2 Liquidité à 12 mois

La liquidité du Groupe pour l'exercice 2016 a été assurée par les lignes de crédit tirées les 4 et 5 janvier 2016 pour un montant de 2 milliards d'euros et par un crédit-relais de 1,2 milliard d'euros qui, comme évoqué, a été accordé en avril 2016 par un pool bancaire et n'a pas été tiré par AREVA.

Le 10 janvier 2017, la Commission européenne a autorisé une aide au sauvetage sous la forme de deux avances en compte courant d'actionnaire de l'Etat, l'une au profit d'AREVA d'un montant de 2 milliards d'euros, et l'autre au profit de NewCo d'un montant de 1,3 milliard d'euros, afin de permettre au Groupe de faire face à ses obligations financières jusqu'à la réalisation effective des augmentations de capital d'AREVA et NewCo, lesquelles devraient intervenir dans les prochains mois, après la réalisation des conditions auxquelles est assortie l'autorisation de la Commission Européenne au titre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

La réalisation des dites augmentations de capital dans les prochains mois ainsi que les produits des cessions attendues au cours de l'année 2017 (AREVA TA, ADWEN, et New NP notamment), permettraient de renforcer la structure financière d'AREVA et de NewCo et d'assurer leurs besoins de liquidité au regard de leurs obligations pour les douze prochains mois, sous réserve, en ce qui concerne AREVA, que la cession de New NP soit réalisée au plus tard au début du quatrième trimestre 2017.

En conséquence, AREVA étudie, en plus de mesures d'optimisation internes, des solutions de financements transitoires alternatifs (monétisation de créances, etc.) dans l'hypothèse où la réalisation de la cession effective des activités d'AREVA NP ne serait pas réalisée avant fin 2017.

AREVA finalise également à ce titre les discussions avec ses partenaires bancaires en vue d'obtenir, d'une part, les accords nécessaires pour procéder à l'augmentation de capital de NewCo et, d'autre part, un financement relais de 300 millions d'euros permettant d'apporter un complément de trésorerie à AREVA SA, en cas de décalage en fin d'année 2017 de la cession de New NP.

6 Gouvernance

Madame Marie-Hélène Sartorius a été cooptée en qualité d'administratrice, avec effet à au 1^{er} novembre 2016, par décision du Conseil d'Administration en date du 27 octobre 2016, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations en date du 24 octobre 2016, en remplacement de Madame Sophie Boissard, administratrice démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière (soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018).

La cooptation de Madame Marie-Hélène Sartorius en qualité d'administratrice sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Mixte de la Société appelée à se tenir le 3 février 2017, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce.

La biographie de Madame Marie-Hélène Sartorius figure ci-dessous :

Née le 23 janvier 1957 à Lyon, Madame Marie-Hélène Sartorius est diplômée de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

Elle a débuté sa carrière au sein de la Banque Paribas, devenue BNP Paribas et a occupé différentes fonctions au sein du contrôle de gestion, et de la banque de financement avant d'être nommée en charge des activités de financements spécialisés pour l'Europe (LBO, project finance).

En 1995, elle rejoint le département des activités de marché du groupe Paribas à Londres en tant que responsable des risques puis en 1999, lance une nouvelle activité de trading sur dérivés de crédit.

En 2001, elle rejoint PwC en tant qu'associée, en charge des activités de conseil en France et exercera ses activités de conseil auprès de grands groupes internationaux jusqu'en 2016. Elle intervient principalement auprès des grandes banques d'investissement de la place, et des acteurs du secteur de l'énergie dans le domaine de la maîtrise des risques, de l'optimisation de la performance et des grands programmes de transformation.

Au plan international, Madame Marie-Hélène Sartorius a notamment été membre du EMEA Financial Services Leadership Team (EMEA FSLT) et du Global Financial Services Advisory Leadership Team (GFSALT) de PwC.

Prénom, nom, âge, mandats ou fonctions exercés dans la Société*	Mandats/Fonction principale exercé(e)s en dehors de la Société	Mandats expirés exercés en dehors de la Société au cours des cinq dernières années
Marie-Hélène Sartorius 59 ans Administrateur Membre du Comité d'Audit et d'Ethique Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations Membre du Comité <i>ad hoc</i>	<ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit d'ANF Immobilier• Administrateur de Cardif SA.	<ul style="list-style-type: none">• Néant

* Cooptation soumise à ratification par l'Assemblée Générale Mixte du 3 février 2017

Par ailleurs, Monsieur Denis Morin, administrateur nommé par l'Assemblée Générale sur proposition de l'Etat, a démissionné de son mandat d'administrateur à compter du 26 octobre 2016. Conformément à l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, l'Etat pourrait, le cas échéant, proposer au Conseil d'Administration la désignation d'un administrateur, qui devra être nommé en cette qualité par l'Assemblée Générale des actionnaires d'AREVA.

A la date de la présente Actualisation, le Conseil d'Administration est composé des onze membres suivants :

Président :

- Monsieur Philippe Varin

Administrateurs indépendants :

- Monsieur Claude Imauven ;
- Madame Marie-Hélène Sartorius* ;
- Madame Pascale Sourisse ;

Administrateur nommé sur proposition de l'Etat :

- Monsieur Christian Masset ;

Administrateur représentant l'Etat nommé par arrêté ministériel :

- Monsieur Alexis Zajdenweber ;

Administrateurs représentant les salariés :

- Monsieur Jean-Michel Lang ;
- Madame Odile Matte ;
- Madame Françoise Pieri ;

Autres administrateurs :

- Monsieur Philippe Knoche ;
- Monsieur Daniel Verwaerde.

** Cooptation soumise à ratification par l'Assemblée Générale Mixte du 3 février 2017*

Les comités du Conseil d'Administration ont par ailleurs été partiellement recomposés suite à la démission de Madame Sophie Boissard et de Monsieur Denis Morin, et sont désormais composés comme suit :

Comité d'Audit et d'Ethique :

- Madame Pascale Sourisse⁽¹⁾ (Présidente) ;
- Madame Françoise Pieri⁽²⁾ ;
- Madame Marie-Hélène Sartorius⁽¹⁾ ;
- Monsieur Alexis Zajdenweber.

Comité Stratégique et des Investissements :

- Monsieur Philippe Varin (Président) ;
- Monsieur Claude Imauven⁽¹⁾ ;
- Monsieur Christian Masset ;
- Madame Odile Matte⁽²⁾ ;
- Monsieur Daniel Verwaerde ;
- Monsieur Alexis Zajdenweber.

Comité des Grandes Offres Commerciales :

- Monsieur Philippe Varin (Président) ;
- Monsieur Claude Imauven⁽¹⁾ ;
- Monsieur Daniel Verwaerde ;
- Monsieur Alexis Zajdenweber.

Comité des Nominations et des Rémunérations :

- Monsieur Claude Imauven⁽¹⁾ (Président) ;
- Monsieur Jean-Michel Lang⁽²⁾ ;
- Madame Marie-Hélène Sartorius⁽¹⁾ ;
- Monsieur Alexis Zajdenweber.

Comité de Suivi des Obligations de Fin de Cycle :

- Madame Pascale Sourisse⁽¹⁾ (Présidente) ;
- Monsieur Jean-Michel Lang⁽²⁾ ;
- Monsieur Daniel Verwaerde ;
- Monsieur Alexis Zajdenweber.

Comité ad Hoc :

- Monsieur Claude Imauven⁽¹⁾ (Président) ;
- Madame Marie-Hélène Sartorius⁽¹⁾ ;
- Madame Pascale Sourisse⁽¹⁾ ;
- Monsieur Daniel Verwaerde.

⁽¹⁾ *Administrateur indépendant*

⁽²⁾ *Administrateur représentant les salariés*

La Direction Générale est inchangée et reste exercée par Monsieur Philippe Knoche.

Comme indiqué en Section « 2.1 Aperçu des activités du Groupe » de la présente Actualisation, depuis le 1^{er} juillet 2016, le Groupe est organisé autour de deux entités distinctes, NewCo et AREVA NP, dotées chacune d'un Comité Exécutif.

A la date de la présente Actualisation, la composition des Comités Exécutifs est la suivante :

Composition du Comité Exécutif de NewCo

Noms	Fonction
Philippe Knoche	Directeur Général
Jacques Peythieu	Directeur de la BU Mines
Antoine Troesch	Directeur de la BU Chimie/Enrichissement
Pascal Aubret	Directeur de la BU Recyclage
Alain Vandercruyssen	Directeur de la BU Démantèlement et Services
Frédéric de Agostini	Directeur de la BU Logistique
Carolle Foissaud	Directeur de la BU Propulsion et Réacteurs de Recherche*
Éric Chassard	Directeur de la BU AREVA Projets et Directeur de la Performance
Christian Barandas	Chargé de mission auprès du Directeur Général
Guillaume Dureau	Directeur Clients, Stratégie, Innovation et R&D
Stéphane Lhopiteau	Directeur Financier et Juridique

François Nogué

Directeur des Ressources Humaines et Communication

* Activité destinée à être cédée

Composition du Comité Exécutif de AREVA NP

Noms	Fonction
Bernard Fontana	Président Directeur Général d'AREVA NP
Philippe Braidy	Directeur Général Délégué
David Emond	Directeur de la BU Composants
Lionel Gaiffe	Directeur de la BU Combustible
Frédéric Lelièvre	Directeur Ventes, Plateformes régionales et Contrôle Commande
Nicolas Maes	Directeur de la BU Base Installée
Alexis Marincic	Directeur Technique et Ingénierie
Jean-Bernard Ville	Directeur de la BU Grands Projets

A l'issue de la mise en œuvre du Projet de Restructuration, la gouvernance d'AREVA serait amenée à évoluer.

7 Salariés - emploi

7.1 Plan de départ volontaire et évolution des effectifs du Groupe

En juillet 2015, dans le cadre de son plan de performance, le Groupe avait annoncé son intention de réduire – à fin 2017 - ses effectifs de 6 000 personnes au niveau mondial par rapport au 31 décembre 2014.

En France, des plans de départ volontaire ont été lancés pour les sociétés AREVA Mines, AREVA NC, AREVA NP, AREVA Business Support, SET et Eurodif Production, visant à supprimer 3 400 postes sur la période 2016-2017. La période de volontariat de ces plans de départ s'est achevée fin novembre 2016.

Au 30 novembre 2016, 3 036 départs étaient enregistrés (y compris à venir) sur le périmètre des six sociétés susvisées (dont 2 040 dans le cadre des dispositifs des plans de départ volontaire et 996 hors plans de départ volontaire (mesures d'âge, licenciements, démissions, etc.)).

Le plan de performance comporte également un volet international. Au Niger (sur les sites miniers), en Allemagne (fermeture du site d'Offenbach), aux Etats-Unis, les suppressions d'effectifs pourraient concerner 2 400 salariés à l'horizon 2017.

Au 30 novembre 2016, l'effectif mondial du Groupe Areva était de 36 475 salariés, contre 41 873 au 31 décembre 2014, soit une baisse de l'ordre de 13 %, représentant 5 398 salariés (dont 927 salariés de la filiale Canberra, cédée le 1^{er} juillet 2016).

L'effectif mondial du Groupe au 30 novembre 2016 se répartissait comme suit :

- périmètre Areva NP : 15 145 salariés
- périmètre NewCo : 19 656 salariés
- activités en cours de cession (notamment Areva TA et les énergies renouvelables) : 1 674 salariés.

Dans ce contexte, le Groupe a lancé au 1^{er} trimestre 2016 une démarche de gestion des compétences critiques. Une mesure d'impact de la scission du Groupe et des effets des plans de départ volontaire sur les compétences a été réalisée, visant à identifier les compétences les plus sensibles, à bâtir des plans d'action (reconstitution de viviers, parcours internes, formation, recrutements ponctuels en 2017). Au-delà du diagnostic et des premiers plans prévus, un dispositif pérenne de pilotage des compétences sera mis en place en 2017.

7.2 Signature d'un protocole garantissant la stabilité des accords sociaux

La Direction d'AREVA et les organisations syndicales CGT, FO et UNSA-SPAEN, représentant plus de 50 % du personnel, ont signé le 5 juillet 2016 un protocole d'accord sur la stabilité des accords sociaux.

Ce protocole vise à maintenir les accords Groupe, les accords centraux d'AREVA NP et la majorité des accords centraux d'AREVA NC et AREVA Mines pendant 36 mois à compter du 1^{er} juillet 2016.

Cet accord apporte la visibilité nécessaire au dialogue social durant la période qu'il couvre, dans un contexte marqué par les nombreuses procédures de consultation liées à la transformation du Groupe et la tenue de négociations portant sur divers sujets mentionnés dans le protocole (forfaits jours des ingénieurs et cadres, compte épargne temps, prévoyance).

7.3 Réorganisation et refinancement du Groupe

Les instances représentatives du personnel du Groupe, et en particulier le Comité de Groupe France et le Comité de Groupe Européen, ont été consultées par AREVA dans la perspective de l'Apport à NewCo. Cette consultation s'est déroulée conformément au planning envisagé et les instances ont rendu leur avis préalablement à la signature du traité d'apport partiel d'actifs.

Par ailleurs, AREVA a consulté les instances représentatives du personnel concernées sur les projets de cession, de Canberra, d'AREVA TA et des activités d'AREVA NP.

8 Actionnariat et informations complémentaires

8.1 Principaux actionnaires

8.1.1 Répartition du capital et des droits de vote

A la date de la présente Actualisation, le capital social d'AREVA s'élève à la somme de 1 456 178 437,60 euros, divisé en 383 204 852 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 3,80 euros chacune, entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Mixte du 3 février 2017 sera appelée à approuver une réduction de capital d'AREVA motivée par des pertes à l'issue de laquelle le capital social d'AREVA sera ramené de 1 456 178 437,60 euros à 95 801 213 euros par diminution de la valeur nominale des actions d'AREVA qui sera réduite d'un montant unitaire de 3,80 euros à un montant unitaire de 0,25 euro.

À la connaissance d'AREVA, il n'existe aucune personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital ou des droits de vote d'AREVA qui doit être notifié en vertu de la législation nationale applicable à AREVA.

Au 31 décembre 2016 et durant les trois derniers exercices, la répartition du capital d'AREVA était la suivante :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	% droits de vote théorique (sur la base de 730 746 473 droits de vote théorique) ^{(1) (2)} nombre d'actions (% du capital social)	% droits de vote théorique ⁽¹⁾ % et % du capital social _i	% droits de vote théorique ⁽¹⁾ et % du capital social	% droits de vote théorique ⁽¹⁾ et % du capital social
CEA	57,02 % représentant 208 349 383 actions (54,37 %)	54,37 % ⁽³⁾	54,37 % ⁽³⁾	61,52 % ⁽⁴⁾
État français	29,97 % représentant 110 487 336 actions (28,83 %)	28,83 % ⁽³⁾	28,83 % ⁽³⁾	21,68 % ⁽⁴⁾
Kuwait Investment Authority (KIA)	5,05 % représentant 18 461 538 actions (4,82 %)	4,82 %	4,82 %	4,82 %
Bpifrance Participations SA	1,74 % représentant 12 712 910 actions (3,32 %)	3,32 %	3,32 %	3,32 % ⁽⁵⁾
EDF	2,35 % représentant 8 571 120 actions (2,24 %)	2,24 %	2,24 %	2,24 %

	1 % représentant 3 640 200 actions				
Groupe Total	(0,95 %)	0,95 %	0,95 %	0,95 %	
FCPE AREVA France actions salariés, FCPE AREVA International actions salariés & US - Employees Stock Purchase Plan	0,63 % représentant 4 616 478 actions ⁽⁶⁾ (1,20 %)	1,23 % ⁽⁶⁾	1 % ⁽⁶⁾	0,937 % ⁽⁶⁾	
	0 % représentant 0 action ⁽⁷⁾				
Framépargne (salariés)	(0%)	0,0 %	0,226 %	0,23 %	
	2,11 % représentant 15 395 371 actions				
Public	(4,02%)	3,99 %	4,02 %	4,11 %	
Membres du Conseil de Surveillance ⁽⁸⁾	NA	NA	ns	ns	
	0,1% représentant 740 490 actions				
Actions autodétenues ⁽⁹⁾	(0,19 %)	0,19 %	0,19 %	0,19 %	
	0,03 % représentant 230 026 actions				
Contrat de liquidité ⁽⁹⁾	(0,06%)	0,05 %	0,04 %	0,04 %	

- (1) Les droits de vote théorique sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote (actions autodétenues et autocontrôlées).
- (2) A compter du 3 avril 2016, un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins depuis le 3 avril 2014.
- (3) Le 11 décembre 2014, le CEA a cédé à l'État français 27 412 875 actions représentant 7,15 % du capital d'AREVA, pour un montant égal à 334 300 010,63 euros.
- (4) Le 19 septembre 2013, le CEA a cédé à l'État français 28 179 453 actions représentant 7,35 % du capital d'AREVA, pour un montant égal à 357 400 002,40 euros.
- (5) Le 12 juillet 2013, la CDC a fait apport à Bpifrance Participations SA de la totalité de sa participation dans le capital d'AREVA.
- (6) L'offre d'actions AREVA aux salariés du groupe lancée en mai 2013 a été réalisée via une cession d'actions existantes autodétenues et rachetées préalablement par AREVA dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 10 mai 2012 en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce.
- (7) Le fonds Framépargne a fusionné avec le FCPE AREVA France actions salariés le 6 août 2015.
- (8) Les membres du Conseil de Surveillance nommés par l'Assemblée générale (autres que le CEA) détenaient chacun 10 actions, jusqu'au 8 janvier 2015, date du changement de gouvernance et date à laquelle les dites actions ont été respectivement retransférées au CEA.
- (9) En application de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les actions possédées directement par la société ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son propre nom sont privées de droit de vote.

8.1.2 Droits de vote différents

Au 31 décembre 2015, le capital d'AREVA était composé exclusivement d'actions ordinaires assorties d'un droit de vote simple.

L'article L. 225-123 du Code de commerce issu de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle dispose que désormais dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, les droits de vote double sont de droit sauf clause contraire des statuts adoptée postérieurement à la promulgation de la loi pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, à compter du lendemain de l'entrée en vigueur de la loi.

Compte tenu de la particularité de l'actionnariat de la Société et dans la mesure où cette disposition permet de privilégier et de conforter un actionnariat stable avec une vision long terme, les statuts n'ont pas été modifiés pour supprimer l'instauration de droits de vote double et par conséquent les dispositions de l'article L. 225-123 du Code de commerce demeurent applicables.

Ainsi, depuis le 3 avril 2016, un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins depuis le 3 avril 2014.

8.2 Opérations avec les apparentés

8.2.1 Relations avec l'Etat

A la date de la présente Actualisation, l'État détient conjointement avec le CEA 83,20 % du capital et 86,99 % des droits de vote d'AREVA.

En application du décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 modifié, la mission de l'État actionnaire est exercée par l'Agence des participations de l'État (APE) dont la Direction générale est assurée par le Commissaire aux participations de l'État. Celui-ci, sous l'autorité du ministre chargé de l'Économie, anime la politique actionnariale de l'État, sous ses aspects économiques, industriels et sociaux. L'APE propose au ministre chargé de l'Économie la position de l'État actionnaire en ce qui concerne la stratégie de l'entreprise, examine notamment les principaux programmes d'investissement et de financement de l'entreprise, ainsi que les projets d'acquisition ou de cession, d'accord commercial ou de coopération et de Recherche et Développement.

L'Augmentation de Capital Réservée, qu'AREVA envisage de réaliser sous réserve de l'adoption des troisième, quatrième et cinquième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société convoquée pour le 3 février 2017 et sous réserve de la réalisation des conditions auxquelles est assortie la décision de la Commission européenne au titre de la réglementation européenne relative aux aides d'État, s'inscrit dans le cadre du Projet de Restructuration du Groupe. L'Augmentation de Capital Réservée a notamment pour objectif de permettre à AREVA de faire face, en complément des produits des cessions en cours, à ses besoins de trésorerie et notamment d'assurer le bon achèvement du projet OL3.

A l'issue de l'Augmentation de Capital Réservée, et sous réserve de sa réalisation, l'Etat détiendrait directement 67,05 % du capital de la Société et 92,22 % du capital d'AREVA conjointement avec le CEA.

Par ailleurs, à la date de la présente Actualisation et compte tenu de la démission de Monsieur Denis Morin (administrateur nommé par l'Assemblée Générale sur proposition de l'Etat) le 26 octobre 2016, sur 11 administrateurs, le Conseil d'Administration compte un représentant de l'Etat et un administrateur nommé par l'Assemblée Générale sur proposition de l'État. Conformément à l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, l'Etat pourrait, le cas échéant, proposer au Conseil d'Administration la nomination d'un administrateur qui devra être nommé en cette qualité par l'Assemblée Générale des actionnaires d'AREVA.

Conformément au Décret n° 83-1116 du 21 décembre 1983 modifié et du décret n° 55-733 du 26 mai 1955, le Directeur général de l'Énergie et du Climat exerce les fonctions de Commissaire du gouvernement et le chef de la mission de contrôle auprès du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives celles de membre du corps de contrôle général économique et financier auprès de la société.

Enfin, AREVA est soumis au contrôle de la Cour des comptes qui examine la qualité et la régularité de ses comptes et de sa gestion en application des articles L. 133-1 et L. 133-2 du Code des juridictions financières.

8.2.2 Relations avec le CEA

A la date de la présente Actualisation, le CEA, établissement public à caractère scientifique, technique et industriel, détient 54,37 % du capital et 57,02 % des droits de vote d'AREVA ;

Le décret n° 83-1116 du 21 décembre 1983, modifié le 14 janvier 2016, impose à l'Etat, ou le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives ou les autres établissements publics de l'État, ou les sociétés dans lesquelles ils détiennent directement ou indirectement, seuls ou conjointement, une participation majoritaire, de conserver plus de la moitié du capital de la société.

L'Administrateur général du CEA siège au Conseil d'Administration de la société et le CEA, en tant que personne morale, a été désigné en qualité de censeur.

Lors du Comité des Directions CEA, AREVA et AREVA TA du 21 novembre 2016, il a été acté les actions d'amélioration à mettre en place pour la poursuite du déroulement du programme RJH, tout en soulignant le bon fonctionnement des instances de gouvernance mises place au titre du protocole du 20 juillet 2015. L'autorisation de chargement du combustible est attendue au deuxième semestre de l'année 2021.

Par ailleurs, le CEA et AREVA entretiennent des relations de partenariats dans le cadre de la Recherche et Développement pour les activités nucléaires.

9 Table de concordance

La table de concordance ci-dessous reprend les principales rubriques prévues par le règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 et renvoie aux sections de la présente Actualisation et, le cas échéant, du Document de Référence 2015 où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement (CE) n°809/2004		Sections du Document de Référence	Sections de l'Actualisation
1	Personne responsable		
1.1	Personne responsable du document de référence	Section 1.1	Section 1.1
1.2	Attestation du responsable du document de référence	Section 1.2	Section 1.2
2	Contrôleurs légaux des comptes	Section 2	N/A
3	Informations financières sélectionnées		
3.1	Informations financières historiques	Section 3	N/A
3.2	Informations financières intermédiaires	N/A	Sections 2.6 et 3
4	Facteurs de risques	Section 4	Section 4
5	Informations concernant l'émetteur		
5.1	Histoire et évolution de la Société	Section 5.1	Section 2
5.2	Investissements	Section 5.2	N/A
6.	Aperçu des activités		
6.1	Principales activités	Sections 6.3 et 6.4	Section 2.1
6.2	Principaux marchés	Sections 6.1 et 6.2	Section 2.1
6.3	Événements exceptionnels	Sections 9.1 et 9.2	Sections 2.3 à 2.5 et Section 2.7
6.4	Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	Section 11	N/A
6.5	Position concurrentielle	Sections 6.3.2 et 6.4	Section 2.1
7.	Organigramme		
7.1	Description sommaire du Groupe	Section 6.3	Section 2.1
7.2	Liste des filiales importantes	Section 7	Section 2.2
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1	Immobilisations corporelles importantes	Section 8.1	N/A
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	Section 8.2	N/A

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement (CE) n°809/2004		Sections du Document de Référence	Sections de l'Actualisation
9.	Examen de la situation financière et du résultat		
9.1	Situation financière	Section 9	Sections 2.6 et 3.
9.2	Résultat d'exploitation	Section 9	Sections 2.6 et 3
10.	Trésorerie et capitaux		
10.1	Informations sur les capitaux	Sections 9.2.7, 20.1.3 et 20.1.5	Sections 2.3 et 3
10.2	Flux de trésorerie	Sections 9.2.6 et 20.1.4	Sections 3 et 5
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	Sections 4.6 et 20.2 note 25	Section 4.4
10.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	N/A	N/A
10.5	Sources de financement attendues	Sections 4.6 et 20.4.1	Sections 2.3 et 5.2
11.	Recherche et Développement, brevets et licences	Section 11	N/A
12.	Information sur les tendances		
12.1	Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	Sections 6.1 et 12.1	Section 5.1
12.2	Tendances connues ou événements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	Sections 6.3.2 et 12.2	Section 5.2
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice		
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A	N/A
13.2	Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	N/A	N/A
13.3	Élaboration de la prévision ou de l'estimation	N/A	N/A
13.4	Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	N/A	N/A
14.	Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction Générale		
14.1	Composition – déclarations	Sections 14.1 et 14.2 Annexe 1 Section 3.1	Section 6
14.2	Conflits d'intérêts	Sections 14.3 et 14.4 Annexe 1 Section 3.2	N/A
15.	Rémunération et avantages		
15.1	Rémunérations et avantages en nature	Section 15.1	N/A
15.2	Retraites et autres avantages	Sections 15.1	N/A

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement (CE) n°809/2004		Sections du Document de Référence	Sections de l'Actualisation
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de Direction		
16.1	Mandats des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale	Sections 14.1, 14.2 et Annexe 1 Section 3.1	Section 6
16.2	Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale	Section 14.3	N/A
16.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations et autres comités	Annexe 1 Section 3.5	N/A
16.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	Annexe 1	N/A
17.	Salariés		
17.1	Nombre de salariés	Section 17.1	Section 7.1
17.2	Participations dans le capital de l'émetteur et stock-options	Sections 15.2 et 17.1.3.4	N/A
17.3	Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	Sections 15.2 et 17.1.3.4	N/A
18.	Principaux actionnaires		
18.1	Identification des principaux actionnaires	Section 18.1	Section 8.1.1
18.2	Droits de vote différents	Section 18.2	Section 8.1.2
18.3	Contrôle de l'émetteur	Section 18.3	Section 8.2
18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	Section 18.4	Section 8.2
19.	Opérations avec des apparentés	Section 19	Section 8.2
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1	Informations financières historiques	Sections 3, 9.2 et 20	Section 3.1
20.2	Informations financières pro forma	N/A	Section 3.3
20.3	États financiers	Section 20	Section 3.1
20.4	Vérifications des informations financières historiques annuelles	Sections 20.1.1 et 20.3.1	Section 3.2
20.5	Date des dernières informations financières	Section 20.2	Section 3.1
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	Section 3.1
20.7	Politique de distribution des dividendes	Section 20.7	N/A
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	Sections 4.2.3 et 20.8	Section 4.2.2
20.9	Changement significatif de la situation financière ou	Section 20.9	Section 3.1

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement (CE) n°809/2004	Sections du Document de Référence	Sections de l'Actualisation
commerciale		
21. Informations complémentaires		
21.1 Capital social	Section 21.1	Section 8.1.1
21.2 Acte constitutif et statuts	Section 21.2	N/A
22. Contrats importants	Section 22	N/A
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
23.1 Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	N/A	N/A
23.2 Informations provenant d'une tierce partie	N/A	N/A
24. Documents accessibles au public	Section 24	N/A
25. Informations sur les participations	Section 25	N/A

10 Annexes

Annexe 1 : Projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 3 février 2017

Annexe 2 : Communiqués de presse publiés par AREVA depuis le 12 avril 2016

Annexe 3 : Rapport financier semestriel du Groupe au 30 juin 2016

ANNEXE 1 – PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 FEVRIER 2017

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution - Ratification de la nomination par cooptation de Madame Marie-Hélène Sartorius en remplacement d'un administrateur démissionnaire

Objectif

Cette première résolution vise à ratifier la nomination par voie de cooptation de Madame Marie-Hélène Sartorius en qualité d'administratrice avec effet au 1^{er} novembre 2016, en remplacement d'un administrateur démissionnaire.

Madame Marie-Hélène Sartorius a été cooptée en qualité d'administratrice, avec effet au 1^{er} novembre 2016, par décision du Conseil d'Administration en date du 27 octobre 2016, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations en date du 24 octobre 2016, en remplacement de Madame Sophie Boissard, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Une biographie de Madame Marie-Hélène Sartorius est présentée en Annexe 1 du rapport du Conseil d'Administration.

Première résolution - Ratification de la nomination par cooptation de Madame Marie-Hélène Sartorius en remplacement d'un administrateur démissionnaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la nomination par cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 27 octobre 2016 de Madame Marie-Hélène Sartorius en qualité d'administratrice, avec effet à compter du 1^{er} novembre 2016, en remplacement de Madame Sophie Boissard, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Deuxième résolution - Avis consultatif sur le plan de cessions du Groupe AREVA comprenant principalement la cession des activités d'AREVA NP à EDF

Objectif

Cette seconde résolution vise à consulter l'Assemblée Générale afin que celle-ci émette un avis favorable sur le plan de cessions du Groupe AREVA, conformément à la position-recommandation n°2015-05 de l'Autorité des Marchés Financiers sur les cessions et les acquisitions d'actifs significatifs par une société cotée en date du 15 juin 2015, en vertu de laquelle il est recommandé à toute société cotée de consulter l'assemblée générale des actionnaires préalablement à la cession, en une ou plusieurs fois, d'actifs représentant au moins la moitié des actifs totaux d'une société cotée en moyenne sur les deux exercices précédents. Pour mémoire, les actifs cédés sont présumés représenter la moitié des actifs totaux de la société en moyenne sur les deux exercices précédents lorsqu'au moins deux parmi les cinq ratios mentionnés dans la position-recommandation susvisée sont atteints ou dépassés, ce qui serait le cas en l'espèce.

Le plan de cessions du Groupe AREVA, détaillé dans le rapport du Conseil d'Administration ainsi qu'aux Sections « 2.3.6 Cession des activités d'AREVA NP » et « 2.3.7 Autres opérations liées à la feuille de route » de l'Actualisation du Document de Référence 2015 d'AREVA, se compose essentiellement de quatre opérations de cessions dont (i) principalement la cession des activités d'AREVA NP à EDF, (ii) la cession de Canberra à Mirion, (iii) la cession d'ADWEN à Gamesa et (iv) la cession d'AREVA TA à un consortium d'acquéreurs composé de l'Agence des Participations de l'Etat (APE), du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et de DCNS.

Deuxième résolution - Avis consultatif sur le plan de cessions du Groupe AREVA comprenant principalement la cession des activités d'AREVA NP à EDF

L'Assemblée Générale, consultée en application de la position-recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers n°2015-05 sur les cessions et les acquisitions d'actifs significatifs par une société cotée en date du 15 juin 2015, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable sur le plan de cessions du Groupe Areva comprenant principalement la cession des activités d'AREVA NP à EDF, tel que présenté dans le rapport du Conseil d'Administration.

Assemblée Générale Extraordinaire

Troisième résolution - Réduction du capital motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions – Modification corrélative des statuts

Objectif

Les comptes sociaux annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 19 mai 2016, ont fait apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social de la Société. Conformément à l'article L. 225-248, alinéa 1, du Code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 novembre 2016 a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société et a pris acte que la situation devrait être régularisée au plus tard à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette troisième résolution vise à autoriser une réduction du capital social de la Société motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions de la Société dans les conditions ci-après exposées, aux fins de régulariser la situation de la Société, en tenant compte notamment de l'augmentation de capital de la Société réservée à l'Etat d'un montant total de 1.999.999.998 euros (prime d'émission incluse) qui serait réalisée sous condition suspensive de la levée des conditions préalables fixées dans la décision de la Commission Européenne en date du 10 janvier 2017 ayant autorisé la participation de l'Etat français à cette augmentation de capital au titre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat et sous réserve de l'adoption des troisième, quatrième et cinquième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale.

Il vous est ainsi proposé de procéder à une réduction du capital social d'un montant de 1.360.377.224,60 euros, motivée par des pertes, par diminution de la valeur nominale de chaque action, qui serait réduite de 3,80 euros (son montant actuel) à 0,25 euro. Le montant de la réduction de capital serait alors imputé sur le compte « Report à nouveau » dont le montant a, pour rappel, été porté de (1.413.174.747,60) euros à (4.329.112.328,88) euros, après affectation de la totalité de la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2015, telle que décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 19 mai 2016.

Le capital social s'établirait alors à 95.801.213 euros divisé en 383.204.852 actions d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie, et le montant du compte « Report à nouveau » serait porté de (4.329.112.328,88) euros à (2.968.735.104,28) euros.

En conséquence de la réduction du capital susvisée, il vous est proposé de modifier l'article 6 « Capital Social » des statuts de la Société pour tenir compte du capital social ainsi réduit.

Troisième résolution - Réduction du capital motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions – Modification corrélative des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance (i) du rapport du Conseil d'Administration et (ii) du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce :

- décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce, de procéder à une réduction du capital motivée par des pertes d'un montant de 1.360.377.224,60 euros réalisée par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action qui sera réduite de 3,80 euros (son montant actuel) à 0,25 euro ;
- décide que le montant de ladite réduction de capital sera imputé au montant du report à nouveau déficitaire ;
- constate en conséquence :
 - que le capital social s'établira désormais à 95.801.213 euros divisé en 383.204.852 actions d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie ;
 - que le compte « Report à nouveau » sera porté de (4.329.112.328,88) euros à (2.968.735.104,28) euros ;
- décide en conséquence de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLIONS HUIT CENT UN MILLE DEUX CENT TREIZE euros (95.801.213€) et est divisé en TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLIONS DEUX CENT QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-DEUX (383.204.852) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq centimes d'euro (0,25€) chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie ».

Quatrième - Autorisation d'une augmentation de capital d'un montant total de 1.999.999.998 euros (prime d'émission incluse) par voie d'émission d'actions ordinaires, réservée à l'Etat français

Objectif

Par la quatrième résolution, il vous est proposé de décider d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal total de 111.111.111 euros par émission de 444.444.444 actions ordinaires nouvelles de 0,25 d'euro de valeur nominale, assortie d'une prime d'émission de 4,25 euros par action, soit un prix d'émission de 4,50 euros par action, représentant une augmentation de capital d'un montant total de 1.999.999.998 euros (prime d'émission incluse), réservée à l'Etat français (l' « **Augmentation de Capital** »).

Cette Augmentation de Capital s'inscrit dans le cadre du Projet de Restructuration du Groupe, tel que mentionné dans le rapport du Conseil d'Administration et détaillé en Section « 2.3 Mise en œuvre de la feuille de route stratégique et du Projet de Restructuration du Groupe » de l'Actualisation du Document de Référence 2015 de la Société, qui vise à permettre au Groupe d'améliorer sa situation de trésorerie nette, notamment en réduisant son endettement.

L'Augmentation de Capital, dont les principales modalités sont détaillées dans le rapport du Conseil d'Administration, a pour objectif de permettre à la Société de faire face, en complément des produits des cessions en cours, à ses besoins de trésorerie et notamment d'assurer le bon achèvement du projet OL3.

La réalisation de l'Augmentation de Capital interviendra sous réserve de l'adoption des troisième, quatrième et cinquième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale, lesquelles sont interdépendantes. Elle est également sous condition suspensive de la levée des conditions préalables fixées dans la décision de la Commission Européenne en date du 10 janvier 2017 ayant autorisé la participation de l'Etat français à ladite Augmentation de Capital au titre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat telles qu'exposées dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les actions nouvelles de 0,25 euro de valeur nominale seraient émises au prix unitaire de 4,50 euros, soit avec une prime d'émission de 4,25 euros par action. Le prix de souscription de l'Augmentation de Capital a été déterminé sur la base notamment des différents travaux de valorisation réalisés dans le cadre du Projet de Restructuration par la Société et ses conseils, et a fait l'objet d'un rapport du cabinet Finexsi, en qualité d'expert indépendant désigné par le Conseil d'Administration. Les conclusions dudit expert quant au caractère équitable du prix de souscription de l'Augmentation de Capital sont reprises dans le rapport du Conseil d'Administration.

En vue de la réalisation de l'Augmentation de Capital sous réserve de la levée de la condition suspensive susvisée, il vous est proposé de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, à l'effet de mettre en œuvre l'Augmentation de Capital.

Cette délégation de pouvoirs serait octroyée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Quatrième résolution - Autorisation d'une augmentation de capital d'un montant total de 1.999.999.998 euros (prime d'émission incluse) par voie d'émission d'actions ordinaires, réservée à l'Etat français

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance (i) du rapport du Conseil d'Administration et (ii) du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions légales et

réglementaires, notamment celles des articles L.225-129 et suivants, L.225-135 et L.225-138 du Code de commerce, sous réserve de l'adoption des troisième et cinquième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale et sous la condition suspensive de la levée des conditions préalables fixées dans la décision de la Commission Européenne en date du 10 janvier 2017 ayant autorisé la participation de l'Etat français à ladite augmentation de capital au titre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat :

1. décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal total de cent onze millions cent onze mille cent onze euros (111.111.111€) par émission de quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (444.444.444) actions ordinaires nouvelles de vingt-cinq centimes d'euro (0,25€) de valeur nominale, assortie d'une prime d'émission de quatre euros et vingt-cinq centimes d'euros (4,25€) par action, soit un prix d'émission de quatre euros et cinquante centimes d'euro (4,50€) par action, représentant une augmentation de capital d'un montant total de un milliard neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (1.999.999.998€), prime d'émission incluse ;

2. décide de réserver l'intégralité de la présente augmentation de capital au profit exclusif de l'Etat français ;

3. décide de fixer comme suit les modalités d'émission des actions ordinaires nouvelles :

- la souscription à la présente augmentation de capital pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues par l'Etat français à l'encontre de la Société,
- le montant total de la prime d'émission sera inscrit à un compte spécial de capitaux propres, intitulé « prime d'émission », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'Assemblée Générale,
- les actions ordinaires émises seront créées avec jouissance courante à compter de leur émission. Elles seront complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires à compter de leur émission ;

4. délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, à l'effet, sans que cela ne soit limitatif, de :

- a) constater la réalisation de la condition suspensive prévue au premier alinéa de la présente résolution,
- b) mettre en œuvre la présente résolution ou y surseoir, le cas échéant, dans l'hypothèse où la condition suspensive prévue au premier alinéa de la présente résolution ne serait pas satisfaite,
- c) réaliser l'augmentation de capital objet de la présente résolution et décider de procéder à l'émission des actions ordinaires nouvelles dans le cadre de ladite augmentation de capital,
- d) arrêter, dans les limites susvisées, les conditions de l'émission, et notamment les modalités de libération des actions ordinaires nouvelles et les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription,
- e) recevoir et constater la souscription des actions nouvelles, constater la réalisation de l'augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts de la Société,
- f) imputer, le cas échéant, les frais de l'augmentation de capital sur le montant de la prime y afférente et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,

g) plus généralement, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à l'admission aux négociations et au service financier des actions émises en vertu de la présente résolution, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

Cinquième résolution : Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de l'Etat français

Objectif

Dans la mesure où l'Augmentation de Capital serait intégralement réservée à l'Etat français, il vous est demandé, par la cinquième résolution, de décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société à hauteur de l'intégralité des actions ordinaires nouvelles susceptibles d'être émises en vertu de l'Augmentation de Capital, au profit exclusif de l'Etat français.

Cinquième résolution - Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de l'Etat français

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance (i) du rapport du Conseil d'Administration et (ii) du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment celles des articles L.225-129 et suivants, L.225-135 et L.225-138 du Code de commerce, sous réserve de l'adoption des troisième et quatrième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale et sous la condition suspensive de la levée des conditions préalables fixées dans la décision de la Commission Européenne en date du 10 janvier 2017 ayant autorisé la participation de l'Etat français à l'augmentation de capital objet de la quatrième résolution au titre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société à hauteur de l'intégralité des actions ordinaires nouvelles susceptibles d'être émises en vertu de l'augmentation de capital objet de la quatrième résolution soumise à la présente Assemblée Générale, au profit exclusif de l'Etat français.

Sixième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Objectif

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce en vertu duquel un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés doit être soumis à l'Assemblée Générale lors de toute décision d'augmentation de capital en numéraire, il est proposé par cette sixième résolution, compte tenu du projet d'Augmentation de Capital objet des quatrième et cinquième résolutions, de conférer au Conseil d'Administration une délégation de compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, pour procéder, en France ou à l'étranger, dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, à l'émission d'actions ordinaires, qui serait réservée aux salariés et personnes éligibles conformément aux dispositions légales, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la Société ou des sociétés françaises et étrangères qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail.

Le plafond du montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette résolution serait fixé à 1.000.000 euros. Conformément à l'article L. 3332-19 du Code de travail, le prix d'émission des actions ne pourrait être ni supérieur à la moyenne des derniers cours cotés aux

vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne.

Le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, pour mettre en œuvre cette délégation.

Cette délégation de compétence serait octroyée pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Sixième résolution - *Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance (i) du rapport du Conseil d'Administration et (ii) du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment celles des articles L. 225-129, L.225-129-2, L.225-129-6, L.225-138, L.225-138-1 du Code de commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, sa compétence pour procéder sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera à l'émission, en France ou à l'étranger, dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, à l'émission d'actions ordinaires de la Société, réservée aux salariés et personnes éligibles conformément aux dispositions légales, adhérents à un plan d'épargne entreprise ou de groupe de la Société ou des sociétés françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens des articles L.225-180 du Code de commerce et L.3344-1 du Code du travail ;

2. décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant nominal maximal de un million (1.000.000) d'euros ;

3. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions pouvant être émises dans le cadre de la présente délégation, dont la souscription est réservée, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ou toutes autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables, aux salariés et personnes éligibles conformément aux dispositions légales, adhérents à un plan d'épargne entreprise ou de groupe de la Société ou des sociétés françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens des articles L.225-180 du Code de commerce et L.3344-1 du Code du travail ;

4. décide que le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à une moyenne, déterminée conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail, de cours cotés de l'action de la Société aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, étant précisé que l'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer la décote susmentionnée, en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales de droit étranger applicables le cas échéant ;

5. décide en application de l'article L.3332-21 du Code du travail que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, à titre gratuit, d'actions à émettre par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ou déjà émises, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii) de la décote, sous réserve que leur contre-valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pour effet de dépasser les limites prévues aux articles L.3332-11 et L.3332-19 du Code du travail ;

6. confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour :

a) fixer le montant de l'augmentation ou des augmentations de capital dans la limite du plafond autorisé, l'époque de leur réalisation ainsi que les conditions et modalités de chaque augmentation,

b) arrêter le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail, leur mode de libération, les délais de souscription et les modalités de l'exercice du droit de souscription des bénéficiaires tels que définis ci-dessus,

c) à sa seule initiative, imputer le cas échéant les frais de l'augmentation ou des augmentations de capital sur le montant de la ou des primes y afférente(s) et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,

d) prévoir la faculté de procéder, selon les modalités qu'il déterminera, le cas échéant, à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,

e) en cas d'émission d'actions nouvelles attribuées gratuitement conformément au paragraphe 5 ci-dessus, de fixer la nature et le montant des réserves, bénéfiques ou primes d'émission à incorporer au capital pour la libération de ces actions,

f) constater la réalisation de l'augmentation ou des augmentations de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts de la Société,

g) plus généralement, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à l'admission aux négociations et au service financier des actions émises en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

La présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Septième résolution - Modification des statuts de la Société conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital réservée à l'Etat français

Objectif

Cette septième résolution vise à approuver les modifications des articles 15, 16, 19 et 20 des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, et notamment les dispositions des articles 19 et 20 de ladite ordonnance, qui seraient applicables sous réserve et à compter de la réalisation de l'Augmentation de Capital ci-avant exposée et objet des quatrième et cinquième résolutions soumises à votre autorisation, compte tenu du fait que, à l'issue de l'Augmentation de Capital, l'Etat détiendrait directement plus de 50% du capital social de la Société.

Les modifications statutaires soumises à votre autorisation en vertu de cette septième résolution, qui prendraient effet à compter et sous réserve de la réalisation de l'Augmentation de Capital, sont détaillées dans le rapport du Conseil d'Administration.

Septième résolution - *Modification des statuts de la Société conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital réservée à l'Etat français*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital réservée à l'Etat français objet des quatrième et cinquième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale et avec effet à compter de la date de réalisation de ladite augmentation de capital,

1. décide de modifier comme suit les articles 15, 16, 19 et 20 des statuts de la Société conformément aux dispositions des articles 19 et 20 de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique qui seront applicables à la Société à compter de la réalisation de l'augmentation de capital réservée à l'Etat français objet des quatrième et cinquième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale :

- Le paragraphe 1 de l'article 15 « COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION » est modifié comme suit :

*« 1. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, y compris un représentant de l'Etat et, **le cas échéant**, des administrateurs proposés par l'Etat nommés en application de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014. »*

- Le paragraphe 1 de l'article 16 « ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION » est modifié comme suit :

*«1. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et un Vice-président qui sont à peine de nullité de la nomination, des personnes physiques, **étant précisé que dans le cas où le Conseil d'Administration opérerait pour l'exercice de la direction générale par le Président du Conseil d'Administration, en application de l'article 19 des présents statuts, le Président du Conseil d'Administration de la Société sera nommé par décret, parmi les administrateurs, sur proposition du Conseil d'Administration, en application de l'article 19 de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014.***

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les membres du Conseil d'Administration sont en mesure de remplir leur mission.

Le Président et le Vice-président sont nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur. Leur mandat peut être renouvelable.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles ont été conférées, les fonctions du Président du Conseil d'Administration prennent fin au plus tard à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle le Président atteint l'âge de 68 ans. Il en est de même pour le Vice-président.

*Le Conseil d'Administration peut révoquer le Président, à tout moment, **étant précisé que dans le cas où le Conseil d'Administration opérerait pour l'exercice de la direction générale par le Président, en application de l'article 19 des présents statuts, le Président de la Société sera révoqué par décret, en application de l'article 20 de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014.** Le Conseil d'Administration peut révoquer le Vice-président, à tout moment.*

Le Conseil d'Administration nomme un secrétaire ainsi que, le cas échéant, un secrétaire adjoint. »

- L'alinéa 1 de l'article 19 « CHOIX DES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION

GENERALE » est modifié comme suit :

*« La direction générale de la Société est assumée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique **nommée par décret sur proposition du Conseil d'Administration** et portant le titre de Directeur Général. »*

- Les paragraphes 1 et 6 de l'article 20 « DIRECTEUR GENERAL - DIRECTEUR(S) GENERAL(AUX) DELEGUE(S) » sont modifiés comme suit :

*« 1. Lorsque le Conseil d'Administration opte pour l'exercice de la direction générale par une personne distincte de celle du Président du Conseil d'Administration, **un Directeur Général est nommé par décret sur proposition du Conseil d'Administration, conformément à l'article 19 de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014.** »*

*« 6. **Conformément à l'article 20 de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 précitée, le Directeur Général peut être révoqué à tout moment par décret. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Sur proposition du Directeur Général, le ou les Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) peuvent être révoqué(s) à tout moment.** »*

2. donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, pour constater l'entrée en vigueur des modifications statutaires objet de la présente résolution à compter de la réalisation de l'augmentation de capital réservée à l'Etat français objet des quatrième et cinquième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale.

Huitième résolution - Modification des statuts de la Société – simplification et mise en conformité avec les évolutions législatives et réglementaires récentes

Objectif

Cette huitième résolution vise à approuver les modifications des articles 4, 8, 12 et 17 des statuts de la Société afin notamment d'en simplifier la rédaction et de les mettre en conformité avec les évolutions législatives et réglementaires récentes.

Les modifications statutaires soumises à votre autorisation en vertu de cette huitième résolution, qui prendraient effet à l'issue de la présente Assemblée Générale, sont détaillées dans le rapport du Conseil d'Administration.

Huitième résolution - Modification des statuts de la Société – simplification et mise en conformité avec les évolutions législatives et réglementaires récentes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier comme suit les articles 4, 8, 12 et 17 des statuts de la Société afin notamment d'en simplifier la rédaction et de les mettre en conformité avec les évolutions législatives et réglementaires récentes :

- L'article 4 « SIEGE SOCIAL » et l'alinéa 7 du paragraphe 1 de l'article 17 « POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION » sont modifiés comme suit conformément aux dispositions la loi n° 2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique permettant désormais au Conseil d'Administration de transférer le siège social de la Société sur tout le territoire français sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale :

Article 4

« Le siège social est établi au : TOUR AREVA - 1, Place Jean Millier - 92400 Courbevoie.

Il peut être transféré en tout autre endroit sur le territoire français, par décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.»

Article 17 paragraphe 1 alinéa 7

« Il peut déplacer le siège social sur le territoire français, sous réserve de ratification, conformément à l'article 4 ci-dessus. »

- L'alinéa 5 de l'article 8 « AUGMENTATION DE CAPITAL » est modifié comme suit conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés et au décret n°2015-545 du 18 mai 2015 ayant notamment modifié la durée de négociabilité des droits préférentiels de souscription :

*« Les actions comportent un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital. Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription d'actions ordinaires ou d'actions de préférence sans droit de vote suivant que le droit préférentiel de souscription est détaché d'actions ordinaires ou d'actions de préférence sans droit de vote. Lorsque le droit préférentiel de souscription n'est pas détaché d'actions négociables, il est cessible dans les mêmes conditions que l'action elle-même. **Dans le cas contraire, ce droit est négociable pendant une durée égale à celle de l'exercice du droit de souscription par les actionnaires mais qui débute avant l'ouverture de celle-ci et s'achève avant sa clôture.** »*

- Le paragraphe 2 de l'article 12 « TRANSMISSION DES ACTIONS » est modifié comme suit afin d'aligner le délai de déclaration des franchissements statutaires sur le délai de déclaration des franchissements de seuils légaux, soit quatre jours de bourse :

*« 2. Outre les seuils prévus par la loi, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement une fraction, du capital et/ou des droits de vote de la Société, égale ou supérieure à 0,5 % ou tout multiple de cette fraction est tenue, **au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse** suivant le jour du franchissement du seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social, le nombre d'actions et/ou de droits de vote détenus, ainsi que des valeurs mobilières donnant accès au capital et aux droits de vote qui y sont potentiellement attachés.*

Cette même obligation d'information s'applique selon les mêmes délais, en cas de franchissement à la baisse du seuil de 0,5 % ou d'un multiple de celui-ci.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur d'actions conformément aux dispositions du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des actions, d'effectuer les déclarations prévues au présent article, pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues à l'alinéa ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions fixées par le Code de commerce en matière de franchissements de seuils légaux. »

Neuvième résolution - Pouvoirs pour formalités

Objectif

La neuvième résolution est une résolution usuelle qui permet l'accomplissement des formalités de publicité et de dépôt requises par la législation en vigueur après la tenue de l'Assemblée Générale.

Neuvième résolution - Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité, de dépôt et autres prévus par la législation en vigueur.

Annexe 2 : Communiqués de presse publiés par AREVA depuis le 12 avril 2016

EPR de Flamanville : état d'avancement du programme d'essais de la cuve

AREVA, en lien avec EDF, a proposé à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) d'apporter des adaptations au programme d'essais portant sur le couvercle et le fond de la cuve du réacteur EPR de Flamanville 3, tel que décidé en fin d'année 2015.

Les premières analyses effectuées sur deux pièces analogues à celles de Flamanville 3 ont montré, sur l'une d'entre elles, une extension du phénomène de ségrégation carbone au-delà de la mi-épaisseur. Comme prévu dans la démarche initiale validée par l'ASN, les prélèvements de matière et les essais associés seront étendus aux $\frac{3}{4}$ de l'épaisseur de la pièce concernée.

Ces premières analyses ont également permis de mieux caractériser la variabilité des principaux paramètres de fabrication entre les différentes pièces. AREVA et EDF ont donc proposé d'étendre le programme d'essais à une troisième pièce pour renforcer la robustesse de la démonstration.

Ces adaptations du programme d'essais conduisent à doubler le nombre d'éprouvettes qui seront analysées. Au total, 1200 échantillons de matière seront prélevés, permettant de conforter le caractère représentatif des 3 pièces de forge testées, à la fois pour la teneur en carbone et les propriétés mécaniques requises.

L'ASN a donné son accord pour intégrer cette pièce supplémentaire au programme d'essais qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2016, date à laquelle le rapport définitif lui sera remis.

EDF et AREVA réaffirment leur confiance en leur capacité à démontrer la qualité et la sûreté de la cuve pour le démarrage du réacteur de Flamanville 3 fixé au quatrième trimestre 2018. Sur le chantier, les activités de montage et d'essais se poursuivent conformément au planning annoncé.

A propos du Groupe EDF

Acteur majeur de la transition énergétique, le Groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 37,8 millions de clients, dont 28,3 millions en France. Il a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 75 milliards d'euros dont 47,2% hors de France. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

A propos d'AREVA

AREVA fournit des produits et services à très forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

Contacts EDF

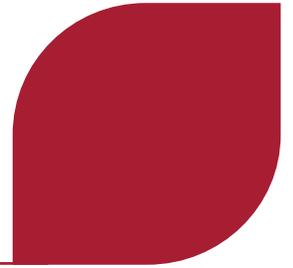
Presse : 01 40 42 46 37

Analystes et investisseurs : 01 40 42 40 38

Contacts Areva

Presse : 01 34 96 12 15

Analystes et investisseurs : 01 34 96 11 53



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AREVA Med inaugure sa seconde unité de production de plomb-212

Paris, le 14 avril 2016

La seconde unité de production de plomb-212 (212Pb) de haute pureté d'AREVA Med est désormais opérationnelle à Plano au Texas. Baptisée DDPU (Domestic Distribution and Purification Unit), cette nouvelle unité a officiellement été inaugurée hier en présence d'élus locaux, du Comité Scientifique d'AREVA Med et des dirigeants et équipes du Groupe AREVA et d'AREVA Med en France et aux États-Unis.

Grâce à ses caractéristiques uniques, le plomb-212 est utilisé dans un nombre croissant de recherches prometteuses en alphathérapie ciblée, une approche innovante en oncologie permettant de cibler les cellules cancéreuses en limitant l'impact sur les cellules saines environnantes.

Toutes les activités d'AREVA Med aux États-Unis et de sa filiale Macrocyclics, leader mondial dans le design et la production de chélatants* pour la médecine nucléaire, seront regroupées au DDPU au sein d'une installation unique et modulaire. Dotée de nouveaux équipements, cette unité à la pointe de la technologie constitue une opportunité sans précédent pour AREVA Med de mettre à disposition de ses partenaires et clients américains une gamme étendue de produits et services avec un niveau de qualité accru. Grâce à ces nouvelles capacités de production, AREVA Med sera également en mesure d'accélérer le développement de thérapies ciblées et innovantes au plomb-212 pour lutter contre le cancer.

Harry LaRosiliere, maire de Plano, a déclaré: « C'est toujours un grand événement pour notre ville de Plano d'accueillir le siège américain d'une entreprise internationale telle AREVA Med, qui fournit un travail extraordinaire dans la lutte contre le cancer. Nous espérons tous l'expansion de ses activités et son succès dans le développement de nouvelles thérapies anticancéreuses innovantes ».

Patrick Bourdet, le PDG d'AREVA Med a ajouté : « Cette nouvelle unité modulaire de production de plomb-212 aux États-Unis nous permettra d'étendre rapidement notre portefeuille de projets et d'accroître nos collaborations sur l'ensemble du continent ».

A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à très forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

Service de Presse

T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

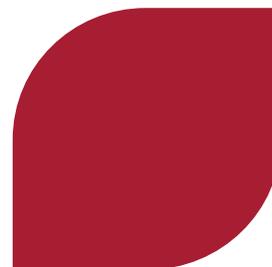
Relations Investisseurs

Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean

anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

* Un chélatant est une « cage moléculaire » permettant d'associer un isotope à un vecteur biologique tel un anticorps monoclonal ciblant les cellules cancéreuses.

Plus d'informations sur www.arevamed.com, [@AREVAméd](https://twitter.com/AREVAméd)

Service de Presse

T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs

Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à très forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 avril 2016

Au 31 mars 2016 :

- **Carnet de commandes de 33,6 Md€** (vs 29 Md€ fin 2015)
- **Chiffre d'affaires de 826 M€** : - 0,8 % vs mars 2015 (- 2,2 % à données comparables) en raison notamment du calendrier de livraisons d'uranium, moins favorable qu'au 1^{er} trimestre de 2015.
- **Activités destinées à être cédées (dont AREVA NP) :**
 - Carnet de commandes de 13,9 Md€ (vs 13,8 Md€ fin 2015)
 - Chiffre d'affaires de 885 M€ : - 4,8 % vs mars 2015
- **Mise en œuvre du plan de performance :**
 - Au cours du 1^{er} trimestre, près de 700 nouveaux départs ont été enregistrés dans le groupe, en ligne avec l'objectif visé de 6 000 postes fin 2017
 - Propositions reçues des fournisseurs, suite à la convention de décembre 2015, pour consolider le volet achats

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



Chiffre d'affaires <i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} trim. 2016	1 ^{er} trim. 2015 ¹	Variation	Variation à p.c.c.	Carnet de commandes au 31/03/2016 <i>(en millions d'euros)</i>
Mines	185	344	- 46,3 %	- 47,9 %	10 107
Amont	203	132	+ 53,1 %	+ 51,9 %	11 504
Aval	430	340	+ 26,4 %	+ 26,1 %	11 663
Corporate et autres activités ²	8	16	- 47,9 %	- 44,6 %	364
Total	826	832	- 0,8 %	- 2,2 %	33 638
Chiffre d'affaires France	396	377	+ 5,1 %		
Chiffre d'affaires International	430	455	- 5,1 %		

¹ Ajusté de la norme IFRS 5

² Inclut les activités Corporate, AREVA Med, Bioénergie et le projet OL3

En application de la norme IFRS 5, le chiffre d'affaires et le carnet de commandes des trois premiers mois de l'année 2015 ont été retraités pour présenter un proforma comparable aux trois premiers mois de l'année 2016 ; les activités faisant l'objet d'une négociation en vue de leur cession ont été classées en « activités destinées à être cédées » et ne sont ni incluses dans les commandes reçues ni dans le chiffre d'affaires.

Il est rappelé que le chiffre d'affaires d'AREVA peut varier de manière significative d'un trimestre sur l'autre dans les activités nucléaires. Par conséquent, l'activité trimestrielle ne saurait être considérée comme une base fiable de projection annuelle.

Au 1^{er} trimestre 2016, AREVA génère un **chiffre d'affaires consolidé** de 826 millions d'euros, en baisse de 0,8 % (- 2,2 % à données comparables) par rapport à la même période de 2015 en raison notamment du calendrier des livraisons d'uranium. L'effet de change a un impact positif de 12 millions d'euros sur la période.

Au 31 mars 2016, le **carnet de commandes du groupe** s'établit à 33,6 milliards d'euros, en forte progression par rapport au 31 décembre 2015 (29 milliards d'euros), représentant ainsi huit années de chiffre d'affaires. Il bénéficie notamment des accords commerciaux pluriannuels signés avec EDF début 2016.

Les prises de commandes du 1^{er} trimestre 2016 s'élèvent à 6,1 milliards d'euros, en forte hausse par rapport au 1^{er} trimestre 2015 (0,3 milliard d'euros).

I. Commentaires sur l'évolution du carnet de commandes et du chiffre d'affaires

Mines

Le carnet de commandes des Mines s'établit à 10 107 millions d'euros au 31 mars 2016, en forte hausse sur la période.

Au 1^{er} trimestre 2016, le chiffre d'affaires des Mines s'élève à 185 millions d'euros, en baisse de 46,3 % (- 47,9 % à p.c.c.) par rapport au 1^{er} trimestre 2015.

Cette évolution s'explique principalement par un effet volume moins favorable qu'au 1^{er} trimestre 2015. En effet, la saisonnalité de l'exercice 2015 avait été exceptionnelle avec un 1^{er} trimestre représentant environ 25 % des volumes annuels livrés alors que cette période est généralement la plus faible de l'année en termes de livraisons. L'effet de change a un impact favorable de 11 millions d'euros sur la période.

Amont

Le carnet de commandes de l'Amont s'élève à 11 504 millions d'euros au 31 mars 2016.

Le chiffre d'affaires de l'Amont s'établit à 203 millions d'euros au 1^{er} trimestre 2016, en progression de 53,1 % (+ 51,9 % à p.c.c.) par rapport au 1^{er} trimestre 2015.

Cette évolution s'explique par une hausse des volumes d'enrichissement vendus à l'international sur le trimestre. L'effet de change a un impact négligeable sur la période.



Aval

Le carnet de commandes de l'Aval s'établit à 11 663 millions d'euros au 31 mars 2016, en forte hausse par rapport au 31 décembre 2015, notamment en raison de l'entrée en carnet d'une extension de l'accord traitement-recyclage pour la période allant jusqu'en 2023 avec EDF.

Le chiffre d'affaires de l'Aval ressort à 430 millions d'euros au 1^{er} trimestre 2016, en hausse par rapport à la même période de 2015 (+ 26,4 % en données publiées et + 26,1 % à p.c.c.).

Cette progression s'explique par l'activité Recyclage, qui bénéficie principalement d'un rattrapage de chiffre d'affaires lié à la signature du contrat traitement-recyclage avec EDF en début d'année, ainsi que d'une plus forte activité au titre des clients européens. L'effet de change a un impact favorable de 1 million d'euros sur la période.

II. Eléments d'appréciation de l'activité

Mines

- Au 1^{er} trimestre 2016, 2 672 tonnes d'uranium naturel ont été produites en part consolidée financière¹ AREVA contre 1 772 tonnes au 1^{er} trimestre 2015. La part accessible² AREVA s'élève à 2 179 tonnes d'uranium contre 1 501 tonnes au 1^{er} trimestre 2015.

Aval

- AREVA TN a récemment remporté deux contrats long-terme d'un montant global de plus de 200 millions de dollars (environ 184 millions d'euros) pour la fourniture, à des électriciens américains, de solutions d'entreposage de combustible nucléaire usé.

Corporate et autres activités

- Sur le chantier finlandais d'**Olkiluoto 3** (dont le périmètre de responsabilité pour le consortium AREVA / Siemens est la construction d'une centrale complète), en avril :
 - Les essais de mise en service du réacteur ont débuté comme prévu. Intervenant après la fin des essais du contrôle-commande, cette nouvelle phase d'essais permet de vérifier le bon fonctionnement de l'ensemble des systèmes du réacteur et de valider les exigences de sûreté nucléaire ainsi que les performances de production ;
 - TVO a déposé la demande de licence d'exploitation du réacteur OL3 auprès du Ministère de l'Emploi et de l'Economie finlandais. L'octroi de cette licence est nécessaire pour le chargement du combustible et la mise en service du réacteur.
- Dans les Energies Renouvelables :
 - La décision a désormais été prise d'arrêter l'activité Bioénergie, tout en assurant la fin d'exécution des projets en cours. Le personnel de toutes les entités Biomasse, notamment en Inde et au Brésil, a été informé de cette décision ;
 - La mise en œuvre de l'arrêt des activités Solaire et Bioénergie a commencé avec le départ d'une partie du personnel.
- AREVA Med a inauguré début avril sa seconde unité de production de plomb-212 de haute pureté, située à Plano au Texas.

¹ Part de la production qui est consolidée dans les comptes d'AREVA

² Part des ressources et des productions vendue/distribuée à AREVA par les coentreprises minières



Activités destinées à être cédées

Les activités d'AREVA NP (hors projet OL3), Mesures Nucléaires, et Propulsion et Réacteurs de recherche remplissent les critères fixés par la norme IFRS 5 pour être classées dans la catégorie « activités destinées à être cédées » au 31 mars 2016.

Le carnet de commandes des activités destinées à être cédées s'élève à 13 941 millions d'euros au 31 mars 2016 (contre 13 783 M€ à fin 2015).

Le chiffre d'affaires des activités destinées à être cédées atteint 885 millions d'euros au 1^{er} trimestre 2016, en baisse de 4,8 % par rapport au 1^{er} trimestre de 2015, sur le même périmètre.

Cette évolution s'explique principalement par une baisse de l'activité d'AREVA NP avec un chiffre d'affaires moindre sur les Grands Projets, en lien notamment avec le ralentissement du chantier Angra 3, constaté depuis juin 2015, et une baisse des volumes dans les activités Base Installée et Combustible, compensée en partie par une progression du chiffre d'affaires de l'activité Propulsion et Réacteurs de Recherche (AREVA TA). Au 1^{er} trimestre 2015, le niveau d'activité d'AREVA TA avait été impacté par un ajustement comptable du chiffre d'affaires dégagé sur le projet de construction du réacteur de recherche Jules Horowitz.

Sur le chantier français **Flamanville 3** (dont AREVA est responsable de l'ingénierie, de la fourniture et de l'installation de la chaudière nucléaire) :

- Les équipes du projet FA3 ont franchi un jalon clé vers la mise en service du réacteur EPR avec la finalisation, fin mars, des montages mécaniques du circuit primaire ;
- AREVA, en lien avec EDF, a proposé à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) d'apporter des adaptations au programme d'essais portant sur le couvercle et le fond de la cuve du réacteur EPR en étendant le programme d'essais à une troisième pièce. L'ASN a donné son accord pour intégrer cette pièce supplémentaire au programme d'essais, qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2016.

Environnement de marché

- Sur le marché de l'uranium, l'indicateur spot est passé de 39,5 \$/livre à fin mars 2015 à 28,7 \$/livre à fin mars 2016. L'indicateur long terme est passé de 49,5 \$/livre à fin mars 2015 à 43,5 \$/livre à fin mars 2016 (*source : UxC / TradeTech*).
- Sur le marché de l'enrichissement, l'indicateur spot est passé de 79 \$/UTS à fin mars 2015 à 59 \$/UTS à fin mars 2016. L'indicateur long terme est passé de 90 \$/UTS à fin mars 2015 à 70 \$/UTS à fin mars 2016 (*source : UxC*).

III. Avancement du plan de transformation

Mise en œuvre du plan de performance

- Le 25 mars 2016, l'Administration du Travail a validé les plans de départs volontaires proposés au sein de six sociétés du groupe en France : AREVA BS, AREVA Mines, AREVA NC SA, AREVA NP SAS, Eurodif Production et SET.
- Concernant la productivité, l'effectif total du groupe s'est réduit de 1,7 % par rapport au 31 décembre 2015, avec le départ de près de 700 collaborateurs au cours du 1^{er} trimestre 2016, dont 330 en France.



Progression du recentrage stratégique

- Les négociations entamées en début d'année 2016 entre le consortium AREVA-Siemens et TVO au sujet du projet OL3 se poursuivent.
- Dans le cadre de la création du Nouvel AREVA, les Commissaires aux apports ont été mandatés pour évaluer la valeur des actifs apportés.

IV. Perspectives financières

AREVA confirme son objectif d'un cash-flow net des activités de l'entreprise compris entre - 2,0 milliards d'euros et - 1,5 milliard d'euros fin 2016.



Nota bene :

A données comparables / à p.c.c. : à périmètre et taux de change constants.

Carnet de commandes : le carnet de commandes est valorisé sur la base des commandes fermes, à l'exclusion des options non confirmées, évaluées aux conditions économiques de la fin de période considérée. Les commandes en devises faisant l'objet d'une couverture de change sont évaluées au taux de change de couverture ; les commandes en devises non couvertes sont évaluées au taux de change du dernier jour de la période considérée. En ce qui concerne les contrats à long terme, comptabilisés selon la méthode de l'avancement, en cours de réalisation au moment de la clôture, le montant inclus dans le carnet de commandes correspond à la différence entre, d'une part le chiffre d'affaires prévisionnel du contrat à terminaison, et d'autre part le chiffre d'affaires déjà reconnu sur ce contrat ; il inclut par conséquent les hypothèses d'indexation et de révision de prix contractuelles prises en compte par le groupe pour l'évaluation du chiffre d'affaires prévisionnel à terminaison.

Effet de change : l'effet de change mentionné dans ce communiqué provient de la conversion des comptes des filiales dans l'unité de compte du groupe. Cet effet résulte principalement de l'évolution du dollar américain par rapport à l'euro. AREVA rappelle également que sa politique de couverture de change des opérations commerciales vise à protéger sa profitabilité contre la fluctuation du cours des devises par rapport à l'euro.

Déclaration prospective : ce document contient des informations et des déclarations prospectives. Les déclarations comprennent des projections financières et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs et des attentes concernant des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Bien que la direction d'AREVA estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs et les porteurs de titres AREVA sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'AREVA, qui peuvent impliquer que les résultats et développements attendus diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par AREVA auprès de l'AMF, y compris ceux énumérés sous la section « Facteurs de risque » du document de référence enregistré auprès de l'AMF le 12 avril 2016 (consultable en ligne sur le site internet d'AREVA à l'adresse : www.aveva.com). AREVA ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives à l'exception de ce qui est requis par les lois et règlements applicables.

Calendrier prévisionnel des événements et publications à venir

19 mai 2016 – 11:00 CEST : Assemblée Générale ordinaire des actionnaires

Tour Areva – 1, Place Jean Millier, 92400 Courbevoie

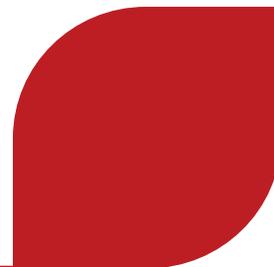
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à très forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point d'étape sur l'audit qualité de l'usine du Creusot

Paris, le 29 avril 2016

L'audit qualité des sites de fabrication d'équipements d'AREVA lancé fin 2015 se poursuit.

Concernant l'usine du Creusot, il a permis à ce stade de mettre en évidence des anomalies, en cours de caractérisation, dans le suivi des fabrications. Cette phase de caractérisation de l'impact éventuel sur la qualité des pièces va se poursuivre dans les semaines à venir.

Un processus d'information et d'échanges qui associe en particulier l'Autorité de Sûreté Nucléaire est mis en œuvre.

L'audit mené indique que ces anomalies relèvent d'actions du passé. L'organisation et les modes de fonctionnement actuellement en vigueur au Creusot ne permettent plus aujourd'hui ce type d'anomalies.

Afin de caractériser les constats, un comité technique a été mis en place, en lien avec EDF. A ce stade préliminaire, il n'a pas établi d'informations mettant en cause l'intégrité mécanique des pièces.

AREVA fournira un point d'avancement avant le 31 mai.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à très forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dispositif d'étanchéité à l'arrêt passif d'AREVA : fiabilité confirmée en cas de perte d'alimentation du réacteur

Paris, le 2 Mai 2016

Le dispositif d'étanchéité à l'arrêt passif d'AREVA (*Passive Shutdown Seal - PSDS*) pour les groupes motopompes primaires (GMPP) a réussi les tests de fonctionnement après un cycle d'exploitation dans une centrale nucléaire. Ces essais ont confirmé la capacité du dispositif à contrôler les fuites sur une période prolongée en cas de perte d'alimentation électrique externe de l'installation.

Des essais préalables avaient déjà attesté que le dispositif d'étanchéité à l'arrêt passif d'AREVA résistait à des températures et des pressions représentatives des conditions de coupures d'alimentation d'une installation pendant plus d'une semaine. Cette nouvelle série de tests répondant à des exigences de fiabilité et de sécurité opérationnelles renforcées est conforme aux recommandations post-Fukushima de l'Autorité de sûreté nucléaire américaine (NRC).

« Notre dispositif PSDS est une solution fiable et facile à installer qui permet de renforcer la sécurité de la centrale », a déclaré George Beam, directeur des services de la base installée d'AREVA Inc.. « La réussite de ces tests rigoureux dès la première fois sans aucune modification de conception démontre notre détermination à proposer à nos clients des produits de haute qualité, qui répondent à leurs standards d'excellence opérationnelle. »

Le PSDS est opérationnel depuis avril 2014 sur le réacteur de l'unité 1 de la centrale nucléaire STP (South Texas Project).

Cette technologie fait partie du programme « Safety Alliance » d'AREVA. « Safety Alliance » offre aux opérateurs nucléaires du monde entier les produits et services les plus avancés afin d'assurer la sûreté de leurs centrales. Une fois ces essais de fonctionnement achevés, AREVA fournira d'autres dispositifs PSDS à la centrale STP pour installation lors des arrêts de maintenance programmés.

A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à très forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

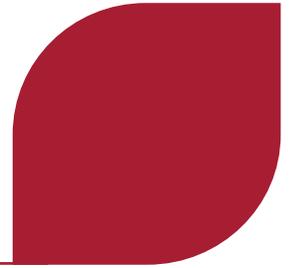
Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Allemagne : AREVA remporte un contrat pour la décontamination de la centrale de Grafenrheinfeld

Paris, le 12 Mai 2016

AREVA NP a été sélectionné par l'électricien allemand E.ON Kernkraft pour décontaminer le réacteur à eau pressurisée de la centrale nucléaire de Grafenrheinfeld, située en Allemagne. Dans le cadre de l'arrêt définitif du réacteur, cette opération permet de réduire le niveau de radioactivité dans la cuve du réacteur, les systèmes auxiliaires et les tuyauteries. Les opérations démarreront en milieu d'année pour s'achever au quatrième trimestre 2016.

La décontamination sera réalisée grâce à la combinaison de deux techniques AREVA NP : le CORD UV® et l'AMDA®. Elles consistent en l'injection progressive de produits chimiques dans le circuit primaire du réacteur. Une fois cette opération achevée, les substances chimiques utilisées sont décomposées en dioxyde de carbone et en eau, ne laissant sur place aucun résidu.

Ce processus peut s'appliquer aux centrales nucléaires en exploitation afin de réduire le niveau d'exposition aux rayonnements des travailleurs lors des activités de maintenance. Dans le cadre du démantèlement d'une centrale, il permet également de réduire de manière importante le volume des déchets radioactifs finaux.

« La technologie de décontamination d'AREVA NP a déjà été utilisée en toute fiabilité dans plus de 30 installations nucléaires, aussi bien dans des réacteurs à eau bouillante qu'à eau pressurisée. Ce nouveau contrat confirme la confiance de nos clients en notre technologie de décontamination », a déclaré Michael Cerruti, Directeur Commercial du Business Group Réacteurs et Services d'AREVA.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



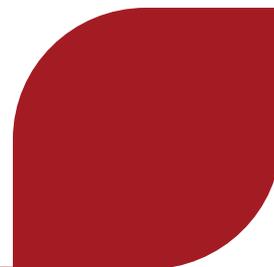
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assemblée Générale d'AREVA

Paris, le 19 mai 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires d'AREVA, réunie à Paris La Défense ce jour sous la présidence de M. Philippe Varin, a approuvé les résolutions soumises au vote des actionnaires.

L'Assemblée a notamment :

- approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2015 ainsi que l'affectation de l'intégralité du résultat de l'exercice au compte report à nouveau, impliquant l'absence de paiement d'un dividende ;
- approuvé les conventions réglementées ;
- donné un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 aux membres du Directoire jusqu'au 8 janvier 2015, ainsi qu'au Président du Conseil d'Administration et au Directeur général à compter du 8 janvier 2015, conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF ;
- autorisé le Conseil d'Administration à procéder au rachat d'actions de la Société, pour une durée légale de 18 mois, dans la limite de 10 % de son propre capital.

Par ailleurs, la Direction générale a donné rendez-vous aux investisseurs d'ici à la publication des comptes semestriels pour détailler les perspectives du groupe à moyen terme.

Service de Presse

T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs

Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



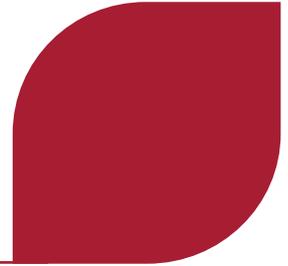
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à très forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Audit qualité de l'usine du Creusot : point d'étape fin mai

Paris, le 31 mai 2016

L'audit qualité lancé fin 2015 par AREVA au Creusot a mis en évidence des constats d'anomalie dans des dossiers de suivi de fabrication d'équipements concernant les réacteurs nucléaires. Une première analyse interne sur deux tiers de ces constats est achevée. Elle ne remet pas en cause l'intégrité mécanique des pièces fabriquées.

Cette première analyse des constats concernant les réacteurs nucléaires en France est réalisée en lien avec EDF qui la soumet à l'Autorité de sûreté nucléaire. Les clients du groupe à l'étranger concernés par les constats identifiés à ce stade ont été informés.

L'audit de la documentation de fabrication et les analyses complémentaires se poursuivent au Creusot. L'audit qualité est étendu aux usines de fabrication d'équipements de Chalon-Saint Marcel et de Jeumont.

Les constats identifiés à ce stade par l'audit concernent des fabrications antérieures à 2012. Sans attendre l'exhaustivité des résultats, AREVA a renforcé ses procédures internes de contrôle dans l'usine du Creusot et mis en place des mesures pour renforcer la culture de sûreté et de qualité.

AREVA fournira un nouveau point d'avancement avant fin juin.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



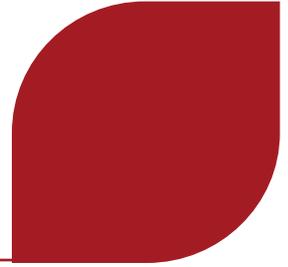
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à très forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 juin 2016

AREVA présente sa feuille de route 2016-2020 et annonce la restructuration du groupe grâce à la création d'une nouvelle entité recentrée sur le cycle du combustible nucléaire.

Projet de restructuration du groupe :

- **Projet de création d'une entité spécifique, NEW CO par apport partiel d'actifs d'AREVA SA**
- **Recentrage stratégique sur le cycle du combustible nucléaire avec les cessions d'actifs envisagées et les projets de désengagement d'activités**
- **Projets d'augmentations de capital d'AREVA SA et de NEW CO d'un montant global de 5 Md€ (sous réserve de l'accord de la Commission Européenne)**

Feuilles de route 2016-2020 :

- **AREVA SA : structure financière renforcée qui assurera le bon achèvement du projet OL3, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale, et accompagnera les projets non cœur jusqu'à leur terme**
- **NEW CO : stratégie recentrée sur les activités du cycle du combustible nucléaire, profitables et génératrices de cash-flow grâce à la mise en œuvre du plan de performance et la dynamique de marché attendue à long terme**

Dans la ligne des annonces faites lors de la publication des résultats annuels en février 2016, AREVA confirme son projet de restructuration du groupe et de création d'une entité spécifique, dénommée provisoirement « NEW CO », recentrée sur le cycle du combustible nucléaire.

Le groupe présentera ce matin à Paris, à l'occasion d'une réunion Investisseurs, sa feuille de route 2016-2020, axée sur les étapes envisagées pour la mise en œuvre de son projet de recentrage stratégique et opérationnel ainsi que ses objectifs financiers à l'horizon 2020. Le groupe entame également ce jour la procédure de consultation de ses instances représentatives du personnel au titre des opérations programmées.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



Philippe Knoche, Directeur général, a déclaré :

« Nous présentons aujourd'hui la feuille de route permettant de poursuivre la transformation d'AREVA. Ce programme définit les grandes étapes nécessaires à la création de NEW CO, une nouvelle entité spécifique recentrée sur les activités Mines, Amont et Aval. En application des choix stratégiques concernant la filière nucléaire, la feuille de route précise les conditions du transfert des activités d'AREVA liées aux réacteurs vers EDF et le recentrage de notre groupe sur la maîtrise du cycle du combustible.

Ainsi dissociées et simplifiées dans leurs organisations, AREVA et NEW CO bénéficieront chacune d'une augmentation de capital pour un montant total de 5 milliards d'euros (sous réserve de validation par la Commission Européenne) et disposeront des ressources adaptées à leur mission et à leur stratégie.

Du fait des solutions qu'elle peut apporter pour l'approvisionnement en uranium, pour sa transformation en combustible, pour le recyclage des combustibles nucléaires, la gestion des déchets et le démantèlement, NEW CO sera bien positionnée pour se développer sur les marchés nucléaires mondiaux. La structure financière solidifiée, l'outil industriel renouvelé, ainsi que le renforcement du socle technologique et d'innovation de NEW CO seront la base de cette stratégie.

Je veux remercier les femmes et les hommes d'AREVA qui sont au cœur de la refondation du groupe que nous avons entamée. Grâce au soutien et à l'engagement de tous nos collaborateurs, je suis convaincu que ce plan d'actions nous permettra de mettre en place notre stratégie de reconquête et de renouer avec notre ambition de toujours mieux remplir notre mission au service de la filière nucléaire française et de nos clients, partout dans le monde. »



I. AREVA SA et NEW CO : deux sociétés au service de la refondation de la filière nucléaire française et internationale

Le projet de création de NEW CO, annoncé le 26 février 2016, porterait le recentrage sur le cycle du combustible nucléaire (comprenant notamment les activités Mines, Amont et Aval).

L'articulation des opérations envisagées au cours des prochains mois serait la suivante, sous réserve de l'obtention des approbations nécessaires (notamment auprès de la Commission Européenne au titre de la réglementation relative aux aides d'Etat) :

- Au cours du second semestre 2016 :
 - o Un ensemble « NEW CO » serait constitué, filiale à 100 % d'AREVA SA, auquel seraient apportées les sociétés AREVA Mines, AREVA NC, AREVA Projets et AREVA Business Support ainsi que leurs filiales respectives. Dans le cadre de cet apport partiel d'actifs, une partie de la dette d'AREVA SA serait transférée à NEW CO ;
 - o Canberra serait cédée.

Les filiales AREVA TA, AREVA Energies Renouvelables et AREVA NP resteraient détenues par AREVA SA jusqu'à la date de leur cession.

- Au début de l'année 2017 :
 - o L'enveloppe d'augmentation de capital de 5 milliards d'euros, à laquelle l'Etat a annoncé qu'il participerait en tant qu'actionnaire de référence et en assurerait le plein succès dans le respect de la réglementation européenne, serait répartie entre :
 - une augmentation de capital au niveau d'AREVA SA, souscrite notamment par l'Etat ;
 - une augmentation de capital, souscrite par l'Etat ainsi que par des investisseurs stratégiques, au niveau de NEW CO.

L'allocation de l'enveloppe d'augmentation de capital de 5 milliards d'euros entre les deux entités reste à définir.

- o A l'issue de cette opération, l'Etat détiendrait (directement et indirectement, notamment via AREVA SA) au minimum les deux tiers du capital de NEW CO, le solde du capital étant détenu par des investisseurs stratégiques.

Dans le cadre de la finalisation des opérations relatives à la redéfinition du périmètre d'AREVA SA, l'Etat veille au respect des droits des actionnaires minoritaires, en application de la réglementation boursière.

- Au cours de l'année 2017 :
 - o Les activités d'AREVA NP seraient cédées à EDF, directement ou via une structure juridique ad hoc, tandis que le contrat OL3 resterait dans le périmètre consolidé d'AREVA SA, qui en assurerait directement ou par l'intermédiaire d'une filiale, le bon achèvement, avec les moyens nécessaires et dans le respect des obligations contractuelles ;

- Lors de la cession des activités d'AREVA NP à EDF, 15 % à 25 % du capital de l'entité cédée seraient transférés par AREVA SA à NEW CO.

Ainsi recapitalisée, AREVA SA, qui percevrait en outre le produit des cessions d'AREVA TA et des activités d'AREVA NP et bénéficierait du produit de la vente de Canberra, pour un montant global de l'ordre de 2,9 milliards d'euros, renforcerait sa situation financière en vue de faire face à ses obligations financières : remboursement des échéances de dettes, coûts liés à l'achèvement du projet OL3 et extinction des garanties des projets dans les énergies renouvelables.

NEW CO, nouvellement créée et capitalisée, recentrée sur des activités génératrices de cash-flow et moins risquées, serait en mesure de se refinancer sur les marchés à moyen terme (c'est-à-dire en 2019/2020).

II. NEW CO : une entreprise disposant d'atouts solides

Le secteur offre des perspectives de croissance à moyen terme, porté par l'augmentation projetée de la demande d'électricité mondiale et le développement attendu du parc nucléaire asiatique, mais aussi la nécessité de développer de nouvelles plateformes de recyclage, des solutions intérimaires d'entreposage et des capacités de démantèlement de réacteurs.

Pour cela, NEW CO pourra s'appuyer sur des fondamentaux solides, des atouts différenciants et une feuille de route stratégique claire.

Recentrée sur le cycle, bien équilibrée sur ses trois métiers dans lesquels elle occupera des positions de premier plan, NEW CO démontrera une excellence industrielle soutenue par un plan de performance bien engagé. Au-delà d'un business plan solide, crédibilisé par un carnet de commandes de 33 milliards d'euros à fin mars 2016, NEW CO disposera des partenariats, de la compétence en innovation et de la capacité industrielle pour répondre opportunément à toute nouvelle demande du marché nucléaire.

La Mine, une activité profitable et génératrice de cash-flow

NEW CO disposera d'un portefeuille d'actifs et de projets miniers diversifié et compétitif. Fort d'un carnet de commandes de 10,1 milliards d'euros à fin mars 2016, qui couvre près de 80 % de ses ventes 2017-2020, le groupe entend maintenir un niveau élevé de profitabilité, avec une marge d'EBE / chiffre d'affaires de près de 40 % sur la même période. L'enveloppe d'investissements, en lien avec le développement des projets miniers, sera globalement en baisse par rapport à la période 2012-2015, puis remontera en fin de période.

Dans l'Amont, des actifs industriels aux meilleurs standards de sûreté et de performance

Regroupant les activités Chimie / Conversion et Enrichissement, le groupe attend un niveau de chiffre d'affaires annuel compris entre 950 millions d'euros et un milliard d'euros pour les activités de l'Amont, soutenu par son carnet de commandes de 11,5 milliards d'euros à fin mars 2016, couvrant près de 80 % des ventes entre 2017-2020. L'activité devrait connaître

une rentabilité élevée avec une marge d'EBE / chiffre d'affaires de l'ordre de 25 % sur la même période, avec un point significativement plus bas en 2018 en raison de la transition Comurhex I / Comurhex II. Enfin, les investissements, après les efforts considérables consentis dans cette activité depuis 2007, devraient fortement baisser après 2018.

Dans l'Aval, des atouts uniques pour capter les opportunités de marché

L'activité regroupe le Recyclage, la Logistique et le Démantèlement. Sur chacun de ces segments, le groupe disposerait d'une position de premier plan, avec une expérience et un savoir-faire reconnus mondialement. Bénéficiant d'un carnet de commandes de 11,7 milliards d'euros à fin mars 2016 qui couvre près de 70 % des ventes de la période 2017-2020, avec un socle d'activités assuré par les contrats long-terme français et des opportunités de croissance de plus de 5 % par an en moyenne sur la période, le groupe attend une rentabilité en amélioration, et une marge d'EBE / chiffre d'affaires supérieure à 15 % en 2020. Le cycle d'investissements pour la période 2017-2020, est attendu en hausse par rapport à la période récente, mais est en grande partie financé par les clients.

Facteurs de sensibilité de la trajectoire financière

La génération de cash-flow de NEW CO est fonction, notamment, de l'évolution des cours de l'euro / dollar, de l'uranium naturel et des UTS. Cette sensibilité est cependant amortie par des couvertures de change sur la période 2016-2020 et par les commandes déjà en carnet pour la Mine et l'Enrichissement. La trajectoire financière de NEW CO est également étroitement dépendante des hypothèses stratégiques suivantes : business export de l'Aval, obligations de fin de cycle, sûreté de la base installée, réussite de la restructuration juridique et financière en cours, prix des cessions, risque pays.

Ambitions 2020 de NEW CO : un groupe recentré sur le cycle du combustible, prêt à saisir les opportunités de marché

Les perspectives aujourd'hui présentées sont celles d'une ambition renouvelée. NEW CO, pure player du cycle du nucléaire, jouit d'une position unique pour jouer un rôle prépondérant au service de la refondation de la filière nucléaire française, sur un marché appelé à se développer, notamment en Asie. Forte d'un outil industriel de premier ordre, de compétences technologiques et d'expertises majeures, d'une situation financière plus solide et de partenariats stratégiques établis, elle est à même de capter, au-delà de son solide carnet de commandes, les opportunités qui se présenteraient dans les années à venir.

A l'horizon 2020, soutenue par la mise en œuvre du plan d'économies de 500 millions d'euros par an (partie du plan d'économie de 1 milliard d'euros du groupe consolidé), NEW CO vise :

- Une marge d'EBE / chiffre d'affaires d'environ 25 % ;
- Une marge de résultat opérationnel / chiffre d'affaires supérieure à 10 % ;
- Un cash-flow net des activités de l'entreprise permettant de réduire significativement le taux d'endettement au cours des prochaines années.



Calendrier prévisionnel des événements et publications à venir

15 juin 2016 – 10:00 CEST **Recentrage stratégique et perspectives**
Réunion Investisseurs et webcast

Pour accéder à la « réunion Investisseurs » qui se tient ce jour à 10h00 (heure de Paris), vous pouvez suivre les liens ci-dessous :

Version française : http://webcast.aveva.com/20160615/market_update/

Version anglaise : http://webcast.aveva.com/20160615/market_update_meeting/

28 juillet 2016 – 18:00 CEST **Résultats semestriels 2016**
Communiqué de presse, conférence téléphonique et webcast

Nota bene :

L'activité, la situation financière, les résultats ainsi que les facteurs de risque relatifs à AREVA sont décrits dans le document de référence d'AREVA, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) le 12 avril 2016 sous le numéro D.16-0322 (le **Document de Référence**) qui est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet d'AREVA (www.aveva.com). Le chapitre 4 du Document de Référence décrit les facteurs de risque auxquels AREVA est exposée.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003. Le présent communiqué ne contient pas, ne constitue pas, ne fait pas partie et ne doit pas être considéré comme une offre, une invitation ou une sollicitation en vue d'un investissement dans des titres financiers en France, aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction. Toute offre de titres financiers d'AREVA ne pourra être effectuée qu'en vertu de documents d'offre spécifiquement préparés à cet effet. Toute décision d'investissement ne doit être prise que sur le fondement de documents d'offre spécifiquement préparés à cet effet. Le présent communiqué n'a pas été autorisé ou approuvé par une quelconque autorité réglementaire.

Les titres financiers d'AREVA n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le **Securities Act**) et ne peuvent être offerts, vendus ou souscrits aux Etats-Unis que dans le cadre d'une exemption ou d'une transaction qui n'est pas assujettie aux obligations d'enregistrement du Securities Act. AREVA n'a pas l'intention d'enregistrer tout ou partie d'une offre aux Etats-Unis ou de réaliser une offre de titres financiers aux Etats-Unis.

La distribution du présent communiqué et des informations qu'il contient peut faire l'objet de restrictions légales dans certains pays. Les personnes qui viendraient à le détenir doivent s'informer quant à l'existence de telles restrictions et s'y conformer. Tout manquement à ces restrictions est susceptible de constituer une violation des règles applicables dans les pays concernés.

Certaines des informations incluses dans le présent communiqué et d'autres informations publiées ou qui seront publiées par AREVA ne sont pas des faits historiques mais des informations prospectives. Ces encore déterminables. Les informations prospectives recèlent par nature des risques et des incertitudes dans la mesure où elles se réfèrent à des événements et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se produire à l'avenir. AREVA attire votre attention sur le fait que les informations prospectives ne constituent pas des garanties quant aux performances futures d'AREVA et la situation financière, les résultats et les flux de trésorerie d'AREVA ainsi que le développement du secteur industriel dans lequel AREVA opère peuvent différer de manière significative des informations prospectives mentionnées dans le présent communiqué.

En outre, même si la situation financière, les résultats et les flux de trésorerie d'AREVA ainsi que le développement du secteur industriel dans lequel AREVA opère sont conformes aux informations prospectives mentionnées dans le présent communiqué, ces éléments pourraient ne pas être représentatifs des résultats ou développements des périodes ultérieures, ou les circonstances qui pourraient survenir postérieurement à la date de ce communiqué. Ces risques et incertitudes incluent les facteurs de risque décrits dans le Document de Référence.



● Définitions

Carnet de commandes : le carnet de commandes est valorisé sur la base des commandes fermes, à l'exclusion des options non confirmées, évaluées aux conditions économiques de la fin de période considérée. Les commandes en devises faisant l'objet d'une couverture de change sont évaluées au taux de change de couverture ; les commandes en devises non couvertes sont évaluées au taux de change du dernier jour de la période considérée. En ce qui concerne les contrats à long terme, comptabilisés selon la méthode de l'avancement, en cours de réalisation au moment de la clôture, le montant inclus dans le carnet de commandes correspond à la différence entre, d'une part le chiffre d'affaires prévisionnel du contrat à terminaison, et d'autre part le chiffre d'affaires déjà reconnu sur ce contrat ; il inclut par conséquent les hypothèses d'indexation et de révision de prix contractuelles prises en compte par le groupe pour l'évaluation du chiffre d'affaires prévisionnel à terminaison.

Cash-flow net des activités de l'entreprise : le cash-flow net des activités de l'entreprise est égal à la somme des éléments suivants :

- cash-flow opérationnel,
- cash-flow des opérations de fin de cycle,
- variation des créances et dettes non opérationnelles,
- résultat financier payé,
- impôt sur le résultat payé,
- dividendes payés aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées,
- cash-flow net des activités cédées, abandonnées et destinées à être cédées, et cash-flow résultant de la cession de ces activités,
- acquisitions et cessions d'actifs financiers courants non classées en trésorerie ou équivalents,
- financement des coentreprises et entreprises associées par avances d'actionnaires, prêts à long terme et augmentations de capital.

Le cash-flow net des activités de l'entreprise correspond ainsi à la variation de dette nette à l'exception des transactions avec les actionnaires d'AREVA et des écarts de conversion.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : l'EBE est égal au résultat opérationnel augmenté des dotations, nettes des reprises aux amortissements et provisions opérationnels. L'EBE est retraité de façon à exclure le coût des opérations de fin de cycle des installations nucléaires (démantèlement, reprise et conditionnement des déchets) effectuées au cours de l'exercice. Pour mémoire, les flux de trésorerie liés aux opérations de fin de cycle sont présentés séparément.

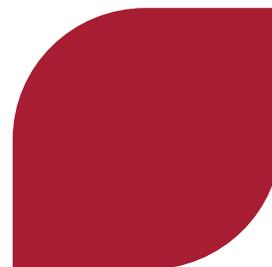
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Eolien en mer : point sur les discussions entre AREVA et Gamesa

Paris, le 17 Juin 2016

Gamesa et AREVA ont signé un avenant au pacte d'actionnaires d'Adwen, co-entreprise dédiée à l'éolien en mer et détenue à parts égales entre les deux groupes.

Aux termes de cet avenant, AREVA dispose d'un délai de trois mois pour exercer l'une de ces options :

- Céder sa participation dans Adwen à Gamesa, ou
- Céder 100% des parts d'Adwen à un investisseur tiers qui remettrait une offre engageante plus attractive durant cette période ; la cession de l'intégralité du capital est rendue possible par l'obligation de sortie conjointe sur les parts de Gamesa dont dispose AREVA.

A l'issue de ce délai, AREVA confirmera l'option retenue pour ses titres Adwen.

Les engagements souscrits au titre des appels d'offres portant sur les installations éoliennes de production d'électricité en mer en France métropolitaine resteront portés par Adwen.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



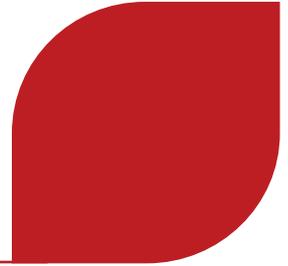
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

WNE : AREVA récompensé dans les domaines de la sûreté et de l'innovation

Paris, le 28 juin 2016

A l'occasion de la deuxième édition du WNE (World Nuclear Exhibition), événement international sur le nucléaire, AREVA a remporté deux premiers prix.

Plus de 120 projets innovants ont été sélectionnés qui concourraient dans quatre catégories : innovation, sûreté nucléaire, gestion des compétences et excellence opérationnelle.

Au cours de la cérémonie des WNE Awards, un jury composé d'experts de renommée internationale, a récompensé AREVA pour deux projets.

Dans la catégorie Innovation, la technique dite de « grenailage par jet de cavitation » d'AREVA a remporté un prix. Il s'agit d'une nouvelle technique de maintenance applicable sur tous types de réacteurs qui permet de prolonger de plus de 20 ans la vie des équipements du circuit primaire des réacteurs nucléaires.

Afin de prévenir la corrosion des équipements sous pression, un jet d'eau à ultra-haute pression est utilisé. Il génère des bulles de vapeur qui s'écrasent avec suffisamment de puissance pour créer une compression sur les surfaces internes des composants. Cette compression améliore les propriétés matérielles de l'équipement et accroît sa résistance à la corrosion et à d'autres types de dégradation, réduisant ainsi les effets du vieillissement.

Cette technique a déjà été utilisée sur le couvercle de la cuve du réacteur 2 de la centrale américaine de Byron. Il s'agit d'une première application mondiale sur ce type de composant. Cette nouvelle technologie permet à AREVA d'offrir aux opérateurs nucléaires du monde entier une solution éprouvée et alternative au remplacement des équipements.

A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

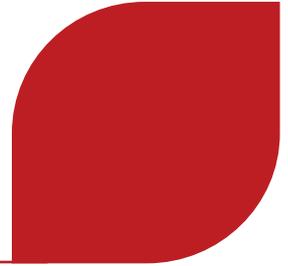
Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans la catégorie Sûreté Nucléaire, le pack robotique pour les investigations en milieu nucléaire a également été récompensé.

Appelés RIANA et DORICA, ces robots polyvalents et sans fil interviennent en zone nucléaire afin de réaliser des investigations précises, à distance et dans des endroits difficilement accessibles. Le robot RIANA est capable d'intervenir en zone nucléaire pour y réaliser des opérations de cartographie, de prélèvement d'échantillons ou de mesure de la radioactivité. Le drone DORICA réalise des inspections ainsi qu'une cartographie radiologique à l'intérieur des installations nucléaires.

Philippe Knoche, directeur général d'AREVA, a déclaré « Je tiens à féliciter les équipes pour leur dynamisme et leur créativité. La sûreté et l'innovation sont indispensables dans le domaine de l'industrie nucléaire. Nous poursuivons ce travail pour proposer à nos clients des solutions et des technologies qui répondent à leurs enjeux de manière compétitive et durable ».

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



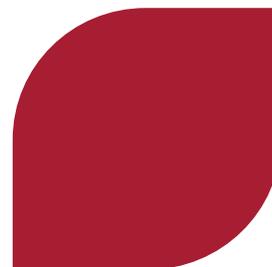
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AREVA remporte plusieurs contrats dans le cycle du combustible

Paris, le 30 juin 2016

A l'occasion du World Nuclear Exhibition (WNE) qui s'est tenu à Paris Le Bourget du 28 au 30 juin 2016, AREVA a remporté plusieurs contrats avec ses clients nucléaires internationaux.

Le Centre d'Étude de l'Énergie Nucléaire belge (SCK•CEN) a signé un accord avec AREVA pour prolonger jusqu'en 2030 la gestion des combustibles usés du réacteur de recherche BR2, situé à Mol. BR2 joue un rôle important dans la production de différents types de radio-isotopes à usage médical ainsi que dans l'évaluation de la sûreté des matériaux à vocation industrielle et des combustibles nucléaires.

L'agence roumaine pour l'énergie nucléaire et les déchets radioactifs (ANDR) et AREVA ont signé un contrat pour réaliser une étude de faisabilité pour la construction d'une usine de fabrication de conteneurs de béton de fibres sur le site de Saligny en Roumanie. Les conteneurs permettront le conditionnement en toute sûreté des déchets de moyenne et faible activité au centre d'entreposage en cours de réalisation sur le même site. Les conteneurs de type béton de fibres sont entre autres déjà utilisés par les exploitants des installations de gestion de déchets en France et aux États-Unis.

AREVA TN, filiale d'AREVA en charge de la logistique nucléaire, a remporté auprès de l'électricien américain Dominion Virginia Power un contrat pour la fourniture de 75 conteneurs d'entreposage à sec de type NUHOMS® EOS à deux centrales nucléaires jusqu'en 2038. Les conteneurs EOS d'AREVA ont été conçus pour faciliter les opérations et l'entreposage des assemblages de combustible usé en toute sûreté sur site. Ces conteneurs seront fabriqués à l'usine d'AREVA TN Columbiana Hi Tech en Caroline du Nord, avec une première livraison prévue en 2019.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Audit qualité de l'usine du Creusot : point d'étape fin juin

Paris, le 30 juin 2016

L'audit qualité lancé fin 2015 par AREVA au Creusot a mis en évidence des constats d'anomalie dans des dossiers de suivi de fabrication d'équipements.

La première analyse des constats identifiés à date concernant les équipements livrés à destination de réacteurs en exploitation ou en construction ainsi que les composants de conteneurs de transport a été achevée. Les conclusions techniques de cette analyse ont été transmises aux clients concernés aussi bien en France qu'à l'étranger. Elles confirment à ce stade que l'intégrité mécanique des pièces fabriquées n'est pas remise en question. AREVA se tient à disposition des clients et met en œuvre les compléments d'analyse souhaités pour conforter ces dossiers. Afin de se conformer à ses règles d'assurance qualité, Areva émet en effet des fiches d'anomalie et des fiches de non-conformité qui feront l'objet d'un traitement en liaison avec les clients.

L'audit se poursuit au Creusot, notamment au travers des actions suivantes :

- Analyse des constats concernant les équipements non livrés ou remplacés pour des installations nucléaires,
- Analyse des constats concernant les équipements à destination autre que nucléaire,
- Vérification de l'exhaustivité des constats identifiés.

Même si les investigations menées confirment la disparition des anomalies à partir de 2012, des mesures ont été mises en place au Creusot pour renforcer la culture de sûreté et de qualité sur les fabrications en cours.

Comme annoncé, l'audit a été étendu aux usines de Saint-Marcel et de Jeumont.

AREVA a fait un point de situation ce jour auprès du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire et fournira un nouveau point d'avancement avant fin juillet.

A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

Service de Presse

T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs

Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41





MIRION
TECHNOLOGIES

Réalisation de la cession de Canberra à Mirion

San Francisco, Californie, États-Unis et Paris, France, le 1er juillet 2016

AREVA et le groupe industriel Mirion Technologies, Inc. (« Mirion ») ont annoncé aujourd'hui la réalisation de la cession de Canberra, une filiale d'AREVA spécialisée dans les instruments de détection et de mesure de radioactivité qui emploie environ 1 000 salariés, à Mirion.

Comme annoncé par AREVA en décembre 2015, Mirion a été sélectionné par AREVA à l'issue d'un processus concurrentiel. Les deux parties ont ensuite conclu un contrat de cession portant sur l'intégralité du capital de Canberra.

« Nous sommes enthousiasmés par l'association de Mirion et Canberra, qui donne naissance à un fournisseur de premier plan de solutions de radioprotection pour les secteurs du nucléaire, de la défense et de la médecine », a déclaré Thomas D. Logan, Président-Directeur général de Mirion. « Canberra possède une longue expérience dans l'industrie et sa marque est synonyme de solutions innovantes et de haute qualité. Avec le soutien de l'équipe de direction de Canberra, nous avons d'ores et déjà bien progressé dans nos plans d'intégration et nous sommes confiants quant à l'atteinte de nos objectifs. Nous avons collaboré en bonne intelligence avec l'équipe d'AREVA afin de réduire l'impact de la période de transition pour les collaborateurs de Canberra, dont la compétence est unanimement reconnue et qui apportent une expérience et un savoir-faire exceptionnels. »

« La cession de Canberra à Mirion est conforme à notre plan de restructuration et notre feuille de route stratégique précédemment annoncés en juin », a déclaré Philippe Knoche, Directeur Général d'AREVA. « Mirion a été sélectionné par AREVA notamment en raison de sa longue histoire de fournisseur de l'industrie nucléaire en toute fiabilité, de son bilan en matière de création et de maintien d'emplois hautement qualifiés en France et de sa solidité financière. La finalisation dans les temps de cette opération est une preuve de notre engagement à poursuivre la transformation d'AREVA. Je souhaite sincèrement une franche réussite à Mirion et Canberra. »

« L'association de Canberra et Mirion est naturelle au vu de leur positionnement respectif », a déclaré Jean-Bernard Koehl, Président-Directeur général de Canberra. « Nos activités sont très complémentaires ce qui nous permettra de regrouper nos forces respectives dans différents secteurs d'activité, zones géographiques et technologies. Notre équipe de direction se réjouit de collaborer avec celle de Mirion afin d'atteindre nos objectifs communs. Il s'agit d'une étape importante pour les collaborateurs de Canberra, qui partagent l'engagement de Mirion en matière d'innovation, de qualité et d'orientation client. »

« Nous sommes heureux de soutenir l'équipe de direction de Mirion pour la mise œuvre d'une opération aussi structurante après à peine une année de collaboration », a déclaré Pierre de Sarrau, associé chez Charterhouse Capital Partners LLP, qui a finalisé l'acquisition de Mirion en mars 2015. « L'acquisition de Canberra par Mirion rapproche deux des acteurs les plus respectés et les plus expérimentés de l'industrie et permet d'offrir des solutions complètes et performantes à leur base de clients internationaux. »



MIRION
TECHNOLOGIES

À PROPOS DE MIRION

Mirion Technologies est un fournisseur international de produits et de services de radiodétection, de mesure et de contrôle pour les secteurs du nucléaire, de la médecine et de la défense. Mirion est implanté en Europe, en Asie et en Amérique du Nord. Le siège de Mirion Technologies se trouve dans la Région de la baie de San Francisco et la société fait partie du portefeuille d'entreprises de Charterhouse Capital Partners LLP. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez visiter le site : www.mirion.com

À PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

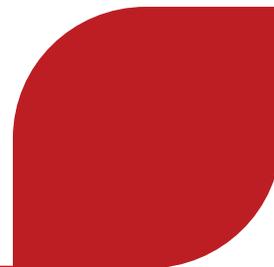
Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

Presse : 01 34 96 12 15

Analystes et Investisseurs : 01 34 96 11 53

À PROPOS DE CHARTERHOUSE CAPITAL PARTNERS LLP

Charterhouse est l'un des fonds d'investissement privé les plus anciens opérant en Europe. La société investit dans des entreprises dont le siège se trouve en Europe de l'Ouest et collabore étroitement avec les équipes de direction en place, les soutient et leur apporte une contribution active pour stimuler la croissance. Charterhouse adopte une approche d'investissement extrêmement sélective pour ne s'allier qu'à un nombre restreint d'entreprises de haute qualité. Les valeurs transactionnelles vont de 250 millions € à 2 milliards €. Charterhouse est basé à Londres et dispose d'un vivier de professionnels chevronnés de l'investissement, avec une ancienneté moyenne comme associé de 13 ans. Depuis sa création, Charterhouse a réalisé plus de 140 transactions pour une valeur cumulée de plus de 50 milliards €. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez visiter le site : www.charterhouse.co.uk



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Audit qualité au Creusot : AREVA NP poursuit les analyses techniques sur un générateur de vapeur du réacteur n°2 de Fessenheim

Paris, le 19 juillet 2016

Dans le cadre de l'audit qualité lancé par AREVA NP dans son usine du Creusot fin 2015, celui-ci a mis en évidence une anomalie relative à la fabrication de la virole basse d'un générateur de vapeur installé sur le réacteur n°2 de la centrale de Fessenheim.

En mai 2016, l'analyse du dossier interne réalisée par AREVA NP a établi un écart au code de construction des composants nucléaires sous pression, le code RCC-M, lors de la fabrication de la virole basse du générateur de vapeur. AREVA NP a alors ouvert une fiche d'anomalie et informé EDF et l'Autorité de sûreté nucléaire.

AREVA NP prend acte de la décision de l'ASN en date du 18 juillet 2016, prise à titre conservatoire, de suspendre le certificat d'épreuve de la partie secondaire de cette pièce.

Les analyses techniques conduites par les experts d'AREVA NP ont conclu, à ce stade, que l'anomalie n'était pas préjudiciable à la sûreté de l'exploitation. Toutefois, afin de confirmer la robustesse du dossier, une pièce similaire vient d'être coulée et forgée au Creusot afin de valider ses caractéristiques mécaniques et chimiques.

AREVA NP poursuit ses analyses afin de définir les mesures appropriées permettant de lever cette suspension.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



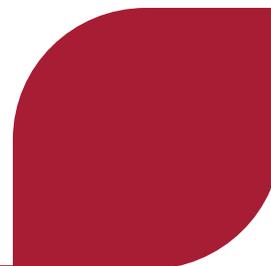
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 juillet 2016

Résultats semestriels 2016 :

Amélioration de la marge d'EBE à 16% (vs. 12% au S1 2015) dans un contexte toujours défavorable

Chiffres présentés avec application de la norme IFRS 5 relative aux « activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées ».

Chiffres clés

- Carnet de commandes de 32,8 Md€ (vs. 29 Md€ fin 2015)
- Chiffre d'affaires : 1 930 M€ (vs. 1 849 M€ au S1 2015, + 4,4 % à p.c.c.)
- Excédent brut d'exploitation : 310 M€ (vs. 226 M€ au S1 2015)
- Résultat opérationnel : 86 M€ (vs. 4 M€ au S1 2015)
- Résultat net part du groupe : - 120 M€ (vs. - 206 M€ au S1 2015)
- Cash-flow opérationnel : - 121 M€ (vs. 221 M€ au S1 2015)
- Cash-flow net des activités de l'entreprise : - 497 M€ (vs. -121 M€ au S1 2015)
- Endettement net : - 7 044 M€ (vs. - 6 323 M€ fin 2015)

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41

Principaux faits marquants de la période récente

- Mise en œuvre de la feuille de route stratégique :
 - Présentation du projet de création de NEW CO, société recentrée sur le cycle du combustible nucléaire lors de la présentation de la « Feuille de route 2016-2020 » du Groupe le 15 juin 2016 ;
 - Marques d'intérêt sérieuses d'investisseurs stratégiques pour participer à l'augmentation de capital de NEW CO ;
 - Signature d'un protocole d'accord avec EDF confirmant la cession des activités d'AREVA NP et permettant la mise en œuvre du nouveau schéma juridique retenu en laissant, notamment, certains contrats dans le périmètre d'AREVA SA (dont le projet OL3) ;
 - Cession de Canberra et option de vente pour Adwen ;
 - Ouverture par la Commission européenne d'une procédure d'examen approfondi du soutien de l'Etat français à la restructuration financière du groupe.



- Mise en œuvre du plan de performance :
 - Impact EBITDA du plan de performance de 500 millions d'euros en rythme annuel (comparé à 324 millions d'euros fin 2015) par rapport à 2014, soit la moitié de l'objectif de 1 milliard d'euros en 2018 ;
 - Réduction des effectifs du groupe en ligne avec l'objectif de 6 000 suppressions de postes fin 2017 (3 400 départs depuis fin 2014).
- Avancement des grands chantiers :
 - Taishan 1 : après le succès des essais à froid, démarrage prochain des essais à chaud de mise en service ;
 - Olkiluoto 3 : respect des jalons clefs sur le chantier avec la remise du dossier de demande d'autorisation d'exploitation, la poursuite des activités d'installations électromécaniques et la confirmation de la séquence de démarrage des essais prévue en octobre ;
 - Flamanville 3 : mise en configuration « essais » du contrôle commande achevée en juin pour des essais de mise en service prévus à l'automne.

Perspectives financières pour l'exercice en cours

Compte tenu des réalisations du 1^{er} semestre 2016 et des perspectives financières du 2^{ème} semestre, le cash-flow net des activités de l'entreprise est désormais attendu proche de - 1,5 milliard d'euros en 2016, contre une prévision initiale d'un montant compris entre - 2 milliards d'euros et - 1,5 milliard d'euros.

Liquidité à 12 mois

La liquidité de l'entreprise pour l'exercice 2016 est assurée par les lignes de crédit tirées les 4 et 5 janvier 2016 pour un montant de 2 milliards d'euros et par un crédit-relais de 1,2 milliard d'euros, accordé en avril par un pool bancaire, remboursable s'il devait être tiré, en janvier 2017.

Au-delà, l'augmentation de capital, prévue au début de l'année 2017, permettra d'assurer la liquidité du groupe. En cas de décalage temporaire, AREVA solliciterait un prêt d'actionnaire. Ces opérations seront conduites dans le respect de la réglementation européenne.



Le Conseil d'Administration d'AREVA, réuni ce matin sous la présidence de Philippe Varin, a arrêté les comptes clos au 30 juin 2016.

A propos des résultats, Philippe Knoche, Directeur Général, a déclaré :

« Le premier semestre a été extrêmement actif, dans la consolidation de notre socle d'activité comme dans la mise en œuvre de la feuille de route stratégique, où de nombreuses étapes ont été franchies.

Notre carnet de commandes et notre chiffre d'affaires progressent, tandis que la rentabilité des opérations poursuit son amélioration sous l'effet de nos plans de performance.

AREVA a présenté le 15 juin dernier son plan d'actions en vue de la création de NEW CO, détaillant les réalisations nécessaires à la transformation effective et complète d'AREVA. Celles-ci incluaient notamment le projet de cession des activités d'AREVA NP, qui a franchi une nouvelle étape avec la signature d'un protocole d'accord avec EDF, confirmant le prix de cession et le calendrier de clôture de l'opération d'ici fin 2017. Ce protocole d'accord s'ajoute à la réalisation de la vente de Canberra, l'arrêt de l'activité Bioénergie et à la cession prochaine d'Adwen.

En vue de l'entrée d'investisseurs stratégiques susceptibles de participer à l'augmentation de capital de NEW CO, le groupe a intensifié ses échanges et des marques d'intérêt ont d'ores et déjà été exprimées, tandis que les besoins en liquidité ont été sécurisés pour 2016.

Forts de ces actions et réalisations, nous précisons notre objectif de cash-flow net des activités de l'entreprise à -1,5 milliard d'euros pour l'exercice en cours, dans le haut de la fourchette indiquée au début de l'année. »



I. Analyse des chiffres clés du groupe

En application de la norme IFRS 5, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie du 1^{er} semestre 2015 ont été retraités pour présenter un proforma comparable au 1^{er} semestre 2016 ; le résultat net des activités faisant l'objet d'une négociation en vue de leur cession est présenté sur une ligne spécifique « résultat net des activités destinées à être cédées ».

Les activités suivantes remplissent les critères fixés par la norme IFRS 5 pour être classées dans la catégorie « activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées » au 30 juin 2016 :

- AREVA NP (hors projet OL3, présenté dans le « Corporate et autres activités ») ;
- Mesures Nucléaires ;
- Propulsion et Réacteurs de recherche ;
- Energie solaire.

Au 30 juin 2016, les résultats d'Adwen (activité Energie éolienne) sont comptabilisés par mise en équivalence et la participation d'AREVA dans Adwen est classée dans la catégorie « actifs destinés à être cédés » dans le bilan consolidé du groupe.

<i>En millions d'euros</i>	S1 2016	S1 2015*	Variation 2016/2015
Carnet de commandes	32 846	31 502	+ 1 344 M€
Chiffre d'affaires	1 930	1 849	+ 81 M€
Excédent brut d'exploitation publié	310	226	+ 84 M€
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	16,1%	12,2%	+ 3,8 pts
Cash-flow opérationnel publié	(121)	221	- 342 M€
Résultat opérationnel publié	86	4	+ 82 M€
Résultat net part du groupe des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées**	4	(77)	+ 81 M€
Résultat net part du groupe	(120)	(206)	+ 86 M€
Résultat net par action	- 0,31 €	- 0,54 €	+ 0,23 €
Cash-flow net des activités de l'entreprise	(497)	(121)	- 376 M€
	30.06.2016	31.12.2015	
Endettement (-) / trésorerie (+) net(te)	(7 044)	(6 323)	- 721 M€

* Ajusté de l'application de la norme IFRS 5

** Activités d'AREVA NP (hors projet OL3), Mesures Nucléaires, Propulsion et Réacteurs de recherche et Energie solaire

Les indicateurs financiers sont définis dans le lexique financier en Annexe 6 – Définitions.



Carnet de commandes

Au 30 juin 2016, le carnet de commandes du groupe s'élève à 32,8 milliards d'euros, en forte progression par rapport au 31 décembre 2015 (29 milliards d'euros), représentant ainsi près de 8 années de chiffre d'affaires.

- Le carnet de commandes des **Mines** s'élève à 9,4 milliards d'euros au 30 juin 2016, en forte progression sur la période.
- Le carnet de commandes de l'**Amont** (chimie et enrichissement) s'établit à 11,5 milliards d'euros au 30 juin 2016.
- Le carnet de commandes de l'**Aval** (recyclage, logistique, démantèlement et services, projets internationaux) s'établit à 11,6 milliards d'euros au 30 juin 2016, en forte hausse par rapport au 31 décembre 2015.

Les prises de commandes s'établissent à 6,7 milliards d'euros au 1^{er} semestre 2016, en forte hausse par rapport au 1^{er} semestre 2015 (+ 0,8 milliard d'euros).

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'élève à 1 930 millions d'euros au 30 juin 2016, en hausse de 4,4 % par rapport au 1^{er} semestre 2015 (+ 4,4 % à données comparables). L'effet de change est de + 0,5 million d'euros sur la période. Sur le périmètre de NEW CO¹, le chiffre d'affaires ressort à 1 930 millions d'euros, en hausse de 97 millions d'euros par rapport au 30 juin 2015 (+ 5,2 % à données comparables).

- Le chiffre d'affaires des **Mines** s'élève à 705 millions d'euros au 30 juin 2016, en retrait de 4,4 % par rapport au 1^{er} semestre 2015 (- 4,4 % à données comparables). Cette évolution est principalement due à un calendrier de livraisons moins favorable sur la période.
- Le chiffre d'affaires de l'**Amont** s'établit à 384 millions d'euros, soit une hausse de 10,7% sur un an (+ 10,1 % à données comparables). Cette évolution s'explique par une hausse des volumes d'U₃O₈ / UF₆ vendus à l'international. L'effet de change a un impact positif de 2,1 millions d'euros sur la période.
- Le chiffre d'affaires de l'**Aval** ressort à 832 millions d'euros, en hausse de 12,6 % à données comparables par rapport à la même période en 2015. Cette progression d'une année sur l'autre s'explique par l'activité Recyclage, qui bénéficie principalement d'un rattrapage de chiffre d'affaires lié à la signature du contrat traitement-recyclage avec EDF en début d'année, ainsi que d'une plus forte activité au titre des clients européens.
- La partie **Corporate et autres activités** génère un chiffre d'affaires de 8 millions d'euros contre 32 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (23 millions d'euros à périmètre et taux de change constants).

¹ Entité recentrée sur les activités Mines, Amont et Aval, comme décrit lors du Market Update du 15 juin 2016



Excédent brut d'exploitation (EBE)

L'EBE est en hausse par rapport au 1^{er} semestre 2015, passant de 226 millions d'euros à 310 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016. Sur le périmètre de NEW CO¹, l'EBE atteint 564 millions d'euros, en hausse de 157 millions d'euros par rapport au 30 juin 2015.

- L'EBE des **Mines** progresse, passant à 346 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016, contre 242 millions d'euros sur la même période en 2015, en raison des volumes de production supérieurs, grâce à la montée en puissance de la mine canadienne de Cigar Lake notamment, et des effets du plan de compétitivité.
- Dans l'**Amont**, l'EBE s'élève à 94 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016, contre 119 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015. Cette évolution s'explique par un effet mix des ventes moins favorable compensé seulement en partie par une baisse des coûts induite par les effets du plan de performance.
- L'**Aval** enregistre un EBE de 237 millions d'euros, en forte progression par rapport au 1^{er} semestre 2015 (+ 150 millions d'euros), du fait notamment de l'impact de la signature du contrat traitement-recyclage avec EDF en début d'année mais également des résultats du plan de compétitivité.
- L'EBE **du Corporate et autres activités**, qui intègre notamment le projet OL3 et la Bioénergie, s'élève à - 367 millions d'euros contre - 222 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015. Cette évolution s'explique notamment par un niveau d'activité plus important sur le projet EPR d'Olkiluoto 3 (OL3) par rapport à la même période l'année dernière.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du groupe s'élève à 86 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016 contre 4 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015. Sur le périmètre de NEW CO¹, le résultat opérationnel progresse de 137 millions d'euros, pour atteindre 191 millions d'euros.

- Le résultat opérationnel des **Mines** s'élève à 21 millions d'euros, contre 139 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015. Au-delà des éléments opérationnels favorables décrits pour expliquer l'évolution de l'EBE, le résultat opérationnel est affecté par une perte de valeur de 203 millions d'euros sur certains actifs miniers, induite par la baisse du cours de l'uranium.
- Le résultat opérationnel de l'**Amont** s'élève à - 44 millions d'euros, contre - 23 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015. Cette baisse de 21 millions d'euros s'explique par :
 - La baisse de l'EBE pour 25 millions d'euros ;
 - Une progression des amortissements de l'usine Georges Besse II ;

¹ Entité recentrée sur les activités Mines, Amont et Aval, comme décrit lors du Market Update du 15 juin 2016

- Une variation positive de provision sur les UTS d'un montant de 43 M€. En effet, au 1^{er} semestre 2015, une provision de 86 M€ avait été constituée pour tenir compte de l'impact de la baisse du cours des UTS sur un stock d'UTS dont le coût de revient était devenu trop élevé, en regard de l'atonie du marché, pour être vendu à un prix au moins équivalent. Au cours du 1^{er} semestre 2016, un complément de provision de 43 millions d'euros a été comptabilisé, pour tenir compte de la poursuite de la dégradation des prix et des conditions de vente de ces UTS ;
- D'autres effets de moindre importance.
- L'**Aval** enregistre un résultat opérationnel de 93 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016, en amélioration de 109 millions d'euros par rapport à la même période en 2015. L'essentiel de cette progression s'explique par la signature du contrat traitement-recyclage avec EDF et par les résultats du plan de compétitivité, déjà mentionnés dans les commentaires sur l'évolution de l'EBE.
- Le résultat opérationnel du **Corporate et autres activités**, intégrant le projet OL3 et la Bioénergie, s'élève à 15 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016, contre - 97 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015. Cette hausse s'explique par :
 - Des effets positifs, et en particulier la reprise au 30 juin 2016, d'une provision de 180 millions d'euros constituée fin 2015 au titre des coûts prévisionnels de la restructuration juridique et financière du groupe. En effet, un rescrit a été obtenu auprès de l'administration fiscale et le schéma juridique de la restructuration a évolué ;
 - Des effets négatifs de moindre ampleur, telles qu'une perte à terminaison additionnelle de 41 millions d'euros au titre de l'EPR d'Olkiluoto 3 et des provisions pour risques et charges liées à des contentieux et des litiges commerciaux portant sur des projets achevés dans la Bioénergie pour 38 millions d'euros.

Résultat net part du groupe

Le résultat net part du groupe s'élève à - 120 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016, proche de celui du 1^{er} semestre 2015 (- 206 millions d'euros).

En complément des éléments évoqués précédemment sur le résultat opérationnel (projet OL3, dépréciation d'actifs miniers en particulier) s'ajoutent principalement :

- La quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées, dont Adwen et ETC constituent les principaux contributeurs, reste stable entre le 1^{er} semestre 2015 et le 1^{er} semestre 2016 à - 11 millions d'euros ;
- Le résultat financier, qui s'élève à - 223 millions d'euros, en baisse de 179 millions par rapport au 1^{er} semestre 2015, en raison notamment de la hausse du coût de l'endettement et de l'impact de la baisse des taux d'actualisation et d'inflation sur les opérations de fin de cycle pour un montant cumulé de 69 millions d'euros ;
- La charge nette d'impôt, qui ressort à 45 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016, contre une charge nette de 61 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 ;
- Le résultat net d'impôt des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées, qui s'élève à 7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016, contre une perte de 100 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015. Cette amélioration est notamment le fait :

- Au niveau d'AREVA NP, d'une réduction des foyers de pertes sur les Grands Projets (hors OL3, classé dans les activités « Corporate et autres activités), des effets des actions de performance et de la neutralisation des amortissements, suite à l'application de la norme IFRS 5 à cette entité ;
- Au niveau de l'activité Energie Solaire, de la finalisation des derniers projets avec en particulier l'accord signé le 16 janvier dernier pour transférer au client, en l'état, le champ solaire construit au Rajasthan (Inde).

Cash-flow opérationnel

Les éléments suivants expliquent la baisse de 342 millions d'euros du cash-flow opérationnel sur la période (- 121 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016 contre + 221 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015). Le cash-flow opérationnel du périmètre NEW CO¹ ressort à 70 millions d'euros contre 388 millions d'euros il y a un an.

Au-delà des explications relatives à l'évolution de l'EBE (cf. ci-dessus), les autres postes expliquant cette variation s'analysent comme suit :

- La variation du BFR opérationnel est négative, atteignant - 170 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016 contre + 327 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (soit - 497 millions d'euros).

Au 1^{er} semestre 2016, la variation de BFR a été impacté notamment par :

- Un effet restockage ainsi qu'une consommation des avances clients dans les Mines du fait du timing des livraisons ;
- Un effet comparaison défavorable dans l'Aval, puisque cette activité avait bénéficié au cours du 1^{er} semestre 2015 d'un paiement client au titre de la régularisation de prestations antérieures ;

La progression moins rapide des stocks ainsi que la baisse des créances clients et dettes fournisseurs de l'Amont ne compensent que partiellement ces effets négatifs.

- Les investissements opérationnels nets du groupe s'élèvent à 261 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016, contre 329 millions d'euros sur la même période en 2015. Cette baisse de 67 millions d'euros s'explique notamment par la mise en exploitation de la mine de Cigar Lake (Canada) en 2015 ainsi que par la réduction des investissements de l'usine Georges Besse II.

Cash-flow net des activités de l'entreprise

Le montant du cash-flow net des activités de l'entreprise s'élève à - 497 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016, contre - 121 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015.

Partant du cash-flow opérationnel des activités poursuivies, dont la variation est expliquée ci-dessus, s'ajoutent notamment :

- Le cash-flow net des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées (notamment AREVA NP hors projet OL3, Canberra, AREVA TA et Energie solaire) pour un montant de - 141 millions d'euros (vs. - 137 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015) ;

¹ Entité recentrée sur les activités Mines, Amont et Aval, comme décrit lors du Market Update du 15 juin 2016

- Le coût de l'endettement pour - 159 millions d'euros, en hausse de 34 millions d'euros en raison de la hausse de l'endettement du groupe et du paiement des commissions d'engagements du crédit-relais ;
- Le cash lié aux opérations de fin cycle pour un montant de 23 millions d'euros (vs. - 12 millions d'euros au 30 juin 2015) ;
- Les décaissements d'impôts pour - 62 millions d'euros (- 12 millions d'euros par rapport à l'année dernière).

Endettement financier net et trésorerie

L'endettement financier net total du groupe s'élève à 7 044 millions d'euros au 30 juin 2016, contre 6 323 millions d'euros au 31 décembre 2015.

- Cette hausse de l'endettement net de 721 millions d'euros s'explique par :
 - Le cash-flow net des activités de l'entreprise pour un montant de - 497 millions d'euros, auquel s'ajoutent ;
 - La non reconduction au 30 juin 2016 des opérations d'affacturages réalisées en fin d'année 2015 pour un montant de - 152 millions d'euros ;
 - Divers effets de moindre ampleur.
- L'encours obligataire d'AREVA s'élève à 6,1 milliards d'euros au 30 juin 2016.
- Au 30 juin 2016, la dette financière courante, qui permet de réconcilier le montant de trésorerie brute de 2,1 milliards d'euros et le montant de trésorerie nette disponible de 171 millions d'euros, s'élève à 1 887 millions d'euros et est notamment composée :
 - De l'échéance de remboursement de la souche obligataire de septembre 2016, pour un montant de 968 millions d'euros ;
 - Des échéances de remboursement des tirages sur des lignes de crédit bilatérales pour un montant de 595 millions d'euros ;
 - Des échéances de remboursement du prêt amortissable au titre du financement structuré de l'usine Georges Besse II, pour un montant de 58 millions d'euros ;
 - D'intérêts courus sur les emprunts obligataires, pour un montant de 120 millions d'euros ;
 - De billets de trésorerie pour un montant de 4 millions d'euros ;
 - De concours bancaires courants et de comptes courants financiers créditeurs pour un montant de 69 millions d'euros.



II. Faits marquants de la période récente

Mise en œuvre de la feuille de route stratégique

- **Projet de cession d'AREVA NP :**
 - Le Conseil d'administration d'AREVA a autorisé la signature d'un protocole d'accord formalisant l'état d'avancement des discussions avec EDF et confirmant la cession des activités d'AREVA NP (hors certains contrats, dont « OL3 ») pour un prix indicatif de 2,5 milliards d'euros (valeur des fonds propres à 100%). L'objectif des 2 groupes est de signer des accords engageants avant fin novembre 2016 ;
 - Ce protocole d'accord tient compte du choix de l'option B, présentée lors du Market Update du 15 juin, permettant de maintenir certains contrats (dont le contrat OL3) au sein d'AREVA NP dans le périmètre consolidé d'AREVA SA, avec les moyens nécessaires et dans le respect des obligations contractuelles. Les autres activités d'AREVA NP seront quant à elles transférées à une filiale, provisoirement dénommée « NEW NP », détenue à 100% par AREVA NP, destinée à être cédée à EDF et à des investisseurs stratégiques ;
 - Les contrats non échus, en provenance des usines de composants faisant actuellement l'objet d'un audit, pour lesquels des anomalies auraient été identifiées d'ici au closing de l'opération, seraient couverts par une garantie de passif. Les contrats échus (c'est-à-dire ceux pour lesquels les obligations contractuelles, y compris la garantie, sont expirés), quant à eux, ne seront pas transférés dans NEW NP ;
 - Le closing de l'opération est prévu au 2^{ème} semestre 2017, une fois que le projet aura été présenté aux représentants du personnel et sous condition de l'obtention des autorisations nécessaires de la part des autorités compétentes, en particulier de l'ASN au sujet de l'acceptabilité de la cuve du réacteur FA3.
 - Par ailleurs, les deux entreprises ont décidé de regrouper leurs forces d'ingénierie dans le domaine de la conception et de la réalisation de projets d'îlots nucléaires neufs et du contrôle commande opérationnel associé, en France et à l'export, en créant NICE, une société dont EDF détiendrait 80% et AREVA NP 20%.
- **Evolution de la gouvernance :**

En vue du projet de réorganisation d'AREVA et de la cession d'AREVA NP, le groupe a été organisé depuis le 1^{er} juillet en deux périmètres distincts « NEW CO » et « AREVA NP », sous la responsabilité de Philippe Knoche et de Bernard Fontana respectivement. La Direction générale et le Conseil d'Administration d'AREVA SA restent inchangés.
- **Cession de Canberra :**

AREVA et le groupe industriel Mirion Technologies ont annoncé le 1^{er} juillet la réalisation de la cession de Canberra.



- **Projet de cession d'Adwen :**

Le 17 juin, Gamesa et AREVA ont signé un avenant au pacte d'actionnaires de leur co-entreprise Adwen, dédiée à l'éolien en mer, au terme duquel, AREVA dispose d'un délai de 3 mois, soit d'ici le 16 septembre, pour exercer l'une de ces options :

 - Céder sa participation dans Adwen à Gamesa ou,
 - Céder 100% des parts d'Adwen à un investisseur tiers qui remettrait une offre engageante plus attractive durant cette période. La cession de l'intégralité du capital est rendue possible par l'obligation de sortie conjointe dont dispose AREVA sur les parts de Gamesa.
- **Projet de cession d'AREVA TA :**
 - Le processus de cession d'AREVA TA a été initié à la fin de l'année 2015 et s'inscrit dans le cadre des recommandations du rapport remis par le Secrétariat Général de la Défense et la Sécurité Nationale ;
 - Les négociations avec les acquéreurs potentiels sont en cours et l'objectif est de finaliser l'opération fin 2016 ou début 2017.
- **Restructurations du groupe et projet d'augmentations de capital :**
 - Depuis le Market Update du 15 juin dernier, le groupe poursuit ses travaux de structuration en vue de la création de NEW CO, société dédiée au cycle du combustible nucléaire, et a intensifié ses discussions avec des investisseurs stratégiques susceptibles de participer à l'augmentation de capital de NEW CO. Des marques d'intérêt ont été formulées par des groupes industriels asiatiques et l'objectif est désormais de recevoir des offres engageantes ;
 - La Commission européenne a ouvert le 19 juillet dernier une procédure d'examen approfondi pour évaluer la compatibilité des aides dont bénéficierait AREVA du fait des deux augmentations de capital envisagées (au niveau d'AREVA SA et de NEW CO) et auxquelles l'Etat français participerait.

Mise en œuvre du plan de performance

- **Progression du portefeuille d'actions et gains comptabilisés :**
 - Le portefeuille de projets, qui permet de s'assurer de la réalisation d'économies de l'ordre de 1 milliard d'euros aux bornes du groupe en 2018, a fortement progressé au cours du 1^{er} semestre 2016 puisqu'il est passé de 986 millions d'euros d'actions valorisées au 31 décembre 2015 à 1 123 millions d'euros au 30 juin 2016 ;
 - Les plans d'actions les plus significatifs menés au cours du 1^{er} semestre sont relatifs à la renégociation des contrats d'électricité ainsi qu'à des opérations d'optimisation de l'implantation immobilière du groupe ;
 - L'impact EBITDA du plan de performance ressort à 500 millions d'euros en rythme annuel (comparé à 324 millions d'euros fin 2015) par rapport à 2014, soit la moitié de l'objectif de 1 milliard d'euros en 2018.



- Adaptation des effectifs du groupe :
 - En France, les plans de départs volontaires lancés début avril, ont été fermés pour AREVA Mines, AREVA NC et AREVA NP, les objectifs de réduction d'effectifs ayant été atteints. Les plans restent ouverts pour les 3 autres sociétés du groupe concernées par ces mesures ;
 - L'effectif total d'AREVA s'élevait à 38 484 collaborateurs fin juin 2016, à comparer à 39 555 fin décembre 2015.
- Point sur la fabrication de composants :
 - L'audit qualité de l'usine du Creusot, lancé fin 2015, s'est poursuivi au 1^{er} semestre 2016. Dans ce cadre, l'ensemble des processus qualité ont été revus et des mesures d'amélioration sont en cours de mise en œuvre. L'audit a été complété par une 1^{ère} analyse de la totalité des dossiers de fabrication des pièces forgées, avec pour objectif d'identifier d'éventuelles anomalies. Des dossiers présentant des pratiques non conformes aux règles d'assurance qualité du Creusot ont été identifiés. Les anomalies relevées font l'objet d'une caractérisation technique. Ce travail est réalisé avec l'exploitant concerné. Son objectif est de valider la caractérisation effectuée et de traiter les anomalies en fournissant aux clients et aux autorités de sûreté la justification technique appropriée au regard des exigences contractuelles et réglementaires garantissant l'opérabilité des pièces ;
 - Un processus d'information et d'échanges qui associe en particulier l'Autorité de Sûreté Nucléaire est mis en œuvre. Tous les clients concernés par les anomalies identifiées ont été informés par AREVA ;
 - Une analyse plus étendue des dossiers de fabrication est en cours. En cas d'anomalies complémentaires identifiées, elles feraient l'objet du même traitement. A ce jour, les analyses menées concluent qu'aucune anomalie constatée ne met en cause l'intégrité mécanique des pièces concernées. Des analyses et essais complémentaires sont en cours, en particulier sur un équipement livré à la centrale de Fessenheim 2.
 - Depuis mai 2016, cette analyse est étendue aux sites de Saint-Marcel et Jeumont. Aucune anomalie similaire n'a été identifiée pour ces 2 sites à la date de clôture ;
 - Par ailleurs, suite aux dysfonctionnements mis en évidence en avril 2015 concernant les protocoles de réalisations des essais de traction au laboratoire du Creusot, une vérification systématique a été entreprise visant à justifier les pièces concernées par des analyses ou des reprises d'essais sur des coupons de recette. Les anomalies identifiées font l'objet de traitements d'écarts en coordination avec les clients.



Avancement des grands chantiers

- Taishan 1 & 2 :
 - Après le succès des essais à froid et des essais d'étanchéité de l'enceinte de confinement de l'unité 1 en mars puis juin, la mise en configuration du contrôle commande est en cours de finalisation en vue du prochain démarrage des essais à chaud de mise en service ;
 - Les armoires de contrôle-commande opérationnel de l'unité 2 ont été livrées en mai.
- Flamanville 3 :
 - Au cours du 1^{er} semestre 2016, AREVA a lancé le programme d'essais concernant le fond et le couvercle de la cuve du réacteur de Flamanville 3, conformément au cadre des exigences de l'Autorité de Sûreté définies dans sa lettre du 12 décembre 2015. Ce programme est soumis à la surveillance de l'Organisme Notifié mandaté par l'Autorité de Sûreté. EDF est associé à ces essais. Le programme s'articule autour de la réalisation d'essais mécaniques pour caractériser les propriétés des matériaux et vérifier leur conformité. Il porte sur trois pièces sacrificielles. A fin juin 2016, l'avancement de ce programme suit le planning et les premiers résultats sont conformes aux attentes. Le rapport final d'AREVA sur ces essais est attendu pour fin 2016, et fera l'objet d'une instruction par l'Autorité de Sûreté Nucléaire ;
 - La finalisation en juin de la mise en configuration du contrôle-commande opérationnel permettra le démarrage à l'automne des essais de mise en service ;
- Olkiluoto 3 :

Au cours du premier semestre 2016, la construction de l'EPR d'Olkiluoto 3 a progressé en respectant les jalons du chemin critique :

 - Remise par TVO du dossier de demande d'autorisation d'exploitation au gouvernement finlandais ;
 - Démarrage des essais procédé dès avril ;
 - Poursuite des activités d'installation électromécaniques, en particulier électricité/contrôle-commande ;
 - Finalisation du marché d'installation de tuyauteries ;
 - Confirmation de la séquence de chasse en cuve qui débutera en octobre 2016, avec 6 semaines d'avance sur les prévisions actuelles.



III. Perspectives financières et liquidité à 12 mois

Perspectives financières pour l'exercice en cours

Compte tenu des mesures prises au 1^{er} semestre pour limiter les dépenses et de la cession de Canberra à Mirion Technologies, qui constituait un aléa significatif de la trajectoire financière en 2016, le groupe anticipe désormais un cash-flow net des activités de l'entreprise proche de - 1,5 milliard d'euros pour l'exercice en cours, dans le haut de la fourchette précédemment annoncée de - 2 milliards d'euros à - 1,5 milliard d'euros.

Liquidité à 12 mois

La liquidité de l'entreprise pour l'exercice 2016 est assurée par les lignes de crédit tirées les 4 et 5 janvier 2016 pour un montant de 2 milliards d'euros et par un crédit-relais de 1,2 milliard d'euros, accordé en avril par un pool bancaire, remboursable s'il était tiré, en janvier 2017.

Au-delà, l'augmentation de capital, prévue au début de l'année 2017, permettra d'assurer la liquidité du groupe. En cas de décalage temporaire, AREVA solliciterait un prêt d'actionnaire. Ces opérations seront conduites dans le respect de la réglementation européenne.

Le succès du plan de restructuration du groupe et son approbation par la Commission supposent que certaines conditions structurantes soient satisfaites parmi lesquelles :

- La mise en œuvre du protocole du 28 juillet 2016 relatif à la cession à EDF des activités d'AREVA NP (à l'exclusion du contrat OL3) ;
- La finalisation de la structuration juridique et financière du groupe selon les modalités présentées lors du Market Update du 15 juin 2016.

Au vu des éléments ci-dessus, et sur la base des informations dont il dispose à ce jour, le groupe considère qu'il aura la capacité financière suffisante pour faire face à ses besoins et obligations.



Calendrier prévisionnel des événements et publications à venir

28 juillet 2016 – 18:00 CEST Webast et conférence téléphonique

Résultats semestriels 2016

Pour accéder à la présentation des résultats qui se tient ce jour à 18h00 (heure de Paris), vous pouvez suivre les liens ci-dessous :

Version française : http://webcast.areva.com/20160728/resultats_semestriels_2016/

Version anglaise : http://webcast.areva.com/20160728/2016_first_half_results/

Nota bene :

Statut des comptes semestriels au 30 juin 2016 à l'égard de l'examen limité :

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés semestriels sont terminées et le rapport d'examen limité est en cours d'émission.

Informations importantes :

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions d'Areva dans une quelconque juridiction.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen.

Le présent document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du Securities Act. AREVA n'a pas l'intention d'enregistrer une offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis.

Ce document contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats, aux opérations, à la stratégie et aux perspectives d'AREVA. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs et des attentes concernant des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Bien que la direction d'AREVA estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs et les porteurs de titres AREVA sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'AREVA, qui peuvent impliquer que les résultats et développements attendus diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par AREVA auprès de l'AMF, y compris ceux énumérés sous la section «

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Facteurs de risques » du document de référence enregistré auprès de l'AMF le 12 avril 2016 (consultable en ligne sur le site internet d'AREVA à l'adresse : www.areva.com). Ces déclarations prospectives ne constituent donc pas des garanties quant à la performance future d'AREVA. Ces déclarations prospectives ne peuvent être appréciées qu'à la date du présent communiqué. AREVA ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives à l'exception de ce qui est requis par les lois et règlements applicables.



Annexe 1 - Chiffre d'affaires consolidé par trimestre

En millions d'euros	2016	2015*	Variation 2016/2015 en %	Variation 2016/2015 en % à données comparables**
1^{er} trimestre				
Mines	185	344	-46,3%	-47,9%
Amont	203	132	+53,1%	+51,9%
Aval	430	340	+26,4%	+26,1%
Corporate et autres activités***	8	16	-47,9%	-44,6%
Total	826	832	-0,8%	-2,2%
2^{ème} trimestre				
Mines	521	394	+32,0%	+35,7%
Amont	182	215	-15,4%	-15,8%
Aval	402	392	+2,7%	+1,1%
Corporate et autres activités***	0	16	-100,4%	-100,7%
Total	1 104	1 017	+8,6%	+9,8%
1^{er} semestre				
Mines	705	738	-4,4%	-4,4%
Amont	384	347	+10,7%	+10,1%
Aval	832	732	+13,7%	+12,6%
Corporate et autres activités***	8	32	-74,5%	-64,8%
Total	1 930	1 849	+4,4%	+4,4%

* Ajusté de l'application de la norme IFRS 5

** A périmètre et taux de change constants

*** Inclut les activités Corporate, AREVA Med, Bioénergie et le projet OL3



Annexe 2 - Compte de Résultat

<i>En millions d'euros</i>	S1 2016	S1 2015*	Var. 16/15
Chiffre d'affaires	1 930	1 849	+ 81 M€
Autres produits de l'activité	2	8	- 6 M€
Coût des produits et services vendus	(1 613)	(1 624)	+ 11 M€
Marge brute	320	233	+ 87 M€
			+ 0 M€
Frais de Recherche et Développement	(55)	(54)	- 1 M€
Frais commerciaux	(23)	(26)	+ 3 M€
Frais généraux et administratifs	(104)	(88)	- 16 M€
Autres charges et produits opérationnels	(52)	(62)	+ 10 M€
Résultat opérationnel	86	4	+ 82 M€
Quote-part des résultats des coentreprises et entreprises associées	(11)	(11)	+ 0 M€
Résultat opérationnel après quote-part des résultats des coentreprises et entreprises associées	74	(7)	+ 81 M€
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	14	11	+ 3 M€
Coût de l'endettement financier brut	(178)	(101)	- 77 M€
Coût de l'endettement financier net	(165)	(90)	- 75 M€
Autres charges et produits financiers	(59)	46	- 105 M€
Résultat financier	(223)	(44)	- 179 M€
Impôts sur les résultats	(45)	(61)	+ 16 M€
Résultat net d'impôt des activités poursuivies	(194)	(111)	- 83 M€
Résultat net d'impôt des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	7	(100)	+ 107 M€
Résultat net de la période	(187)	(211)	+ 24 M€
Dont Résultat net part des minoritaires	(67)	(5)	- 62 M€
Dont Résultat net part du groupe	(120)	(206)	+ 86 M€
Résultat global	(523)	69	- 592 M€
Nombre moyen d'actions hors actions propres	382 255 261	382 298 000	-42 739
Résultat net part du groupe par action (en euros)	- 0,31 €	- 0,54 €	+ 0,23 €

* Ajusté de l'application de la norme IFRS 5



Annexe 3 - Tableau des Flux de Trésorerie consolidés

<i>En millions d'euros</i>	S1 2016	S1 2015*	Var. 16/15
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	355	155	+ 200 M€
Intérêts nets et impôts versés	(120)	(80)	- 40 M€
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts	234	75	+ 159 M€
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(160)	329	- 489 M€
Flux net de trésorerie généré par l'activité	75	404	- 329 M€
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(281)	(377)	+ 96 M€
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 014	(361)	+ 2 375 M€
Diminution (augmentation) des titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	35	- 35 M€
Impact des variations de taux de change	10	18	- 8 M€
Flux net de trésorerie généré par les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	(529)	(11)	- 518 M€
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie	1 289	(293)	+ 1 582 M€
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	745	1 556	- 811 M€
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 034	1 263	+ 771 M€
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	69	49	+ 20 M€
Moins : trésorerie nette des activités en cours de cession	(45)	(17)	- 28 M€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 058	1 294	+ 764 M€
Dettes financières courantes	1 887	869	+ 1 018 M€
Trésorerie nette disponible	171	425	- 254 M€

* Ajusté de l'application de la norme IFRS 5



Annexe 4 - Bilan simplifié

	30/06/2016	31/12/2015
Actif	22 027	22 005
Ecart d'acquisition nets	1 257	1 272
Immobilisations corporelles et incorporelles	9 225	9 290
Actifs de fin de cycle (part des tiers)	167	178
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	5 868	6 122
Titres des coentreprises et entreprises associées	29	100
Autres actifs non courants	395	573
Impôts différés (actifs - passifs)	105	112
Besoin en fonds de roulement opérationnel	(2 366)	(2 718)
Actifs et activités destinés à être cédés	7 347	7 076
Passif	22 027	22 005
Capitaux propres part du groupe	(3 009)	(2 516)
Intérêts minoritaires	98	235
Provisions pour opérations de fin de cycle	7 119	6 921
Autres provisions courantes et non courantes	5 581	5 683
Endettement net	7 044	6 323
Passif et activités destinés à être cédés	5 240	5 320
Autres éléments d'actif et de passif	(46)	39
Total bilan simplifié	22 027	22 005



Annexe 5 – Chiffres clés par Business Group

<i>En millions d'euros</i>	S1 2016	S1 2015*	Variation 2016/2015	Variation 2016/2015 en % à données comparables**
Carnet de commandes	32 846	31 502	+ 1 344 M€	
dont :				
Mines	9 421	9 575	- 155 M€	
Amont	11 507	12 150	- 643 M€	
Aval	11 552	9 385	+ 2 167 M€	
Corporate & autres activités ***	366	391	- 25 M€	
Chiffre d'affaires	1 930	1 849	+ 81 M€	+4,4%
dont :				
Mines	705	738	- 33 M€	-4,4%
Amont	384	347	+ 37 M€	+10,1%
Aval	832	732	+ 101 M€	+12,6%
Corporate & autres activités ***	8	32	- 24 M€	-64,8%
Résultat opérationnel	86	4	+ 82 M€	
dont :				
Mines	21	139	- 118 M€	
Amont	(44)	(23)	- 21 M€	
Aval	93	(16)	+ 109 M€	
Corporate & autres activités ***	15	(97)	+ 112 M€	
Excédent brut d'exploitation	310	226	+ 84 M€	
dont :				
Mines	346	242	+ 104 M€	
Amont	94	119	- 25 M€	
Aval	237	87	+ 150 M€	
Corporate & autres activités ***	(367)	(222)	- 144 M€	
Cash-flow opérationnel	(121)	221	- 342 M€	
dont :				
Mines	206	236	- 30 M€	
Amont	(130)	(213)	+ 83 M€	
Aval	117	391	- 274 M€	
Corporate & autres activités ***	(314)	(192)	- 122 M€	

* Ajusté de l'application de la norme IFRS 5

** A périmètre et taux de change constants

*** Inclut les activités Corporate, AREVA Med, Bioénergie et le projet OL3



Annexe 6 – Définitions

A données comparables / à p.c.c. : à périmètre et taux de change constants.

Besoin en fonds de roulement opérationnel (BFRO) : le BFRO représente l'ensemble des éléments d'actifs circulants et des dettes directement liées aux opérations. Il comprend les éléments suivants :

- stocks et en-cours,
- clients et comptes rattachés,
- avances versées,
- autres créances d'exploitation, produits à recevoir, charges constatées d'avance.
- moins : fournisseurs et comptes rattachés, avances reçues sur commandes (à l'exclusion des avances portant intérêt), autres dettes d'exploitation, charges à payer, produits constatés d'avance.

NB : il n'inclut pas les créances et dettes hors exploitation, telles que notamment les dettes d'impôt sur les sociétés, les créances sur cessions d'immobilisations et dettes sur acquisitions d'immobilisations.

Carnet de commandes : le carnet de commandes est valorisé sur la base des commandes fermes, à l'exclusion des options non confirmées, évaluées aux conditions économiques de la fin de période considérée. Les commandes en devises faisant l'objet d'une couverture de change sont évaluées au taux de change de couverture ; les commandes en devises non couvertes sont évaluées au taux de change du dernier jour de la période considérée. En ce qui concerne les contrats à long terme, comptabilisés selon la méthode de l'avancement, en cours de réalisation au moment de la clôture, le montant inclus dans le carnet de commandes correspond à la différence entre, d'une part le chiffre d'affaires prévisionnel du contrat à terminaison, et d'autre part le chiffre d'affaires déjà reconnu sur ce contrat ; il inclut par conséquent les hypothèses d'indexation et de révision de prix contractuelles prises en compte par le groupe pour l'évaluation du chiffre d'affaires prévisionnel à terminaison.

Cash-flow net des activités de l'entreprise : le cash-flow net des activités de l'entreprise est égal à la somme des éléments suivants :

- cash-flow opérationnel,
- cash-flow des opérations de fin de cycle,
- variation des créances et dettes non opérationnelles,
- résultat financier payé,
- impôt sur le résultat payé,
- dividendes payés aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées,
- cash-flow net des activités cédées, abandonnées et destinées à être cédées, et cash-flow résultant de la cession de ces activités,
- acquisitions et cessions d'actifs financiers courants non classées en trésorerie ou équivalents,
- financement des coentreprises et entreprises associées par avances d'actionnaires, prêts à long terme et augmentations de capital.

Le cash-flow net des activités de l'entreprise correspond ainsi à la variation de dette nette à l'exception des transactions avec les actionnaires d'AREVA et des écarts de conversion.

Cash-flow opérationnel (CFO) : le cash-flow opérationnel (CFO) représente le montant des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles avant impôts sur les sociétés. Il est égal à la somme des éléments suivants :

- l'EBE,
- augmenté des moins-values ou minoré des plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans le résultat opérationnel,
- augmenté de la réduction ou minoré de l'augmentation du besoin en fonds de roulement opérationnel entre l'ouverture et la clôture de l'exercice (hors effet des reclassements, des écarts de conversion et des variations de périmètre),
- minoré du montant des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, net des variations des comptes fournisseurs d'immobilisations,
- augmenté des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans le résultat opérationnel, nettes des variations des comptes de créances sur cessions d'immobilisations,
- augmenté des avances clients sur immobilisations reçues au cours de l'exercice,
- augmenté des acquisitions (ou cessions) de sociétés consolidées (hors entreprises associées) nettes de la trésorerie acquise.

Dette nette (ou endettement net) : la dette nette est définie comme la somme des dettes financières courantes et non courantes, minorée de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des dépôts bancaires constitués au titre des appels de marge sur instruments dérivés (« collatéraux »).

Excédent brut d'exploitation (EBE) : l'EBE est égal au résultat opérationnel augmenté des dotations, nettes des reprises aux amortissements et provisions opérationnels. L'EBE est retraité de façon à exclure le coût des opérations de fin de cycle des installations nucléaires (démantèlement, reprise et conditionnement des déchets) effectuées au cours de l'exercice. Pour mémoire, les flux de trésorerie liés aux opérations de fin de cycle sont présentés séparément.

Effet de change : l'effet de change mentionné dans ce communiqué provient de la conversion des comptes des filiales dans l'unité de compte du groupe. Cet effet résulte principalement de l'évolution du dollar américain par rapport à l'euro. AREVA rappelle également que sa politique de couverture de change des opérations commerciales vise à protéger sa profitabilité contre la fluctuation du cours des devises par rapport à l'euro.

Flux des opérations de fin de cycle : cet indicateur traduit l'ensemble des flux de trésorerie liés aux opérations de fin de cycle et aux actifs de couverture de ces opérations. Il est égal à la somme des éléments suivants :

- revenus du portefeuille d'actifs de couverture,
- trésorerie issue des cessions d'actifs de couverture,



- soultes reçues au titre du démantèlement des installations,
- minorés des acquisitions d'actifs de couverture,
- minorés des dépenses relatives aux opérations de fin de cycle effectuées au cours de l'exercice,
- minorés des soultes versées au titre du démantèlement des installations.

A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AREVA : Signature par ECA Group d'une promesse unilatérale d'achat de la société ELTA

Paris, le 05 août 2016

AREVA S.A., AREVA TA et ECA Group, filiale du Groupe Gorgé, sont entrés en phase de négociation exclusive après la signature le 4 août 2016 d'une promesse unilatérale d'achat de la société ELTA, filiale d'AREVA TA (66%) et d'AREVA S.A. (34%).

Cette décision fait suite à une phase d'analyse des offres remises et de discussions avec les différents candidats à la reprise de la société. Le dossier présenté par ECA Group a été jugé comme le projet industriel et social apportant les meilleures garanties pour le développement de l'entreprise et de ses salariés.

Les compétences des 92 salariés d'ELTA, reconnues dans le domaine de l'industrie aéronautique et spatiale, constituent des atouts qu'ECA Group souhaite développer en synergie avec ses propres activités.

Les prochaines étapes du processus seront la consultation des instances représentatives du personnel d'ELTA et d'AREVA TA et la négociation des modalités du contrat de cession. L'objectif est de finaliser la cession avant la fin de l'année 2016.

AREVA TA, filiale détenue à 83,6% par AREVA S.A., fait elle-même l'objet d'un processus de cession initié à la fin de l'année 2015, avec pour objectif une finalisation de l'opération fin 2016 ou début 2017.

En savoir plus sur ECA Group :

Le Groupe ECA est une Entreprise de Taille Intermédiaire avec environ 600 collaborateurs et 105 M€ de chiffre d'affaires en 2015. Reconnu pour son expertise dans la robotique, les systèmes automatisés, la simulation et les processus industriels, le Groupe ECA développe depuis 1936 des solutions technologiques innovantes et complètes pour des missions complexes dans des environnements hostiles ou contraints. ECA est une société du groupe Gorgé.

A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

Service de Presse

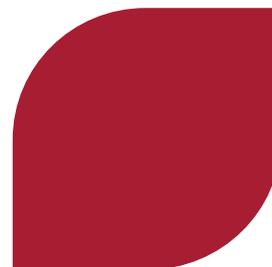
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs

Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En savoir plus sur Groupe GORGÉ :

Fondé en 1990, Groupe GORGÉ est un groupe industriel indépendant, innovant et exportateur, spécialisé dans les produits et services de haute technologie : les systèmes intelligents de sûreté, la protection en milieux nucléaires, les projets et services industriels et l'impression 3D.

Chiffres clés 2015 : plus de 1 500 collaborateurs ; présence mondiale dans 10 pays ; chiffre d'affaires : 264,8 millions € ; résultat opérationnel courant : 12,3 millions €.

En savoir plus sur ELTA :

La société ELTA, filiale d'AREVA TA (66%) et d'AREVA S.A. (34%), basée à Toulouse-Blagnac, est spécialisée dans le développement, la commercialisation et le maintien en condition opérationnelle d'équipements et systèmes électroniques pour environnements sévères depuis 1975.

Service de Presse

T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs

Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

Paris, le 30 août 2016

AREVA entame formellement le processus de transfert des activités du cycle du combustible nucléaire vers NewCo.

- **Adoption du projet de traité d'apport partiel d'actif prévoyant une rémunération des apports calculée sur la base d'une valeur réelle des actifs et passifs apportés de l'ordre de 1,4 milliard d'euros ;**
- **Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'AREVA SA le 03 novembre en vue d'approuver le traité d'apport partiel d'actif ;**
- **Convocation des porteurs d'obligations en Assemblées Générales le 19 septembre 2016 en vue d'approuver le projet d'apport partiel d'actif d'AREVA SA vers NewCo et le transfert simultané de la dette obligataire¹ à NewCo :**
 - Octroi par AREVA SA d'une garantie temporaire, jusqu'à la réalisation de l'augmentation de capital de NewCo, et irrévocable, sous forme de cautionnement solidaire concernant la dette obligataire ayant vocation à être transférée à NewCo
 - Notation de crédit préliminaire attribuée par S&P à NewCo de B+, avec un réhaussement possible de plusieurs crans suite à la réalisation de l'augmentation de capital.
- **Confirmation du projet d'augmentation de capital pour un montant global de 5 milliards d'euros² réparti à hauteur de 2 milliards d'euros au niveau d'AREVA SA et de 3 milliards d'euros au niveau de NewCo, en cohérence avec les besoins de financement des deux sociétés ;**
- **Actualisation des perspectives financières à moyen terme de NewCo afin de tenir compte des conditions de marché de l'Amont.**

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



1- Adoption du projet de traité d'apport partiel d'actif

En ligne avec les annonces faites lors de la présentation de sa feuille de route 2016-2020 le 15 juin 2016, AREVA SA annonce avoir arrêté le 29 août un projet de traité d'apport partiel d'actif placé sous le régime des scissions avec l'une de ses filiales, la société New AREVA Holding (« NewCo »), qui prévoit l'apport par AREVA SA à NewCo de l'ensemble des actifs et passifs liés à son activité sur le cycle du combustible nucléaire (comprenant les activités Mines, Amont et Aval) ainsi que l'ensemble des dettes obligataires¹.

¹ A l'exception de la souche 2016 qui sera remboursée par AREVA SA à son échéance

² Sous réserve de l'accord de la Commission Européenne, au titre de la réglementation sur les aides d'Etat

La rémunération de l'apport sera déterminée sur la base d'une valeur réelle des actifs et passifs apportés d'un montant de l'ordre de 1,4 milliard d'euros, valorisant NewCo post apport à un montant de l'ordre de 2 milliards d'euros, après prise en compte de l'intégration fiscale.

Ces travaux de valorisation correspondent à une valeur nette globale de l'activité apportée et de la société bénéficiaire de l'ordre de 6,5 milliards d'euros (hors trésorerie et dettes financières).

Le Conseil d'Administration a retenu cette valorisation pour le calcul de la rémunération de l'apport envisagé dans le projet de traité d'apport partiel d'actif qu'il a approuvé. L'opération intervenant entre des sociétés sous contrôle commun, les actifs et passifs apportés ont pour leur part été évalués à leur valeur comptable conformément à la réglementation comptable. Les commissaires à la scission, désignés dans le cadre de l'opération, émettront un rapport sur la valeur et sur les modalités de l'apport, qui sera mis à la disposition des actionnaires de la société, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

L'apport partiel d'actif sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société devant se réunir le 3 novembre 2016. Il reste également subordonné à la réalisation de certaines conditions relatives à l'accord de co-contractants, usuelles dans ce type d'opérations.

2- Convocation des porteurs d'obligations¹ en Assemblées Générales

En conséquence de la validation du projet de traité d'apport partiel d'actif, le Conseil d'Administration d'AREVA SA a décidé de convoquer en Assemblées Générales le 19 septembre 2016 les porteurs des obligations émises par AREVA SA arrivant à échéance entre 2017 et 2024, qui ont vocation à être transférées à NewCo en même temps que les activités du cycle du combustible nucléaire.

La souche obligataire de 2016 arrivera à échéance avant la réalisation de l'apport partiel d'actif envisagé.

L'ordre du jour des Assemblées Générales des porteurs d'obligations porte sur :

1. L'**approbation du projet d'apport partiel d'actif** consenti par AREVA SA au bénéfice de NewCo de l'ensemble de ses actifs et passifs liés à son activité relative au cycle du combustible nucléaire ;
2. L'acceptation du bénéfice de la **garantie temporaire irrévocable** sous forme de cautionnement solidaire qui sera octroyée par AREVA SA **au bénéfice des porteurs d'obligations** de la souche considérée, **jusqu'à la réalisation de l'augmentation de capital de NewCo** pour un montant de 3 milliards d'euros ;
3. L'autorisation de la modification des modalités des obligations contractuelles afin d'y inclure un **engagement de publication par NewCo de comptes semestriels consolidés** aux normes IFRS à compter du semestre clos le 30 juin 2017.

¹ A l'exception de la souche 2016 qui sera remboursée par AREVA SA à son échéance



Une **prime de résolution** (« consent fee ») d'un montant de **0,25% du montant nominal** de chaque obligation sera versée à tous les porteurs d'obligations, **sous réserve du consentement et de l'acceptation de l'apport** par :

1. L'ensemble des Assemblées Générales de porteurs d'obligations ;
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires d'AREVA SA.

3- Poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique

En cohérence avec les besoins de liquidité des deux sociétés et des obligations financières auxquelles elles devront faire face, il est envisagé de réaliser une augmentation du capital d'AREVA SA et de NewCo dont l'enveloppe, pour un montant total de 5 milliards d'euros¹, serait répartie de la façon suivante :

- Une augmentation de capital d'un montant de 2 milliards d'euros au niveau d'AREVA SA, ayant vocation à être souscrite par l'Etat.

Les modalités relatives à l'augmentation de capital d'AREVA SA et ses conséquences, en application de la réglementation boursière, seront arrêtées ultérieurement et feront l'objet d'une communication spécifique à ce moment-là.

- Une augmentation de capital d'un montant de 3 milliards d'euros au niveau de NewCo, ayant vocation à être souscrite par l'Etat et par des investisseurs tiers.

Les discussions avec des investisseurs tiers ont progressé au cours des dernières semaines et plusieurs marques d'intérêt ont été formulées.

Sous réserve de la validation de ces opérations par la Commission Européenne, et de leur réalisation, **l'Etat détiendrait au minimum les 2/3 du capital de NewCo**, directement ou via AREVA SA, aux côtés des investisseurs tiers. AREVA SA deviendrait quant à elle un actionnaire minoritaire de NewCo.

4- A l'issue des opérations, deux sociétés au bilan renforcé et en mesure de faire face à leurs obligations

A l'issue des opérations décrites et sous réserve de leur réalisation, les deux sociétés AREVA SA et NewCo, ainsi que leurs filiales, seraient en mesure de faire face à leurs obligations respectives :

- AREVA SA, dont la trésorerie a bénéficié de la cession de Canberra le 1^{er} juillet, percevra, en plus des 2 milliards d'augmentation de capital qui lui sont destinés, le produit de la cession des activités de « NEW NP », filiale à laquelle seraient transférées les activités d'AREVA NP, à l'exception de certains contrats (dont OL3). Elle gérera la participation détenue à ce jour dans ADWEN, clôturera les

¹ Sous réserve de l'accord de la Commission Européenne, au titre de la réglementation sur les aides d'Etat



projets renouvelables résiduels, assumera le remboursement des échéances de dettes bancaires (bilatérales, RCF et crédit relais le cas échéant) en 2017 et 2018 et assurera, par l'intermédiaire d'AREVA NP, le bon achèvement du projet OL3 avec les ressources nécessaires, en accord avec les termes du contrat.

- NewCo, bénéficiant d'une augmentation de capital de 3 milliards d'euros et concentrée sur des activités profitables, sera en mesure de déployer sa stratégie tout en supportant les échéances obligataires, avant de viser à se financer sur les marchés à moyen terme.

Il convient de noter que, compte tenu des tendances des marchés de l'uranium et des UTS, le groupe a mis à jour les perspectives financières à moyen terme de NewCo. Le niveau de profitabilité cible en 2020 se situe désormais :

- entre 22 % et 25 % pour le taux de marge d'EBE / CA ;
- à plus de 8% pour le taux de marge de ROP / CA.

Par activité, en moyenne sur l'ensemble de la période 2017 / 2020 :

- les Mines devraient maintenir leur taux de marge d'EBE / CA à un niveau de l'ordre de 40% pour un volume d'activité stable par rapport à 2015 ;
- le taux de marge d'EBE / CA de l'Amont, pénalisé par la pression sur les prix de l'Enrichissement, devrait se situer dans une fourchette de 20% à 25% avec, comme précisé en juin, un niveau plus faible lors de la transition industrielle entre Comurhex I – Comurhex II ;
- le taux de marge d'EBE / CA visé pour l'Aval reste inchangé, à plus de 15%.

Sur cette base, l'agence Standard & Poor's, mandatée dans le cadre d'une notation préliminaire (« *preliminary rating* ») du crédit de NewCo, a émis une notation provisoire de B+, en ligne avec la note d'AREVA SA.

L'agence a par ailleurs précisé que la note de NewCo, aujourd'hui contrainte par celle d'AREVA SA en raison du niveau de détention capitalistique unissant les deux sociétés, pourrait être améliorée de plusieurs crans suite à la réalisation des augmentations de capital.

Détails et modalités de la convocation des porteurs d'obligations :

Documents relatifs aux Assemblées Générales des porteurs d'obligations

L'avis de convocation aux Assemblées Générales des porteurs d'obligations qui sera publié le 2 septembre 2016 au BALO, dans *Les Petites Affiches*, dans *Les Echos*, le *Financial Times* et via *Euroclear France*, contient l'ordre du jour et les principales modalités de participation et de vote.



Cet avis pourra également être consulté sur le site internet de la société (www.aveva.com / rubrique « Finance »). Des traductions en anglais seront disponibles.

Les autres documents et renseignements relatifs à ces Assemblées Générales seront communiqués, mis en ligne ou mis à disposition au siège social de la Société et dans les bureaux de l'agent de centralisation BNP Paribas Securities Services - Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93500 Pantin, France - dans les conditions légales et réglementaires.

Lieu et date des Assemblées Générales des porteurs d'obligations

Chacune des Assemblées Générales est convoquée chez Allen & Overy LLP – 52, avenue Hoche, 75008 Paris, France - le 19 septembre 2016, sur première convocation, à l'heure indiquée dans le tableau ci-dessous.

Code Isin	Libellé	Heure (CET)
FR0011791391	Obligations émises le 20 mars 2014 à échéance le 20 mars 2023 au taux de 3,125% pour un montant total de 750.000.000 euros.	09 h 00
FR0011560986	Obligations émises le 4 septembre 2013 à échéance le 4 septembre 2020 au taux de 3,25% pour un montant total de 500.000.000 euros.	09 h 30
FR0011227339	Obligations émises le 4 avril 2012 à échéance le 21 mars 2022 indexées sur le CNO-TEC10 pour un montant total de 200.000.000 euros.	10 h 00
FR0011125442	Obligations émises en deux tranches les 5 octobre 2011 et 14 mars 2012 à échéance le 5 octobre 2017 au taux de 4,625% pour un montant total de 900.000.000 euros.	10 h 30
FR0010941690	Obligations émises le 22 septembre 2010 à échéance le 22 mars 2021 au taux de 3,5% pour un montant total de 750.000.000 euros.	11 h 00
FR0010817452	Obligations émises le 6 novembre 2009 à échéance le 6 novembre 2019 au taux de 4,375% pour un montant total de 750.000.000 euros.	11 h 30
FR0010804500	Obligations émises le 23 septembre 2009 à échéance le 23 septembre 2024 au taux de 4,875% pour un montant total de 1.000.000.000 euros.	12 h 00

Calendrier prévisionnel des événements et publications à venir

- **Market Update :**

Mise en ligne, **le 30 août après clôture des marchés financiers**, d'une présentation commentée faisant état de l'avancement des projets de structuration en cours.

- **Apport partiel d'actif**

Le traité d'apport partiel d'actif conclu entre AREVA SA et New Areva Holding sera déposé auprès du greffe du tribunal de commerce de Paris et fera l'objet d'avis au BODACC et au BALO, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Il sera en outre mis en ligne sur le site d'AREVA le **30 août**.

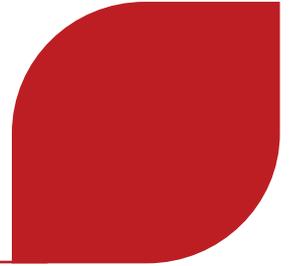
La publication de l'avis de réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'AREVA SA convoquée afin de statuer sur l'opération d'apport, interviendra au cours du mois de septembre.

Les rapports des commissaires à la scission seront rendus publics dans les délais légaux et conformément aux dispositions légales et réglementaires.

- **Consultation des porteurs d'obligations**

Le *Memorandum* de Demande d'Approbation, qui contient les modalités de consultation des obligataires et un calendrier prévisionnel détaillé, sera mis à disposition au siège social de la société et dans les bureaux de l'agent de centralisation **le 30 août**.

Les avis de convocation aux Assemblées Générales des porteurs d'obligations seront publiés le 2 septembre 2016 au BALO, dans *Les Petites Affiches*, dans *Les Echos*, le *Financial Times* et via *Euroclear France*. Ils contiendront l'ordre du jour et les principales modalités de participation et de vote. Ces avis seront en outre mis en ligne sur le site d'AREVA **le 2 septembre 2016**.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Eolien : AREVA exerce l'option de cession à Gamesa de sa participation dans Adwen

Paris, le 15 septembre 2016

Au terme d'un processus concurrentiel de 3 mois destiné à solliciter puis à évaluer les offres d'investisseurs tiers potentiels, le Conseil d'Administration d'AREVA S.A. a décidé d'autoriser le Management à exercer l'option de cession à Gamesa de sa participation dans Adwen signée le 17 juin 2016.

Cette option permet au groupe AREVA de :

- maximiser la valeur des titres d'Adwen ;
- limiter et plafonner dans la durée le montant des décaissements de trésorerie liés aux projets en opération et en cours d'installation ;
- conforter les activités d'Adwen par un actionnariat stable. En particulier, Gamesa a connaissance des engagements souscrits par Adwen au titre des appels d'offres portant sur les installations éoliennes de production d'électricité en mer en France métropolitaine. Ces engagements resteront portés par Adwen.

Cet accord est un jalon supplémentaire dans la stratégie de recentrage d'AREVA sur les activités liées au cycle du combustible.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



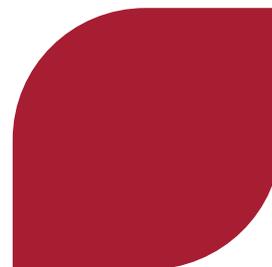
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AREVA salue la décision prise par le gouvernement britannique de construire deux réacteurs EPR à Hinkley Point C

Paris, le 15 Septembre 2016

AREVA salue la décision prise par le gouvernement britannique de construire deux réacteurs EPR à Hinkley Point C. Le 28 juillet 2016, le Conseil d'administration d'EDF avait approuvé la décision finale d'investissement. Dans le cadre de ce projet, AREVA NP fournira la chaudière nucléaire, le système de contrôle-commande et les premières recharges de combustible.

Les autorités de régulation nucléaire britanniques ont validé en 2012 la conception de l'EPR, seul réacteur de génération III+ à avoir obtenu cette certification dans le pays. Fruit de programmes de recherche et développement poussés, l'EPR est le seul réacteur de plus de 1600 MW. Avec 4 unités dans les différentes phases d'essais dans le monde, l'EPR dispose d'un large retour d'expérience de construction.

Philippe Knoche, Directeur Général d'AREVA, a déclaré : « AREVA salue cette décision historique pour l'industrie nucléaire britannique. AREVA participera pleinement au projet Hinkley Point C aux côtés d'EDF, des industries britanniques et françaises ainsi que des partenaires chinois. »

Bernard Fontana, Chief Executive Officer, AREVA NP, a ajouté : « Cette décision déterminante pour l'industrie nucléaire offre une perspective majeure aux équipes d'AREVA NP. Elles sont mobilisées et apporteront toute leur expérience pour une exécution exemplaire de ce programme industriel. »

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



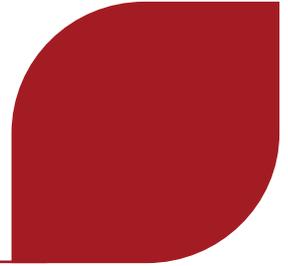
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Approbation par les porteurs d'obligations du projet d'apport partiel d'actif d'AREVA SA au bénéfice de NewCo

Paris, le 20 septembre 2016

Les porteurs des obligations cotées émises par AREVA SA arrivant à échéance entre 2017 et 2024 ont été convoqués en assemblées générales le 19 septembre 2016. Ils ont approuvé l'ensemble des résolutions soumises à leur vote.

Les assemblées générales de chaque souche ont notamment approuvé le projet d'apport partiel d'actif consenti par AREVA SA au bénéfice de NewCo relatif au transfert des activités du cycle du combustible nucléaire et des dettes obligataires (voir communiqué de presse du 30 août 2016).

La demande de consentement du porteur unique de la souche 2018, libellée en Yen, est en cours, conformément au calendrier, et fait l'objet d'un processus bilatéral.

Le Groupe poursuit la mise en œuvre de sa feuille de route stratégique avec la réalisation des étapes nécessaires en vue de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire d'AREVA SA, prévue le 3 novembre prochain.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



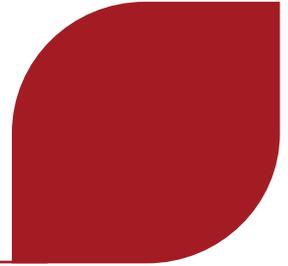
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnus par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point d'étape qualité : fin de la première phase d'analyse au Creusot

Paris, le 23 septembre 2016

Suite à la détection par son service qualité d'anomalies documentaires dans certains dossiers de fabrication du Creusot, AREVA a lancé en avril 2015 un audit de ces dossiers depuis le début de production sur le site. Cet audit a été mené par un expert indépendant mais également par les experts du groupe.

Les analyses réalisées ont été transmises à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Concernant les réacteurs français en fonctionnement, 87 irrégularités ont été relevées qui sont en cours d'examen par l'ASN.

Ces irrégularités font l'objet d'un traitement par AREVA NP qui conclut à la tenue en service des composants.

S'agissant d'un générateur de vapeur de Fessenheim 2, un écart au processus de forgeage de la virole basse de ce générateur de vapeur a été établi. AREVA NP avait pris acte de la décision de l'ASN en date du 18 juillet 2016, prise à titre conservatoire, de suspendre le certificat d'épreuve de la partie secondaire de cette pièce.

Les équipes d'AREVA NP, en coordination avec celles d'EDF, conduisent des analyses mécaniques et chimiques ainsi que des essais complémentaires sur des pièces sacrificielles aux caractéristiques similaires.

L'analyse des anomalies documentaires ainsi que la détection d'écarts méthodologiques dans la réalisation d'essais de traction ont conduit AREVA NP à étendre l'audit. Cet audit se poursuit afin de mener une analyse exhaustive de la qualité sur ses sites de fabrication d'équipements avec le support d'un expert indépendant.

Parallèlement, AREVA NP a mis en place un plan d'amélioration de la qualité. AREVA NP a ainsi accru le contrôle et la surveillance des fabrications en cours et a lancé un programme pour renforcer la culture qualité.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial. Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation. Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier. Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belgique : AREVA et Synatom signent un contrat pour la fabrication d’emballages de transport et d’entreposage

Paris, le 26 septembre 2016

AREVA et Synatom, filiale du groupe Engie, ont signé un contrat de plusieurs dizaines de millions d’euros pour réaliser le design et la fabrication de 30 emballages de transport et d’entreposage de combustible usé de type TN@24 pour les centrales nucléaires belges de Doel 3 et 4 et Tihange 1, 2 et 3. Le contrat prévoit également une option d’emballages supplémentaires jusqu’en 2030. Ce contrat a été remporté dans le cadre d’une procédure d’appel d’offres mettant en concurrence les grands acteurs du marché.

AREVA fournit à Synatom un design d’emballage innovant et adapté au chargement de combustibles MOX (Mélange d’OXydes) et aux critères de sûreté les plus contraignants. Les emballages TN@24 sont conçus pour transporter et entreposer à sec des assemblages de combustible usé dans des conditions de sûreté et d’efficacité opérationnelles optimales.

« La signature de ce contrat démontre une nouvelle fois la confiance du groupe Engie dans nos solutions innovantes et compétitives », a déclaré Frédéric de Agostini, directeur de la branche logistique nucléaire d’AREVA. Ce contrat marque la continuité de notre longue collaboration qui a démarré depuis plus de 30 ans. »

Service de Presse

T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs

Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

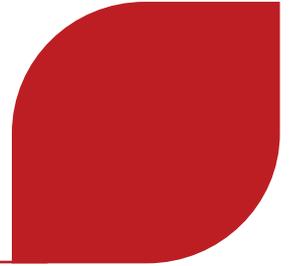
Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



A PROPOS D’AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial. Le groupe intervient sur l’ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d’uranium jusqu’au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation. Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d’AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hinkley Point C : AREVA signe des contrats pour plus de 5 milliards d'euros

Paris, le 29 septembre 2016

AREVA a signé les contrats définissant le cadre de son intervention au sein du projet Hinkley Point C (HPC) avec EDF et Nuclear New Builds Generation Company (NNB), co-entreprise entre le groupe EDF et le groupe chinois CGNC (China General Nuclear Corporation). Cette signature fait suite à la décision du gouvernement britannique prise le 15 septembre dernier d'autoriser la construction de deux réacteurs EPR à Hinkley Point, sur la côte du Somerset dans le sud-ouest du Royaume-Uni.

Dans le cadre du projet Hinkley Point C, AREVA s'est vu attribuer plusieurs contrats de sous-traitance, pour un montant total de plus de 5 milliards d'euros.

AREVA NP sera en charge de la réalisation des deux chaudières nucléaires, depuis leur conception et leur approvisionnement jusqu'à leur mise en service mais également de l'exécution et la fourniture du système de contrôle-commande opérationnel et de sûreté de la centrale.

D'autre part, un accord sur la fourniture de combustible a également été signé. AREVA NP est en charge de la fabrication à long terme de combustible nécessaire à l'exploitation des deux chaudières.

AREVA fournira les matières nécessaires à la fabrication du combustible en produisant l'uranium et en apportant les services de conversion et d'enrichissement. Ces activités débiteront au début de la décennie 2020.

Philippe Knoche, Directeur Général d'AREVA, a déclaré : « Ces contrats sont l'aboutissement de plusieurs années de travail. Ils témoignent de la crédibilité de l'offre française à l'export. Nous sommes très heureux de participer à la relance du nucléaire au Royaume-Uni aux côtés d'EDF, de NNB et de nos partenaires français, britanniques et chinois. »

Bernard Fontana, Chief Executive Officer d'AREVA NP, a ajouté : « Nous sommes fiers d'avoir été choisis comme partenaires pour participer à ce projet phare pour l'industrie nucléaire britannique. Il s'agit pour AREVA NP d'une opportunité remarquable de démontrer notre savoir-faire. Le projet HPC bénéficiera du retour d'expérience des quatre réacteurs EPR actuellement en construction dans le monde, et nos équipes sont déterminées à en garantir le succès. »

A PROPOS D'AREVA

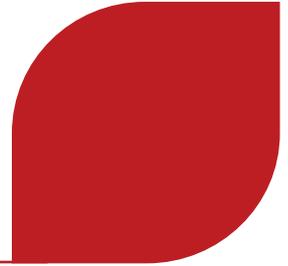
AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial. Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation. Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier. Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AREVA remporte des contrats de services auprès d'EDF

Paris, le 6 octobre 2016

AREVA a remporté plusieurs contrats significatifs d'un appel d'offres organisé par EDF pour des activités en soutien à la production d'électricité. Ces prestations englobent notamment la manutention de colis, la gestion des déchets faiblement radioactifs, la radioprotection ainsi que le montage d'échafaudages et de protections calorifuges.

Les contrats remportés représentent un montant global de plusieurs dizaines de millions d'euros. EDF dispose de la possibilité d'exercer des options représentant, elles aussi, des dizaines de millions d'euros d'activité supplémentaire pour AREVA.

« Ce succès commercial s'inscrit dans le contexte d'un appel d'offres fortement concurrentiel. Il conforte notre statut d'acteur majeur du secteur. Ces contrats remportés auprès d'EDF dans le domaine des services démontrent la qualité et l'engagement de nos équipes au quotidien dans les centrales du parc nucléaire français », a déclaré Alain Vandercruyssen, Directeur d'AREVA Démantèlement et Services.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



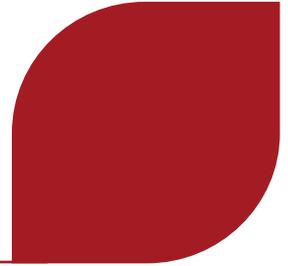
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à très forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Transport de déchets vitrifiés en provenance du Royaume-Uni vers la Suisse : le navire est en route pour Cherbourg

Paris, le 9 octobre 2016

Un transport de déchets vitrifiés en provenance du Royaume-Uni et à destination de la Suisse est en cours de réalisation. Il comporte une phase maritime depuis le Royaume-Uni jusqu'en France et une phase terrestre en France et en Suisse.

Comme annoncé début juillet, International Nuclear Services (INS), filiale de la NDA (Nuclear Decommissioning Authority, une agence gouvernementale britannique), est responsable de ce transport. Elle a confié à AREVA TN, la branche Logistique Nucléaire d'AREVA, la réalisation du transport terrestre en France.

Le transport est composé de quatre emballages chargés chacun de 28 conteneurs de déchets vitrifiés. Ils ont quitté le port de Barrow in Furness, au Royaume-Uni, à bord du navire spécialisé Oceanic Pintail exploité par INS. Il est actuellement en route pour le port de Cherbourg (Manche) où les emballages seront déchargés pour être transportés par voie ferroviaire vers la Suisse.

Ce transport satisfait aux réglementations nationales et internationales en vigueur en matière de sûreté. L'emballage utilisé, conforme aux normes de sûreté de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, est conçu pour assurer la protection des personnes et de l'environnement en toutes circonstances.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

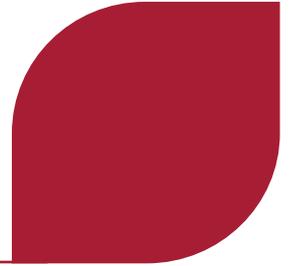
Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial. Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation. Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier. Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Transport de déchets vitrifiés en provenance du Royaume-Uni vers la Suisse : départ de Valognes

Paris, le 12 octobre 2016

Comme annoncé par AREVA et International Nuclear Services (INS) un transport de déchets vitrifiés en provenance du Royaume-Uni et à destination de la Suisse est en cours de réalisation. Il comporte une phase maritime depuis le Royaume-Uni jusqu'en France, qui est achevée et une phase terrestre en France en en Suisse. Le transport ferroviaire est organisé ce jour au départ du Terminal ferroviaire AREVA de Valognes (Manche) et a pour destination un site d'entreposage en Suisse.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

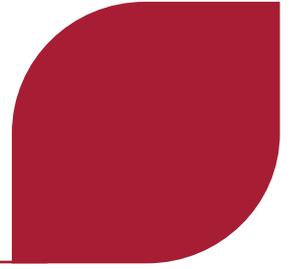
Comprenant quatre emballages chargés chacun de 28 conteneurs de déchets vitrifiés, le navire Oceanic Pintail avait rallié le lundi 10 octobre le port de Cherbourg (Manche) depuis le Royaume-Uni. Les emballages ont ensuite été déchargés en vue de leur transport par voie ferroviaire vers la Suisse.

Ce transport satisfait aux réglementations nationales et internationales en vigueur en matière de sûreté. L'emballage utilisé, conforme aux normes de sûreté de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, est conçu pour assurer la protection des personnes et de l'environnement en toutes circonstances.

INS, filiale de la NDA (Nuclear Decommissioning Authority), est responsable de ce transport. Elle a confié à AREVA TN, la branche Logistique Nucléaire d'AREVA, la réalisation du transport terrestre en France.

A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à très forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial. Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation. Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier. Les 41 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Transport de déchets vitrifiés vers la Suisse : arrivée
au centre d'entreposage de Zwiilag**

Paris, le 17 octobre 2016

Le transport de déchets vitrifiés en provenance du Royaume-Uni et à destination de la Suisse vient de s'achever avec l'arrivée des quatre emballages sur le site d'entreposage de Zwiilag.

Ce transport comportait une phase maritime, depuis le Royaume-Uni jusqu'au port de Cherbourg en France, puis une phase terrestre (routière et ferroviaire) jusqu'en Suisse.

INS, filiale de la NDA (Nuclear Decommissioning Authority) l'autorité nucléaire britannique en charge du démantèlement des sites nucléaires, était responsable de ce transport. Elle avait confié à AREVA TN, la branche logistique nucléaire d'AREVA, la réalisation du transport terrestre en France.

Ce transport a satisfait aux réglementations nationales et internationales en vigueur en matière de sûreté. L'emballage utilisé, conforme aux normes de sûreté de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, est conçu pour assurer la protection des personnes et de l'environnement en toutes circonstances.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à très forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial. Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation. Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier. Les 41 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EPR d'Olkiluoto 3 – de nouveaux jalons franchis

19 octobre 2016,

Deux jalons majeurs ont été franchis sur le projet EPR d'Olkiluoto 3 (OL3) : le démarrage de la mise en eau du circuit nucléaire et la finalisation des essais du simulateur pleine échelle.

La mise en eau du circuit nucléaire comprend le rinçage de toute la tuyauterie auxiliaire vers le circuit primaire et la cuve avec de l'eau déminéralisée. Cela garantira la propreté du circuit primaire du réacteur ainsi que de tous les systèmes auxiliaires principaux connectés. Il s'agit là d'un des préalables à un autre jalon du projet : le début des essais fonctionnels à froid, planifiés pour le début de l'été 2017.

En parallèle du démarrage de la mise en eau du circuit nucléaire, les essais du simulateur pleine échelle – réplique *in situ* de la salle de commande principale de la centrale – ont été achevés. La prochaine étape est le lancement de la formation, sur ce simulateur, des équipes de TVO à l'exploitation de la centrale.

« Ces jalons sont des étapes importantes vers l'achèvement de la centrale. Le projet EPR d'OL3 dispose de tous les préalables nécessaires pour se dérouler comme prévu », explique Jouni Silvennoinen, directeur général délégué en charge du projet EPR d'OL3 pour TVO.

« Ces jalons clefs ont été atteints grâce à l'engagement de notre équipe à achever le projet en garantissant la satisfaction de notre client. Ces nouvelles étapes nous permettent de sécuriser nos jalons opérationnels futurs », précise Jean-Pierre Mouroux, directeur du projet EPR d'OL3 au sein du consortium AREVA-SIEMENS.

En parallèle, la finalisation des principales installations électromécaniques et les travaux de finition de la centrale sont en cours.



CONTACTS

TVO : Jouni Silvennoinen, Senior Vice President, Olkiluoto 3 EPR Project, Tel : +358 2 8381 4100

AREVA : Service de presse AREVA : press@areva.com, Tel : +33 (0)1 34 96 12 15

Siemens AG : Alfons Benzinger, Communications and Government Affairs, Siemens AG : Tel. +49 9131 18-7034; E-mail: alfons.benzinger@siemens.com

A PROPOS DE TVO

Teollisuuden Voima Oyj (TVO) est une compagnie de production d'électricité nucléaire fondée en 1969, permettant une production d'électricité sûre et fiable pour ses actionnaires, industrie finnoise et compagnies d'énergie. La production d'électricité générée par la centrale d'Olkiluoto couvre approximativement un sixième de la consommation d'électricité annuelle en Finlande. La production d'électricité permet de réduire l'impact environnemental de la production d'énergie dans le pays.

A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial. Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation. Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier. Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

A PROPOS DE SIEMENS

Siemens AG (Berlin et Munich) est un leader mondial dans le domaine de l'ingénierie. Symbole d'excellence, d'innovation, de qualité, de fiabilité et de présence internationale depuis plus de 165 ans, la société est active dans plus de 200 pays et se concentre sur les domaines de l'électrification, de l'automatisation et de la digitalisation. Géant mondial des technologies éco-énergétiques permettant d'économiser les ressources, Siemens est le n° 1 de la construction d'éoliennes offshore, un des principaux fournisseurs de solutions de transport de l'énergie et de turbines à gaz et à vapeur pour la production d'énergie ainsi qu'un pionnier des solutions d'infrastructure, de l'automatisation et des logiciels industriels. Siemens est également leader dans le domaine de l'imagerie médicale – systèmes de scanner et d'imagerie par résonance magnétique –, des diagnostics de laboratoire et de l'informatique médicale. Au cours de l'exercice fiscal 2015 (clôturé le 30 septembre), son chiffre d'affaires s'est élevé à 75,6 milliards d'euros, pour un résultat net de 7,4 milliards d'euros. Fin septembre 2015, l'entreprise employait quelques 348 000 personnes dans le monde. Pour de plus amples informations, consultez le site www.siemens.com.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Stabilité du chiffre d'affaires dans un environnement de marché défavorable

Paris, le 27 octobre 2016

Au 30 septembre 2016 :

- Carnet de commandes à 32,2 Md€ vs. 29 Md€ fin 2015
- Chiffre d'affaires à 2,8 Md€ : + 0,9 % vs septembre 2015 (+ 1,1 % à données comparables)

Avancement du plan de transformation conforme au calendrier présenté lors du Market Update du 15 juin 2016

- Exercice de l'option de cession à Gamesa de la participation dans Adwen
- Approbation du projet d'apport partiel d'actifs par l'ensemble des porteurs obligataires
- Assemblée Générale Extraordinaire du 3 novembre prochain : dernière étape de la filialisation de NewCo

Révision favorable des perspectives 2016 :

- Cash-flow net des activités de l'entreprise désormais attendu entre - 0,9 Md€ et - 0,6 Md€, contre une prévision initiale de - 2,0 Md€ à - 1,5 Md€.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



Chiffre d'affaires <small>(en millions d'euros)</small>	9 Mois 2016	9 mois 2015 ¹	Variation	Variation à p.c.c.	Carnet de commandes au 30/09/2016 <small>(en millions d'euros)</small>
Mines	1 069	1 064	+ 0,5 %	+ 1,1 %	9 090
Amont	568	580	- 2,0 %	- 2,6 %	11 243
Aval	1 161	1 097	+ 5,9 %	+ 5,0 %	11 460
Corporate et autres activités ²	12	45	- 73,7 %	- 65,1 %	367
Total	2 810	2 785	+ 0,9 %	+ 1,1 %	32 160

¹ Ajusté de la norme IFRS 5

² Inclut les activités Corporate, AREVA Med, Bioénergie et le projet OL3



En application de la norme IFRS 5, le chiffre d'affaires et le carnet de commandes des neuf premiers mois de l'année 2015 ont été retraités pour présenter un proforma comparable aux neuf premiers mois de l'année 2016 ; les activités faisant l'objet d'une négociation en vue de leur cession ont été classées en « activités destinées à être cédées » et ne sont ni incluses dans les commandes reçues ni dans le chiffre d'affaires.

Il est rappelé que le chiffre d'affaires d'AREVA peut varier de manière significative d'un trimestre sur l'autre dans les activités nucléaires. Par conséquent, l'activité trimestrielle ne saurait être considérée comme une base fiable de projection annuelle.

Périmètre publié (NewCo, Corporate, AREVA Med, Bioénergie et projet OL3)

Au 30 septembre 2016, le carnet de commandes d'AREVA s'élève à 32 160 millions d'euros, en hausse de 10,9 % par rapport au 31 décembre 2015 (28 990 millions d'euros). Il représente près de 8 années de chiffre d'affaires. Le carnet de commandes n'inclut pas au 30 septembre les contrats de fourniture d'uranium, de services de conversion et d'enrichissement signés avec EDF et NNB dans le cadre du projet Hinkley Point C. Ces contrats seront intégrés dans le carnet de commandes après la signature de la « notification d'exécution des travaux » (« notice to proceed »).

Les prises de commandes sur les 9 premiers mois de l'année s'établissent à 7,2 milliards d'euros contre 1,2 milliard d'euros sur la même période l'année dernière.

Sur les neuf premiers mois de 2016, AREVA génère un **chiffre d'affaires consolidé** de 2 810 millions d'euros, stable par rapport à la même période de 2015 (+ 1,1 % à données comparables). L'effet de change a un impact négatif de 5 millions d'euros sur la période.

Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2016 s'établit à 880 millions d'euros, en baisse de 6,0 % (- 5,5 % à p.c.c.) par rapport au troisième trimestre 2015. L'effet de change a un impact négatif de 5 millions d'euros sur la période.

Activités cédées ou destinées à être cédées

Les activités d'AREVA NP (hors projet OL3), Mesures Nucléaires³, et Propulsion et Réacteurs de recherche remplissent les critères fixés par la norme IFRS 5 pour être classées dans la catégorie « activités cédées ou destinées à être cédées » au 30 septembre 2016.

Le carnet de commandes des activités destinées à être cédées s'élève à 13 265 millions d'euros au 30 septembre 2016 à comparer à 13 693 millions d'euros fin 2015. Il n'intègre pas les contrats des deux chaudières nucléaires, de la fourniture du système de contrôle commande opérationnel et du combustible liés à Hinkley Point C qui seront enregistrés après la signature de la « notification d'exécution des travaux ».

Le chiffre d'affaires des activités cédées ou destinées à être cédées atteint 2 595 millions d'euros au 30 septembre 2016, en baisse de 10,1 % par rapport à la même période de 2015.

Cette évolution s'explique essentiellement par :

- Une baisse de l'activité d'AREVA NP, avec des volumes moindres dans les activités Combustible, notamment en Allemagne, et Base Installée, notamment en France ;
- Un effet périmètre négatif, lié à la cession effective de Canberra (activité de Mesures Nucléaires) le 1^{er} juillet 2016.

³ Cédées au 1^{er} juillet 2016



I. Commentaires sur l'évolution du carnet de commandes et du chiffre d'affaires

Mines

Le carnet de commandes des Mines s'établit à 9 090 millions d'euros au 30 septembre 2016. Fin 2015, il s'élevait à 9 115 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires des Mines au 30 septembre 2016 est stable par rapport aux 9 premiers mois de 2015, à 1 069 millions d'euros (+ 1,1 % à p.c.c.). L'effet de change a un impact négatif de 7 millions d'euros sur la période.

Le 3^{ème} trimestre a bénéficié d'un niveau élevé de ventes, permettant, comme anticipé, de combler la différence de livraisons constatée sur les 6 premiers mois de l'année 2016.

Amont

Le carnet de commandes de l'Amont (chimie et enrichissement) s'élève à 11 243 millions d'euros au 30 septembre 2016 contre 10 341 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Sur les 9 premiers mois de 2016, l'Amont enregistre un chiffre d'affaires de 568 millions d'euros, en baisse de 2,0 % (- 2,6 % à p.c.c.) par rapport aux 9 premiers mois de 2015. L'effet de change a un impact positif de 4 millions d'euros sur la période.

Cette évolution s'explique par un effet mix des ventes moins favorable dans l'enrichissement, compensé en partie par une hausse des volumes d'U₃O₈ / UF₆ vendus à l'international.

Aval

Le carnet de commandes de l'Aval (recyclage, projets internationaux, logistique, démantèlement et services) s'établit à 11 460 millions d'euros au 30 septembre 2016 contre 9 157 millions d'euros fin 2015.

Le chiffre d'affaires de l'Aval ressort à 1 161 millions d'euros sur les 9 premiers mois de 2016, en hausse par rapport à la même période de 2015 (+ 5,9 % en données publiées et + 5,0 % à p.c.c.). L'effet de change a un impact négatif de 1 million d'euros sur la période.

Le chiffre d'affaires bénéficie principalement dans l'activité Recyclage d'une hausse des volumes de production sur le site de La Hague ainsi que d'une plus forte activité auprès des clients européens.

Corporate et autres activités

La partie « Corporate et autres activités » génère un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros contre 45 millions d'euros au 30 septembre 2015 (34 millions d'euros à périmètre et taux de change constants).



II. Eléments d'appréciation de l'activité

Mines

- Sur les 9 premiers mois de l'année, 7 592 tonnes d'uranium naturel ont été produites en part consolidée financière⁴ AREVA contre 7 562 tonnes sur les 9 premiers mois de 2015. La part accessible⁵ AREVA s'élève à 6 302 tonnes d'uranium contre 5 918 tonnes sur les 9 premiers mois de 2015.

Amont

- Après avoir achevé la phase de construction et de montage des premiers équipements, le projet COMURHEX II Tricastin a débuté, le 5 septembre dernier, les premiers essais de phase 2 du bâtiment principal, l'unité de fluoration.
- Après la fin de l'organisation en projet et près d'une année de fonctionnement en organisation normale d'exploitation, l'usine Georges Besse II présente des niveaux de production et de performance très satisfaisants et conformes aux attentes. Le projet est considéré comme terminé, avec plus de 98 % de la capacité nominale de l'usine en service.

Aval

- L'activité Logistique d'AREVA a signé avec Synatom un contrat de plusieurs dizaines de millions d'euros pour réaliser le design et la fabrication de 30 emballages de transport et d'entreposage de combustible usé de type TN@24 pour les centrales nucléaires belges de Doel 3 et 4 et Tihange 1, 2 et 3. Ce contrat a été remporté dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres mettant en concurrence les grands acteurs du marché.

Corporate et autres activités

- Sur le chantier finlandais d'**Oikiluoto 3** (dont le périmètre de responsabilité pour le consortium AREVA / Siemens est la construction d'une centrale complète) deux jalons majeurs ont été franchis :
 - Le démarrage, le 17 octobre dernier, de la mise en eau du circuit nucléaire, avec le rinçage à l'eau déminéralisée de la cuve et de toute la tuyauterie auxiliaire vers le circuit primaire. Il s'agit d'un des préalables au début des essais fonctionnels à froid, planifiés pour le début de l'été 2017 ;
 - La finalisation des essais du simulateur pleine échelle, réplique *in situ* de la salle de commande principale de la centrale.

Activités cédées ou destinées à être cédées

- Sur le projet anglais d'**Hinkley Point C** (dont AREVA NP est responsable de la réalisation des deux chaudières nucléaires, et de l'exécution et fourniture du système de contrôle-commande de la centrale), AREVA a signé, le 29 septembre dernier, les contrats définissant le cadre de son intervention au sein du projet avec EDF et NNB (*Nuclear New Build Generation Company*). Dans le cadre de ce projet, AREVA s'est vu attribuer plusieurs contrats de sous-traitance.

⁴ Part de la production qui est consolidée dans les comptes d'AREVA

⁵ Part des ressources et des productions vendue/distribuée à AREVA par les coentreprises minières



- Sur le chantier français **Flamanville 3**, le démarrage des essais élémentaires de mise en service du réacteur est prévu à l'hiver prochain, tandis que sur le chantier chinois de **Taishan**, la prochaine étape est le démarrage des essais à chaud de mise en service.
- Point sur la **fabrication de composants**
 - L'audit qualité de l'usine du Creusot lancé fin 2015, s'est poursuivi au 3^{ème} trimestre 2016. Après l'achèvement de la première phase d'analyse au Creusot le 23 septembre, AREVA NP a étendu l'audit à l'ensemble des dossiers concernant les fabrications passées et fournit des documents d'appréciation des écarts constatés aux exploitants et à l'ASN. La méthodologie d'analyse de ces dossiers fait l'objet d'échanges avec EDF et sera présentée à l'ASN.
Le déploiement d'un plan d'amélioration de la qualité et, notamment, de la culture qualité se poursuit sur nos sites visant à assurer le meilleur niveau de qualité de nos fabrications en cours et futures. Il se traduit notamment par le renforcement de l'organisation, des formations et la déclinaison de standards en matière de qualité et de performance.
 - Par ailleurs, un programme de mesures est mené par EDF sur les fonds primaires forgés de générateurs de vapeur, fournis par AREVA Creusot Forge et un autre fournisseur, pour vérifier la teneur en carbone de ces composants en dehors des zones de contrôles réglementaires. AREVA NP mène en parallèle des contrôles complémentaires sur site avec des mesures de carbone par spectrométrie ou par analyse chimique et des contrôles non destructifs surfaciques et volumiques visant à conforter les preuves de l'aptitude au service de ces composants.

Environnement de marché

- Sur le marché de l'uranium, l'indicateur spot est passé de 36,5 \$/livre fin septembre 2015 à 23 \$/livre fin septembre 2016. L'indicateur long terme est passé de 44 \$/livre fin septembre 2015 à 37,5 \$/livre fin septembre 2016 (*sources : UxC / TradeTech*).
- Sur le marché de l'enrichissement, l'indicateur spot est passé de 62 \$/UTS fin septembre 2015 à 52 \$/UTS fin septembre 2016. L'indicateur long terme est passé de 77 \$/UTS fin septembre 2015 à 62 \$/UTS fin septembre 2016 (*source : UxC*).

III. Avancement du plan de transformation

Dialogue social

- En France, les plans de départs volontaires lancés début avril ont été fermés pour AREVA Mines, AREVA NC et AREVA NP, les objectifs de réduction d'effectifs ayant été atteints. Pour les 3 autres sociétés concernées par ces mesures (AREVA BS, SET, Eurodif), les plans s'achèvent progressivement et seront clôturés à la fin du mois de novembre.
- La réduction des effectifs du groupe dans son ensemble est en ligne avec l'objectif de 6 000 suppressions de postes fin 2017. Au 30 septembre 2016, on comptait 5 200 départs effectifs depuis le 31 décembre 2014 (soit 12 % des effectifs totaux).

Mise en œuvre de la feuille de route stratégique

- Au terme d'un processus concurrentiel de 3 mois destiné à solliciter puis à évaluer les offres d'investisseurs, AREVA a exercé, le 16 septembre dernier, l'option de cession à Gamesa de sa participation dans Adwen. L'objectif est de finaliser l'opération au début de l'année 2017.



- Filialisation de NewCo :
 - Le projet d'apport partiel d'actifs consenti par AREVA SA au bénéfice de NewCo relatif au transfert des activités du cycle du combustible nucléaire et des dettes obligataires est désormais approuvé par l'ensemble des porteurs des obligations émises par AREVA SA, le porteur unique de la souche 2018, libellée en Yen, ayant donné son accord le 27 septembre dernier ;
 - Les rapports des commissaires à la scission sur la valeur et sur la rémunération des apports ont été publiés le 30 septembre. Ils sont accessibles sur le site Internet de la société (rubrique Finance / Espace actionnaires / Assemblées générales) ;
 - La réalisation de certaines conditions relatives à l'accord de co-contractants, usuelles dans ce type d'opérations (banques, etc.) est en cours ;
 - L'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 novembre prochain, au cours de laquelle les actionnaires d'AREVA SA seront amenés à approuver le projet d'apport partiel d'actifs, constituera l'étape ultime de la filialisation de NewCo.

IV. Perspectives financières

Compte tenu de la levée d'un certain nombre d'aléas significatifs de la trajectoire financière, de l'avancement du plan de performance, du décalage de dépenses anticipées en 2016 et des mesures prises tout au long de l'année pour limiter les décaissements et optimiser le niveau de trésorerie, le groupe anticipe désormais un cash-flow net des activités de l'entreprise compris entre - 0,9 milliard d'euros et - 0,6 milliard d'euros pour l'exercice en cours. Cette perspective est à comparer à la prévision initiale de - 2,0 milliards d'euros à - 1,5 milliard d'euros.



Annexe 1 - Chiffre d'affaires consolidé par trimestre

En millions d'euros	2016	2015*	Variation 2016/2015 en %	Variation 2016/2015 en % à données comparables**
1^{er} trimestre				
Mines	185	344	- 46,3 %	- 47,9 %
Amont	203	132	+ 53,1 %	+ 51,9 %
Aval	430	340	+ 26,4 %	+ 26,1 %
Corporate et autres activités***	8	16	- 47,9 %	- 44,6 %
Total	826	832	- 0,8 %	- 2,2 %
2^{ème} trimestre				
Mines	521	394	+ 32,0 %	+ 35,7 %
Amont	182	215	- 15,4 %	- 15,8 %
Aval	402	392	+ 2,7 %	+ 1,1 %
Corporate et autres activités***	0	16	- 100,4 %	- 100,7 %
Total	1 104	1 017	+ 8,6 %	+ 9,8 %
1^{er} semestre				
Mines	705	738	- 4,4 %	- 4,4 %
Amont	384	347	+ 10,7 %	+ 10,1 %
Aval	832	732	+ 13,7 %	+ 12,6 %
Corporate et autres activités***	8	32	- 74,5 %	- 64,8 %
Total	1 930	1 849	+ 4,4 %	+ 4,4 %
3^{ème} trimestre				
Mines	363	326	+ 11,6 %	+ 14,1 %
Amont	184	233	- 20,9 %	- 21,5 %
Aval	329	365	- 10,0 %	- 10,5 %
Corporate et autres activités***	4	13	- 71,9 %	- 66,0 %
Total	880	936	- 6,0 %	- 5,5 %
9 mois				
Mines	1 069	1 064	+ 0,5 %	+ 1,1 %
Amont	568	580	- 2,0 %	- 2,6 %
Aval	1 161	1 097	+ 5,9 %	+ 5,0 %
Corporate et autres activités***	12	45	- 73,7 %	- 65,1 %
Total	2 810	2 785	+ 0,9 %	+ 1,1 %

* Ajusté de l'application de la norme IFRS 5

** A périmètre et taux de change constants

*** Inclut les activités Corporate, AREVA Med, Bioénergie et le projet OL3

Calendrier prévisionnel des événements et publications à venir

3 novembre 2016 – 11:00 CET : Assemblée Générale Extraordinaire

Tour Areva – 1, Place Jean Millier, 92400 Courbevoie



Nota bene :

A données comparables / à p.c.c. : à périmètre et taux de change constants.

Carnet de commandes : le carnet de commandes est valorisé sur la base des commandes fermes, à l'exclusion des options non confirmées, évaluées aux conditions économiques de la fin de période considérée. Les commandes en devises faisant l'objet d'une couverture de change sont évaluées au taux de change de couverture ; les commandes en devises non couvertes sont évaluées au taux de change du dernier jour de la période considérée. En ce qui concerne les contrats à long terme, comptabilisés selon la méthode de l'avancement, en cours de réalisation au moment de la clôture, le montant inclu dans le carnet de commandes correspond à la différence entre, d'une part le chiffre d'affaires prévisionnel du contrat à terminaison, et d'autre part le chiffre d'affaires déjà reconnu sur ce contrat ; il inclut par conséquent les hypothèses d'indexation et de révision de prix contractuelles prises en compte par le groupe pour l'évaluation du chiffre d'affaires prévisionnel à terminaison.

Cash-flow net des activités de l'entreprise : le cash-flow net des activités de l'entreprise est égal à la somme des éléments suivants :

- cash-flow opérationnel,
- cash-flow des opérations de fin de cycle,
- variation des créances et dettes non opérationnelles,
- résultat financier payé,
- impôt sur le résultat payé,
- dividendes payés aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées,
- cash-flow net des activités destinées à être cédées, et cash-flow résultant de la cession de ces activités,
- acquisitions et cessions d'actifs financiers courants non classées en trésorerie ou équivalents,
- financement des coentreprises et entreprises associées par avances d'actionnaires, prêts à long terme et augmentations de capital.

Effet de change : l'effet de change mentionné dans ce communiqué provient de la conversion des comptes des filiales dans l'unité de compte du groupe. Cet effet résulte principalement de l'évolution du dollar américain par rapport à l'euro. AREVA rappelle également que sa politique de couverture de change des opérations commerciales vise à protéger sa profitabilité contre la fluctuation du cours des devises par rapport à l'euro.

Déclaration prospective : Ce document contient des informations et des déclarations prospectives. Les déclarations comprennent des projections financières et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs et des attentes concernant des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Bien que la direction d'AREVA estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs et les porteurs de titres AREVA sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'AREVA, qui peuvent impliquer que les résultats et développements attendus diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par AREVA auprès de l'AMF, y compris ceux énumérés sous la section « Facteurs de risques » du document de référence enregistré auprès de l'AMF le 12 avril 2016 (consultable en ligne sur le site internet d'AREVA à l'adresse : www.aveva.com). AREVA ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives à l'exception de ce qui est requis par les lois et règlements applicables.

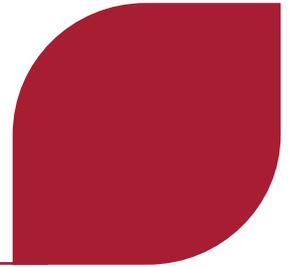
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AREVA NP remporte un contrat pour un système de contrôle-commande de sûreté en Suède

Paris, le 28 Octobre 2016

AREVA a remporté un contrat pour moderniser une partie du système de contrôle-commande de sûreté de l'unité 3 de la centrale nucléaire de Forsmark*, opérée par l'électricien Forsmarks Kraftgrupp AB, filiale de Vattenfall. Au titre de ce contrat, AREVA fournira un nouveau système de mesure de flux neutronique, procédera aux essais de qualification et installera les composants. Le contrat prévoit également les études et les services associés en vue de réaliser les essais systèmes fonctionnels périodiques, ainsi que la mise à jour du simulateur.

Les nouveaux matériels de contrôle-commande destinés au système de mesure de flux neutronique seront conçus et produits sur les sites AREVA NP d'Erlangen et de Karlstein, en Allemagne. Ils seront installés au sein des armoires existantes.

S'appuyant sur la technologie éprouvée TELEPERM®XS d'AREVA NP, le système contrôle le flux neutronique dans le cœur du réacteur lors des arrêts, des opérations de démarrage et de mise à l'arrêt, contribuant ainsi à la sécurité de la centrale durant ces phases d'exploitation. AREVA NP mettra également à jour le système de commande des grappes, déjà modernisé en 2000.

« Le système de contrôle-commande de sûreté TELEPERM®XS d'AREVA NP a déjà été installé ou est en commande dans plus de 80 centrales nucléaires pour 16 modèles de réacteurs différents dans 16 pays », a déclaré Martin Winkler, responsable Ventes et Marketing Système de contrôle-commande chez AREVA NP. « Ce contrat est un nouvel exemple de notre expertise internationale en la matière, tant pour les nouvelles constructions que pour les projets de modernisation, y compris ceux pour lesquels AREVA NP n'était pas le fabricant d'équipements d'origine. »

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



* Forsmarks 3 est un réacteur à eau bouillante d'une capacité installée nette de 1 170 MW. Situé sur la côte est de la Suède, à environ 100 kilomètres au nord de Stockholm, le réacteur a été mis en service industriel en 1985.

A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



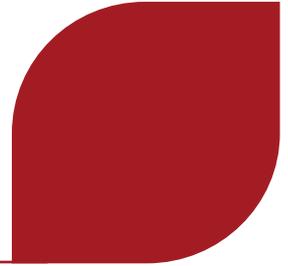
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Approbation par les actionnaires d'AREVA SA du projet d'apport partiel d'actifs au bénéfice de NewCo

Paris, le 3 novembre 2016

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires d'AREVA SA, réunie ce jour à Paris La Défense sous la présidence de M. Philippe Varin, a approuvé les résolutions soumises au vote des actionnaires.

L'Assemblée Générale a notamment approuvé le projet d'apport partiel d'actifs consenti par AREVA SA au bénéfice de New AREVA Holding (« NewCo ») incluant le transfert des activités du cycle du combustible nucléaire et de la dette obligataire.

Elle a également donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour constater la levée des conditions suspensives auxquelles l'apport est soumis (ou le cas échéant y renoncer) et, en conséquence, constater la réalisation définitive de cet apport. Une réunion du Conseil d'Administration d'AREVA SA est convoquée à cet effet le 10 novembre 2016.

Le groupe poursuit sa restructuration juridique et financière dans le cadre de sa feuille de route stratégique. Notamment, les discussions se poursuivent avec EDF pour la signature d'un accord définitif pour la cession de NEW NP, ainsi qu'avec des investisseurs tiers pour une entrée au capital de NewCo.

AREVA poursuivra sa restructuration après accord de la Commission Européenne et engagera à ce titre son processus de recapitalisation, comprenant :

- une augmentation de capital de NewCo d'un montant de 3 milliards d'euros ayant vocation à être souscrite par l'Etat et des investisseurs stratégiques ;
- une augmentation de capital d'AREVA SA d'un montant de 2 milliards d'euros ayant vocation à être souscrite par l'Etat.

Le calendrier cible reste inchangé, avec l'objectif de réaliser ces augmentations de capital début 2017. Le groupe communiquera sur les modalités de ces opérations au cours des prochaines semaines.

En outre, les actionnaires ont voté en faveur de la poursuite de l'activité d'AREVA SA, dont les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

Service de Presse

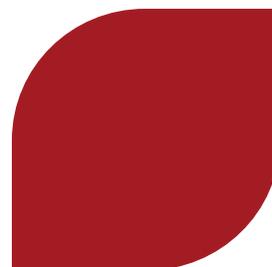
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs

Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AREVA NP remporte un contrat de modernisation de système de contrôle commande en Belgique

Paris, le 07 novembre 2016

AREVA NP a obtenu un contrat pour la modernisation d'une partie du système de contrôle commande des réacteurs 1 et 2 de la centrale nucléaire de Doel*, exploitée par l'électricien belge Electrabel. Les systèmes concernés assurent la connexion entre le système de contrôle commande de la centrale et le bâtiment abritant les systèmes de secours. L'exploitant pourra contrôler et exploiter la centrale à partir d'une installation protégée, si la salle de commande habituelle venait à ne pas être opérationnelle.

Le contrat, de près de 15 millions d'euros, comprend l'installation de vingt nouvelles armoires de contrôle-commande. AREVA NP concevra le système de contrôle-commande – basé sur sa technologie éprouvée TELEPERM®XS – et les armoires sur son site d'Erlangen, en Allemagne, où se dérouleront également les essais. La livraison sur site, l'installation et la mise en service sont programmées lors de l'arrêt de l'unité 2 en 2018 et de l'unité 1 en 2019.

Pour Martin Winkler, responsable Ventes et Marketing Système de contrôle-commande chez AREVA NP, « Le contrat Doel 1 et 2 prouve que nous sommes un partenaire de choix pour les projets de modernisation de systèmes de contrôle-commande de sûreté et démontre notre capacité à adresser de manière compétitive les besoins spécifiques de nos clients. Nous pouvons capitaliser sur notre technologie numérique TELEPERM®XS déjà installée ou commandée pour 16 types de réacteurs dans plus de 80 centrales, dans 16 pays différents ».

* Doel 1 et 2 sont des réacteurs à eau pressurisée d'une capacité nette installée de 433 mégawatts chacun. Les unités sont entrées en fonctionnement en 1974 et 1975, respectivement. En 2015, les autorités belges ont décidé de prolonger leurs licences d'exploitation jusqu'en 2025.

Service de Presse

T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs

Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EDF et AREVA signent les accords engageants pour la cession des activités d'AREVA NP

Paris, le 16 novembre 2016

Faisant suite au protocole d'accord signé le 28 juillet dernier, AREVA et EDF ont signé le 15 novembre, le contrat fixant les termes de la cession d'une participation conférant à EDF le contrôle exclusif d'une entité (« NEW NP ») filiale à 100% d'AREVA NP, qui regroupera les activités industrielles, de conception et de fourniture de réacteurs nucléaires et d'équipements, d'assemblages combustible et de services à la base installée du Groupe AREVA.

Les contrats relatifs au projet d'EPR Olkiluoto 3 et les moyens nécessaires à l'achèvement du projet, ainsi que certains contrats relatifs à des pièces forgées dans l'usine du Creusot, resteront au sein d'AREVA NP, dans le périmètre d'AREVA SA.

Les obligations contractuelles liées à la découverte d'anomalies dans le contrôle qualité de fabrication d'équipements à l'usine du Creusot, et le cas échéant aux usines de Saint Marcel et de Jeumont, resteront garanties par AREVA SA.

Le prix de cession pour 100 % de la valeur des fonds propres de NEW NP est confirmé, à 2,5 milliards d'euros, hors les éventuels compléments et ajustements de prix et sans reprise de dette financière à la date de réalisation de l'opération. Ce prix correspond à un multiple d'EBITDA 2017 prévisionnel de 8x^[1].

Après l'information-consultation des instances représentatives des personnels, maintenant finalisée, la réalisation de la transaction, prévue pour le deuxième semestre de l'année 2017, reste notamment soumise à :

- l'obtention de conclusions favorables de l'ASN au sujet des résultats des essais concernant le circuit primaire du réacteur de Flamanville 3
- la finalisation et la conclusion satisfaisante des audits qualité dans les usines du Creusot, de Saint-Marcel et de Jeumont
- l'approbation des autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations.

Les discussions avec les investisseurs stratégiques ayant exprimé leur intérêt pour entrer au capital de NEW NP aux côtés d'EDF, seront engagées dans les prochaines semaines. La participation acquise par EDF, pouvant aller jusqu'à 75% aux termes du contrat signé ce jour, serait ainsi réduite à une participation cible d'au moins 51%, lui assurant un contrôle exclusif, celle d'Areva - NewCo serait alors de 15% et le solde étant détenu par des partenaires minoritaires.

^[1] EBITDA normalisé pro forma du périmètre repris, hors grands projets.



Jean-Bernard Lévy, Président Directeur-Général du Groupe EDF a déclaré :
« *Aujourd'hui, nous franchissons une étape décisive dans la refondation de la filière nucléaire française. Avec EDF en chef de file du nucléaire français, ce rapprochement permettra à notre industrie d'être plus performante et efficace dans la réalisation de travaux majeurs comme le grand carénage du parc et la construction de nouvelles centrales nucléaires. Nous serons aussi plus forts et plus compétitifs pour conquérir de nouveaux marchés à l'international* ».

Philippe KNOCHE, Directeur Général du Groupe AREVA a déclaré : « *Nous nous réjouissons de la conclusion de ces accords qui offrent aux activités d'AREVA NP la perspective à long terme d'un actionnariat stratégique propice à leur développement. Nous franchissons avec cette signature une nouvelle étape importante dans le recentrage d'AREVA sur les activités de maîtrise du cycle du combustible, notre cœur de métier. La conclusion de cet accord renforce notre détermination pour poursuivre la mise en œuvre de notre plan d'actions* ».

CONTACTS :

EDF

Presse : 01 40 42 46 37

Analystes et Investisseurs : 01 40 42 40 38

AREVA

Relations presse :

T : +33 (0)1 34 96 12 15

press@areva.com

Relations Investisseurs :

Manuel Lachaux

manuel.lachaux@areva.com

T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean

anne-sophie.jugean@areva.com

T : +33 (0)1 34 96 62 41

A propos d'EDF

Acteur majeur de la transition énergétique, le Groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 37,8 millions de clients, dont 28,3 millions en France. Il a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires consolidé de 72,9 milliards d'euros dont 45,2% hors de France. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

A propos d'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial. Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation. Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier. Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique. Tour AREVA – 1 Place Jean Millier – 92400 COURBEVOIE – France – Tél : +33 (0)1 34 96 00 00 – Fax : +33 (0)1 34 96 00 01.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

États-Unis : AREVA NP signe un contrat de plusieurs millions de dollars pour la fourniture et l'installation d'équipements à la centrale nucléaire de Palo Verde

Paris, le 21 novembre 2016

AREVA NP a signé un contrat de plusieurs millions de dollars pour la fourniture et les opérations de remplacement de 12 systèmes de réchauffement de l'eau du circuit secondaire de la centrale nucléaire de Palo Verde à Tonopah, en Arizona (États-Unis). Ces composants permettent d'accroître l'efficacité des réacteurs nucléaires en préchauffant l'eau utilisée dans les générateurs de vapeur.

AREVA NP, accompagné des sociétés SPX et Barnhart, pilotera les opérations de conception, de fabrication, de préparation et de manutention des systèmes de réchauffement de l'eau du circuit secondaire. Les opérations de remplacement débuteront au printemps 2018 et seront réalisées entre 2019 et 2025, lors des arrêts de tranche des réacteurs.

« Les équipes d'AREVA NP aux États-Unis s'appuient sur des décennies d'expérience auprès des électriciens américains pour la fabrication, la fourniture, la livraison et le remplacement d'équipements majeurs, tels que ces systèmes de réchauffement de l'eau », a déclaré Nicolas Maes, directeur de la Business Unit Base Installée d'AREVA NP. « Elles développent de multiples solutions innovantes qui contribuent à l'exploitation continue, efficace et fiable des centrales, qui représente un enjeu majeur pour nos clients. »

Cette année, AREVA NP avait livré 54 détecteurs de cœur de réacteur à la centrale de Palo Verde, dans le but d'accroître l'efficacité de la centrale. Ces détecteurs permettent aux exploitants d'améliorer le fonctionnement des réacteurs grâce à un contrôle permanent et en temps réel de l'état du cœur du réacteur. Deux séries supplémentaires de 53 détecteurs chacune, seront livrées sur le site en 2017 et 2018.

A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

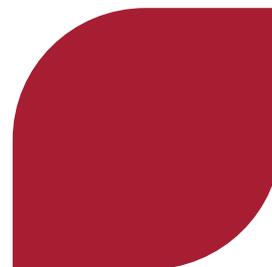
Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La centrale nucléaire de Palo Verde est composée de trois réacteurs à eau pressurisée permettant de produire plus 4 000 mégawatts par an et 32,5 millions de mégawatts-heures d'électricité faiblement carbonée, approvisionnant près de 4 millions de personnes en Arizona, en Californie, au Nouveau Mexique et au Texas.

Service de Presse

T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs

Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AREVA TA cède ELTA à ECA Group

Paris, le 1^{er} décembre 2016

AREVA TA et AREVA S.A ont cédé à ECA Group, filiale de Groupe Gorgé, la totalité de leurs participations respectives de 66% et 34% du capital dans la société ELTA.

ELTA, société basée à Toulouse (Haute-Garonne), est spécialisée depuis 1975 dans le développement, la commercialisation et le maintien en conditions opérationnelles d'équipements et systèmes électroniques pour l'industrie aéronautique et spatiale.

Fondé en 1990, le Groupe Gorgé est un groupe industriel indépendant, spécialisé dans les produits et services de haute-technologie : les Systèmes Intelligents de Sûreté, la Protection en Milieux Nucléaires, les Projets et Services Industriels et l'Impression 3D. Le chiffre d'affaires de Groupe Gorgé s'est élevé à environ 265 M€ au titre de l'exercice 2015.

Cette cession d'ELTA à ECA Group s'effectue dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique d'AREVA TA visant le recentrage de ses activités sur le nucléaire. Elle permet par ailleurs d'adosser la société ELTA à un actionnaire de long terme pouvant l'accompagner dans son développement stratégique et industriel.

L'opération a fait l'objet d'une information-consultation auprès des instances représentatives du personnel d'ELTA et d'AREVA TA.

Service de Presse

T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs

Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



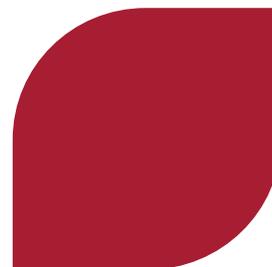
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En savoir plus sur ECA Group :

Le Groupe ECA est une Entreprise de Taille Intermédiaire avec environ 600 collaborateurs et 105 M€ de chiffre d'affaires en 2015. Reconnu pour son expertise dans la robotique, les systèmes automatisés, la simulation et les processus industriels, le Groupe ECA développe depuis 1936 des solutions technologiques innovantes et complètes pour des missions complexes dans des environnements hostiles ou contraints. ECA est une société du groupe Gorgé.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

En savoir plus sur Groupe GORGÉ :

Fondé en 1990, Groupe GORGÉ est un groupe industriel indépendant, innovant et exportateur, spécialisé dans les produits et services de haute technologie : les systèmes intelligents de sûreté, la protection en milieux nucléaires, les projets et services industriels et l'impression 3D.

Chiffres clés 2015 : plus de 1 500 collaborateurs ; présence mondiale dans 10 pays ; chiffre d'affaires : 264,8 millions € ; résultat opérationnel courant : 12,3 millions €.

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41

En savoir plus sur ELTA :

La société ELTA, filiale d'AREVA TA (66%) et d'AREVA S.A. (34%), basée à Toulouse-Blagnac, est spécialisée dans le développement, la commercialisation et le maintien en condition opérationnelle d'équipements et systèmes électroniques pour environnements sévères depuis 1975.



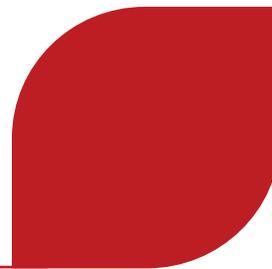
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AREVA reçoit deux labels « Vitrine Industrie du Futur »

Paris, le 6 décembre 2016

Les sociétés New AREVA et AREVA NP ont toutes les deux reçu le label « Vitrine Industrie du Futur », décerné par l'Alliance Industrie du Futur, en présence de Christophe Sirugue, secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie. Cette labellisation récompense la démarche entreprise par AREVA de faire de la réalité virtuelle un des piliers de la transformation numérique de ses métiers.

New AREVA a reçu le label « Vitrine Industrie du Futur » pour son projet « la réalité virtuelle au service des opérateurs du cycle du combustible nucléaire ».

New AREVA s'est déjà doté de différents outils de réalité virtuelle fixes et mobiles, au service des usines, des opérateurs et des clients du cycle du combustible. Ces outils simulent des scénarios et placent les concepteurs et les opérateurs dans des environnements réalistes (échelle 1 :1) et interactifs. Il s'agit de salles, visiocasques et « Serious games » immersifs. Les équipes New AREVA ont, par exemple, mis au point un simulateur de travail en boîte à gants en 3D et en temps réel et un capteur 3D de mesures radiologiques. Ces outils permettent également de valider l'ergonomie de certains postes de travail et la faisabilité de scénarios d'intervention.

A travers son projet de réalité virtuelle, AREVA NP poursuit l'introduction des technologies digitales dans ses activités de conception et de maintenance des réacteurs.

Les technologies de réalité virtuelle développées permettent aux utilisateurs une visualisation 3D en grandeur nature des systèmes ou composants et d'y évoluer librement, en immersion. Ce système éprouvé est actuellement utilisé sur le projet pilote de conception de réacteurs de 4^{ème} génération ASTRID avec le CEA. L'extension de l'utilisation de cette technologie aux autres activités d'AREVA NP comme les projets de remplacement de générateurs de vapeur de réacteurs du parc EDF est en cours d'évaluation.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



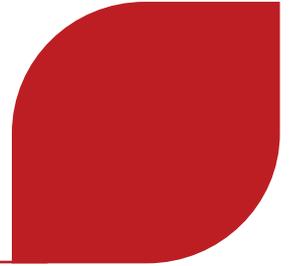
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nathalie Collignon, Directrice de l'Innovation de New AREVA, a déclaré : « La réalité virtuelle présente de multiples bénéfices dans nos activités, de la conception et construction d'ateliers à l'exploitation des usines et leur démantèlement. Elle facilite, entre autres, la préparation de scénarios d'intervention et la formation des opérateurs dans un environnement réaliste. Cette possibilité d'immersion au cœur des modèles permet aussi de réduire les risques et les coûts de nombreuses opérations. »

« Ce prix consacre la politique d'innovation d'AREVA NP, qui souhaite faire bénéficier pleinement ses clients de ces nouvelles technologies digitales. La réalité virtuelle se déploie plus largement au sein d'AREVA NP dans le cadre des formations des intervenants sur site afin de faciliter l'apprentissage de leur environnement de travail, des équipements et installations associés », a déclaré Lou Martinez Sancho, Directrice de l'Innovation d'AREVA NP.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



6 décembre 2016

Astana – Ust-Kamenogorsk

La construction d'une usine de fabrication de combustible nucléaire a débuté au Kazakhstan

La société nationale atomique Kazatomprom et China General Nuclear Power Corporation (CGNPC) ont lancé un projet commun innovant dans le domaine du nucléaire. Cette annonce a été faite lors d'une téléconférence organisée en présence du président de la République du Kazakhstan, Nursultan Nazarbayev.

La construction de cette usine de fabrication d'assemblages de combustible est l'un des projets majeurs de la stratégie de Kazatomprom, dont l'objectif est d'être une société intégrée dans le cycle du combustible avec des capacités de production de combustible nucléaire avancées.

Elle sera gérée via une coentreprise, Ulba-FA LLP, détenue par Ulba Metallurgical Plant JCS (filiale de Kazatomprom) à 51% et CGN-URC (filiale de CGNPC), à 49 %. La technologie de production des assemblages de combustible sera fournie par AREVA NP, numéro un mondial de ce secteur. Le contrat signé par AREVA NP et Ulba-FA LLP inclut un accord de licence pour la technologie de combustible, des documents d'ingénierie, la fourniture d'équipements et de composants mais également un programme de formations.

Askar Zhumagaliyev, PDG de Kazatomprom a souligné : *« La construction de cette usine de fabrication d'assemblages de combustible est, à la fois, le fruit d'une longue coopération entre le Kazakhstan, la Chine et la France ainsi qu'une démarche stratégique de Kazatomprom vers une diversification de la production. Tout en conservant notre leadership dans le secteur de l'extraction de l'uranium, notre objectif est de fournir aux centrales nucléaires du combustible d'origine kazakhe, ce qui nous permettra de renforcer notre position sur le marché mondial du nucléaire. »*

Zhang Shanming, Directeur Général de CGNPC a indiqué : *« CGNPC coopère avec Kazatomprom dans les domaines de l'extraction de l'uranium, du commerce d'uranium naturel et de la fabrication des pastilles de combustible nucléaire depuis 2006. La réalisation de ce projet commun a permis aux deux entreprises d'amener leur coopération à un nouveau niveau. Ce projet est un exemple de coopération réussie dans le cadre des initiatives « One Belt, One Road » et « Bright Path » ».*

Philippe Knoche, Directeur Général du groupe AREVA a déclaré : *« AREVA est fier d'avoir été sélectionné pour fournir la technologie nécessaire pour cette future usine de fabrication de combustible. Ce contrat renforce les liens forts existant entre AREVA, Kazatomprom et CGNPC. Les équipes d'AREVA NP sont d'ores et déjà mobilisées pour la réussite de ce projet. Nous avons lancé la fabrication des équipements d'assemblages de combustible. »*

Ce projet permettra de mettre en place une production entièrement automatisée avec une capacité de 200 tonnes d'assemblages de combustible par an. L'entreprise devrait bénéficier de débouchés sur le marché pendant 20 ans. Les investissements devraient être de plus de 49 milliards de KZT, dont la moitié apportée par le partenaire chinois. Ce projet créera également 129 emplois directs au Kazakhstan tout en apportant d'autres avantages économiques à travers des produits et services complémentaires. Le début de la production est prévu pour 2020.

Référence

L'assemblage de combustible est le produit fini fabriqué utilisé comme combustible dans les centrales nucléaires. La fabrication de ces assemblages combustibles est une étape finale de la production du cycle de combustible des centrales nucléaires et l'une des plus importantes puisque l'assemblage combustible introduit dans un réacteur sera utilisé à de hautes températures dans un environnement soumis aux radiations, pendant environ 4 à 5 ans. La fabrication des assemblages de combustible est un vaste processus très automatisé, qui comprend : la fabrication des composants des assemblages de combustible, de la structure, des assemblages combustibles ainsi que leur stockage, leur chargement dans des conteneurs et leur livraison. Ces assemblages combustibles contiendront de l'uranium issu des mines du Kazakhstan et transformé en pastilles de combustible dans les installations d'Ulba Metallurgical Plant.

NAC Kazatomprom JSC est l'opérateur national de la République du Kazakhstan chargé des exportations d'uranium et de ses composés, des métaux rares, des combustibles destinés aux centrales nucléaires, des équipements spécialisés, des technologies et des matériaux à double usage. La société a pour principales activités : la prospection géologique, la production d'uranium et la fabrication de produits du cycle du combustible nucléaire et de matériels de construction. Actuellement, la société emploie plus de 26 000 personnes. Kazatomprom figure parmi les principaux producteurs d'uranium dans le monde.

Ulba Metallurgical Plant JSC est l'un des principaux producteurs mondiaux de pastilles de dioxyde d'uranium destinées aux centrales nucléaires et de produits contenant du béryllium, du tantale et du niobium. L'entreprise fait partie de la Société atomique nationale Kazatomprom.

China General Nuclear Power Corporation (CGNPC) est une grande entreprise sous la supervision de la Commission du Conseil d'état de Chine chargée du contrôle et de la gestion des actifs de l'État (SASAC). CGNPC opère principalement dans le secteur de l'énergie propre, et notamment de l'énergie nucléaire, solaire, éolienne et hydraulique. CGNPC a plus de 30 ans d'expérience dans la construction et la gestion de centrales nucléaires (CNPE). Dans le parc de CNPE de CGNPC, 16 CNPE sont en service avec une capacité totale de 17,09 GWe, et 12 CNPE sont en construction avec une capacité totale de 14,65 GWe. CGNPC a plus de CNPE en construction que n'importe quelle autre entreprise ou société dans le monde. Outre l'énergie nucléaire, CGNPC est également actif dans le développement de l'énergie éolienne, solaire et hydraulique. CGNPC a des filiales spécifiques pour investir respectivement dans l'énergie éolienne et dans l'énergie solaire. Ces filiales sont en mesure de réaliser un projet d'énergie éolienne ou solaire clés en main. CGNPC est l'une des principales entreprises de Chine spécialisée dans l'énergie propre non nucléaire.

AREVA NP est un acteur international majeur de la filière nucléaire reconnu pour ses solutions innovantes et ses technologies à forte valeur ajoutée pour la conception, la construction, la maintenance et le développement du parc nucléaire mondial. L'entreprise conçoit et fabrique des composants, du combustible et offre toute une gamme de services destinés aux réacteurs.

Grâce à ses 14 000 collaborateurs à travers le monde, AREVA NP met chaque jour son expertise au service de ses clients pour leur permettre d'améliorer la sûreté et la performance de leurs centrales nucléaires et de contribuer à atteindre leurs objectifs économiques et sociétaux.

AREVA NP est une filiale du groupe AREVA.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Convocation de l'assemblée générale en vue d'autoriser l'augmentation de capital d'AREVA SA. Entrée d'investisseurs stratégiques au capital de NewCo.

Paris, le 15 décembre 2016

- **Convocation de l'assemblée générale des actionnaires d'AREVA SA pour le 3 février 2017 en vue d'autoriser l'augmentation de capital d'AREVA SA d'un montant de 2 milliards d'euros, sous réserve de l'autorisation de la Commission européenne ;**
- **Réception d'offres d'investisseurs stratégiques en vue de leur entrée, aux côtés de l'Etat français, au capital de NewCo¹ ;**
- **Conditions et calendrier de réalisation des augmentations de capital définis à l'issue de l'autorisation de la Commission européenne ;**
- **Signature des accords définitifs de cession d'AREVA TA.**

Augmentation de capital d'AREVA SA

Le Conseil d'Administration a décidé le 15 décembre de convoquer pour le 3 février 2017 une assemblée générale en vue d'autoriser l'augmentation de capital d'AREVA SA.

La tenue de l'assemblée générale et son ordre du jour, en ce compris les conditions et le calendrier de réalisation de l'augmentation de capital, restent soumis à la décision préalable de la Commission européenne au titre des aides d'Etat.

L'objectif de cette augmentation de capital, d'un montant de 2 milliards d'euros, est de permettre à AREVA SA de faire face, en complément du produit des cessions en cours, à ses besoins de trésorerie et notamment d'assurer le bon achèvement du projet OL3.

¹ NewCo regroupe l'ensemble des activités issues d'AREVA liées au cycle du combustible. NewCo a été constituée par apports, par AREVA SA, notamment de ses activités du cycle du combustible et de sa dette obligataire dans le cadre du Traité d'apport approuvé par l'Assemblée Générale d'AREVA SA en date du 03 novembre 2016.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



L'augmentation de capital, dont la souscription est à ce jour envisagée comme étant réservée à l'Etat français, serait réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'AREVA SA.

Sa réalisation est sujette à l'autorisation préalable de la Commission européenne au titre des aides d'Etat.

L'assemblée générale aura également pour objet la consultation des actionnaires, conformément à la position-recommandation n°2015-05 de l'AMF relative aux cessions d'actifs significatifs, sur le plan de cessions à mettre en œuvre par AREVA SA dans le cadre de sa restructuration.

Augmentation de capital de NewCo

Dans le cadre des discussions avec les investisseurs stratégiques ayant vocation à souscrire aux côtés de l'Etat français à l'augmentation de capital de NewCo, AREVA SA a reçu ce jour des offres d'investisseurs pour un montant ferme de 500 millions d'euros, correspondant à une participation cible de 10 %. Ces offres sont cohérentes avec la valorisation des actifs de NewCo retenue pour la mise en œuvre des apports¹.

AREVA SA, NewCo, l'Etat français et chacun des investisseurs stratégiques concernés vont maintenant finaliser leurs discussions sur cette base, en vue de la conclusion des accords définitifs (accord d'investissement et pacte d'actionnaires) relatifs à leur entrée au capital de NewCo.

Par ailleurs, les discussions se poursuivent avec d'autres investisseurs stratégiques en vue de leur participation éventuelle à l'augmentation de capital de NewCo.

L'objectif de l'augmentation de capital de NewCo, qui devrait s'effectuer dans un calendrier concordant avec celui d'AREVA SA, pour un montant de 3 milliards d'euros, est de lui permettre de faire face à ses obligations financières et de se développer, avant d'être en mesure, à moyen terme, de se refinancer sur les marchés.

Par ailleurs, sous réserve de l'accord de tiers (partenaires bancaires, etc.) sur le changement de contrôle de NewCo et sur le changement de nature de l'activité d'AREVA SA, à la suite de cette augmentation de capital, AREVA SA détiendra une participation minoritaire dans NewCo de l'ordre de 40 % du capital et des droits de vote, entraînant de fait la perte de contrôle d'AREVA SA sur NewCo.

¹ NewCo regroupe l'ensemble des activités issues d'AREVA liées au cycle du combustible. NewCo a été constituée par apports, par AREVA SA, notamment de ses activités du cycle du combustible et de sa dette obligataire dans le cadre du Traité d'apport approuvé par l'Assemblée Générale d'AREVA SA en date du 03 novembre 2016.

Dans ce cadre, l'Etat veillera au respect de la réglementation boursière.

La réalisation de cette augmentation de capital est également soumise à l'autorisation préalable de la Commission européenne au titre des aides d'Etat.

Liquidité de l'entreprise

AREVA renouvelle son objectif 2016 d'un cash-flow net des activités de l'entreprise compris entre - 0,9 milliard d'euros et - 0,6 milliard d'euros.

Compte tenu de la levée de certains aléas significatifs de la trajectoire financière, de l'avancement du plan de performance, du décalage de dépenses et des mesures prises pour optimiser le niveau de trésorerie, le groupe annonce qu'il ne tirera pas sur le prêt relais de 1,2 milliard d'euros, obtenu en début d'exercice auprès d'un pool de banques.

La liquidité de l'entreprise pour l'exercice 2017 sera assurée par l'augmentation de capital et la cession de New NP². Pour couvrir tout besoin de liquidité qui pourrait intervenir avant la réalisation des augmentations de capital, AREVA solliciterait un prêt d'actionnaire, dont l'octroi resterait soumis à l'accord de la Commission européenne.

Cession d'AREVA TA ; dernier volet du plan de recentrage

AREVA a signé ce jour le contrat de cession de la totalité de ses titres détenus dans sa filiale AREVA TA à un consortium d'acquéreurs composé de l'Agence des Participations de l'Etat (APE, 50,32 % du capital), du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA, 20,32 % du capital) et de DCNS (20,32 % du capital). EDF restera quant à elle actionnaire (9,03 % du capital). L'État contrôlera AREVA TA à la date de réalisation de la cession.

AREVA TA est spécialisée dans la conception, la réalisation, la mise en service et le maintien en conditions opérationnelles des réacteurs nucléaires compacts pour la propulsion navale, et des réacteurs et installations nucléaires de recherche.

Ce projet de cession s'inscrit dans le cadre du plan de transformation mené par AREVA afin de se recentrer sur les activités du cycle nucléaire. Il a fait l'objet d'une consultation auprès des instances représentatives du personnel du groupe et a été validé par les organes de gouvernance d'AREVA.

² New NP regroupe les activités d'AREVA NP, hors le contrat OL3 et les moyens nécessaires à son achèvement ainsi que, éventuellement, certains contrats Composants. La cession de New NP est soumise à l'accord de la Commission européenne au titre des concentrations.



Ce projet offre à AREVA TA un actionnariat adapté à ses enjeux et pouvant l'accompagner dans son développement stratégique et industriel.

La réalisation de l'opération est prévue au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2017. Elle fait partie des quatre principales opérations de cession menées par AREVA avec d'une part Canberra (mesures nucléaires), qui a déjà été cédée, et d'autre part ADWEN (éolien en mer) et New NP² dont les cessions sont prévues en 2017, qui font désormais toutes l'objet d'accords signés. Comme annoncé le 30 août dernier, le produit consolidé attendu de ces quatre cessions est de l'ordre de 3,2 milliards d'euros.

² New NP regroupe les activités d'AREVA NP, hors le contrat OL3 et les moyens nécessaires à son achèvement ainsi que, éventuellement, certains contrats Composants. La cession de New NP est soumise à l'accord de la Commission européenne au titre des concentrations.

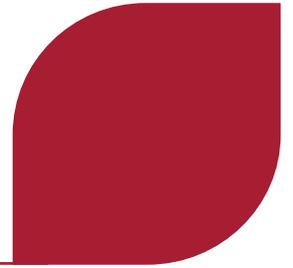
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suède : AREVA va fournir des assemblages de combustible aux réacteurs 3 et 4 de la centrale nucléaire de Ringhals

Paris, le 20 décembre 2016

AREVA NP a signé un contrat avec Vattenfall Nuclear Fuel pour la fourniture en 2019 d'assemblages de combustible à destination des réacteurs 3 et 4* de la centrale nucléaire de Ringhals. Selon les termes de l'accord, AREVA NP fournira son tout dernier type de combustible GAIA pour réacteurs à eau pressurisée (REP), qui offre davantage de fiabilité et de robustesse ainsi qu'une plus grande flexibilité opérationnelle. Des assemblages d'essai (LTA) de ce combustible sont déjà exploités à Ringhals 3 depuis 2012. Ils répondent totalement aux exigences de Vattenfall Nuclear Fuel en matière de sécurité et de qualité.

« Vattenfall considère GAIA comme un modèle d'assemblage de combustible alliant robustesse et une excellente performance adaptée à ses réacteurs à eau pressurisée (REP). Nous serons les premiers à l'utiliser en recharge, après avoir étudié scrupuleusement sa conception tout au long de notre processus de qualification approfondi durant plusieurs années. Le combustible GAIA répond à tous nos critères : il s'agit d'un assemblage de combustible moderne destiné aux REP » a déclaré Per-Olof Nestenborg, Directeur de Vattenfall Nuclear Fuel AB

« Au cours de ces dernières années, nos assemblages de combustible ont passé avec succès tous les essais à Ringhals. Ce premier contrat de recharges témoigne de la confiance du client pour notre produit et prouve la performance opérationnelle du combustible GAIA », s'est félicité Klaus Al Usta, Directeur Commercial de la Business Unit Combustible. Ce contrat accompagne la stratégie d'approvisionnement à long terme de Vattenfall Nuclear Fuel.

Les assemblages de combustible seront fabriqués en Allemagne par l'usine AREVA NP de Lingen.

** Sur le site de Ringhals, Vattenfall exploite une centrale nucléaire de quatre réacteurs. Ringhals 1 est un réacteur à eau bouillante (REB) d'une capacité installée nette de 865 mégawatts. Les autres tranches sont des réacteurs à eau pressurisée (REP) d'une capacité installée nette de 865 mégawatts (tranche 2), 1 064 mégawatts (tranche 3) et 1 130 mégawatts (tranche 4). La centrale est située à environ 50 kilomètres au sud de la ville de Göteborg, sur la côte ouest suédoise.*

A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

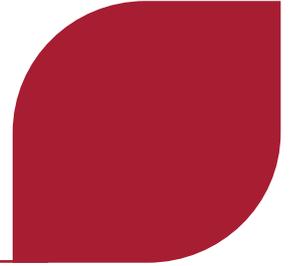
Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Russie : un réacteur de génération 3 équipé du système de contrôle-commande de sûreté d'AREVA

Paris, le 3 janvier 2017

AREVA NP a fourni à Rosatom son système de contrôle-commande de sûreté (I&C) en vue de son installation au sein de l'unité 1 de la centrale nucléaire russe de Novovoronezh-2*, construction neuve récemment connectée au réseau. S'appuyant sur la technologie éprouvée TELEPERM XS, ce système répond aux cahiers des charges les plus stricts en matière de sûreté. Il participe à la sûreté du réacteur en contrôlant l'ensemble des paramètres clés tels que la température, la pression et le niveau de radiation au sein de la centrale. En cas d'événement inhabituel, le système arrête automatiquement le réacteur.

« Rosatom dispose d'une expérience de coopération positive avec AREVA dans le développement de solutions de contrôle –commande tant pour les nouvelles constructions que pour la modernisation de réacteurs de centrales nucléaires en exploitation en Russie. Sur commande de l'intégrateur russe du système de contrôle-commande, AREVA a conçu et a fourni sa solution d'I&C de sûreté afin d'équiper les centrales de Leningrad-2 et Novovoronezh-2 et des composants d'I&C pour la modernisation des unités 3 et 4 de la centrale de Kola. La coopération long terme entre Rosatom et AREVA ouvre une perspective pour la mise en œuvre fructueuse de projets internationaux à venir dans le domaine de systèmes d'automatisation, offrant la promesse que le savoir-faire de nos partenaires sera en forte demande de la part de nos clients futurs », souligne Kirill Komarov, directeur général délégué en charge du Développement et des Activités Internationales de ROSATOM.

Pour Frédéric Lelièvre, directeur des Ventes, des Plateformes Régionales et de l'I&C au sein d'AREVA NP, « Ce projet souligne la poursuite de notre collaboration avec nos partenaires russes dans le domaine des solutions de contrôle-commande de sûreté. Il démontre notre capacité à équiper les réacteurs de conception russe avec notre technologie TELEPERM XS, tant pour les nouvelles constructions que pour les projets de modernisation ».

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



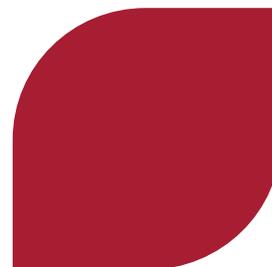
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Au cours des dernières décennies, AREVA NP a acquis une expérience unique en déployant cette technologie dans 16 pays différents dans plus de 80 centrales dans le monde. Concernant les réacteurs de conception russe, AREVA NP a équipé des constructions neuves en Russie, en Chine ou en Slovaquie, et effectué des projets de modernisation en Russie, en Hongrie, en Slovaquie ou en Finlande.

**Novovoronezh-2 est une centrale nucléaire qui comprendra quatre réacteurs à eau pressurisée. La première unité est de type VVER-1200/392M et a été connectée au réseau en 2016. Elle dispose d'une capacité nette installée de 1114 mégawatts et est située dans le Sud-ouest de la Russie.*

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



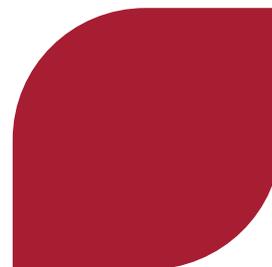
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Eolien : AREVA cède sa participation à Gamesa

Paris, le 5 janvier 2017

A la suite de l'accord signé avec Gamesa le 17 juin 2016, la cession de la participation d'AREVA dans Adwen a été réalisée ce jour. Les activités dans l'éolien en mer d'AREVA sont reprises par Gamesa.

Cette cession s'inscrit dans le cadre du plan de transformation mené par AREVA afin de se recentrer sur les activités du cycle du combustible nucléaire.

Les engagements souscrits au titre des appels d'offres portant sur les installations éoliennes de production d'électricité en mer en France resteront portés par Adwen.

Service de Presse

T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs

Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Autorisation de la Commission européenne pour les augmentations de capital d'AREVA, avec deux conditions préalables

Paris, le 10 janvier 2017

La Commission européenne vient d'annoncer qu'elle donnait son autorisation à l'Etat français pour participer aux augmentations de capital d'AREVA SA et de NewCo¹, à hauteur de 4,5 milliards d'euros maximum sur un montant total de 5 milliards d'euros. AREVA a déjà reçu le 15 décembre dernier des offres d'investisseurs stratégiques, ayant vocation à participer à l'augmentation de capital de NewCo, pour un montant ferme de 500 millions d'euros.

Cette autorisation est conditionnée à la levée de deux conditions préalables. Ces conditions sont relatives, d'une part, à l'approbation par la Commission européenne de l'opération de concentration entre EDF et New NP², et d'autre part à la conclusion positive par l'Autorité de sûreté nucléaire des essais concernant la cuve du réacteur EPR de Flamanville 3.

Dans le cadre de cette autorisation, AREVA réunira son Conseil d'Administration le 11 janvier après-midi pour définir les modalités de l'augmentation de capital d'AREVA SA, soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 3 février.

Afin d'éviter tout mouvement spéculatif avant les décisions du Conseil d'Administration, le Groupe a demandé à Euronext de suspendre la cotation de ses instruments financiers jusqu'à la publication d'un nouveau communiqué.

Service de Presse

T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs

Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



¹ NewCo regroupe l'ensemble des activités issues d'AREVA liées au cycle du combustible. NewCo a été constituée par apports d'AREVA SA, notamment de ses activités du cycle du combustible et de sa dette obligataire dans le cadre du Traité d'apport approuvé par l'Assemblée Générale d'AREVA SA en date du 03 novembre 2016.

² New NP regroupe les activités d'AREVA NP, hors le contrat OL3 et les moyens nécessaires à son achèvement ainsi que, éventuellement, certains contrats Composants.

A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fixation des modalités des augmentations de capital réservées d'AREVA SA et de NewCo suite à l'autorisation de la Commission européenne

Paris, le 11 janvier 2017

- **Confirmation de la tenue des assemblées générales d'AREVA SA et de NewCo¹ le 3 février 2017 pour statuer sur les augmentations de capital respectives, suite à l'autorisation de la Commission européenne**
- **Prix d'émission des actions nouvelles d'AREVA SA fixé à 4,50 € par action, en cohérence avec le prix d'une Offre Publique de Retrait (« OPR ») portant sur les titres AREVA SA (suivie, le cas échéant, d'un Retrait Obligatoire) qui serait déposée par l'Etat, une fois l'augmentation de capital de NewCo réalisée**
- **Réalisation des augmentations de capital après la levée des conditions préalables de la Commission européenne**
- **Octroi d'avances en compte courant d'actionnaire de la part de l'Etat pour assurer la liquidité du Groupe jusqu'à la réalisation des augmentations de capital**

Accord de la Commission européenne à la réalisation des augmentations de capital d'AREVA SA et de NewCo

Le Conseil d'Administration d'AREVA SA, réuni ce jour, a pris acte de l'autorisation accordée hier par la Commission européenne à la participation de l'Etat aux augmentations de capital d'AREVA SA et de NewCo, à hauteur de 4,5 milliards d'euros maximum, sur un montant total de 5 milliards d'euros.

Cette autorisation est assortie de deux conditions préalables :

- la conclusion de l'Autorité de Sûreté Nucléaire sur les résultats du programme de justification concernant la problématique de ségrégation carbone identifiée dans les pièces de la cuve du réacteur EPR du projet Flamanville 3 (FA3), sans remise en cause de l'aptitude au service des pièces de la cuve du fait de cette ségrégation ;

¹ NewCo regroupe l'ensemble des activités issues d'AREVA liées au cycle du combustible. NewCo a été constituée par apports, par AREVA SA, notamment de ses activités du cycle du combustible et de sa dette obligataire, dans le cadre du Traité d'apport approuvé par l'Assemblée Générale d'AREVA SA en date du 03 novembre 2016

Service de Presse

T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs

Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean

anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41





- l'autorisation par la Commission européenne de l'opération de concentration entre EDF et New NP¹.

Cette autorisation est par ailleurs assortie d'un certain nombre d'engagements de la part du groupe jusqu'à la fin de son plan de restructuration, c'est-à-dire fin 2019. Ceci couvre notamment l'obligation de ne pas procéder, sans validation préalable, à des acquisitions de participations dans des entreprises qu'il ne contrôle pas déjà, et de se désengager totalement de l'activité réacteurs. A cette échéance, ni AREVA SA, ni NewCo ne conserveront de lien capitalistique avec New NP.

L'assemblée générale mixte d'AREVA SA, qui se tiendra le 3 février 2017, sera notamment appelée à autoriser l'augmentation de capital de 2 milliards d'euros d'AREVA SA, réservée à l'Etat², et à consentir une délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de sa réalisation dès la levée des deux conditions préalables précitées.

En parallèle, une assemblée générale extraordinaire de NewCo se tiendra le 3 février 2017, afin d'autoriser l'augmentation de capital de 3 milliards d'euros de NewCo et de délibérer sur le mandat donné au Conseil d'Administration. Dès la levée des conditions préalables précitées, ce montant sera souscrit par l'Etat, à hauteur de 2,5 milliards d'euros maximum, et par des investisseurs stratégiques, qui devraient concourir à hauteur de 500 millions d'euros. Les négociations relatives à l'entrée de ces investisseurs au capital de NewCo sont en voie de finalisation.

Prix d'émission des actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital d'AREVA SA

Le Conseil d'Administration a fixé à 4,50 euros par action le prix d'émission des actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital d'AREVA SA de 2 milliards d'euros, réservée à l'Etat.

Ce prix d'émission a fait l'objet d'une attestation d'équité établie par le cabinet Finexsi. Il est établi en cohérence avec l'intention de l'Etat de déposer un projet d'Offre Publique de Retrait suivie, le cas échéant, d'un Retrait Obligatoire sur les actions AREVA SA non encore détenues par l'Etat et le CEA.

Ce prix sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 3 février.

¹ New NP regroupe les activités d'AREVA NP, hors le contrat OL3 et les moyens nécessaires à son achèvement ainsi que, le cas échéant, certains contrats Composants affectés d'anomalies graves qui seraient identifiées dans le cadre de l'audit qualité en cours.

² Dans l'hypothèse où Kuwait Investment Authority (KIA) n'exercerait pas le droit anti-dilution dont il dispose au titre du pacte d'actionnaires



Offre Publique de Retrait visant les actions d'AREVA SA

Compte tenu de la perte de contrôle de NewCo induite par son augmentation de capital et, conformément aux dispositions de l'article 236-6 du règlement général de l'AMF, l'Etat a annoncé ce jour son intention de déposer un projet d'Offre Publique de Retrait, suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire. Le prix de cette offre publique serait identique au prix d'émission de l'augmentation de capital d'AREVA SA, soit 4,50 euros par action, sous réserve qu'aucun évènement significatif, de nature à induire un changement de prix, à la hausse comme à la baisse, ne survienne d'ici au lancement de l'Offre Publique de Retrait.

Le Conseil d'Administration d'AREVA SA a accueilli favorablement le projet d'Offre Publique de Retrait de l'Etat et remettra un avis motivé préalablement au dépôt du projet d'offre auprès de l'AMF.

Conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF, le Conseil d'Administration d'AREVA SA a désigné le 27 octobre 2016 le cabinet Finexsi en qualité d'expert indépendant qui sera en charge d'apprécier le caractère équitable du prix de l'Offre Publique de Retrait et du Retrait Obligatoire.

Le projet d'Offre Publique de Retrait reste soumis à la décision de conformité de l'AMF.

Octroi d'avances en compte courant d'actionnaire de la part de l'Etat pour assurer la liquidité du Groupe jusqu'à la réalisation des augmentations de capital

AREVA, qui avait confirmé le 15 décembre son objectif d'un cash-flow net des activités de l'entreprise compris entre - 0,9 milliard d'euros et - 0,6 milliard d'euros pour l'année 2016, précise, au vu des premiers éléments de clôture des comptes, qu'il devrait s'établir dans le haut de la fourchette, soit environ - 0,6 milliard d'euros.

Compte tenu de cette consommation de trésorerie en 2016, la trésorerie brute de l'entreprise devrait s'établir à plus de 700 millions d'euros au 31 décembre 2016, hors prise en compte de l'acompte de près de 300 millions d'euros reçu de la part de NNB, le 05 janvier 2017 au titre du projet Hinkley Point.

Dans l'attente de la réalisation des augmentations de capital, la liquidité d'AREVA SA et de NewCo sera assurée, au cours des prochains mois, par des avances en compte courant d'actionnaire accordées par l'Etat, à hauteur, respectivement, de 2 milliards d'euros et de 1,3 milliard d'euros. Le premier tirage est prévu au début du 2^{ème} trimestre 2017.

Ces avances, à valoir sur la part des augmentations de capital devant être souscrites par l'Etat, ont d'ores et déjà été autorisées par la Commission européenne.

Par ailleurs, AREVA finalise les discussions avec ses partenaires bancaires en vue d'obtenir, d'une part, les accords nécessaires pour procéder à l'augmentation de capital de NewCo et, d'autre part, un financement relais de 300 millions d'euros permettant d'apporter un complément de trésorerie à AREVA SA, en cas de décalage en fin d'année 2017 de la cession de New NP.



Désignation d'un mandataire ad hoc pour accompagner la restructuration

Pour assurer le déroulement de la restructuration dans les meilleures conditions, AREVA SA précise également qu'elle a sollicité auprès du Tribunal de commerce de Nanterre la désignation d'un mandataire ad hoc. Maître Marc Sénéchal a ainsi été désigné par le Président du Tribunal de commerce. Son intervention consiste en une mission d'assistance de la société, sans se substituer au management, afin de l'accompagner dans la finalisation de sa restructuration et de contribuer à en assurer le succès.

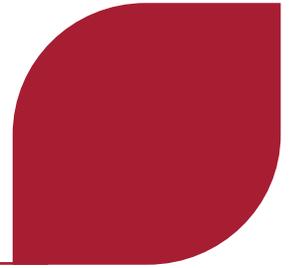
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Espagne : AREVA renforce sa collaboration dans l'ingénierie et les services de maintenance avec l'électricien CNAT

Paris, le 12 janvier 2017

AREVA NP a signé un contrat de long terme avec l'électricien espagnol CNAT (*Centrales Nucleares Almaraz-Trillo*). Au titre de ce contrat, AREVA NP fournira des services d'ingénierie et de maintenance à la centrale nucléaire de Trillo jusqu'en 2024 lors des arrêts de tranches. Un complément de contrat pourrait être signé sous réserve de l'extension de la durée d'exploitation de cette centrale.

AREVA NP fournira également dans les années à venir des services dans le domaine de la chimie pour la centrale nucléaire d'Almaraz. Il s'agira d'accompagner CNAT en proposant des services de maintenance de premier ordre des générateurs de vapeur d'Almaraz.

Pour Nicolas Maes, directeur de la Business Unit Base Installée d'AREVA NP, « *La collaboration de long terme établie avec CNAT, dès les années quatre-vingt lors de la construction de la centrale de Trillo, est désormais étendue à la maintenance et aux projets de modernisation de la centrale ainsi qu'à la fourniture de combustible. Ce nouveau contrat de long terme renforce notre coopération. Nous sommes fiers de continuer à accompagner CNAT dans l'exploitation toujours plus sûre et plus fiable de sa centrale de Trillo pour 8 années supplémentaires. D'autre part, nous développons des projets pour la centrale d'Almaraz, l'autre centrale nucléaire de CNAT, renforçant d'autant plus le partenariat entre nos deux entreprises.* »

En outre, AREVA NP a mis en œuvre avec succès la modernisation de l'AMS (*Aeroball Measurement System*)* du réacteur. Ce projet de deux ans a consisté en des services d'ingénierie, la fourniture d'équipements et leur installation sur place.

Service de Presse
T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs
Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



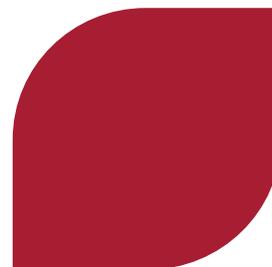
A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Eduardo Lasso de la Vega, directeur général de CNAT, a déclaré à propos de ce projet : « *Je tiens à remercier et féliciter l'équipe d'AREVA NP pour la mise en œuvre réussie du nouveau système AMS de la centrale de Trillo. Dans un environnement complexe tel que celui du nucléaire, c'est une réelle satisfaction pour moi et toute l'équipe de CNAT, que d'avoir une nouvelle preuve des capacités d'AREVA NP et de sa volonté de nous accompagner.* »

** L'AMS d'AREVA NP est un système de cartographie du flux neutronique permettant à l'exploitant de gagner un aperçu en 3D de l'état du cœur du réacteur dans toutes les conditions de fonctionnement de la centrale. Il est basé sur des boules d'acier mobiles entourées d'un alliage de vanadium. Ces boules sont pneumatiquement insérées dans grand nombre d'emplacements spécifiques au sein du cœur pour une courte période d'activation, puis retirées du cœur. Leurs taux d'activation sont ensuite mesurés. Les résultats reflètent le flux neutronique local dans le cœur et sont utilisés comme données permettant d'alimenter le système de surveillance du cœur.*

Service de Presse

T : +33 (0)1 34 96 12 15
press@areva.com

Relations Investisseurs

Manuel Lachaux
manuel.lachaux@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 11 53

Anne-Sophie Jugean
anne-sophie.jugean@areva.com
T : +33 (0)1 34 96 62 41



A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

Annexe 3 : Rapport financier semestriel du Groupe au 30 juin 2016



Rapport financier semestriel

30 juin 2016

Remarques générales

Le présent rapport financier contient des indications sur les objectifs, perspectives et axes de développement du groupe AREVA. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport financier visent aussi des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, avoir pour conséquence que les résultats futurs, les performances et les réalisations du groupe AREVA soient significativement différents des objectifs formulés et suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture internationale, économique et commerciale ainsi que les facteurs de risques exposés dans la section 2.1. AREVA n'a pas d'obligation de mise à jour des informations prospectives contenues dans ce document, sous réserve des obligations d'information permanente pesant sur les sociétés dont les valeurs mobilières sont admises aux négociations sur les marchés réglementés.

SOMMAIRE

1	Personne responsable	5
1.1	Responsable du rapport financier semestriel	5
1.2	Attestation du responsable du rapport financier semestriel	5
2	Rapport d'activité semestriel	6
2.1	Evènements significatifs	6
2.1.1	Faits marquants de la période	6
2.1.2	Transactions avec les parties liées	8
2.1.3	Facteurs de risques	8
2.2	Tableau de synthèse des chiffres clés	10
2.2.1	Indicateurs financiers	10
2.2.2	Définition des indicateurs financiers	10
2.3	Tableaux de synthèse de l'information sectorielle	13
2.4	Carnet de commandes	13
2.5	Compte de résultat	14
2.5.1	Chiffre d'affaires	14
2.5.2	Marge brute	14
2.5.3	Recherche et développement	15
2.5.4	Frais commerciaux, généraux et administratifs	15
2.5.5	Autres charges et produits opérationnels	15
2.5.6	Résultat opérationnel	15
2.5.7	Résultat financier	16
2.5.8	Impôts sur les bénéfices	16
2.5.9	Quote-part dans les résultats des coentreprises et des entreprises associées	16
2.5.10	Part des minoritaires	16
2.5.11	Résultat net part du groupe	16
2.5.12	Résultat global part du groupe	17
2.6	Flux de trésorerie et variation de l'endettement net	18
2.6.1	Tableau de variation de l'endettement net	18
2.6.2	Tableau des flux de trésorerie opérationnels au niveau du groupe	18
2.6.3	Tableau des flux de trésorerie opérationnels par activité	19
2.6.4	Flux liés aux opérations de fin de cycle	19
2.6.5	Autres éléments de variation de l'endettement net	19
2.7	Eléments bilanciels	20
2.7.1	Endettement financier et liquidité	20
2.7.2	Capitaux propres	20
2.7.3	Besoin en fonds de roulement opérationnel	20
2.7.4	Actifs et provisions pour opérations de fin de cycle	20
2.7.5	Autres provisions et avantages au personnel	21
2.8	Revue des Business Groups	21
2.8.1	Mines	21
2.8.2	Amont	22

2.8.3	Aval	22
2.8.4	Corporate et autres activités	23
2.9	Evènements postérieurs à la clôture	23
2.10	Perspectives financières et liquidité à 12 mois	23
2.10.1	Perspectives financières	23
2.10.2	Liquidité à 12 mois	24
3	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle – Période du 1er janvier au 30 juin 2016	25
4	Annexe 1 au rapport financier semestriel	27

1 Personne responsable

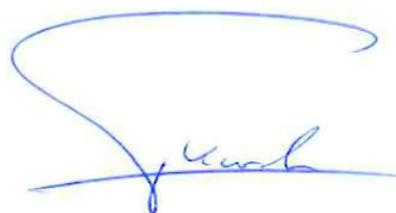
1.1 Responsable du rapport financier semestriel

Monsieur Philippe KNOCHE, Directeur général d'AREVA

1.2 Attestation du responsable du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le premier semestre 2016 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport financier semestriel ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Fait à Paris, le 1^{er} août 2016



Monsieur Philippe KNOCHE
Directeur général d'AREVA

2 Rapport d'activité semestriel

2.1 Evènements significatifs

2.1.1 Faits marquants de la période

Les informations reportées dans cette section concernent l'ensemble du groupe. Les faits marquants relatifs au domaine commercial sont décrits dans la revue des activités dans la section 2.8.

Le premier semestre 2016 a été marqué par la poursuite de la mise en œuvre du projet de restructuration du groupe AREVA annoncé en 2015, et par la présentation le 15 juin 2016 de sa « feuille de route » 2016-2020 qui a confirmé la restructuration capitalistique du groupe en ligne avec la communication du 26 février 2016.

Mise en œuvre de la feuille de route stratégique

Projet de cession d'AREVA NP :

- Le Conseil d'administration d'AREVA a autorisé la signature d'un protocole d'accord formalisant l'état d'avancement des discussions avec EDF et confirmant la cession des activités d'AREVA NP (hors certains contrats, dont « OL3 ») pour un prix indicatif de 2,5 milliards d'euros (valeur des fonds propres à 100%). L'objectif des 2 groupes est de signer des accords engageants avant fin novembre 2016 ;
- Ce protocole d'accord tient compte du choix de l'option B, présentée lors du Market Update du 15 juin, permettant de maintenir certains contrats (dont le contrat OL3) au sein d'AREVA NP dans le périmètre consolidé d'AREVA SA, avec les moyens nécessaires et dans le respect des obligations contractuelles. Les autres activités d'AREVA NP seront quant à elles transférées à une filiale, provisoirement dénommée « NEW NP », détenue à 100% par AREVA NP, destinée à être cédée à EDF et à des investisseurs stratégiques ;
- Les contrats non échus, en provenance des usines de composants faisant actuellement l'objet d'un audit, pour lesquels des anomalies auraient été identifiées d'ici au closing de l'opération, seraient couverts par une garantie de passif. Les contrats échus (c'est-à-dire ceux pour lesquels les obligations contractuelles, y compris la garantie, sont expirés), quant à eux, ne seront pas transférés dans NEW NP ;
- Le closing de l'opération est prévu au 2^{ème} semestre 2017, une fois que le projet aura été présenté aux représentants du personnel et sous condition de l'obtention des autorisations nécessaires de la part des autorités compétentes, en particulier de l'ASN au sujet de l'acceptabilité de la cuve du réacteur FA3.
- Par ailleurs, les deux entreprises ont décidé de regrouper leurs forces d'ingénierie dans le domaine de la conception et de la réalisation de projets d'îlots nucléaires neufs et du contrôle commande opérationnel associé, en France et à l'export, en créant NICE, une société dont EDF détiendrait 80% et AREVA NP 20%.

Evolution de la gouvernance :

En vue du projet de réorganisation d'AREVA et de la cession d'AREVA NP, le groupe a été organisé depuis le 1er juillet en deux périmètres distincts « NEW CO » et « AREVA NP », sous la responsabilité de Philippe Knoche et de Bernard Fontana respectivement. La Direction générale et le Conseil d'Administration d'AREVA SA restent inchangés.

Cession de Canberra :

AREVA et le groupe industriel Mirion Technologies ont annoncé le 1er juillet la réalisation de la cession de Canberra.

Projet de cession d'ADWEN :

Le 17 juin, Gamesa et AREVA ont signé un avenant au pacte d'actionnaires de leur co-entreprise ADWEN, dédiée à l'éolien en mer, au terme duquel, AREVA dispose d'un délai de 3 mois, soit d'ici le 16 septembre, pour exercer l'une de ces options :

- Céder sa participation dans ADWEN à Gamesa ou,
- Céder 100% des parts d'Adwen à un investisseur tiers qui remettrait une offre engageante plus attractive durant cette période. La cession de l'intégralité du capital est rendue possible par l'obligation de sortie conjointe dont dispose AREVA sur les parts de Gamesa.

Projet de cession d'AREVA TA :

Le processus de cession d'AREVA TA a été initié à la fin de l'année 2015 et s'inscrit dans le cadre des recommandations du rapport remis par le Secrétariat Général de la Défense et la Sécurité Nationale ;

Les négociations avec les acquéreurs potentiels sont en cours et l'objectif est de finaliser l'opération fin 2016 ou début 2017.

Restructurations du groupe et projet d'augmentations de capital :

- Depuis le Market Update du 15 juin dernier, le groupe poursuit ses travaux de structuration en vue de la création de NEW CO, société dédiée au cycle du combustible nucléaire, et a intensifié ses discussions avec des investisseurs stratégiques susceptibles de participer à l'augmentation de capital de NEW CO. Des marques d'intérêt ont été formulées par des groupes industriels asiatiques et l'objectif est désormais de recevoir des offres engageantes ;
- La Commission européenne a ouvert le 19 juillet dernier une procédure d'examen approfondi pour évaluer la compatibilité des aides dont bénéficierait AREVA du fait des deux augmentations de capital envisagées (au niveau d'AREVA SA et de NEW CO) et auxquelles l'Etat français participerait.

Mise en œuvre du plan de performance

Progression du portefeuille d'actions et gains comptabilisés :

Le portefeuille de projets, qui permet de s'assurer de la réalisation d'économies de l'ordre de 1 milliard d'euros aux bornes du groupe en 2018, a fortement progressé au cours du 1^{er} semestre 2016 puisqu'il est passé de 986 millions d'euros d'actions valorisées au 31 décembre 2015 à 1 123 millions d'euros au 30 juin 2016 ;

Les plans d'actions les plus significatifs menés au cours du 1^{er} semestre sont relatifs à la renégociation des contrats d'électricité ainsi qu'à des opérations d'optimisation de l'implantation immobilière du groupe ;

L'impact EBITDA du plan de performance ressort à 500 millions d'euros en rythme annuel (comparé à 324 millions d'euros fin 2015) par rapport à 2014, soit la moitié de l'objectif de 1 milliard d'euros en 2018.

Adaptation des effectifs du groupe :

En France, les plans de départs volontaires lancés début avril, ont été fermés pour AREVA Mines, AREVA NC et AREVA NP, les objectifs de réduction d'effectifs ayant été atteints. Les plans restent ouverts pour les 3 autres sociétés du groupe concernées par ces mesures ;

L'effectif total d'AREVA s'élevait à 38 484 collaborateurs fin juin 2016, à comparer à 39 555 fin décembre 2015.

Avancement des grands chantiers

Taishan 1 & 2 :

Après le succès des essais à froid et des essais d'étanchéité de l'enceinte de confinement de l'unité 1 en mars puis juin, la mise en configuration du contrôle commande est en cours de finalisation en vue du prochain démarrage des essais à chaud de mise en service ;

Les armoires de contrôle-commande opérationnel de l'unité 2 ont été livrées en mai.

Flamanville 3 :

Au cours du 1^{er} semestre 2016, AREVA a lancé le programme d'essais concernant le fond et le couvercle de la cuve du réacteur de Flamanville 3, conformément au cadre des exigences de l'Autorité de Sûreté définies dans sa lettre du 12 décembre 2015. Ce programme est soumis à la surveillance de l'Organisme Notifié mandaté par l'Autorité de Sûreté. EDF est associé à ces essais. Le programme s'articule autour de la réalisation d'essais mécaniques pour caractériser les propriétés des matériaux et vérifier leur conformité. Il porte sur trois pièces sacrificielles. A fin juin 2016, l'avancement de ce programme suit le planning et les premiers résultats sont conformes aux attentes. Le rapport final d'AREVA sur ces essais est attendu pour fin 2016, et fera l'objet d'une instruction par l'Autorité de Sûreté Nucléaire ;

La finalisation en juin de la mise en configuration du contrôle-commande opérationnel permettra le démarrage à l'automne des essais de mise en service ;

Olkiluoto 3 :

Au cours du premier semestre 2016, la construction de l'EPR d'Olkiluoto 3 a progressé en respectant les jalons du chemin critique :

- La remise par TVO du dossier de demande d'autorisation d'exploitation au gouvernement finlandais ;
- Le démarrage des essais procédé dès avril ;
- La poursuite des activités d'installation électromécaniques, en particulier électricité/contrôle-commande ;
- La finalisation du marché d'installation de tuyauteries ;
- La confirmation de la séquence de chasse en cuve qui débutera en octobre 2016, avec 6 semaines d'avance sur les prévisions actuelles.

Perspectives financières pour l'exercice en cours

Compte tenu des mesures prises au 1^{er} semestre pour limiter les dépenses, le groupe anticipe désormais un cash-flow net des activités de l'entreprise, proche de - 1,5 milliard d'euros pour l'exercice en cours, dans le haut de la fourchette précédemment annoncée de - 2 milliards d'euros à - 1,5 milliard d'euros.

2.1.2 Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note 16 des annexes aux comptes consolidés semestriels.

2.1.3 Facteurs de risques

Les risques et incertitudes significatifs auxquels le groupe est confronté sont décrits dans la Section 4 « Facteurs de risques » du Document de référence 2015, déposé le 12 avril 2016 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et disponible sur son site internet (www.amf-france.org) ainsi que sur celui de la Société (www.areva.com). Cette description des principaux risques reste valable à la date de la publication du présent Rapport pour l'appréciation des risques et incertitudes majeurs pouvant affecter le groupe sur la fin de l'exercice en cours et il n'est pas anticipé d'incertitudes ou de risques significatifs autres que ceux présentés dans le Document de référence.

Concernant la situation de liquidité et la continuité d'exploitation :

Au 30 juin 2016, la dette financière courante, qui permet de réconcilier le montant de trésorerie brute de 2,1 milliards d'euros et le montant de trésorerie nette disponible de 171 millions d'euros, s'élève à 1 887 millions d'euros et est notamment composée :

- de l'échéance de remboursement de la souche obligataire de septembre 2016, pour un montant de 968 millions d'euros ;
- des échéances de remboursement des tirages sur des lignes de crédit bilatérales pour un montant de 595 millions d'euros ;
- des échéances de remboursement du prêt amortissable au titre du financement structuré de l'usine Georges Besse II, pour un montant de 58 millions d'euros ;

- d'intérêts courus sur les emprunts obligataires, pour un montant de 120 millions d'euros ;
- de billets de trésorerie pour un montant de 4 millions d'euros ;
- de concours bancaires courants et de comptes courants financiers créditeurs pour un montant de 69 millions d'euros.

La liquidité de l'entreprise pour l'exercice 2016 est assurée par les lignes de crédit tirées les 4 et 5 janvier 2016 pour un montant de 2 milliards d'euros et par un crédit-relais de 1,2 milliard d'euros, accordé en avril par un pool bancaire, remboursable s'il était tiré, en janvier 2017.

Au-delà, l'augmentation de capital, prévue au début de l'année 2017, permettra d'assurer la liquidité du groupe. En cas de décalage temporaire, AREVA solliciterait un prêt d'actionnaire. Ces opérations seront conduites dans le respect de la réglementation européenne.

Le succès du plan de restructuration du groupe et son approbation par la Commission supposent que certaines conditions structurantes soient satisfaites parmi lesquelles :

- La mise en œuvre du protocole du 28 juillet 2016 relatif à la cession à EDF des activités d'AREVA NP (à l'exclusion du contrat OL3) ;
- La finalisation de la structuration juridique et financière du groupe selon les modalités présentées lors du Market Update du 15 juin 2016.

Au vu des éléments ci-dessus, et sur la base des informations dont il dispose à ce jour, le groupe considère qu'il aura la capacité financière suffisante pour faire face à ses besoins et obligations.

Point sur la fabrication de composants :

L'audit qualité de l'usine du Creusot, lancé fin 2015, s'est poursuivi au 1er semestre 2016. Dans ce cadre, l'ensemble des processus qualité ont été revus et des mesures d'amélioration sont en cours de mise en œuvre. L'audit a été complété par une 1ère analyse de la totalité des dossiers de fabrication des pièces forgées, avec pour objectif d'identifier d'éventuelles anomalies. Des dossiers présentant des pratiques non conformes aux règles d'assurance qualité du Creusot ont été identifiés. Les anomalies relevées font l'objet d'une caractérisation technique. Ce travail est réalisé avec l'exploitant concerné. Son objectif est de valider la caractérisation effectuée et de traiter les anomalies en fournissant aux clients et aux autorités de sûreté la justification technique appropriée au regard des exigences contractuelles et réglementaires garantissant l'opérabilité des pièces ;

Un processus d'information et d'échanges qui associe en particulier l'Autorité de Sûreté Nucléaire est mis en œuvre. Tous les clients concernés par les anomalies identifiées ont été informés par AREVA ;

Une analyse plus étendue des dossiers de fabrication est en cours. En cas d'anomalies complémentaires identifiées, elles feraient l'objet du même traitement. A ce jour, les analyses menées concluent qu'aucune anomalie constatée ne met en cause l'intégrité mécanique des pièces concernées. Des analyses et essais complémentaires sont en cours, en particulier sur un équipement livré à la centrale de Fessenheim 2.

Depuis mai 2016, cette analyse est étendue aux sites de Saint-Marcel et Jeumont. Aucune anomalie similaire n'a été identifiée pour ces 2 sites à la date de clôture.

Par ailleurs, suite aux dysfonctionnements mis en évidence en avril 2015 concernant les protocoles de réalisations des essais de traction au laboratoire du Creusot, une vérification systématique a été entreprise visant à justifier les pièces concernées par des analyses ou des reprises d'essais sur des coupons de recette. Les anomalies identifiées font l'objet de traitements d'écarts en coordination avec les clients.

2.2 Tableau de synthèse des chiffres clés

2.2.1 Indicateurs financiers

En application de la norme IFRS 5, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie du 1^{er} semestre 2015 ont été retraités pour présenter un proforma comparable au 1^{er} semestre 2016 ; le résultat net des activités faisant l'objet d'une négociation en vue de leur cession est présenté sur une ligne spécifique « résultat net des activités destinées à être cédées ».

Les activités suivantes remplissent les critères fixés par la norme IFRS 5 pour être classées dans la catégorie « activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées » au 30 juin 2016 :

- AREVA NP (hors projet OL3, présenté dans le « Corporate et autres activités ») ;
- Mesures Nucléaires ;
- Propulsion et Réacteurs de recherche ;
- Energie solaire.

Au 30 juin 2016, les résultats d'Adwen (activité Energie éolienne) sont comptabilisés par mise en équivalence et la participation d'AREVA dans Adwen est classée dans la catégorie « actifs destinés à être cédés » dans le bilan consolidé du groupe.

<i>En millions d'euros</i>	S1 2016	S1 2015*	Variation 2016/2015
Carnet de commandes	32 846	31 502	+ 1 344 M€
Chiffre d'affaires	1 930	1 849	+ 81 M€
Excédent brut d'exploitation publié	310	226	+ 84 M€
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	16,1%	12,2%	+ 3,8 pts
Cash-flow opérationnel publié	(121)	221	- 342 M€
Résultat opérationnel publié	86	4	+ 82 M€
Résultat net part du groupe des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées**	4	(77)	+ 81 M€
Résultat net part du groupe	(120)	(206)	+ 86 M€
Résultat net par action	- 0,31 €	- 0,54 €	+ 0,23 €
Cash-flow net des activités de l'entreprise	(497)	(121)	- 376 M€
	30.06.2016	31.12.2015	
Endettement (-) / trésorerie (+) net(te)	(7 044)	(6 323)	- 721 M€

* Ajusté de l'application de la norme IFRS 5

** Activités d'AREVA NP (hors projet OL3), Mesures Nucléaires, Propulsion et Réacteurs de recherche et Energie solaire

2.2.2 Définition des indicateurs financiers

> Besoin en fonds de roulement opérationnel (BFRO)

Le BFRO représente l'ensemble des éléments d'actifs circulants et des dettes directement liées aux opérations. Il comprend les éléments suivants :

- stocks et en-cours,
- clients et comptes rattachés,
- avances versées,
- autres créances d'exploitation, produits à recevoir, charges constatées d'avance,

- moins : fournisseurs et comptes rattachés, avances reçues sur commandes (à l'exclusion des avances portant intérêt), autres dettes d'exploitation, charges à payer, produits constatés d'avance,

NB : il n'inclut pas les créances et dettes hors exploitation, telles que notamment les dettes d'impôt sur les sociétés, les créances sur cessions d'immobilisations et dettes sur acquisitions d'immobilisations.

> Carnet de commandes

Le carnet de commandes est valorisé sur la base des commandes fermes, à l'exclusion des options non confirmées, évaluées aux conditions économiques de la fin de période considérée. Les commandes en devises faisant l'objet d'une couverture de change sont évaluées au taux de change de couverture ; les commandes en devises non couvertes sont évaluées au taux de change du dernier jour de la période considérée. En ce qui concerne les contrats à long terme, comptabilisés selon la méthode de l'avancement, en cours de réalisation au moment de la clôture, le montant inclus dans le carnet de commandes correspond à la différence entre, d'une part le chiffre d'affaires prévisionnel du contrat à terminaison, et d'autre part le chiffre d'affaires déjà reconnu sur ce contrat ; il inclut par conséquent les hypothèses d'indexation et de révision de prix contractuelles prises en compte par le groupe pour l'évaluation du chiffre d'affaires prévisionnel à terminaison.

> Cash-flow net des activités de l'entreprise

Le cash-flow net des activités de l'entreprise est égal à la somme des éléments suivants :

- cash-flow opérationnel ;
- cash-flow des opérations de fin de cycle ;
- variation des créances et dettes non opérationnelles ;
- résultat financier payé ;
- impôt sur le résultat payé ;
- dividendes payés aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées ;
- cash-flow net des activités destinées à être cédées, et cash-flow résultant de la cession de ces activités ;
- acquisitions et cessions d'actifs financiers courants non classées en trésorerie ou équivalents ;
- financement des coentreprises et entreprises associées par avances d'actionnaires, prêts à long terme et augmentations de capital.

> Cash-flow opérationnel (CFO)

Le cash-flow opérationnel (CFO) représente le montant des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles avant impôts sur les sociétés. Il est égal à la somme des éléments suivants :

- l'EBE ;
- augmenté des moins-values ou minoré des plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans le résultat opérationnel ;
- augmenté de la réduction ou minoré de l'augmentation du besoin en fonds de roulement opérationnel entre l'ouverture et la clôture de l'exercice (hors effet des reclassements, des écarts de conversion et des variations de périmètre) ;
- minoré du montant des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, net des variations des comptes fournisseurs d'immobilisations ;
- augmenté des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans le résultat opérationnel, nettes des variations des comptes de créances sur cessions d'immobilisations ;
- augmenté des avances clients sur immobilisations reçues au cours de l'exercice ;
- augmenté des acquisitions (ou cessions) de sociétés consolidées (hors entreprises associées) nettes de la trésorerie acquise.

> Dette nette (ou endettement net)

La dette nette est définie comme la somme des dettes financières courantes et non courantes, minorée de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des dépôts bancaires constitués au titre des appels de marge sur instruments dérivés (« collatéraux »).

> Excédent brut d'exploitation (EBE)

L'EBE est égal au résultat opérationnel augmenté des dotations, nettes des reprises aux amortissements et provisions opérationnels. L'EBE est retraité de façon à exclure le coût des opérations de fin de cycle des installations nucléaires (démantèlement, reprise et conditionnement des déchets) effectuées au cours de l'exercice. Pour mémoire, les flux de trésorerie liés aux opérations de fin de cycle sont présentés séparément.

> Flux des opérations de fin de cycle

Cet indicateur traduit l'ensemble des flux de trésorerie liés aux opérations de fin de cycle et aux actifs de couverture de ces opérations. Il est égal à la somme des éléments suivants :

- revenus du portefeuille d'actifs de couverture ;
- trésorerie issue des cessions d'actifs de couverture ;
- soultes reçues au titre du démantèlement des installations ;
- minorés des acquisitions d'actifs de couverture ;
- minorés des dépenses relatives aux opérations de fin de cycle effectuées au cours de l'exercice ;
- minorés des soultes versées au titre du démantèlement des installations.

2.3 Tableaux de synthèse de l'information sectorielle

1^{er} semestre 2016 (données contributives groupe)

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate et autres activités	Total
Résultats					
Chiffre d'affaires	705	384	832	8	1 930
Résultat opérationnel	21	(44)	93	15	86
% du chiffre d'affaires	3,0 %	ns	11,2 %	174,7 %	4,4 %
Flux de trésorerie					
Excédent brut d'exploitation	346	94	237	(367)	310
% du chiffre d'affaires	49,0 %	24,4 %	28,5 %	ns	16,1 %
Variation du BFR opérationnel	(65)	(136)	(32)	63	(170)
Investissements opérationnels nets	(74)	(89)	(88)	(10)	(261)
Cash-flow opérationnel	206	(130)	117	(314)	(121)

1^{er} semestre 2015 (données contributives groupe) – Proforma

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate et autres activités	Total
Résultats					
Chiffre d'affaires	738	347	732	32	1 849
Résultat opérationnel	139	(23)	(16)	(97)	4
% du chiffre d'affaires	18,8 %	ns	ns	ns	0,2 %
Flux de trésorerie					
Excédent brut d'exploitation	242	119	87	(222)	226
% du chiffre d'affaires	32,8 %	34,3 %	11,9 %	ns	12,2 %
Variation du BFR opérationnel	123	(221)	388	38	327
Investissements opérationnels nets	(124)	(111)	(85)	(8)	(329)
Cash-flow opérationnel	236	(213)	391	(192)	221

2.4 Carnet de commandes

Au 30 juin 2016, le carnet de commandes du groupe s'élève à 32,8 milliards d'euros, en forte progression par rapport au 31 décembre 2015 (29 milliards d'euros), représentant ainsi près de 8 années de chiffre d'affaires.

Les prises de commandes s'établissent à 6,7 milliards d'euros au 1^{er} semestre 2016, en forte hausse par rapport au 1^{er} semestre 2015 (+ 0,8 milliard d'euros).

2.5 Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2016	S1 2015 proforma	2015 proforma
Chiffre d'affaires	1 930	1 849	4 199
Marge brute	320	233	(288)
Frais de recherche et développement	(55)	(54)	(112)
Frais commerciaux	(23)	(26)	(52)
Frais généraux et administratifs	(104)	(88)	(165)
Autres charges opérationnelles	(262)	(77)	(863)
Autres produits opérationnels	210	15	91
Résultat opérationnel	86	4	(1 388)
Résultat financier	(223)	(44)	(313)
Impôts sur les résultats	(45)	(61)	(124)
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	(11)	(11)	(21)
Résultat net d'impôt des activités poursuivies	(194)	(111)	(1 846)
Résultat net d'impôt des activités cédées ou destinées à être cédées	7	(100)	(190)
Résultat net de la période	(187)	(211)	(2 036)
Intérêts minoritaires	(67)	(5)	2
Résultat net part du groupe	(120)	(206)	(2 036)
Résultat global	(523)	69	(1 905)

2.5.1 Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2016	S1 2015 proforma	Variation 2016/2015
Chiffre d'affaires contributif	1 930	1 849	+ 4,4 %
Mines	705	738	- 4,4%
Amont	384	347	+10,7 %
Aval	832	732	+ 13,7 %
Corporate et autres activités	8	32	- 75 %

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'élève à 1 930 millions d'euros au 30 juin 2016, en hausse de 4,4 % par rapport au 1^{er} semestre 2015 (+ 4,4 % à données comparables). L'effet de change est de + 0,5 million d'euros sur la période. Sur le périmètre de NEW CO¹, le chiffre d'affaires ressort à 1 930 millions d'euros, en hausse de 97 millions d'euros par rapport au 30 juin 2015 (+ 5,2 % à données comparables).

2.5.2 Marge brute

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2016	S1 2015 proforma	Variation 2016/2015
Marge brute	320	233	+ 37,3 %
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>16,5 %</i>	<i>12,6 %</i>	<i>+ 3,9 pts</i>

La marge brute du groupe est en augmentation : elle s'élève à 320 millions d'euros au premier semestre 2016 (soit 16,5 % du chiffre d'affaires), contre 233 millions d'euros au premier semestre 2015 (soit 12,6 % du chiffre d'affaires).

¹ Entité recentrée sur les activités Mines, Amont et Aval, comme décrit lors du Market Update du 15 juin 2016

2.5.3 Recherche et développement

Les dépenses de Recherche et Développement sont immobilisées au bilan si elles répondent aux critères d'activation fixés par la norme IAS 38, et sont comptabilisées en charges de Recherche et Développement dans le cas contraire.

Dans le compte de résultat, les frais de Recherche et Développement apparaissent sous la marge brute et représentent les dépenses, non activables, engagées par le groupe exclusivement ; les charges relatives aux programmes financés partiellement ou totalement par les clients, ainsi que les projets en partenariat où AREVA dispose d'un droit d'usage commercial des résultats, sont comptabilisées dans le coût des ventes.

(en millions d'euros)	S1 2016	% du CA	S1 2015	% du CA
Frais de Recherche et Développement comptabilisés en charges sous la marge brute après CIR ⁽¹⁾ (a)	55	2,9%	54	2,9%
Dont frais de recherche et d'exploration minière (b)	19		18	
Frais de Recherche et Développement comptabilisés en charges sous la marge brute hors frais de recherche et d'exploration minières après CIR ⁽¹⁾ (b)-(a)	36	1,9%	36	1,9%
CIR ⁽¹⁾	12		16	
Frais de Recherche et Développement comptabilisés en charges sous la marge brute hors frais de recherche et d'exploration minières avant CIR ⁽¹⁾	48	2,5%	51	2,8%
Frais de développement capitalisés	13	0,7%	25	1,3%
Total	61	3,2%	76	4,1%
Nombre de brevets	7	-		

⁽¹⁾ Crédit Impôt Recherche

En prenant en compte les frais de développement capitalisés, le total des frais de Recherche et Développement du groupe s'élève à 61 millions d'euros au premier semestre 2016 contre 76 millions d'euros au premier semestre 2015. Rapporté au chiffre d'affaires, ce total représente 3,2 % du chiffre d'affaires au premier semestre, en recul par rapport au premier semestre 2015 où il représentait 4,1 % du chiffre d'affaires, en raison d'une plus forte sélectivité des programmes de R&D poursuivis.

2.5.4 Frais commerciaux, généraux et administratifs

Les frais commerciaux, généraux et administratifs s'établissent à 127 millions d'euros au premier semestre 2016, en hausse de 11,4 % par rapport au premier semestre 2015. Rapportés au chiffre d'affaires, ils représentent ainsi 6,5 % du chiffre d'affaires au premier semestre 2016 contre 6,1 % du chiffre d'affaires au premier semestre 2015.

2.5.5 Autres charges et produits opérationnels

Les autres charges et produits opérationnels représentent une charge nette de 52 millions d'euros au premier semestre 2016 contre une charge nette de 62 millions d'euros au premier semestre 2015. Au premier semestre 2016, ils comportent notamment une reprise de provision de 180 millions d'euros suite au changement de schéma de cession d'AREVA NP.

2.5.6 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du groupe s'élève à 86 millions d'euros au premier semestre 2016 contre 4 millions d'euros au premier semestre 2015. Sur le périmètre de NEW CO¹, le résultat opérationnel progresse de 137 millions d'euros, pour atteindre 191 millions d'euros.

¹ Entité recentrée sur les activités Mines, Amont et Aval, comme décrit lors du Market Update du 15 juin 2016

2.5.7 Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2016	S1 2015 proforma
Coût de l'endettement financier net [(charges)/produits]	(165)	(90)
Autres charges et produits financiers	(58)	46
Dont part liée aux opérations de fin de cycle	64	141
Dont part non liée aux opérations de fin de cycle	(123)	(95)
Résultat financier	(223)	(44)

Le résultat financier, qui s'élève à - 223 millions d'euros, en baisse de 179 millions par rapport au premier semestre 2015, en raison notamment de la hausse du coût de l'endettement et de l'impact de la baisse des taux d'actualisation et d'inflation sur les opérations de fin de cycle pour un montant cumulé de 69 millions d'euros

2.5.8 Impôts sur les bénéfices

La charge nette d'impôt ressort à 45 millions d'euros au premier semestre 2016, contre une charge nette de 61 millions d'euros au premier semestre 2015

2.5.9 Quote-part dans les résultats des coentreprises et des entreprises associées

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2016	S1 2015 proforma	2015 proforma
ETC	(1)	(1)	4
Adwen	(14)	(10)	(26)
Autres coentreprises	3	-	-
Entreprises associées	1	-	1
Total	(11)	(11)	(21)

La quote-part du résultat des coentreprises et des entreprises associées est de - 11 millions d'euros au premier semestre 2016, contre - 11 millions d'euros au premier semestre 2015.

2.5.10 Part des minoritaires

La part des minoritaires dans le résultat net du groupe s'établit à - 67 millions d'euros au premier semestre 2016, en baisse par rapport au premier semestre 2015 où elle était de -5 millions d'euros.

2.5.11 Résultat net part du groupe

Le résultat net part du groupe s'élève à -120 millions d'euros au premier semestre 2016 contre un résultat net part du groupe de - 206 millions d'euros au premier semestre 2015.

Le résultat net d'impôt des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées, qui s'élève à 7 millions d'euros au premier semestre 2016, contre une perte de 100 millions d'euros au premier semestre 2015. Cette amélioration est notamment le fait :

- Au niveau d'AREVA NP, d'une réduction des foyers de pertes sur les Grands Projets (hors OL3, classé dans les activités « Corporate et autres activités), des effets des actions de performance et de la neutralisation des amortissements, suite à l'application de la norme IFRS 5 à cette entité ;
- Au niveau de l'activité Energie Solaire, de la finalisation des derniers projets avec en particulier l'accord signé le 16 janvier dernier pour transférer au client, en l'état, le champ solaire construit au Rajasthan (Inde).

2.5.12 Résultat global part du groupe

Le résultat global part du groupe s'élève à - 523 millions d'euros au premier semestre 2016, contre 69 millions d'euros au premier semestre 2015. Cette évolution s'explique principalement par la diminution du résultat net part du groupe (note 2.5.11) ainsi que par une forte diminution des autres éléments du résultat global.

2.6 Flux de trésorerie et variation de l'endettement net

2.6.1 Tableau de variation de l'endettement net

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2016
Endettement net début de période (31 décembre 2015)	(6 323)
Cash-flow opérationnel	(121)
Cash-flow des opérations de fin de cycle	23
Cash-flow des opérations financières	(159)
Cash-flow net des activités de l'entreprise cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	(141)
Décaissement d'impôts	(62)
Autres (dividendes versés aux minoritaires,...)	(37)
Retraitements IFRS 5 et autres effets	(224)
Au 30 juin 2015	
Endettement net fin de période	(7 044)
Variation de l'endettement net sur le premier semestre 2016	(721)

L'endettement financier net total du groupe s'élève à 7 044 millions d'euros au 30 juin 2016, contre 6 323 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette hausse de l'endettement net de 721 millions d'euros s'explique par :

- le cash-flow net des activités de l'entreprise pour un montant de - 497 millions d'euros, auquel s'ajoutent ;
- la non reconduction au 30 juin 2016 des opérations d'affacturages réalisées en fin d'année 2015 pour un montant de - 152 millions d'euros ;
- divers effets de moindre ampleur.

2.6.2 Tableau des flux de trésorerie opérationnels au niveau du groupe

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2016	S1 2015 proforma
Excédent brut d'exploitation	310	226
<i>% du chiffre d'affaires</i>	16,1 %	12,2 %
Plus/moins-values de cessions d'immobilisations opérationnelles	(1)	(3)
Variation du BFR opérationnel	(170)	327
Investissements opérationnels nets	(261)	(329)
Cash-flow opérationnel	(121)	221

2.6.3 Tableau des flux de trésorerie opérationnels par activité

<i>(en millions d'euros)</i>	Excédent brut d'exploitation		Variation du BFR opérationnel		Investissements opérationnels nets		Cash-flow opérationnel	
	S1 2016	S1 2015 proforma	S1 2016	S1 2015 proforma	S1 2016	S1 2015 proforma	S1 2016	S1 2015 proforma
Mines	346	242	(65)	123	(74)	(124)	206	236
Amont	94	119	(136)	(221)	(89)	(111)	(130)	(213)
Aval	237	87	(32)	388	(88)	(86)	117	391
Corporate et autres activités	(367)	(222)	63	38	(10)	(8)	(314)	(192)
Total	310	226	(170)	328	(261)	(329)	(121)	222

Les éléments suivants expliquent la baisse de 342 millions d'euros du cash-flow opérationnel sur la période (- 121 millions d'euros au premier semestre 2016 contre + 222 millions d'euros au premier semestre 2015). Le cash-flow opérationnel du périmètre NEW CO¹ ressort à 70 millions d'euros contre 388 millions d'euros il y a un an.

L'EBE est en hausse par rapport au premier semestre 2015, passant de 226 millions d'euros à 310 millions d'euros au premier semestre 2016. Au périmètre de NEW CO², l'EBE atteint 564 millions d'euros, en hausse de 157 millions d'euros par rapport au 30 juin 2015.

La variation du BFR opérationnel est négative, atteignant - 170 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016 contre + 327 millions d'euros au premier semestre 2015 (soit - 497 millions d'euros). Elle est le résultat d'un effet restockage ainsi qu'une consommation des avances clients dans les Mines du fait du timing des livraisons ; et d'un effet comparaison défavorable dans le BG Aval, puisque cette activité avait bénéficié au cours du premier semestre 2015 d'un paiement client au titre de la régularisation de prestations antérieures. La progression moins rapide des stocks ainsi que la baisse des créances clients et dettes fournisseurs du BG Amont ne compensent que partiellement ces effets négatifs.

Les investissements opérationnels nets du groupe s'élèvent à 261 millions d'euros au premier semestre 2016, contre 329 millions d'euros sur la même période en 2015. Cette baisse de 67 millions d'euros s'explique notamment par la mise en exploitation de la mine de Cigar Lake (Canada) en 2015 ainsi que par la réduction des investissements de l'usine Georges Besse II.

2.6.4 Flux liés aux opérations de fin de cycle

Au premier semestre 2016, les flux liés aux opérations de fin de cycle se sont élevés à 23 millions d'euros, contre - 12 millions d'euros au premier semestre 2015.

2.6.5 Autres éléments de variation de l'endettement net

Les autres éléments de variation de l'endettement net s'élèvent à - 623 millions d'euros. Ils sont principalement constitués des flux nets de trésorerie des activités de l'entreprise destinées à être cédées (- 141 millions d'euros), des flux nets de trésorerie des opérations financières (- 159 millions d'euros).

¹ Entité recentrée sur les activités Mines, Amont et Aval, comme décrit lors du Market Update du 15 juin 2016

2.7 Eléments bilanciaux

(en millions d'euros)

30 juin 2016

31 décembre 2015

Actif	22 230	22 005
Ecarts d'acquisition nets	1 257	1 272
Immobilisations corporelles et incorporelles	9 225	9 290
Actifs de fin de cycle (part des tiers)	167	178
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	5 868	6 122
Titres des coentreprises et entreprises associées	29	100
Autres actifs financiers non courants	395	573
Impôts différés (actifs - passifs)	105	112
Besoin en fonds de roulement opérationnel	(2 366)	(2 718)
Actifs des activités destinées à être cédées	7 347	7 076
Passif	22 027	22 005
Capitaux propres part du groupe	(3 009)	(2 516)
Intérêts minoritaires	98	235
Provisions pour opérations de fin de cycle (part des tiers)	167	178
Provisions pour opérations de fin de cycle (part AREVA)	6 952	6 743
Autres provisions et avantages au personnel	5 581	5 683
Endettement net	7 044	6 323
Passifs des activités destinées à être cédées	5 240	5 320
Autres éléments d'actif et de passif	(46)	39
Total bilan simplifié	22 027	22 005

2.7.1 Endettement financier et liquidité

L'endettement financier net total du groupe s'élève à 7 044 millions d'euros au 30 juin 2016, contre 6 323 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette hausse de l'endettement net de 721 millions d'euros s'explique par le cash-flow net des activités de l'entreprise pour un montant de - 497 millions d'euros, auquel s'ajoutent la non reconduction au 30 juin 2016 des opérations d'affacturages réalisées en fin d'année 2015 pour un montant de - 152 millions d'euros ; et divers effets de moindre ampleur.

L'encours obligataire d'AREVA s'élève à 6,1 milliards d'euros au 30 juin 2016

Les éléments relatifs à la liquidité du groupe sont présentés dans la partie 2.1.3 Facteurs de risques.

2.7.2 Capitaux propres

Les capitaux propres part du groupe sont en recul sur la période, passant de - 2 516 millions d'euros au 31 décembre 2015 à - 3 009 millions d'euros au 30 juin 2016.

2.7.3 Besoin en fonds de roulement opérationnel

La variation du BFR opérationnel est négative, atteignant - 170 millions d'euros au premier semestre 2016 contre + 327 millions d'euros au premier semestre 2015 (soit - 497 millions d'euros).

2.7.4 Actifs et provisions pour opérations de fin de cycle

L'évolution de la situation bilancielle entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016 concernant les actifs et les passifs pour opérations de fin de cycle est résumée dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	31 décembre 2015
Actif		
Actifs de couverture des opérations de fin de cycle	6 035	6 300
<i>Actifs de fin de cycle quote-part des tiers</i>	167	178
<i>Actifs financiers de couverture</i>	5 868	6 122
Passif		
Provisions pour opérations de fin de cycle	7 119	6 921
<i>Dont provisions à financer par AREVA</i>	6 952	6 743
<i>Dont provisions à financer par les tiers</i>	167	178

Les provisions pour opérations de fin de cycle au 30 juin 2016 s'élèvent à 7 119 millions d'euros, contre 6 921 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les actifs relatifs à ces opérations de fin de cycle s'élèvent pour leur part à 6 035 millions d'euros au 30 juin 2016, dont 167 millions d'euros d'actifs de fin de cycle « part des tiers » et 5 868 millions d'euros d'actifs financiers de couverture, dédiés par AREVA à ces opérations (incluant les créances).

Au 30 juin 2016, sur le périmètre soumis à la loi du 28 juin 2006, le ratio de couverture atteint 89 %.

La nature des engagements et la détermination de la provision sont présentées dans la note 8 des annexes aux comptes consolidés.

2.7.5 Autres provisions et avantages au personnel

Le montant des autres provisions et avantages au personnel s'établit à 5 581 millions d'euros au 30 juin 2016, en baisse par rapport au 31 décembre 2015.

Le détail des autres provisions est fourni dans la note 13 des annexes aux comptes consolidés.

2.8 Revue des Business Groups

2.8.1 Mines

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2016	S1 2015 proforma	Variation 2016/2015
Carnet de commandes	9 421	9 575	- 1,6 %
Chiffre d'affaires	705	738	- 4,4 %
Résultat opérationnel	21	139	+ 61,2 %
<i>% du chiffre d'affaires</i>	31,8 %	18,9 %	+ 12,9 pts
Excédent brut d'exploitation	346	242	+ 42,9 %
<i>% du chiffre d'affaires</i>	49,0 %	32,8 %	+ 16,2 pts
Cash-flow opérationnel	206	236	- 12,7 %

Le carnet de commandes du BG Mines s'élève à 9,4 milliards d'euros au 30 juin 2016, en forte progression sur le premier semestre 2016.

Le chiffre d'affaires du BG Mines s'élève à 705 millions d'euros au 30 juin 2016, en retrait de 4,4 % par rapport au 1er semestre 2015 (- 4,4 % à données comparables). Cette évolution est principalement due à un calendrier de livraisons moins favorable sur la période.

Le résultat opérationnel du BG Mines s'élève à 21 millions d'euros, contre 139 millions d'euros au premier semestre 2015. Au-delà des éléments opérationnels favorables décrits pour expliquer l'évolution de l'EBE, le résultat opérationnel est affecté par une perte de valeur supplémentaire de 203 millions d'euros sur certains actifs miniers, induite par la baisse du cours de l'uranium.

L'EBE du BG Mines progresse, passant à 346 millions d'euros au 1er semestre 2016, contre 242 millions d'euros sur la même période en 2015, en raison des volumes de production supérieurs, grâce à la montée en puissance de la mine canadienne de Cigar Lake, notamment, et des effets du plan de compétitivité.

2.8.2 Amont

NB : Le BG Amont comprend l'activité Chimie-Enrichissement suite à l'application de la norme IFRS 5 à l'activité Combustible

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2016	S1 2015 proforma	Variation 2016/2015
Carnet de commandes	11 507	12 162	- 5,4 %
Chiffre d'affaires	384	347	+ 10,1 %
Résultat opérationnel	(44)	(23)	- 91,3 %
% du chiffre d'affaires	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Excédent brut d'exploitation	94	119	- 21,0 %
% du chiffre d'affaires	24,5 %	34,3 %	- 9,8 pts
Cash-flow opérationnel	(130)	(213)	+ 38,9 %

Le carnet de commandes du BG Amont (chimie et enrichissement) s'établit à 11,5 milliards d'euros au 30 juin 2016.

Le chiffre d'affaires du BG Amont s'établit à 384 millions d'euros, soit une hausse de 10,7% sur un an (+ 10,1 % à données comparables). Cette évolution s'explique par une hausse des volumes d' U₃O₈ / UF6 vendus à l'international. L'effet de change a un impact positif de 2,1 millions d'euros sur la période.

Le résultat opérationnel du BG Amont s'élève à - 44 millions d'euros, contre - 23 millions d'euros au premier semestre 2015. Cette baisse de 21 millions d'euros s'explique par :

- la baisse de l'EBE pour 25 millions d'euros ;
- une progression des amortissements de l'usine Georges Besse II ;
- une variation positive de provision sur les UTS d'un montant de 43 millions d'euros. En effet, au premier semestre 2015, une provision de 86 millions d'euros avait été constituée pour tenir compte de l'impact de la baisse du cours des UTS sur un stock d'UTS dont le coût de revient était devenu trop élevé, en regard de l'atonie du marché, pour être vendu à un prix au moins équivalent. Au cours du premier semestre 2016, un complément de provision de 43 millions d'euros a été comptabilisé pour tenir compte de la poursuite de la dégradation des prix et des conditions de vente de ces UTS ;
- d'autres effets de moindre importance.

Pour le BG Amont, l'EBE s'élève à 94 millions d'euros au premier semestre 2016, contre 119 millions d'euros au premier semestre 2015. Cette évolution s'explique par un effet mix des ventes moins favorable compensé seulement en partie par une baisse des coûts induite par les effets du plan de performance.

2.8.3 Aval

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2016	S1 2015 proforma	Variation 2016/2015
Carnet de commandes	11 552	9 386	+ 23,0 %
Chiffre d'affaires	832	732	+ 12,6 %
Résultat opérationnel	93	(16)	+ 700 %
% du chiffre d'affaires	11,1 %	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Excédent brut d'exploitation	237	87	+ 172,4 %
% du chiffre d'affaires	28,4 %	11,8 %	+ 16,6 pts
Cash-flow opérationnel	117	391	- 70,0 %

Le carnet de commandes du BG Aval (recyclage, logistique, démantèlement et services, projets internationaux) s'établit à 11,6 milliards d'euros au 30 juin 2016, en forte hausse par rapport au 31 décembre 2015.

Le chiffre d'affaires du BG Aval ressort à 832 millions d'euros, en hausse de 12,6 % à données comparables par rapport à la même période en 2015. Cette progression d'une année sur l'autre s'explique par l'activité Recyclage, qui bénéficie principalement d'un rattrapage de chiffre d'affaires lié à la signature du contrat traitement-recyclage avec EDF en début d'année, ainsi que d'une plus forte activité au titre des clients européens.

Le BG Aval enregistre un résultat opérationnel de 93 millions d'euros au premier semestre 2016, en amélioration de 109 millions d'euros par rapport à la même période en 2015. L'essentiel de cette progression s'explique par la signature du contrat traitement-recyclage avec EDF et par les résultats du plan de compétitivité, mentionnés dans les commentaires sur l'évolution de l'EBE.

Le BG Aval enregistre un EBE de 237 millions d'euros, en forte progression par rapport au premier semestre 2015 (+ 150 millions d'euros), du fait notamment de l'impact de la signature du contrat traitement-recyclage avec EDF en début d'année mais également des résultats du plan de compétitivité.

2.8.4 Corporate et autres activités

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2016	S1 2015 proforma	Variation 2016/2015
Carnet de commandes	366	411	- 10,9 %
Chiffre d'affaires	8	32	- 64,8 %
Résultat opérationnel	15	(97)	+ 115,5 %
% du chiffre d'affaires	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Excédent brut d'exploitation	(367)	(222)	- 65,3 %
% du chiffre d'affaires	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Cash-flow opérationnel	(314)	(192)	- 63,5 %

La partie Corporate et autres activités génère un chiffre d'affaires de 8 millions d'euros contre 32 millions d'euros au premier semestre 2015 (23 millions d'euros à périmètre et taux de change constants).

Le résultat opérationnel du Corporate et autres activités, intégrant le projet OL3 et la Bioénergie, s'élève à 15 millions d'euros au premier semestre 2016, contre - 97 millions d'euros au premier semestre 2015. Cette évolution s'explique par :

- des effets positifs, et en particulier la reprise au 30 juin 2016, d'une provision de 180 millions d'euros constituée fin 2015 au titre des coûts prévisionnels de la restructuration juridique et financière du groupe. En effet, un rescrit a été obtenu auprès de l'administration fiscale et le schéma juridique de la restructuration a évolué ;
- des effets négatifs de moindre ampleur, telles qu'une perte à terminaison additionnelle de 41 millions d'euros au titre de l'EPR d'Olkiluoto 3 et des provisions pour risques et charges liées à des contentieux et des litiges commerciaux portant sur des projets achevés dans la Bioénergie pour 38 millions d'euros.

L'EBE du Corporate et autres activités, qui intègre notamment le projet OL3 et la Bioénergie, s'élève à - 367 millions d'euros contre - 222 millions d'euros au premier semestre 2015. Cette évolution s'explique par un niveau d'activité plus important sur le projet EPR d'Olkiluoto 3 (OL3) par rapport à la même période l'année dernière.

2.9 Evènements postérieurs à la clôture

Il ne s'est pas produit d'évènements postérieurs à la clôture de la période autres que ceux mentionnés dans la note 19 des annexes aux comptes consolidés.

2.10 Perspectives financières et liquidité à 12 mois

2.10.1 Perspectives financières

Compte tenu des mesures prises au premier semestre pour limiter les dépenses et de la cession de Canberra à Mirion Technologies, qui constituait un aléa significatif de la trajectoire financière en 2016, le groupe anticipe désormais un cash-flow net des activités de l'entreprise, proche de - 1,5 milliard d'euros pour l'exercice en cours, dans le haut de la fourchette précédemment annoncée de - 2 milliards d'euros à - 1,5 milliards d'euros.

2.10.2 Liquidité à 12 mois

La liquidité de l'entreprise pour l'exercice 2016 est assurée par les lignes de crédit tirées les 4 et 5 janvier 2016 pour un montant de 2 milliards d'euros et par un crédit-relais de 1,2 milliard d'euros, accordé en avril par un pool bancaire, remboursable s'il était tiré, en janvier 2017.

Au-delà, l'augmentation de capital, prévue au début de l'année 2017, permettra d'assurer la liquidité du groupe. En cas de décalage temporaire, AREVA solliciterait un prêt d'actionnaire. Ces opérations seront conduites dans le respect de la réglementation européenne.

Le succès du plan de restructuration du groupe et son approbation par la Commission supposent que certaines conditions structurantes soient satisfaites parmi lesquelles :

- la mise en œuvre du protocole du 28 juillet 2016 relatif à la cession à EDF des activités d'AREVA NP (à l'exclusion du contrat OL3) ;
- la finalisation de la structuration juridique et financière du groupe selon les modalités présentées lors du Market Update du 15 juin 2016.

Au vu des éléments ci-dessus, et sur la base des informations dont il dispose à ce jour, le groupe considère qu'il aura la capacité financière suffisante pour faire face à ses besoins et obligations.

3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle – Période du 1er janvier au 30 juin 2016

MAZARS

61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

ERNST & YOUNG AUDIT

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris La Défense 1

AREVA

Société Anonyme
Tour Areva
1 place Jean Millier
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société AREVA, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés :

- La note 1 qui expose notamment le contexte de l'arrêté, la mise en œuvre du plan de restructuration de votre groupe, la poursuite des discussions avec EDF sur la cession d'AREVA NP, les défauts qualité sur les usines de fabrication d'équipements ainsi que la situation de liquidité et les raisons pour lesquelles les comptes ont été établis en hypothèse de continuité d'exploitation ;
- La note 1, la note 2 et la note 6 qui exposent le traitement comptable et les incidences des opérations de cession, en particulier la transaction envisagée avec EDF en vue de la cession d'une part majoritaire des actifs d'AREVA NP ;
- La note 13 qui expose les raisons qui ont conduit votre groupe à appliquer le paragraphe 32 de la norme IAS 11 à compter du second semestre 2013 et qui décrit les modalités de comptabilisation applicables au contrat de construction de l'EPR de Olkiluoto 3 (« OL3 »). En outre, cette note précise les conditions de réalisation de ce contrat, en particulier sur les phases de fin de construction et d'essai jusqu'à la mise en service du réacteur ainsi que les risques juridiques ;
- La note 8 qui expose les modalités d'évaluation des provisions pour opérations de fin de cycle et leur sensibilité aux hypothèses retenues en termes de procédés techniques, de coûts, d'échéanciers de décaissements et de taux d'inflation et d'actualisation.

II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Paris - La Défense,
le 29 juillet 2016

Les commissaires aux comptes

MAZARS



Cédric Haaser



Jean-Louis Simon

ERNST & YOUNG AUDIT



Aymeric de La
Morandière



Jean Bouquot

Comptes consolidés semestriels résumés

30 juin 2016

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2015 *	Exercice 2015
Chiffre d'affaires		1 930	1 849	4 199
Autres produits de l'activité		2	8	5
Coût des produits et services vendus		(1 613)	(1 624)	(4 492)
Marge brute		320	233	(288)
Frais de recherche et développement		(55)	(54)	(112)
Frais commerciaux		(23)	(26)	(52)
Frais généraux et administratifs		(104)	(88)	(165)
Autres charges opérationnelles	3	(262)	(77)	(863)
Autres produits opérationnels	3	210	15	91
Résultat opérationnel		86	4	(1 388)
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	9	(11)	(11)	(21)
Résultat opérationnel après quote-part des résultats des coentreprises et entreprises associées		74	(7)	(1 409)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		14	11	20
Coût de l'endettement financier brut		(178)	(101)	(205)
Coût de l'endettement financier net		(165)	(90)	(185)
Autres charges financières		(321)	(198)	(477)
Autres produits financiers		262	244	348
Autres charges et produits financiers		(58)	46	(129)
Résultat financier	4	(223)	(44)	(313)
Impôts sur les résultats	5	(45)	(61)	(124)
Résultat net d'impôt des activités poursuivies		(194)	(111)	(1 846)
Résultat net d'impôt des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	6	7	(100)	(190)
Résultat net		(187)	(211)	(2 036)
<u>Dont attribuable au Groupe :</u>				
Résultat net des activités poursuivies		(124)	(129)	(1 853)
Résultat net des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées		4	(77)	(185)
Résultat net part du Groupe		(120)	(206)	(2 038)
<u>Dont attribuable aux intérêts minoritaires :</u>				
Résultat net des activités poursuivies		(70)	18	7
Résultat net des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées		3	(23)	(5)
Résultat net part des minoritaires		(67)	(5)	2
Nombre d'actions		383 204 852	383 204 852	383 204 852
Nombre moyen d'actions		383 204 852	383 204 852	383 204 852
Nombre moyen d'actions propres		949 591	906 852	908 871
Nombre moyen d'actions hors actions propres		382 255 261	382 298 000	382 295 981
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe par action (en euros)		-0,32	-0,34	-4,85
Résultat net part du Groupe par action		-0,31	-0,54	-5,33
Résultat net part du Groupe par action dilué (1)		-0,31	-0,54	-5,33

(1) AREVA n'a pas mis en place d'instruments dilutifs sur son capital

* En application de la norme IFRS 5, les états financiers du 1^{er} semestre 2015 ont été retraités par rapport aux données publiées l'année précédente. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 20.

RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2016	1^{er} semestre 2015 *	Exercice 2015
Résultat net	(187)	(211)	(2 036)
Eléments du résultat global non recyclables au compte de résultat	(152)	174	292
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel des sociétés intégrées	(96)	177	217
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	(1)	(49)	9
Quote-part des autres éléments non recyclables du résultat global des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts	(11)	(7)	12
Eléments non recyclables relatifs aux activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées, nets d'impôts	(44)	53	55
Eléments du résultat global recyclables au compte de résultat	(184)	106	(160)
Ecart de conversion des sociétés intégrées	52	105	(136)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(347)	145	84
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	113	(50)	(87)
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	(15)	(43)	(28)
Quote-part des autres éléments recyclables du résultat global des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts	-	-	-
Eléments recyclables relatifs aux activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées, nets d'impôts	14	(51)	7
Total autres éléments du résultat global (après impôt)	(336)	280	132
Résultat global	(523)	69	(1 905)
- Part du Groupe	(494)	66	(1 825)
- Intérêts minoritaires	(29)	4	(80)

* En application de la norme IFRS 5, les états financiers du 1^{er} semestre 2015 ont été retraités par rapport aux données publiées l'année précédente. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 20.

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30 juin 2016	31 décembre 2015
Actifs non courants		17 046	17 747
Goodwills sur entreprises intégrées	7	1 257	1 272
Immobilisations incorporelles	7	1 654	1 648
Immobilisations corporelles	7	7 571	7 642
Actifs de fin de cycle (part des tiers)	8	167	178
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	8	5 868	6 122
Titres des coentreprises et entreprises associées	9	29	100
Autres actifs non courants	10	395	573
Actifs d'impôts différés	5	105	212
Actifs courants		12 928	11 240
Stocks et en-cours		1 321	1 216
Clients et comptes rattachés		863	941
Autres créances opérationnelles		955	865
Impôts courants – actif		49	51
Autres créances non opérationnelles		231	81
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	2 058	804
Autres actifs financiers courants		103	207
Actifs et activités destinés à être cédés	6	7 347	7 076
Total actif		29 973	28 987

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30 juin 2016	31 décembre 2015
Capitaux propres et intérêts minoritaires (1)		(2 912)	(2 281)
Capital		1 456	1 456
Primes et réserves consolidées		(3 917)	(3 797)
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel		(446)	(293)
Gains et pertes latents différés sur instruments financiers		(82)	166
Réserves de conversion		(21)	(48)
Capitaux propres – part du Groupe		(3 009)	(2 516)
Intérêts minoritaires		98	235
Passifs non courants		16 292	14 676
Avantages du personnel	12	1 529	1 455
Provisions pour opérations de fin de cycle	8	7 119	6 921
Autres provisions non courantes	13	247	238
Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées	9	70	59
Dettes financières non courantes	14	7 328	5 905
Passifs d'impôts différés	5	-	100
Passifs courants		16 593	16 592
Provisions courantes	13	3 805	3 990
Dettes financières courantes	14	1 887	1 440
Avances et acomptes reçus		2 794	2 895
Fournisseurs et comptes rattachés		777	941
Autres dettes opérationnelles		1 934	1 904
Impôts courants - passif		31	39
Autres dettes non opérationnelles		123	64
Passifs et activités destinés à être cédés	6	5 240	5 320
Total passif et capitaux propres		29 973	28 987

(1) Dont autres éléments du résultat global cumulés relatifs aux activités destinées à être cédées non recyclables au compte de résultat pour (150) millions d'euros et recyclables au compte de résultat pour 4 millions d'euros au 30 juin 2016.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2015 *	Exercice 2015
Résultat net de l'ensemble	(187)	(211)	(2 036)
Moins : résultat des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	(7)	100	190
Résultat net des activités poursuivies	(194)	(111)	(1 846)
Perte (profit) des coentreprises et entreprises associées	11	11	21
Dotation nette aux amortissements et dépréciations des immobilisations et des titres de transaction de plus de trois mois	544	301	812
Perte de valeur des goodwills	-	-	26
Dotation nette (reprise nette) aux provisions	(415)	(218)	919
Effet net des désactualisations d'actifs et de provisions	230	126	253
Charge d'impôts (courants et différés)	45	61	124
Intérêts nets compris dans le coût de l'endettement financier	165	84	178
Perte (profit) sur cession d'actifs immobilisés et titres de transaction de plus de trois mois, variation de juste valeur	(44)	(107)	(148)
Autres éléments sans effet de trésorerie	12	8	14
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées	0	1	1
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	355	155	356
Intérêts nets reçus (versés)	(58)	(30)	(176)
Impôts versés	(62)	(50)	(140)
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts	234	75	40
Variation du besoin en fonds de roulement	(160)	329	322
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE	75	404	362
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(276)	(336)	(646)
Acquisitions d'actifs financiers non courants et prêts accordés	(533)	(1 667)	(2 408)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise	-	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14	7	8
Cessions d'actifs financiers non courants et remboursements de prêts	515	1 618	2 338
Cessions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie cédée	-	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(281)	(377)	(708)
Augmentations de capital de la société mère et augmentations de capital souscrites par les actionnaires minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-
Ventes/(Rachats) d'actions propres	-	(1)	-
Transactions avec les actionnaires minoritaires	-	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-	-
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées	(37)	(47)	(132)
Augmentation (diminution) des dettes financières	2 051	(313)	(693)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	2 014	(361)	(825)
Diminution (augmentation) des titres à la juste valeur par le compte de résultat	0	35	35
Impact des variations de taux de change	10	18	(6)
Flux net de trésorerie généré par les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	(529)	(11)	331
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	1 289	(293)	(811)
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	745	1 556	1 556
Trésorerie à la clôture	2 058	1 294	804
Moins : concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	(69)	(49)	(91)
Trésorerie nette des activités destinées à être cédées	45	17	32
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	2 034	1 263	745

* En application de la norme IFRS 5, les états financiers du 1^{er} semestre 2015 ont été retraités par rapport aux données publiées l'année précédente. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 20.

La « Trésorerie nette » prise en compte pour l'établissement du Tableau des Flux de Trésorerie se compose :

- de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie », (cf. note 11) qui inclut :
 - les disponibilités et comptes courants financiers, et
 - les titres détenus aux fins de transaction sans risque à moins de trois mois à l'origine et les SICAV monétaires ;
- sous déduction des concours bancaires et des comptes courants financiers créditeurs, compris dans les dettes financières courantes (cf. note 14).

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes et Réserves	Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	Gains et pertes latents différés sur instruments financiers	Réserves de conversion	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres et intérêts minoritaires
1^{ER} JANVIER 2015	382 324 869	1 456	(1 756)	(583)	204	(12)	(691)	447	(244)
Résultat du 1 ^{er} semestre 2015			(206)				(206)	(5)	(211)
Autres éléments du résultat global				173	47	54	272	8	280
Résultat global			(206)	173	47	54	66	4	69
Dividendes distribués								(47)	(47)
Vente / (Rachat) d'actions propres	(31 004)		(0)				(0)		(0)
Autres transactions avec les actionnaires			(2)	1	(0)	1	0	(0)	0
30 JUIN 2015	382 293 865	1 456	(1 965)	(409)	251	42	(626)	403	(223)
1^{ER} JANVIER 2016	382 271 254	1 456	(3 797)	(293)	166	(48)	(2 516)	235	(2 281)
Résultat du 1 ^{er} semestre 2016			(120)				(120)	(67)	(187)
Autres éléments du résultat global				(152)	(249)	27	(374)	38	(336)
Résultat global			(120)	(152)	(249)	27	(494)	(29)	(523)
Dividendes distribués								(110)	(110)
Vente / (Rachat) d'actions propres	(50 310)		(0)				(0)		(0)
Autres transactions avec les actionnaires			0	(0)		(0)	0	1	2
30 JUIN 2016	382 220 944	1 456	(3 917)	(446)	(82)	(21)	(3 009)	98	(2 912)

(**) Dividende distribué par action (en euros) :

- en 2015 au titre de 2014 : Néant
- en 2016 au titre de 2015 : Néant

INFORMATION SECTORIELLE

PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Sur l'ensemble des périodes publiées, les éléments de résultat des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat « Résultat net d'impôt des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées ». Ils ne figurent par conséquent pas dans l'information sectorielle présentée ci-dessous. En conséquence, le BG Amont présenté ci-dessous n'inclut plus les activités Combustible, et le contrat Olkiluoto 3 (OL3) est inclus dans les « Autres Activités ».

1^{er} semestre 2016

en millions d'euros	Mines	Amont	Aval	Corporate, Autres Activités et Éliminations	Total Groupe
Chiffre d'affaires brut	709	405	969	(153)	1 930
Ventes inter - secteurs	(3)	(21)	(137)	161	-
Chiffre d'affaires contributif	705	384	832	8	1 930
Résultat Opérationnel contributif	21	(44)	93	15	86
EBE	346	94	237	(367)	310
% du CA brut	48,8%	23,3%	24,5%	n.a.	17,6%

La part de chiffre d'affaires que le Groupe réalise avec EDF représente environ 41% de son chiffre d'affaires global. Les autres activités comprennent notamment le contrat OL3 et l'ingénierie du cycle.

1^{er} semestre 2015 (*)

en millions d'euros	Mines	Amont	Aval	Corporate, Autres Activités et Éliminations	Total Groupe
Chiffre d'affaires brut	742	355	899	(147)	1 849
Ventes inter - secteurs	(4)	(8)	(167)	179	-
Chiffre d'affaires contributif	738	347	732	32	1 849
Résultat Opérationnel contributif	139	(23)	(16)	(97)	4
EBE	242	119	87	(222)	226
% du CA brut	32,6%	33,6%	9,7%	na	12,2%

La part de chiffre d'affaires que le Groupe réalise avec EDF représente environ 33% de son chiffre d'affaires global.

Exercice 2015

en millions d'euros	Mines	Amont	Aval	Corporate, Autres Activités et Éliminations	Total Groupe
Chiffre d'affaires brut	1 453	1 114	1 928	(295)	4 199
Ventes inter - secteurs	(6)	(16)	(335)	357	-
Chiffre d'affaires contributif	1 447	1 097	1 593	62	4 199
Résultat Opérationnel contributif	183	101	(184)	(1 488)	(1 388)
EBE	604	389	315	(624)	685
% du CA brut	41,5%	35,0%	16,4%	na	16,3%

(*) En application de la norme IFRS 5, les informations sectorielles du 1^{er} semestre 2015 ont été retraitées par rapport aux données publiées l'année précédente.

La part de chiffre d'affaires que le Groupe réalise avec EDF représente environ 30% de son chiffre d'affaires global.

L'EBE (ou Excédent Brut d'Exploitation) est égal au résultat opérationnel augmenté des dotations aux amortissements et provisions opérationnels (y compris les provisions pour dépréciation des éléments d'actif circulant), nettes des reprises. Il est retraité de façon à exclure le coût des opérations de fin de cycle des installations nucléaires (démantèlement, reprise et conditionnement des déchets) effectuées au cours de l'exercice.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET PAR ZONE DE LOCALISATION DES CLIENTS

En millions d'euros	1^{er} semestre 2016				Total Groupe
	Mines	Amont	Aval	Autres	
France	230	134	557	6	927
Europe (hors France)	69	130	124	1	324
Amérique	80	80	109	1	270
Asie Pacifique	324	34	39	1	398
Afrique et Moyen orient	2	6	3	0	11
Total	705	384	832	9	1 930

En millions d'euros	1^{er} semestre 2015 (*)				Total Groupe
	Mines	Amont	Aval	Autres	
France	122	126	507	18	773
Europe (hors France)	31	59	84	3	177
Amérique	186	103	109	6	404
Asie Pacifique	363	49	29	5	446
Afrique et Moyen orient	36	10	3	0	49
Total	738	347	732	32	1 849

En millions d'euros	Exercice 2015				Total Groupe
	Mines	Amont	Aval	Autres	
France	252	274	1 098	36	1 660
Europe (hors France)	225	258	209	11	703
Amérique	273	318	236	6	833
Asie Pacifique	620	232	46	8	906
Afrique et Moyen orient	77	16	5	1	98
Total	1 447	1 097	1 593	62	4 199

(*) En application de la norme IFRS 5, les informations sur le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2015 ont été retraitées par rapport aux données publiées l'année précédente.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2016

Tous les montants sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

NOTE 1 - CONTEXTE DE L'ARRETE ET EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE

Le premier semestre 2016 a été marqué par la poursuite de la mise en œuvre du plan de restructuration du groupe AREVA annoncé en 2015, et par la présentation le 15 juin 2016 de sa « feuille de route » 2016-2020 qui a confirmé la restructuration capitalistique du groupe en ligne avec la communication du 26 février 2016.

- Les discussions se sont poursuivies avec EDF en vue de la cession d'au moins 75% des activités d'AREVA NP à l'exclusion du contrat OL3, et ont abouti à la signature d'un nouveau protocole d'accord le 28 juillet 2016 présentant les principaux termes et conditions de l'opération ;
- Le recentrage stratégique d'AREVA sur les activités du cycle nucléaire se fera au sein d'une entité spécifique dénommée provisoirement « NEW CO » qui va recevoir ces activités par apport partiel d'actifs d'AREVA SA, et à laquelle une quote-part de la dette d'AREVA SA sera également transférée, sous réserve de l'accord des créanciers concernés ;

AREVA SA et NEWCO bénéficieront d'augmentations de capital pour un montant global de 5 milliards d'euros souscrit majoritairement par l'Etat, sous réserve de l'accord de la Commission Européenne. Le dossier d'aide à la restructuration a été déposé par l'Etat actionnaire le 29 avril 2016 auprès de la Commission Européenne. La Commission Européenne a annoncé, le 19 juillet, l'ouverture d'une « enquête approfondie » sur le financement de la restructuration du groupe AREVA par l'Etat français.

Les cessions des activités ne faisant pas partie du cœur de métier sont en voie de concrétisation :

- la cession de CANBERRA est devenue effective le 1er juillet 2016 ;
- AREVA a signé un accord le 17 juin 2016 avec GAMESA, aux termes duquel il dispose d'une option de vente de sa participation dans ADWEN valable 3 mois, assortie d'un plafonnement des garanties accordées lors de la création de cette coentreprise en mars 2015 ;
- des discussions approfondies se poursuivent avec les services de l'Etat en vue d'une cession d'AREVA TA à des entités publiques avec pour objectif une signature avant la fin de l'année 2016 ;

L'engagement opérationnel d'AREVA dans l'énergie solaire s'est terminé en mars 2016, et la décision a été prise de cesser l'activité Bioénergie dès l'achèvement des chantiers en cours, en France et en Asie, prévu à l'été 2016 ;

Le plan de compétitivité visant 1 milliard d'euros d'économies à l'horizon 2017 est en cours de réalisation ; en particulier, plus de 2600 départs sont d'ores et déjà intervenus au 30 juin 2016 dans le cadre du Plan de Départs Volontaires ou d'autres dispositifs contractuels ;

Poursuite des discussions engagées avec EDF en vue de la cession d'AREVA NP

AREVA et EDF ont poursuivi leurs discussions en vue de la cession d'au moins 75% des activités d'AREVA NP hors OL3 à EDF, et ont conclu le 28 juillet 2016 un protocole d'accord présentant les principaux termes et conditions du projet avec pour objectif la signature de l'accord définitif avant la fin de l'année 2016.

La cession reste soumise à l'acceptabilité de la cuve du réacteur de Flamanville 3 et à l'absence de défaillance systémique du contrôle qualité résultant de la procédure d'analyse des anomalies (cf. infra, plan d'action qualité).

Suspension des discussions engagées avec TVO en vue d'un accord sur les conditions de la finalisation du contrat de construction de l'EPR OL3 ; – Conséquences sur la structuration de l'accord avec EDF pour la cession des activités d'AREVA NP

Les discussions engagées avec TVO ayant pour objectif de poser les bases communes d'une coopération pour finaliser le projet et de régler le contentieux n'ont pas permis d'aboutir à un accord et ont été suspendues. AREVA a indiqué que la reprise de ces discussions reste possible. Cependant, en l'absence d'accord, le transfert du contrat OL3 à AREVA SA ne pourrait pas être concrétisé. Le contrat OL3 serait alors maintenu au sein de l'entité juridique AREVA NP, filiale d'AREVA SA.

Dans ce schéma, l'ensemble des activités d'AREVA NP concernées par le protocole d'accord avec EDF seraient apportées à une nouvelle entité « NEW NP », dont la majorité du capital serait ensuite cédée à EDF.

Situation de liquidité et continuité d'exploitation

La liquidité de l'entreprise pour l'exercice 2016 est assurée par les lignes de crédit tirées les 4 et 5 janvier 2016 pour un montant de 2 milliards d'euros et par un crédit-relais de 1,2 milliard d'euros, accordé en avril par un pool bancaire, remboursable, en cas de tirage, en janvier 2017.

Au-delà, l'augmentation de capital, prévue au début de l'année 2017, permettra d'assurer la liquidité du groupe. En cas de décalage temporaire, AREVA solliciterait un prêt d'actionnaire. Ces opérations seront conduites dans le respect de la réglementation européenne.

Le succès du plan de restructuration du groupe et son approbation par la Commission supposent que certaines conditions structurantes soient satisfaites parmi lesquelles :

- La mise en œuvre du protocole du 28 juillet 2016 relatif à la cession à EDF des activités d'AREVA NP (à l'exclusion du contrat OL3) ;
- la finalisation de la structuration juridique et financière du groupe selon les modalités présentées lors du « market update » du 15 juin 2016.

Au vu des éléments ci-dessus et sur la base des informations dont il dispose à ce jour, le groupe considère qu'il aura la capacité financière suffisante pour faire face à ses besoins et obligations.

Programme d'essais concernant les calottes de la cuve FA3

Au cours du premier semestre 2016, AREVA a lancé le programme d'essais concernant le fond et le couvercle de la cuve du réacteur de Flamanville 3, conformément au cadre des exigences de l'Autorité de Sûreté définies dans sa lettre du 12 décembre 2015.

Ce programme est soumis à la surveillance de l'Organisme Notifié mandaté par l'Autorité de Sûreté. EDF est associé à ces essais.

Le programme s'articule autour de la réalisation d'essais mécaniques pour caractériser les propriétés des matériaux et vérifier leur conformité. Il porte sur trois pièces sacrificielles. A fin juin 2016, l'avancement de ce programme suit le planning et les premiers résultats sont conformes aux attendus.

Le rapport final d'AREVA sur ces essais est attendu pour fin 2016, et fera l'objet d'une instruction par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Les comptes au 30 juin 2016 ont été arrêtés en considérant que le programme d'essais sur pièces sacrificielles permettra d'apporter une conclusion positive aux échanges en cours avec l'ASN et l'IRSN. Le coût de ce programme d'essais a été pris en compte dans le coût à terminaison du projet.

Plan d'action qualité concernant la division fabrication

L'audit qualité de l'usine du Creusot lancé fin 2015 s'est poursuivi au 1er semestre 2016. Dans ce cadre, l'ensemble des processus qualité ont été revus et des mesures d'amélioration sont en cours de mise en œuvre.

Concernant l'usine du Creusot, cet audit qualité a été complété au 1er semestre 2016 par une première analyse de la totalité des dossiers de fabrication des pièces forgées, avec pour objectif d'identifier d'éventuelles anomalies.

Des dossiers présentant des pratiques non conformes aux règles d'assurance qualité du Creusot ont été identifiés. Les anomalies relevées font l'objet d'une caractérisation technique, soumise à un comité technique. Ce travail est réalisé avec l'exploitant concerné. Son objectif est de valider la caractérisation effectuée et de traiter les anomalies en fournissant aux clients et aux autorités de sûreté la justification technique appropriée au regard des exigences contractuelles et réglementaires garantissant l'opérabilité des pièces.

Un processus d'information et d'échanges qui associe en particulier les autorités de sûreté est mis en œuvre. Tous les clients concernés par les anomalies identifiées ont été informés par AREVA.

Une analyse plus étendue des dossiers de fabrication est en cours. Les anomalies complémentaires identifiées feront l'objet du même traitement.

A ce jour, les analyses menées concluent qu'aucune anomalie constatée ne met en cause l'intégrité mécanique des pièces concernées. Des analyses et essais complémentaires sont en cours, en particulier sur un équipement livré à la centrale de Fessenheim 2, visant à répondre aux demandes de l'Autorité de Sûreté consécutives à la suspension du certificat

d'épreuve d'un des générateurs de vapeur.

Enfin, depuis mai 2016, cette analyse est étendue aux sites de St Marcel et Jeumont. Aucune anomalie similaire n'a été identifiée pour ces 2 sites à la date de la clôture.

Les potentielles conséquences financières associées à ces anomalies ne peuvent être chiffrées à ce stade. Les comptes au 30 juin 2016 ont été arrêtés en considérant que les résultats de ces actions permettront de conclure positivement aux échanges avec les clients et leurs autorités de sureté.

Essais de tractions effectués au laboratoire du Creusot

Suite à des dysfonctionnements mis en évidence en avril 2015 concernant les protocoles de réalisations des essais de traction au laboratoire du Creusot, une vérification systématique a été entreprise visant à justifier les pièces concernées par des analyses ou des reprises d'essais sur des coupons de recette.

Les anomalies identifiées font l'objet de traitements d'écarts en coordination avec les clients.

Les coûts liés à la reprise des essais ont été évalués et pris en comptes dans les coûts à terminaison des projets. Les comptes au 30 juin 2016 ont été arrêtés en considérant que les analyses et/ou reprises d'essais permettront de conclure positivement avec les clients et leurs autorités de sureté.

Accord avec GAMESA donnant à AREVA une option de vente de sa participation dans ADWEN

GAMESA et AREVA ont signé le 17 juin 2016 un avenant au pacte d'actionnaires d'ADWEN, co-entreprise dédiée à l'éolien en mer et détenue à parts égales entre les deux groupes (cf. note 6).

Aux termes de cet avenant, AREVA dispose d'un délai de trois mois pour exercer l'une de ces options :

- Céder sa participation dans ADWEN à GAMESA, ou
- Céder 100% des parts d'ADWEN à un investisseur tiers qui remettrait une offre engageante plus attractive durant cette période ; la cession de l'intégralité du capital est rendue possible par l'obligation de sortie conjointe sur les parts de GAMESA dont dispose AREVA.

A l'issue de ce délai, AREVA confirmera l'option retenue pour ses titres ADWEN.

Les engagements souscrits au titre des appels d'offres portant sur les installations éoliennes de production d'électricité en mer en France métropolitaine resteront portés par ADWEN.

Cession de CANBERRA

AREVA et le groupe industriel MIRION Technologies, Inc. (« MIRION ») ont annoncé le 1er juillet 2016 la réalisation de la cession de Canberra, une filiale d'AREVA spécialisée dans les instruments de détection et de mesure de radioactivité qui emploie environ 1 000 salariés, à MIRION (cf. note 6 et 19).

NOTE 2 - PRINCIPES COMPTABLES

Préparation des états financiers

Les comptes consolidés au 30 juin 2016, arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 juillet 2016, ont été établis conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. S'agissant de comptes résumés, ils ne comportent pas l'intégralité des informations à fournir pour l'établissement de comptes consolidés IFRS complets et doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés au 31 décembre 2015.

Les faits significatifs de la période sont décrits dans le rapport d'activité semestriel.

Principes comptables

Les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés résumés au 30 juin 2016 sont identiques à ceux décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015, à l'exception de deux amendements publiés lors d'exercices précédents mais applicables à partir de 2016 :

Amendements à des normes existantes applicables à compter de l'exercice 2016

Deux amendements aux normes IAS 16 et IAS 38 interdisent l'utilisation d'une méthode d'amortissement au prorata des revenus générés par l'utilisation de l'actif pour les actifs corporels, et ne l'autorisent que de façon exceptionnelle pour les actifs incorporels. Ces amendements n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du groupe.

Méthodes spécifiques liées à l'établissement des comptes intermédiaires

- AREVA applique la méthodologie prescrite par la norme IAS 34 pour déterminer la charge d'impôt de la période intermédiaire. Celle-ci est calculée en appliquant au résultat avant impôt de cette période le taux effectif d'impôt moyen estimé pour l'exercice. Un taux d'impôt différent est cependant retenu pour les catégories de revenus soumis à des taux d'impôt spécifiques, tels que les résultats de cessions de titres soumis au régime des plus-values à long terme.

- La charge de la période intermédiaire relative aux engagements de retraite et autres avantages du personnel est calculée à partir du taux d'actualisation déterminé au 31 décembre 2015. En application de cette méthode, AREVA a calculé la charge du 1er semestre 2016 au titre du coût des services rendus de la période, la charge de désactualisation de la provision et le produit relatif au rendement attendu des actifs de couverture en utilisant le taux d'actualisation déterminé au 31 décembre 2015 conformément à la norme IAS 19. Les modifications d'hypothèses actuarielles prises en compte pour l'évaluation des passifs sociaux au 30 juin 2016 sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global » pour la quasi-totalité de leur montant.
Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer ces engagements au 30 juin 2016 s'établit à 1,40 % pour la zone Euro (contre 2,15% au 31 décembre 2015).

Application de la norme IFRS 5 relative aux activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées

AREVA applique la norme IFRS 5 aux activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées, qui représentent des montants significatifs dans ses états financiers au 30 juin 2016. A ce titre :

- Les actifs et les passifs hors-groupe des activités destinées à être cédées au 30 juin 2016 sont regroupés dans deux rubriques spécifiques du bilan « actifs des activités destinées à être cédées » et « passifs des activités destinées à être cédées ». Les créances et les dettes de ces activités envers les autres entités du groupe continuent d'être éliminées en consolidation. Le bilan comparatif présenté n'est pas retraité.

- Le résultat net des activités cédées ou destinées à être cédées et répondant par ailleurs aux critères d'IFRS 5.32 (i.e. « soit correspondant à une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, soit faisant partie d'un plan unique coordonné de se séparer d'une telle ligne d'activité ou zone géographique, soit correspondant à une filiale acquise exclusivement en vue de la revente ») est présenté dans une rubrique spécifique du compte de résultat « résultat net des activités cédées ou destinées à être cédées ». Le compte de résultat des périodes comparatives présentées est retraité de façon identique.

- Le flux de trésorerie net des activités cédées ou destinées à être cédées et répondant par ailleurs aux critères d'IFRS 5.32 (voir ces critères ci-dessus) est présenté dans une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie « flux nets de trésorerie générés par les activités cédées ou destinées à être cédées ». Le tableau des flux de trésorerie des périodes comparatives présentées est retraité de façon identique.

- Concernant les actifs destinés à être cédés, seuls les éléments bilanciaux sont reclassés en « actifs et passifs des activités destinés à être cédés ». Le bilan comparatif présenté n'est pas retraité.

- Concernant les activités abandonnées, le résultat net et les flux de trésorerie suivent le même traitement que celui des activités cédées. Le bilan au 30 juin 2016 et le bilan comparatif ne sont pas retraités.

NOTE 3 - AUTRES CHARGES ET AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS

Autres charges opérationnelles

(en millions d'euros)

	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2015	Exercice 2015
Coûts de restructuration et plans de cessation anticipée d'activité*	(6)	(12)	(238)
Perte de valeurs des goodwill	-	-	(26)
Perte de valeurs sur autres actifs	(213)	(10)	(208)
Résultat sur cession d'actifs non financiers	-	-	-
Autres charges	(42)	(55)	(391)
Total autres charges opérationnelles	(262)	(77)	(863)

* Net des reprises de provisions pour avantages du personnel

Autres produits opérationnels

(en millions d'euros)

	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2015	Exercice 2015
Résultats sur cessions d'actifs non financiers	1	3	2
Autres produits	209	12	89
Total autres produits opérationnels	210	15	91

Les coûts de restructuration sont décrits en notes 1 et 13.

Les pertes de valeurs sur les goodwill et autres actifs sont décrites dans la note 7.

Au 1er semestre 2016, les autres charges comprennent, notamment :

- une provision pour dépréciation pour 13 millions d'euros relative au site de KATCO
- des amortissements relatifs à un site minier pour 7 millions d'euros
- des frais liés au report des travaux de mise en exploitation du site minier d'IMOURAREN pour 4 millions

Au 1er semestre 2016, les autres produits comprennent, notamment :

- une reprise de provision de 180 millions d'euros suite au changement de schéma de cession d'AREVA NP (cf. notes 1 et 13)
- une reprise de provision liée à la rationalisation des sites immobiliers du Groupe principalement en France pour 10 millions d'euros.

En 2015, les autres charges comprennent notamment :

- des frais liés au report des travaux de mise en exploitation du site minier d'IMOURAREN pour 42 millions
- une provision constituée au titre d'un contrat d'approvisionnement d'équipements industriels pour 40 millions en 2015 (cf. note 13).
- une provision de 180 millions d'euros au titre des coûts attendus consécutifs au transfert du contrat OL3 d'AREVA NP à AREVA SA (cf. note 13).

NOTE 4 - RESULTAT FINANCIER

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2016	1^{er} semestre 2015	Exercice 2015
Coût de l'endettement financier net	(165)	(90)	(185)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	14	11	20
Coût de l'endettement financier brut	(178)	(101)	(205)
Autres charges et produits financiers	(58)	46	(129)
<i>Part liée aux opérations de fin de cycle</i>	64	141	122
Résultat sur cessions de titres dédiés	47	97	139
Dividendes reçus	194	123	145
Rémunération des créances et produits de désactualisation des actifs de couverture	12	12	24
Dépréciation des titres	(22)	(1)	(3)
Effet des révisions d'échéanciers	(3)	1	9
Charges de désactualisation sur opérations fin de cycle	(164)	(92)	(193)
<i>Part non liée aux opérations de fin de cycle</i>	(123)	(95)	(250)
Résultat de change	5	(14)	19
Résultat sur cessions de titres et variation de valeur des titres de transaction	(3)	6	6
Résultat sur cession de titres d'entreprises associées	-	-	-
Dividendes reçus	2	1	1
Dépréciation d'actifs financiers	(6)	-	(21)
Intérêts sur avances contrats	(26)	(33)	(68)
Résultat financier sur retraites et autres avantages du personnel	(16)	(17)	(34)
Autres charges financières	(105)	(79)	(159)
Autres produits financiers	26	41	6
Résultat financier	(223)	(44)	(313)

Au 30 juin 2016, les autres charges financières comprennent notamment la désactualisation des dettes et des provisions, autres que les avantages du personnel et des opérations de fin de cycle, pour 50 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, les autres charges financières comprennent notamment la désactualisation des dettes et des provisions autres que les avantages du personnel et des opérations de fin de cycle pour 41 millions d'euros, ainsi qu'un abandon de créances accordé à une activité destinée à être cédée pour 66 millions d'euros.

NOTE 5 - IMPOTS

La charge d'impôt atteint 45 millions d'euros au premier semestre 2016.

La charge d'impôt du premier semestre 2016 a été calculée en appliquant sur le résultat avant impôt de chaque juridiction fiscale, hors cession de titres de la période, le taux effectif d'impôt prévisionnel attendu pour l'exercice.

Les projections de taux effectif d'impôt de chaque juridiction en France incluent la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) nette de la déduction au taux de droit commun.

La variation des impôts différés, directement comptabilisés en capitaux propres et résultant des variations de juste valeur des instruments financiers et d'écarts actuariels sur avantages du personnel comptabilisés en capitaux propres a été intégralement dépréciée au premier semestre 2016.

Compte tenu des perspectives de résultats taxables, la projection du Taux Effectif d'Impôt du groupe intégré AREVA SA ne retient aucune valorisation des impôts différés actifs qui seront générés au titre de l'exercice 2016. Cette position est donc reflétée dans la charge d'impôt du groupe comptabilisée au 30 juin 2016.

NOTE 6 - ELEMENTS RELATIFS AUX ACTIFS ET ACTIVITES CEDEES, ABANDONNEES OU DESTINES A ETRE CEDES

Les activités suivantes remplissent les critères fixés par la norme IFRS 5 pour être classées dans la catégorie « actifs et passifs des activités destinées à être cédées » au 30 juin 2016 :

AREVA NP

Comme indiqué dans la note 1, AREVA et EDF ont conclu, le 30 juillet 2015, un premier protocole d'accord présentant les principaux termes et conditions du projet. Le Conseil d'Administration d'AREVA du 27 janvier 2016 a accueilli favorablement la convergence des négociations engagées avec EDF concernant la valorisation des activités d'AREVA NP.

Suite aux discussions intervenues avec TVO concernant le contrat OL3, AREVA a annoncé le 15 juin 2016 que les activités d'AREVA NP seraient cédées à EDF, directement ou via une structure juridique ad hoc, tandis que le contrat OL3 resterait dans le périmètre consolidé d'AREVA SA qui en assurerait le bon achèvement, dans le respect des obligations contractuelles.

La mise en œuvre de la cession via une structure juridique ad hoc et les discussions concernant le traitement contractuel des constats d'anomalie relatifs à l'usine du Creusot ont conduit à décaler le calendrier de l'opération. AREVA et EDF ont conclu le 28 juillet 2016 un deuxième protocole d'accord présentant les principaux termes et conditions du projet avec pour objectif la signature de l'accord définitif avant la fin de l'année 2016.

L'objectif des parties est de réaliser cette opération d'ici à fin 2017 après consultation des instances représentatives du personnel, obtention des autorisations réglementaires et levée des autres conditions suspensives de l'opération.

La finalisation de l'opération reste, à la demande d'EDF, soumise à (i) l'issue favorable des vérifications en cours concernant la conformité de la cuve de Flamanville 3 et (ii) la mise en œuvre de la procédure discutée entre AREVA et EDF pour le traitement des constats d'anomalie relatifs à l'usine du Creusot. Comme indiqué dans la note 1, les comptes au 30 juin 2016 ont été arrêtés en considérant que les programmes d'essais en cours permettront de lever ces deux conditions.

Dans ce contexte, AREVA considère que la cession du contrôle d'AREVA NP à EDF est hautement probable et que les conditions pour l'application de la norme IFRS 5 relative aux activités destinées à être cédées sont remplies. Le périmètre des activités d'AREVA NP classées en « activités destinées à être cédées » au 30 juin 2016 est déterminé sur la base des discussions en cours entre AREVA et EDF, et peut encore évoluer. Le projet OL3 ne fait pas partie du périmètre destiné à être cédé.

La comparaison entre le prix de cession attendu (sur la base de l'état des discussions à date entre AREVA et EDF) net des coûts de cession et la valeur comptable des actifs destinés à être cédés ne fait pas apparaître de perte de valeur.

AREVA TA

Le plan de transformation mené par AREVA porte le Groupe à se recentrer sur les procédés du cycle nucléaire. Il est prévu que l'Agence des Participations de l'Etat prenne une participation majoritaire au capital d'AREVA TA. Le principe de cette opération a été confirmé par un communiqué de presse en décembre 2015. Dans ce contexte, AREVA a engagé fin 2015 le processus de cession d'AREVA TA et a reçu une lettre d'intérêt le 17 mai 2016. Les discussions sont en cours et l'objectif est de finaliser l'opération d'ici à la fin de l'année 2016.

Le prix de cession net attendu est supérieur à la valeur nette comptable.

Mesures Nucléaires

AREVA a engagé courant juin 2015 le processus de cession de ses filiales Canberra Industries Inc. et Canberra France S.A.S., spécialisées dans les instruments et systèmes de mesures nucléaires. AREVA a reçu des offres indicatives le 20 juillet 2015 et des offres engageantes le 18 décembre 2015. Après analyse des offres, le Conseil d'Administration d'AREVA a sélectionné le projet de MIRION (soutenu par le fond de capital investissement Charterhouse) le 24 décembre 2015. Ce projet a fait l'objet d'une consultation auprès des instances représentatives du personnel du groupe AREVA au cours du premier trimestre 2016. Les avis des différentes instances ont été reçus les 17 mars et 22 mars 2016 et le contrat de cession a été signé le 5 avril 2016. La clôture de l'opération a eu lieu le 1^{er} juillet 2016. En conséquence, l'activité Mesures Nucléaires est traitée comme une « activité destinée à être cédée ».

Le prix de cession net ressortant de l'offre reçue de MIRION est supérieur à la valeur nette comptable.

Energie solaire

La branche d'activité énergie solaire d'AREVA était classée en « activités abandonnées » au 31 décembre 2015, les discussions engagées en 2015 avec un repreneur potentiel n'ayant pas abouti. Le 16 janvier 2016, AREVA et son client RELIANCE ont mis fin à leurs obligations réciproques concernant les contrats de fourniture et de maintenance du champ

solaire de 125MW de Dhursar en Inde. Au 30 juin 2016, il n'existe plus aucun projet en exécution dans le périmètre de l'activité Solaire. L'activité Solaire est donc traitée comme une "activité abandonnée".

Energie éolienne

ADWEN est une coentreprise qui réunit les activités éoliennes en mer d'AREVA et de GAMESA. Elle est détenue à parts égales par ses deux actionnaires. Depuis sa création, ADWEN a continué la mise en service des deux projets majeurs en exécution en Mer du Nord allemande.

Le 17 juin 2016, AREVA et GAMESA ont signé un avenant à leur pacte d'actionnaires de la coentreprise ADWEN. Aux termes de cet avenant et de l'intention exprimée par AREVA de se désengager de ses activités dans les Energies Renouvelables, il apparaît hautement probable qu'AREVA cèdera sa participation dans ADWEN, soit à GAMESA (option de vente de sa participation de 50% à GAMESA), soit à un investisseur tiers en cas d'offre plus intéressante (sortie conjointe d'Areva et GAMESA au profit d'un tiers acquéreur de 100% des parts).

La cession effective des titres devrait intervenir au plus tard début 2017. Pour ces raisons, la participation d'AREVA dans ADWEN est classée dans la catégorie « Actifs destinés à être cédés » dans le bilan consolidé d'AREVA au 30 juin 2016. A ce titre, les résultats d'ADWEN cessent d'être mis en équivalence à partir de la date de son classement en actif destiné à être cédé. Les impacts de la mise en œuvre des garanties accordées par AREVA à ADWEN continuent comme en 2015 à être présentés dans le « résultat net des activités cédées ».

RESULTAT NET ET FLUX NETS DE TRESORERIE DES ACTIVITES CEDEES OU DESTINEES A ETRE CEDEES

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2016	1^{er} semestre 2015	Exercice 2015
Résultat net des activités cédées	-	(81)	(240)
Résultat de cession net d'impôt	-	23	59
Résultat net des activités abandonnées	10	(25)	(115)
Résultat net des activités destinées à être cédées	(3)	(17)	106
RESULTAT NET DES ACTIVITES CEDEES, ABANDONNEES OU DESTINEES A ETRE CEDEES	7	(100)	(190)
Flux nets de trésorerie générés par les activités cédées	-	(50)	(127)
Flux nets de trésorerie générés par les activités abandonnées	(59)	11	0
Flux nets de trésorerie générés par les activités destinées à être cédées	(470)	28	458
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES CEDEES, ABANDONNEES OU DESTINEES A ETRE CEDEES	(529)	(11)	331

1er semestre 2016*(en millions d'euros)*

	Activité abandonnée	Activités destinées à être cédées		TOTAL
	Energie solaire	AREVA NP	Autres activités	
Chiffre d'affaires	(1)	1 561	227	1 788
Résultat opérationnel	12	99	13	125
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	33	-	33
Résultat Opérationnel après quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées	12	132	13	157
Résultat financier	(3)	(70)	(54)	(127)
Impôts	0	(9)	(15)	(24)
Résultat net de la période	10	53	(56)	7

Les transactions des activités poursuivies avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées se composent comme suit au 30 juin 2016 :

- Le résultat opérationnel des activités poursuivies comprend des transactions avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées pour +200 millions d'euros dont +91 millions d'euros au titre des activités industrielles et +110 millions d'euros au titre des activités Holding
- Le résultat financier des activités poursuivies comprend des transactions avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées pour +21 millions d'euros au titre des activités Holding.

(en millions d'euros)

	Activité abandonnée	Activités destinées à être cédées		TOTAL
	Energie solaire	AREVA NP	Autres activités	
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(87)	16	(6)	(77)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-	(53)	(5)	(58)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	26	(412)	(8)	(394)
Autres variations	2	(3)	0	(1)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(59)	(451)	(19)	(529)

Les transactions des activités poursuivies avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées se composent comme suit au 30 juin 2016 :

- Flux de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées s'élèvent à +227 millions d'euros dont +120 millions d'euros au titre des activités industrielles et +107 millions d'euros au titre des activités Holding
- Flux de trésorerie d'investissement des activités poursuivies avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées sont non significatives
- Flux de financement des activités poursuivies avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées s'élèvent à 263 millions d'euros au titre des activités Holding.

1er semestre 2015*(en millions d'euros)*

	Activité cédée	Activité abandonnée	Activités destinées à être cédées		TOTAL
	Energie éolienne	Energie solaire	AREVA NP	Autres	
Chiffre d'affaires	3	3	1 886	141	2 032
Résultat opérationnel	(58)	(22)	(11)	25	(66)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	(12)	-	(12)
Résultat Opérationnel après quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées	(58)	(22)	(23)	25	(78)
Résultat financier	-	(3)	(66)	-	(69)
Impôts	-	-	42	5	47
Résultat net de la période	(58)	(25)	(46)	29	(100)

(en millions d'euros)

	Activité cédée	Activité abandonnée	Activités destinées à être cédées		TOTAL
	Energie éolienne	Energie solaire	AREVA NP	Autres	
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(142)	(25)	25	80	(61)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(44)	5	(61)	3	(97)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	136	38	18	(33)	159
Autres variations	-	(7)	(7)	2	(12)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(50)	11	(25)	53	(11)

Exercice 2015*(en millions d'euros)*

	Activité cédée	Activité abandonnée	Activités destinées à être cédées		TOTAL
	Energie éolienne	Energie solaire	AREVA NP	Autres	
Chiffre d'affaires	3	(80)	3 566	449	3 937
Résultat opérationnel	(79)	(109)	33	83	(71)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	(11)	-	(11)
Résultat Opérationnel après quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées	(79)	(109)	22	83	(83)
Résultat financier	(86)	(6)	(121)	39	(174)
Impôts	(17)	-	80	3	67
Résultat net de la période	(181)	(115)	(20)	126	(190)

Le résultat opérationnel des activités solaires comprend (78) millions d'euros de réserves de conversion recyclées en résultat.

Les transactions des activités poursuivies avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées se composent comme suit au 31 décembre 2015:

- Le résultat opérationnel des activités poursuivies comprend des transactions avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées pour +484 millions d'euros dont +247 millions d'euros au titre des activités industrielles et +236 millions d'euros au titre des activités Holding
- Le résultat financier des activités poursuivies comprend des transactions avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées pour +16 millions d'euros au titre des activités Holding. En particulier, AREVA SA facture des charges financières pour +82 millions d'euros et a comptabilisé un abandon de créance vers AREVA TA pour (66 millions d'euros).

<i>(en millions d'euros)</i>	Activité cédée	Activité abandonnée	Activités destinées à être cédées		TOTAL
	Energie éolienne	Energie solaire	AREVA NP	Autres	
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(77)	(38)	33	177	95
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(163)	6	(112)	(2)	(272)
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	114	42	396	(22)	529
Autres variations	-	(10)	(13)	2	(21)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(127)	0	303	155	331

Les transactions des activités poursuivies avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées se composent comme suit au 31 décembre 2015 :

- Flux de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées s'élèvent à +626 millions d'euros dont +310 millions d'euros au titre des activités industrielles et +316 millions d'euros au titre des activités Holding
- Flux de trésorerie d'investissement des activités poursuivies avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées sont non significatives
- Flux de financement des activités poursuivies avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées s'élèvent à (494) millions d'euros au titre des activités Holding. En particulier, le financement d'AREVA NP par AREVA SA de (233) millions d'euros se décompose en une augmentation de capital de 2 050 millions d'euros et un remboursement de dette financière de 1 818 millions d'euros.

ACTIFS ET PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES

Au 30 juin 2016, le détail des postes composant les actifs et passifs des activités destinées à être cédées est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	31 décembre 2015
Actifs non courants	4 755	4 645
Goodwills sur entreprises intégrées	2 464	2 468
Immobilisations incorporelles & corporelles	1 541	1 480
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	103	105
Titres des coentreprises et entreprises associées	163	103
Autres actifs financiers non courants	50	59
Actifs d'impôts différés	433	430
Actifs courants	2 593	2 431
Stocks et en-cours	725	696
Clients et autres créances opérationnelles	1 793	1 685
Impôts courants – actif	15	9
Autres créances non opérationnelles	7	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46	32
Autres actifs financiers courants	7	3
TOTAL ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES	7 347	7 076

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	31 décembre 2015
Passifs non courants	899	864
Avantages du personnel	527	456
Provisions pour opérations de fin de cycle	313	318
Autres provisions non courantes	2	2
Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées	0	30
Dettes financières non courantes	1	1
Passifs d'impôts différés	56	57
Passifs courants	4 341	4 457
Provisions courantes	741	751
Dettes financières courantes	3	156
Avances et acomptes reçus	1 686	1 692
Fournisseurs et autres dettes opérationnelles	1 884	1 821
Impôts courants – passif	11	11
Autres dettes non opérationnelles	16	26
TOTAL PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES	5 240	5 320

Les montants au 30 juin 2016 incluent les actifs et passifs des entités AREVA NP (hors projet OL3), AREVA TA, Mesures Nucléaires et ADWEN.

Les montants au 31 décembre 2015 incluent les actifs et passifs des entités AREVA NP (hors projet OL3), AREVA TA et Mesures Nucléaires.

Les actifs et les passifs de l'activité Energie solaire sont reclassés dans chaque poste du bilan comme le prévoit la norme IFRS 5 pour les activités ayant cessé d'être classées dans la catégorie « activités destinées à être cédées ».

Contrats ADWEN

ADWEN pouvant se trouver exposée aux conséquences des projets déjà exécutés ou en exécution, AREVA a accepté de lui fournir certaines garanties à cet égard dans l'accord de création de la co-entreprise ADWEN en mars 2015.

A cet égard, la signature d'un avenant au pacte d'actionnaires de la Joint-Venture ADWEN le 17 juin 2016, n'impacte pas à court terme les obligations d'AREVA : ces garanties continuent à s'appliquer au 30 juin 2016.

Il s'agit en premier lieu de garanties liées au passé : dégradations de marge à compter de la création de la co-entreprise, sur les projets de fourniture de turbines en-cours d'exécution (GlobalTech One et Borkum West II). Cette garantie est donnée sans limite financière et pour une durée de 5 ans à partir de la création de la co-entreprise. Sont aussi garantis les litiges, les recours et les réclamations liés aux opérations antérieures à la clôture mais sans rapport avec les projets en exécution, pour un plafond de 25 millions d'euros et une durée de 18 mois.

Pour les opérations à venir à la date de clôture, AREVA indemniserait la co-entreprise de pertes potentielles en lien avec les contrats de maintenance pour les champs éoliens d'Alpha Ventus, de GlobalTech One et de Borkum West II ainsi que pour le futur projet Wikingier jusqu'à un plafond de 130 millions d'euros et à hauteur de 85% de ce montant pour une durée de 5 ans à compter de la mise en service des turbines (sauf pour Alpha Ventus qui est déjà en service). En outre, AREVA couvrirait à 100% le défaut de série éventuel sur le projet Wikingier pendant 5 ans à partir de la mise en service et pour un montant maximal de 70 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, une provision de 340 millions d'euros était comptabilisée pour couvrir l'ensemble de ces garanties. Un complément de 56 millions d'euros a été doté au premier semestre 2016 pour ajuster l'évaluation du risque de l'ensemble de nos garanties données.

L'acceptation définitive des 80 turbines de GlobalTech One n'a pas encore été prononcée au premier semestre 2016; les discussions avec le client se poursuivent. Les 80 turbines sont néanmoins sous le régime de la garantie machines et du contrat de maintenance au terme d'un avenant datant de fin décembre 2015.

Un litige avec GlobalTech One a débuté le 1er juin, à l'initiative de celui-ci, qui réclame des pénalités de retard concernant la mise en service des turbines en 2014-2015. Le litige a été engagé auprès d'une instance de pré-arbitrage (Dispute Adjudication Board). ADWEN conteste l'ensemble des demandes de GlobalTech One et a remis sa défense le 13 juillet 2016.

Contrats AREVA SOLAR

Conformément au contrat signé le 16 janvier 2016 par AREVA et son client RELIANCE, les deux parties ont mis fin à leurs obligations réciproques concernant les contrats de fourniture et de maintenance du champ solaire de 125MW construit à Dhursar dans la province du Rajasthan en Inde. AREVA a en particulier reçu de son client RELIANCE un certificat de reprise du projet en date du 19 février 2016 ainsi que le retour des garanties qui avaient été données par AREVA à son client dans le cadre de l'exécution de ce projet.

Contrats AREVA NP

Contrat FA3

Concernant la progression du projet de construction du réacteur, de nombreuses étapes ont été franchies au cours du premier semestre 2016 : le couvercle de cuve a été introduit dans le bâtiment réacteur, les mécanismes de commande de grappe ont été livrés, le soudage du circuit primaire a été achevé (moins une soudure), le montage de la tuyauterie auxiliaire atteint 99% pour la pre-fabrication des isométriques (tuyaux), 50% pour le soudage des tuyauteries carbone et près de 80% pour le soudage des tuyauteries inox.

La configuration de contrôle-commande permettant la réalisation des essais à froid a été installée et finalisée sur site (matériel et programmation).

Par ailleurs, AREVA et EDF se sont entendus au premier semestre 2016 sur les termes d'un avenant n°7 actant la mise à jour du planning directeur du Projet Flamanville 3. La notification de cet avenant reste conditionnée à l'accord définitif des organes de gouvernance d'EDF.

Contrat TAISHAN

Au cours du premier semestre 2016, le projet Taishan a franchi plusieurs étapes importantes du programme d'essais à froid de l'unité 1 débuté fin 2015 telle que l'épreuve hydraulique du circuit primaire, le démarrage des pompes primaires, le premier batch d'essais cuve ouverte et le test de confinement de l'enceinte du bâtiment réacteur. Les équipes sont pleinement mobilisées pour le démarrage des essais à chaud au deuxième semestre 2016.

Contrat ANGRA 3

Au cours du premier semestre 2016, le projet Angra 3 s'est déroulé conformément au programme décidé en fin d'année 2015 avec le client (Eletrobrás Eletronuclear).

Contrat KOEBERG

Un contrat export dans le domaine des Réacteurs et Services a fait l'objet de la comptabilisation d'une provision pour perte à terminaison pour un montant total de 41 millions d'euros au 31 décembre 2015. Un complément à la provision pour perte à terminaison d'un montant de 17 millions d'euros a été comptabilisé au 30 juin 2016 afin de tenir compte du report de la date d'achèvement du projet en raison notamment de problèmes de qualité. Des négociations sont en cours avec le Client afin de redéfinir le calendrier contractuel et la prise en charge d'une partie des surcoûts.

Contrats AREVA TA

Contrats d'étude et de réalisation d'un réacteur expérimental

L'activité du premier semestre a été principalement marquée par une phase de transition du programme suite au retrait à l'amiable d'un des titulaires avec lequel le CEA avait passé deux marchés. Une mise à jour du planning du programme est en cours de déclinaison vers les différents titulaires. Celle-ci ne remet pas en cause l'exposition financière du groupe telle qu'estimée à la signature du protocole signé en juillet 2015. Côté réalisation, de nouveaux jalons ont été franchis avec succès.

NOTE 7 - GOODWILLS ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

GOODWILLS

(en millions d'euros)	31 décembre 2015	Acquisitions	Cessions	Pertes de valeur	Ecarts de conversion et autres	Activités destinées à être cédées	30 juin 2016
Mines	883				(15)		868
Amont	161						161
Aval	228						228
TOTAL	1 272				(15)		1 257

MINES

Compte tenu des conditions de marché de l'uranium sur le semestre un test de dépréciation a été réalisé au 30 juin 2016.

La valeur recouvrable de l'UGT Mines est déterminée à partir de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité des activités minières est calculée en utilisant les données prévisionnelles de toute la période allant jusqu'au terme prévu des activités d'extraction des mines existantes et de leur commercialisation (soit jusqu'en 2070), sans prendre en compte d'année normative. Cette valeur d'utilité est obtenue en actualisant les cash-flows futurs prévisionnels au taux de 9% (9.50% au 31 décembre 2015) et sur la base d'un taux de change euro/dollar américain de 1,11 au 30 juin 2016 (1,09 au 31 décembre 2015).

Les cash-flows futurs ont été déterminés en utilisant la courbe prévisionnelle de prix établie et mise à jour par AREVA jusqu'à un horizon 2030, projetée jusqu'en 2070. La courbe prévisionnelle de prix est fondée notamment sur la vision d'AREVA de l'évolution de l'offre (mines d'uranium et ressources secondaires) et de la demande d'uranium (liée à la consommation du parc mondial de centrales nucléaires à cet horizon et à la politique d'achat des électriciens concernés). La courbe prévisionnelle de prix a été mise à jour au 30 juin pour tenir compte de la baisse des volumes d'achats des électriciens chinois et de la fermeture anticipée de certains réacteurs américains.

Le résultat de ce test est supérieur à la valeur nette comptable, et n'entraîne donc pas de dépréciation du goodwill.

Le test est très sensible aux parités de change ainsi qu'aux anticipations des prix futurs de l'uranium. La valeur d'utilité des actifs de l'UGT Mines d'uranium se dégraderait à hauteur des montants suivants en cas d'utilisation :

- d'un taux d'actualisation de 9,50% au lieu de 9,00% : 247 millions d'euros
- d'un taux de change euro / dollar américain plus élevé de 5 centimes (soit 1,16 au lieu de 1,11) : 399 millions d'euros
- d'hypothèses de prix de vente inférieures de 5 dollars par livre d'uranium par rapport à la courbe prévisionnelle de prix établie par AREVA sur toute la période 2015-2030) : 293 millions d'euros

Cette dégradation n'entraînerait cependant pas de dépréciation du goodwill de l'UGT Mines d'uranium.

Sur ce point, l'analyse de sensibilité a été réalisée sans prendre en compte une révision des quantités d'uranium économiquement exploitables ainsi que des plannings de production découlant de cette variation de prix.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2015	Acquisitions	Dotations nettes aux amortissements/ Pertes de valeur*	Autres variations	Ecart de conversion	Activités destinées à être cédées	30 Juin 2016
Frais de recherches minières	983	9	(35)	14	34		1 006
Frais de R&D	47	4	(2)	-	1		50
Droits miniers	0	0	(0)	-	-		0
Concessions & brevets (hors Mines)	367	0	(10)	0	(0)		358
Logiciels	62	(0)	3	(10)	(0)		54
Immobilisations incorporelles en cours	54	15	0	(9)	(0)		60
Autres	134	0	(9)	1	(0)		126
TOTAL	1 648	28	(52)	(3)	34		1 654

* Dont 1 millions d'euros de pertes de valeur, comptabilisées sur le premier semestre au titre des immobilisations incorporelles

Au 30 juin 2016, les investissements en immobilisations incorporelles concernent principalement des frais de recherche minière au Canada, au Niger et au Kazakhstan.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2015	Acquisitions	Dotations nettes aux amortissements / Pertes de valeur*	Autres variations	Ecart de conversion	Activités destinées à être cédées	30 Juin 2016
Terrains	79	-	(0)	(3)	1		77
Constructions	957	1	(27)	(2)	6		935
Installations, matériels et outillage industriels	4 819	14	(204)	(20)	18		4 628
Actifs de démantèlement	322	-	(7)	138	(0)		453
Autres	306	(0)	(29)	5	2		285
En cours	1 158	211	(184)	(2)	9		1 193
TOTAL	7 642	227	(451)	116	37		7 571

* Dont 212 millions d'euros de pertes de valeur, comptabilisées sur le premier semestre au titre des immobilisations corporelles

ACTIFS MINIERES AU NIGER - IMOURAREN

Le projet est en « care and maintenance » depuis fin 2015. Le redémarrage du projet interviendra lorsque les conditions du marché de l'uranium le permettront.

Une perte de valeur de 194 millions d'euros a été constatée sur certains actifs dédiés au projet (équipements et études) au 31 décembre 2015.

Compte tenu des conditions du marché de l'uranium un test a été réalisé au 30 juin 2016 conduisant à une perte de valeur de 193 millions d'euros sur la base de leur valeur d'utilité obtenue en actualisant les cash-flows futurs prévisionnels au taux de 11% (11,50% au 31 décembre 2015) et sur la base d'un taux de change euro/dollar américain de 1,11 au 30 juin 2016 (1,09 au 31 décembre 2015).

Après prise en compte de cette perte de valeur, la valeur comptable des actifs incorporels et corporels immobilisés du projet IMOURAREN s'élève à 488 millions d'euros au 30 juin 2016 (contre 692 millions d'euros au 31 décembre 2015).

ACTIFS MINIERES EN NAMIBIE - TREKKOPJE

Au 30 juin 2016, la valeur comptable des actifs incorporels et corporels immobilisés de TREKKOPJE comprend à la fois les infrastructures minières développées et celles de l'usine de dessalement.

Une perte de valeur complémentaire de cet actif a été comptabilisée au 30 juin 2016 pour 10 millions d'euros, contre 22 millions d'euros au 31 décembre 2015, sur la base de leur juste valeur évaluée à partir d'un multiple des ressources d'uranium en terre.

AREVA est en discussion avec la société Namwater en vue de la cession de l'usine de dessalement ; sa valeur d'utilité a été testée de façon séparée de celle des infrastructures minières. La valeur d'utilité de l'usine de dessalement est justifiée par l'actualisation de son plan d'affaires à un taux de 7% (contre 7,50% à fin 2015).

Après prise en compte de cette perte de valeur, la valeur comptable des actifs incorporels et corporels immobilisés de TREKKOPJE s'élève à 239 millions d'euros (contre 256 millions d'euros au 31 décembre 2015).

USINE COMURHEX II

Les tests de perte de valeur des immobilisations corporelles en cours de construction de l'usine de conversion de l'uranium COMURHEX II effectués au cours des années précédentes avaient conduit à déprécier la totalité des montants immobilisés au 31 décembre 2014, soit 811 millions d'euros (dont une dotation de 599 millions d'euros au cours de l'exercice 2014).

Une revue des conditions de marché et de l'évolution des équilibres offre-demande a conduit à ne plus prendre en compte d'extension de la capacité de production de l'usine de 15.000 tonnes à 21.000 tonnes. Les prix de vente et les quantités produites ont également été revus pour prendre en compte les dernières évolutions des prix de marché, les contrats en cours de négociation et les perspectives du marché de la conversion. D'autre part, le coût de construction à terminaison de la première phase de cette usine a été revu à la hausse à hauteur de 66 millions d'euros au cours de l'exercice 2015.

Le test de perte de valeur effectué au 30 juin 2016 montre que la valeur d'utilité des immobilisations corporelles en cours de construction, évaluée au 30 juin 2016 en utilisant un taux d'actualisation de 6,25 % (contre 6,50 % au 31 décembre 2015), d'un taux de change euro / US dollar de 1.1102 correspondant au taux du 30 juin 2016 et des hypothèses de prix de vente des unités de conversion résultant de l'analyse par AREVA de l'évolution prévisible à moyen et long terme de l'équilibre entre l'offre et la demande, permet de justifier leur valeur nette comptable, égale aux montants immobilisés en date du 30 juin 2016, soit 153 millions d'euros.

Le résultat du test de perte de valeur au 31 juin 2016 reste sensible aux hypothèses utilisées, notamment le taux de change euro / US dollar, les prix de vente à long terme et les quantités vendues. L'utilisation d'un taux de change euro / dollar américain de 1,15 au lieu de 1,11 aurait pour conséquence une réduction de la valeur d'utilité de 74 millions d'euros et entraînerait une dépréciation de 40 millions d'euros.

Sur cette base, aucune dépréciation ni reprise de dépréciation n'a été comptabilisée au 30 juin 2016.

NOTE 8 - OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

Le tableau suivant récapitule les différents postes comptables concernés par le traitement des opérations de fin de cycle dans le bilan d'AREVA ainsi que leur financement :

ACTIF (en millions d'euros)	30 juin 2016	31 décemb re 2015	PASSIF	30 juin 2016	31 décemb re 2015
Actifs de couverture des opérations de fin de cycle	6 035	6 300	Provisions pour opérations de fin de cycle	7 119	6 921
- actifs de fin de cycle quote-part des tiers (1)	167	178	- financées par les tiers (1)	167	178
- Actifs financiers de couverture (2)	5 868	6 122	- financées par AREVA	6 952	6 743

1 : montant de la provision devant être financée par les tiers

2 : portefeuille financier dédié et créances devant financer la quote-part de la provision revenant à AREVA

PROVISIONS POUR OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2016	31 décembre 2015
Démantèlement des installations nucléaires	5 139	4 939
Reprise et conditionnement des déchets	1 980	1 982
Provisions pour opérations de fin de cycle	7 119	6 921

Les provisions pour opérations de fin de cycle ont augmenté de 198 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2016, principalement en raison de la modification d'hypothèses financières (taux d'actualisation pour les installations situées en France).

Le taux d'actualisation est fixé sur la base de séries longues de taux obligataires correspondants à des durations comparables à la durée du passif, afin de prendre en compte les tendances longues sur les évolutions des taux, en cohérence avec l'horizon lointain des décaissements.

Le taux d'actualisation retenu doit par ailleurs respecter un plafond réglementaire, défini par décret et arrêté.

Au 30 juin 2016, le taux plafond réglementaire, moyenne glissante sur 10 ans du taux de l'échéance constante à 30 ans (TEC30) majorée de +1%, s'est établi à 4,5%.

Le taux d'actualisation retenu au 30 juin 2016 s'établit à 4,25%, en baisse de -0,25 bps par rapport au taux de 4,50% retenu au 31 décembre 2015. Cette révision à la baisse résulte d'un changement durable à moyen et long termes des taux de marché des obligations émises par l'Etat français et par les entreprises privées de la zone Euro de notation de première catégorie.

Les évolutions à fin juin 2016 du taux d'actualisation à 4,25% et du taux d'inflation long terme à 1,65%, contre respectivement 4,50% et 1,75% à fin décembre 2015, génèrent une augmentation de 207 millions d'euros en contrepartie de 138 millions d'euros en actifs de démantèlement et 69 millions d'euros en résultat financier.

Les autres évolutions, soit (9) millions d'euros, s'expliquent principalement par les reprises utilisées (-116 millions d'euros), les effets de la désactualisation (+95 millions d'euros) et des évolutions de devis (+13 millions d'euros).

L'impact sur les provisions pour opérations de fin d'une variation du taux d'actualisation de + ou - 10 bps (à 4,35% ou 4,15%) serait une variation de -133 millions d'euros ou +146 millions d'euros de la provision respectivement, à hypothèse d'inflation attendue à long-terme inchangée.

ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE DES OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	31 décembre 2015
Actifs de fin de cycle quote-part des tiers	167	178
Créances liées aux opérations de fin de cycle	749	739
Portefeuille dédié	5 119	5 383
Total	6 035	6 300

Les actifs de couverture des opérations de fin de cycle ont diminué de 265 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2016, du fait des prélèvements au titre du financement des coûts de démantèlement effectués et de la baisse de valeur du portefeuille de titres financiers dédiés compte tenu de l'évolution du marché.

Les créances liées aux opérations de fin de cycle correspondent notamment aux créances sur le CEA résultant de la signature en décembre 2004 d'un accord pour la prise en charge par ce dernier d'une quote-part des coûts de démantèlement de certains ateliers des usines de La Hague et de Cadarache et des coûts de reprise et conditionnement des déchets de l'usine UP2 400 de La Hague.

Le taux de couverture des passifs par les actifs dédiés, sur le périmètre couvert par la loi de 2006, est passé de 95% au 31 décembre 2015 à 89% au 30 juin 2016. AREVA a sollicité l'Autorité administrative en 2015 afin de demander un délai de retour à un taux de couverture de 100%.

NOTE 9 - INFORMATIONS RELATIVES AUX COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

TITRES DES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

Valeur à l'actif		
(en millions d'euros)	30 juin 2016	31 décembre 2015
Coentreprises		
ADWEN	-	74
Autres coentreprises	25	23
Total coentreprises	25	97
Entreprises associées		
Total entreprises associées	4	3
Total	29	100

La coentreprise ADWEN est classée en actifs destinés à être cédés au 30 juin 2016 (cf. note 6).

QUOTE PART DE SITUATION NETTE DEFICITAIRE DES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

Valeur au passif		
(en millions d'euros)	30 juin 2016	31 décembre 2015
Coentreprises		
ETC	70	59
Total coentreprises	70	59

QUOTE-PART DE RESULTAT NET DES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2015	Exercice 2015
Coentreprises			
ETC	(1)	(1)	4
ADWEN	(14)	(10)	(26)
Autres Coentreprises	3	-	0
Total coentreprises	(12)	(11)	(22)
Entreprises Associées	1	-	1
Total	(11)	(11)	(21)

NOTE 10 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(En millions d'euros)	30 juin 2016	31 décembre 2015
Titres disponibles à la vente	36	41
Créances rattachées à des participations	231	370
Dérivés sur opérations de financement	90	123
Autres actifs financiers non courants	23	24
Autres actifs non financiers non courants	15	15
Total	395	573

Les créances rattachées à des participations concernent principalement ADWEN.

NOTE 11 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	31 décembre 2015
Disponibilités et comptes courants financiers	341	336
Equivalents de trésorerie	1 717	468
Valeur nette	2 058	804

Les équivalents de trésorerie sont principalement constitués par des titres de créances négociables à court terme et d'OPCVM. Au 30 juin 2016, l'augmentation de la trésorerie est principalement due aux tirages sur des lignes de crédit bilatérales pour 795 millions d'euros à échéance 2017 et sur une ligne de crédit syndiquée pour 1,250 millions d'euros à échéance janvier 2018.

Au 30 juin 2016, le montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie non disponible pour le Groupe s'élève à 63 millions d'euros (contre 78 millions d'euros au 31 décembre 2015) :

- 32 millions d'euros détenus par une filiale opérant au Kazakhstan où existent des restrictions juridiques ;
- 31 millions d'euros détenus par une captive d'assurance en application de la réglementation prudentielle Solvency2.

NOTE 12 - AVANTAGES DU PERSONNEL

Le taux d'actualisation utilisé par le Groupe pour évaluer les passifs afférents aux avantages au personnel est de 1,40% en zone Euro en baisse de 75 bps par rapport au 31 décembre 2015.

Ce taux est fixé en considération de plusieurs indicateurs pertinents, dont le principal est la courbe de l'actuaire coordinateur global IAS19 du groupe, complété par un panier d'obligations d'émetteurs corporate de haute qualité de la zone Euro, de durations comparables.

Avec la prise en compte d'autres changements d'hypothèses, soit financières tels que l'inflation à long-terme en zone Euro, soit des écarts d'expérience et de rendement des actifs de couverture, les « autres éléments du résultat global » ont été ajustés d'une charge nette de 96 millions d'euros, conformément aux dispositions de la norme IAS19 révisée.

NOTE 13 - AUTRES PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2015	Dotations*	Provisions utilisées	Provisions devenues sans objet	Autres variations	Activités destinées à être cédées	30 juin 2016
Réaménagement des sites miniers et démantèlement des usines de concentration	238	6	(4)		6		247
Provisions pour dépollution et reconstruction des autres sites industriels	-						-
Autres provisions non courantes	238	6	(4)		6		247
Restructurations et plans sociaux	243	8	(30)		16		237
Provisions pour assainissement courant	29		6		(11)		23
Provisions pour garanties données aux clients	4						4
Provisions pour pertes à terminaison	1 810	121	(250)	(6)	1		1 675
Travaux restant à effectuer	1 030	127	(23)	(1)	1		1 133
Autres	874	109	(34)	(201)	(16)		732
Provisions courantes	3 990	366	(332)	(208)	(10)		3 805
TOTAL PROVISIONS	4 228	372	(336)	(208)	(4)		4 052

* Dont 50 millions d'euros de désactualisation

Au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016, les autres provisions comprennent notamment :

- des provisions pour litiges,
- des provisions pour risques fiscaux,
- des provisions pour amendes et pénalités,
- ainsi que des provisions pour charges relatives aux travaux préalables à la mise à l'arrêt de certaines installations nucléaires.
- des provisions pour risques sur affaires

Contrat d'approvisionnement d'équipements industriels

Au 31 décembre 2015, une provision de 40 millions d'euros a été constituée au titre d'un contrat d'approvisionnement d'équipements industriels, dont l'utilisation est encore à l'étude dans le contexte de marché actuel. Aucun élément tangible ne permet de remettre en cause cette provision au 30 juin 2016.

Contrats des activités bioénergies

Compte-tenu du positionnement non optimal d'AREVA dans le domaine des bioénergies et des difficultés rencontrées par ce secteur d'activité sur plusieurs marchés où AREVA est présent, le Groupe a pris en février dernier la décision de se retirer de cette activité.

Cette cessation interviendra graduellement après qu'AREVA aura rempli ses engagements contractuels restants, et notamment l'achèvement des projets GIFT aux Philippines et Commeny en France. Suite à l'annonce de cessation d'activité, des contentieux ont été engagés à l'encontre de l'entité brésilienne. L'ensemble des litiges commerciaux et contentieux en cours au Brésil a été réapprécié et des provisions complémentaires ont été passées au 30 juin 2016.

Provision liée à la cession d'AREVA NP

Le poste « Autres provisions » inclut au 31 décembre 2015 une provision de 180 millions d'euros au titre des coûts attendus consécutifs au transfert du contrat OL3 d'AREVA NP à AREVA SA. Cette provision a été reprise au 30 juin 2016 (cf. note 1 et 3) compte du changement des modalités du schéma de cession d'AREVA NP.

PROVISIONS POUR RESTRUCTURATION ET PLANS SOCIAUX

Les provisions pour restructurations et plans sociaux représentent la meilleure estimation des coûts qui seront effectivement supportés dans le cadre des plans de réductions d'effectifs constituant le volet social du plan de compétitivité du groupe. Elles correspondent aux différents volets de ces plans, comportant notamment les mesures d'âge (anticipation de fin de carrière), les départs externes, et la taxe de revitalisation des bassins d'emplois en France. Conformément aux règles comptables, le coût des mobilités internes n'est pas provisionné.

Pour les Plans engagés dans les 6 sociétés françaises, 1800 départs ont été enregistrés au titre des mesures d'accompagnement prévues par ces PDV en plus de 760 départs naturels ou dans le cadre de dispositifs contractuels déjà provisionnés. La somme de 2600 départs obtenus au 30 juin 2016 dépasse l'objectif de variation d'effectif de 2400 suppressions nettes de postes pour la France.

En dépit d'un taux de réalisation important des plans à date, les départs effectifs s'étaleront jusqu'à la fin de l'année 2019. Au 30 juin 2016, la provision prévue pour couvrir l'ensemble des coûts de départ, a été diminuée des coûts déjà engagés.

PROVISIONS POUR PERTES A TERMINAISON

Contrat de construction de l'EPR d'Olkiluoto 3

Au cours du premier semestre 2016, la construction de l'EPR d'Olkiluoto 3 (« le Projet ») a progressé en respectant les jalons du chemin critique même si des retards sont enregistrés sur les tâches sous-critiques. Les principaux jalons franchis, ont été:

- Remise du dossier de demande d'autorisation d'exploitation (OLA-Operating licence application) en avril 2016.

Tests de fonctionnement des armoires TXP dès janvier 2016, et ce jusqu'en mars 2016 permettant d'assurer le démarrage des essais procédé dès avril 2016.

- Poursuite des activités d'installation électromécaniques, en particulier électricité/contrôle-commande au cours du premier semestre 2016.
- Finalisation du marché d'installation de tuyauteries.
- Confirmation de la séquence de chasse en cuve qui débutera en octobre 2016, en avance de 6 semaines sur les prévisions actuelles.

Opérationnellement, le projet donne toujours lieu, et ce, depuis plusieurs années à des différends constants et importants avec TVO (« le Client ») qui trouvent essentiellement leur origine dans la manière dont ce dernier applique le contrat et manque au respect de ses obligations opérationnelles de futur exploitant nucléaire de ce réacteur. Ce mode de fonctionnement reste un facteur de perturbation important dans les phases d'achèvement de la construction, les phases d'essais et de mise en service du réacteur, qui nécessitent, deux ans avant le chargement du combustible, une coopération étroite avec le Client et une prise en main progressive de la centrale par celui-ci.

De nombreux échanges ont eu lieu avec TVO au cours du semestre écoulé pour tenter d'élaborer en commun un plan de finalisation de l'installation et confirmer le planning du projet. Cette tentative de coopération n'a pas abouti et les discussions entre les Parties sont à ce jour suspendues.

Le principal motif de désaccord a porté sur les modalités associées au transfert envisagé du contrat d'Areva NP vers Areva SA dans le cadre de la restructuration de la filière nucléaire française. En l'absence d'accord, le Projet reste donc inchangé dans sa forme contractuelle mais son environnement se trouvera modifié à terme avec le transfert des autres activités d'Areva NP dans une autre structure à l'exception du projet et des ressources nécessaires à son exécution jusqu'à son terme.

Sur le plan juridique, le Consortium AREVA – Siemens (« le Consortium ») continue de faire valoir ses droits dans le cadre de la procédure d'arbitrage engagée en 2008.

La réclamation du Consortium au titre de la réparation de son préjudice porte sur un montant total de 3,5 milliards d'euros. Aucun produit n'est reconnu au titre de cette réclamation. La réclamation de TVO envers le Consortium s'élève à 2,3 milliards d'euros environ. Aucune provision n'est constituée au titre de cette réclamation. En effet, le Consortium et ses conseils estiment toujours que les allégations de faute grave et intentionnelle exposées par TVO à l'encontre du Consortium dans cette réclamation restent dénuées de fondement. Conformément au calendrier de la procédure arbitrale, les audiences sur le fond du litige se sont déroulées au cours du premier semestre et vont donner lieu dans la deuxième partie de l'année aux dires d'expert sur la base des dépositions des témoins. La sentence finale du tribunal arbitral n'est pas attendue avant fin 2017.

Sur le plan comptable, AREVA considère toujours, ne pas avoir la capacité d'évaluer avec une fiabilité suffisante le montant à terminaison des phases d'essais et de mise en service du réacteur jusqu'à l'achèvement du Projet, dont l'évaluation reste fortement dépendante du degré de coopération et de respect de ses obligations opérationnelles par le Client. Cette catégorie de coûts est qualifiée de « non cernable ».

Toutefois, AREVA conserve la capacité d'évaluer le montant des coûts restant à encourir pour achever les travaux de construction du réacteur autres que ceux mentionnés ci-dessus. Ces natures de dépenses sont qualifiées de coûts « cernables ».

Dans ce contexte, et conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la norme IAS 11, AREVA a cessé de comptabiliser le chiffre d'affaires et les coûts du contrat en fonction de son pourcentage d'avancement et applique les modalités de comptabilisation suivantes :

- le chiffre d'affaires comptabilisé au titre du contrat est stabilisé au niveau du montant atteint au 30 juin 2013.
- les coûts du contrat sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus ; seuls les coûts encourus au titre des catégories de coûts « cernables » et qui concourent de façon efficace à l'avancement physique de la construction du réacteur donnent lieu à utilisation de la provision pour perte à terminaison afférente au contrat. Ces derniers s'élèvent à 198 millions d'euros sur le premier semestre 2016. Les coûts « non cernables » enregistrés directement en charges car n'ayant pas contribué à l'avancement du projet s'élèvent quant à eux à 18 millions d'euros sur le semestre.
- les coûts à terminaison sont revus à chaque clôture annuelle et semestrielle. Au titre du premier semestre 2016, le coût à terminaison augmente de 47 millions d'euros par rapport à celui de la clôture des comptes 2015. Cette hausse s'explique par (i) des surcoûts opérationnels encourus au cours du semestre et (ii) l'incidence nette du renoncement aux concessions envisagées pour transférer le contrat et des risques de surcoûts associés à la mise en œuvre du nouveau schéma organisationnel envisagé pour le projet. La perte à terminaison enregistrée au 30 juin 2016 augmente pour sa part de 41 millions d'euros et s'élève à 5,5 milliards d'euros.
- Malgré le non-aboutissement des discussions contractuelles avec le Client, le retour au mode de comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement du Projet sera étudié au cours du second semestre à l'aune du « completion plan 2.0 » qui est en cours de finalisation avec le concours du Client et qui devrait permettre de clarifier les phases de réalisation des essais jusqu'à la mise en service de l'installation.

Contrat d'achat d'Unités de Traitement et de Séparation (UTS)

Compte tenu de l'atonie persistante des prix de marché de l'enrichissement, une provision de 50 millions d'euros a été constituée au 31 décembre 2015 au titre d'un contrat d'achats d'UTS, contrat par lequel les engagements fermes pris au titre des prix d'achats de ce contrat semblent ne plus pouvoir être mis en perspective d'un prix marché équivalent sur la période concernée.

De nouveaux contrats de ventes fermes ont été signés depuis le 31 décembre 2015 et seront servis par ces achats. Par voie de conséquence, la provision calculée au titre de ces achats a été entièrement reprise en date du 30 juin 2016. En contrepartie, un complément de provisions pour pertes à terminaison a été doté dans la mesure où les prix de ventes espérés de ces nouveaux contrats sont inférieurs aux prix d'achats de ces contrats d'approvisionnement.

PROVISIONS POUR TRAVAUX RESTANT A EFFECTUER

Les provisions pour Travaux Restant à Effectuer couvrent un ensemble de prestations futures à réaliser sur les sites de La Hague et de Melox (BG Aval) du Tricastin et de Malvesi (BG Amont) dans le cadre de contrats pour lesquelles le chiffre d'affaires a été comptabilisé dans le passé, et les coûts correspondants passés en charge en contrepartie de cette provision. Les prestations portent essentiellement, pour le BG Aval, sur des travaux de reprise, conditionnement transport et stockage de déchets technologiques liés à la fabrication du Mox ou au stockage en piscine des combustibles usés, et, pour le BG Amont, sur des travaux de traitement des effluents nitrates et des poussières. Ces prestations futures s'élèvent,

au 30 juin 2016 à 671 millions d'euros pour le BG Aval et 403 millions d'euros pour le BG Amont (contre respectivement 595 millions d'euros et 377 millions d'euros au 31 décembre 2015).

NOTE 14 - DETTES FINANCIERES

(En millions d'euros)	Dettes non courantes	Dettes courantes	30 juin 2016	31 décembre 2015
Avances rémunérées	134	0	134	96
Emprunts auprès des établissements de crédits et billets de trésorerie	2 002	684	2 685	894
Emprunts obligataires*	4 970	1 088	6 058	5 974
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	-	69	69	91
Instruments financiers dérivés	168	46	214	235
Dettes financières diverses	54	2	56	55
TOTAL Dettes Financières	7 328	1 887	9 215	7 344
Dont crédit bail	1	1	2	4

* après gestion des risques de taux

Les emprunts auprès des établissements de crédits et billets de trésorerie comprennent au 30 Juin 2016 :

- un encours de billets de trésorerie de 4 millions d'euros,
- un emprunt syndiqué amortissable auprès de 10 banques et à échéance 2024 pour un montant de 604 millions d'euros (montant initial 650 millions d'euros).
- des tirages sur des lignes de crédit bilatérales pour 795 millions d'euros à échéance 2017 et un tirage sur une ligne de crédit syndiquée pour 1,250 millions d'euros à échéance janvier 2018.

EMPRUNT OBLIGATAIRE

Date d'émission	Valeur au bilan (en millions d'euros)	Devise	Nominal (en millions de devises)	Taux nominal	Echéance
23 Septembre 2009	968	EUR	966	3,875%	2016
23 Septembre 2009	1 032	EUR	1 000	4,875%	2024
06 Novembre 2009	772	EUR	750	4,375%	2019
22 Septembre 2010	771	EUR	750	3,5%	2021
05 Octobre 2011	397	EUR	398	4,625%	2017
14 Mars 2012	399	EUR	400	4,625%	2017
04 Avril 2012	198	EUR	200	TEC10+2,125%	2022
04 Septembre 2013	536	EUR	500	3,25%	2020
20 Septembre 2013	70	JPY	8 000	1,156%	2018
20 Mars 2014	795	EUR	750	3,125%	2023
Total	5 939				

GARANTIES ET COVENANTS

L'emprunt syndiqué d'un montant initial de 650 millions d'euros, à échéance juin 2024, est adossé à certains revenus futurs de l'usine d'enrichissement Georges Besse II. A ce titre, il comporte des nantissements de créances futures, de comptes bancaires et comprend un « covenant » rapportant les flux de trésorerie au service de la dette qui conditionne les paiements de la Société d'Enrichissement du Tricastin à AREVA SA (dividendes et remboursements de prêts internes).

NOTE 15 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs financiers détaillés par catégorie

ACTIF (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Actifs et passifs non financiers	Prêts et créances	Juste valeur par résultat	Actifs disponi- bles à la vente	Actifs détenus jusqu' à échéance	Instru- ments dérivés	Juste valeur des actifs financiers
Actifs non courants	17 046	10 801	1 000		4 575	580	90	6 417
Goodwills sur entreprises intégrées	1 257	1 257						
Immobilisations incorporelles	1 654	1 654						
Immobilisations corporelles	7 571	7 571						
Actifs de fin de cycle (part des tiers)	167	167						
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	5 868		749		4 539	580		6 040
Titres des coentreprises et entreprises associées	29	29						
Autres actifs financiers non courants	395	17	251		36		90	377
Actifs d'impôts différés	105	105						
Actifs courants	12 928	9 676	1 762	1 427			70	3 259
Stocks et en-cours	1 321	1 321						
Clients et comptes rattachés	863	233	630					630
Autres créances opérationnelles	955	647	241				67	307
Impôts courants – actif	49	49						
Autres créances non opérationnelles	231	71	160					160
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 058		631	1 427				2 059
Autres actifs financiers courants	103		100				3	103
Actifs et activités destinés à être cédés	7 347	7 347						
Total actif	29 973	20 470	2 762	1 427	4 575	580	160	9 676

Le tableau ci-dessous présente la répartition par niveaux des instruments financiers évalués à la juste valeur par le Résultat et par les Capitaux Propres :

Niveau 1 : évaluation à partir de cotations sur un marché actif,

Niveau 2 : évaluation en l'absence de cotations sur un marché actif mais à partir d'éléments observables se rapportant à cet actif ou à ce passif,

Niveau 3 : évaluation à partir de critères qui ne sont pas basés sur des éléments observables

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs non courants	5 101	308	7	5 416
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	5 101	189		5 291
Autres actifs financiers non courants		119	7	126
Actifs courants	1 427	70		1 497
Autres créances opérationnelles		67		67
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 427			1 427
Autres actifs financiers courants		3		3
Total actif	6 529	378	7	6 914

Analyse des actifs classés en niveau 3

(en millions d'euros)	Montants au 31 décembre 2015	Acquisitions	Cessions	Autres	Montants au 30 juin 2016
Autres actifs financiers non courants	12	1		(6)	7

Passifs financiers détaillés par catégorie

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Actifs et passifs non financiers	Passifs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés	Juste valeur des passifs financiers
Capitaux propres et intérêts minoritaires	(2 912)	(2 912)				
Capital	1 456	1 456				
Primes et réserves consolidées	(3 917)	(3 917)				
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	(446)	(446)				
Gains et pertes latents différés sur instruments financiers	(82)	(82)				
Réserves de conversion	(21)	(21)				
Intérêts minoritaires	98	98				
Passifs non courants	16 292	8 965	7 160		168	6 501
Avantages du personnel	1 529	1 529				
Provisions pour opérations de fin de cycle	7 119	7 119				
Autres provisions non courantes	247	247				
Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées	70	70				
Dettes financières non courantes	7 328		7 160		168	6 501
Passifs d'impôts différés	-	-				
Passifs courants	16 593	12 787	3 610		196	3 806
Provisions courantes	3 805	3 805				
Dettes financières courantes	1 887		1 842		46	1 887
Avances et acomptes reçus	2 794	2 794				
Fournisseurs et comptes rattachés	777	10	767			767
Autres dettes opérationnelles	1 934	902	881		151	1 032
Impôts courants - passif	31	31				
Autres dettes non opérationnelles	123	4	120			120
Passifs et activités destinées à être cédées	5 240	5 240				
Total passif et capitaux propres	29 973	18 840	10 769		364	10 306

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Passifs non courants		168		168
Dettes financières non courantes		168		168
Passifs courants		196		196
Dettes financières courantes		46		46
Autres dettes opérationnelles		151		151
Total passif		364		364

NOTE 16 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions entre la société mère et ses filiales intégrées, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Le détail des transactions entre le Groupe et le CEA est présenté ci-dessous :

<i>(En millions d'euros)</i>	CEA	
	30 juin 2016	31 décembre 2015
Ventes	219	582
Achats	40	92
Créances sur les entreprises liées	950	962
Dettes envers les entreprises liées	214	185

Le détail des transactions entre les activités poursuivies et le CEA est présenté ci-dessous :

<i>(En millions d'euros)</i>	CEA	
	30 juin 2016	31 décembre 2015
Ventes	100	257
Achats	32	73
Créances sur les entreprises liées	861	877
Dettes envers les entreprises liées	186	153

Le détail des transactions entre le Groupe et ADWEN est présenté ci-dessous :

<i>(En millions d'euros)</i>	ADWEN	
	30 juin 2016	31 décembre 2015
Créances sur les entreprises liées	141	142
Dettes envers les entreprises liées	-	-

AREVA achète à ETC les centrifugeuses de sa nouvelle usine d'enrichissement Georges Besse 2, dont ETC assure également la maintenance. Au cours du 1er semestre 2016, les achats d'immobilisations d'AREVA à ETC se sont élevés à 1 millions d'euros.

Relations avec les entreprises du secteur public

Le Groupe réalise des transactions courantes avec des entreprises du secteur public, essentiellement EDF et le CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives).

Les transactions avec EDF portent sur l'amont du cycle du combustible nucléaire (ventes d'uranium, prestations de services de conversion, d'enrichissement et de fabrication des assemblages de combustibles) ; sur l'aval du cycle (prestations de transport, d'entreposage, de traitement et de recyclage du combustible usé) ; sur des opérations de maintenance de centrales et de ventes d'équipements.

Les transactions avec le CEA concernent la réalisation de travaux de démantèlement des installations nucléaires du CEA, des prestations d'ingénierie pour la conception, la réalisation et l'assistance à l'exploitation des réacteurs de recherche du CEA, et des ventes d'études et de recherches ; d'autre part, AREVA paie au CEA des redevances pour l'utilisation de ses procédés de retraitement de combustibles nucléaires usés.

Le Groupe réalise également des transactions avec le CEA, qui concernent des prestations d'études et de recherche, des prestations d'assainissement et de démantèlement, ainsi que deux contrats d'étude et de réalisation d'un réacteur expérimental.

NOTE 17 - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	31 décembre 2015
ENGAGEMENTS DONNES	3 014	3 022
Engagements donnés liés à l'exploitation	2 285	2 487
• <i>Garanties de marché données</i>	2 069	2 251
• <i>Autres garanties liées à l'exploitation</i>	216	235
Engagements donnés liés au financement	634	428
Autres engagements donnés	95	108
ENGAGEMENTS RECUS	2 350	2 705
Engagements reçus liés à l'exploitation	2 260	2 613
Engagements reçus liés au financement	2	3
Autres engagements reçus	86	89
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	1 955	2 915

Les montants ci-dessus reflètent uniquement les engagements que le Groupe considère valides à la date de clôture ; de ce fait, ils incluent les engagements hors bilan des activités destinées à être cédées ; ils n'incluent pas les contrats de construction pour lesquels le Groupe est en cours de négociation.

Engagements donnés

Le Groupe a donné une garantie maison mère au client TVO pour l'exécution des obligations prévues au contrat pour la construction d'un EPR en Finlande. Le Groupe a reçu de la part de Siemens, une contre-garantie à hauteur de sa quote-part dans le contrat vis-à-vis de TVO. L'engagement donné par le Groupe correspond au montant du contrat à moins que TVO ne parvienne à démontrer l'existence d'une faute grave et intentionnelle du fournisseur. Cette garantie a été appelée par TVO à plusieurs reprises et ces appels ont été rejetés par le Groupe. Aucune valeur relative à ces garanties n'est intégrée dans le tableau précédent.

Engagements réciproques

Les 4 et 5 janvier 2016, le Groupe a effectué des tirages sur les lignes de crédit confirmées suivantes :

- 1,25 milliard d'euros sur le crédit syndiqué « revolver », mis en place en janvier 2013, et arrivant à échéance en janvier 2018, et
- 795 millions d'euros sur des lignes bilatérales de crédit, arrivant toutes à expiration en 2017.

Par ailleurs le Groupe a signé le 28 avril 2016 un crédit relais arrivant à échéance le 20 janvier 2017 pour un montant de 1,2 milliard d'euros, non-utilisé au 30 juin 2016.

NOTE 18 - LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

Centrale EPR de OLKILUOTO 3 (OL3) (AREVA NP)

Le 5 décembre 2008, une procédure d'arbitrage CCI a été lancée par le consortium AREVA-Siemens au titre des retards et perturbations subis dans le cadre de l'exécution du contrat, et des surcoûts induits (« D&D Claim »). En juillet 2012, le Tribunal Arbitral a rendu une sentence partielle définitive enjoignant TVO de débloquer 100 millions d'euros (outre les intérêts) dus au consortium AREVA-Siemens et retenus en contravention des dispositions contractuelles. Cette sentence a été dûment exécutée par TVO.

Après plus de sept ans de procédure (échanges de mémoires par les parties et audiences intermédiaires avec le tribunal arbitral), le montant à jour à Juin 2016 des réclamations respectives des parties s'élève à environ 3,5 milliards d'euros pour le Consortium (sur les tranches 1 et 2 de sa réclamation couvrant le début du projet jusqu'à septembre 2014) et 2,3 milliards d'euros pour TVO. La procédure poursuit son cours.

Le Consortium et ses conseils estiment toujours que les allégations de faute lourde/intentionnelle exposées dans la réclamation de TVO restent dénuées de fondement.

URAMIN

Suite à l'enquête préliminaire diligentée par le parquet national financier, deux informations judiciaires contre X ont été ouvertes concernant d'une part les conditions de l'acquisition d'URAMIN et d'autre part de la présentation des comptes de la société relatifs à cet achat entre les années 2009 à 2012.

En réponse à l'avis à victime reçu de la justice, AREVA s'est constituée partie civile dans le cadre de l'instruction relative à l'acquisition d'URAMIN.

CFMM

Une requête en arbitrage auprès de la Chambre de commerce internationale a été déposée le 28 juillet 2014 par un partenaire, Mr Georges Arthur Forrest, à l'encontre de la société CFMM dans laquelle le demandeur conteste la décision de liquidation de la société AREVEXPLO RCA intervenue lors de l'AGM du 24 juin 2013. CFMM a répondu à cette requête en formant des demandes reconventionnelles. Un tribunal arbitral a été constitué et la procédure, qui doit se dérouler sur 2015 et 2016, devrait aboutir à une sentence en 2017.

PALUEL 2

A la suite de la chute, le 31 mars 2016, d'un générateur de vapeur usé dans le cadre des opérations de remplacement de ce dernier, une expertise judiciaire a été initiée par EDF en vue de déterminer les circonstances du sinistre et les responsabilités éventuelles des membres du groupement momentané d'entreprises constitué par AREVA NP et 3 autres sociétés auquel le marché de remplacement des générateurs de vapeur a été confié.

GLOBAL TECH ONE

Sur la base de manquements allégués à l'encontre d'ADWEN, dans le cadre de la fourniture d'éoliennes « offshore » en mer du nord allemande, GT1 a initié à l'encontre d'ADWEN et AREVA SA (garante solidaire des engagements pris par ADWEN) une procédure d'adjudication en saisissant le « Dispute Adjudication Board » constitué par les parties. La décision d'adjudication qui liera contractuellement les parties est attendue fin 2016. Les parties pourront contester cette décision en initiant un arbitrage sous l'égide du centre d'arbitrage allemand « Deutsche Institution für Schiedsgerichtsbarkeit » prévu par le contrat.

Enquêtes Diverses

La société a par ailleurs connaissance de l'existence d'autres enquêtes préliminaires en cours menées par le Parquet National Financier. Ces enquêtes se déroulant dans le cadre de procédures judiciaires contre X, AREVA n'est à ce jour pas mise en cause.

NOTE 19 - EVENEMENTS POSTERIEURS À LA CLOTURE DE LA PERIODE

AREVA et le groupe industriel MIRION ont réalisé la cession de CANBERRA le 1^{er} juillet 2016 (cf. note 1 et 6).

Le 13 juillet 2016, une explosion s'est produite au sein d'un des 6 fours de fonderie situé dans un atelier de l'usine de métallurgie d'AREVA NP d'Ugine. L'atelier a été évacué et aucun salarié n'a été blessé. Une partie des bâtiments qui abrite ces fours a été endommagée. Un incendie s'est aussitôt déclaré et a été maîtrisé. L'estimation des impacts est en cours.

La Commission Européenne a annoncé, le 19 juillet, l'ouverture d'une « enquête approfondie » sur le financement de la restructuration du groupe AREVA par l'Etat français (cf. note 1).

AREVA et EDF ont abouti à la signature d'un nouveau protocole d'accord le 28 juillet 2016 (cf. note 1).

NOTE 20 - PASSAGE DES ETATS FINANCIERS PUBLIES 2015 AUX ETATS FINANCIERS RETRAITES 2015

La présente note récapitule les principaux impacts de l'application de la norme IFRS 5 sur les états financiers du premier semestre 2015.

Passage Compte de résultat publiée vers compte de résultat retraité

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2015 Publié	<i>Ajust- ements IFRS 5</i>	1^{er} semestre 2015 Retraité
Chiffre d'affaires	1 930	(81)	1 849
Autres produits de l'activité	8		8
Coût des produits et services vendus	(1 690)	66	(1 624)
Marge brute	248	(15)	233
Frais de recherche et développement	(55)	1	(54)
Frais commerciaux	(30)	4	(26)
Frais généraux et administratifs	(97)	9	(88)
Autres charges opérationnelles	(76)	(1)	(77)
Autres produits opérationnels	17	(2)	15
Résultat opérationnel	7	(3)	4
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	(11)		(11)
Résultat opérationnel après quote-part des résultats des coentreprises et des entreprises associées	(4)	(3)	(7)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	11		11
Coût de l'endettement financier brut	(101)		(101)
Coût de l'endettement financier net	(90)		(90)
Autres charges financières	(200)	2	(198)
Autres produits financiers	244	-	244
Autres charges et produits financiers	44	2	46
Résultat financier	(46)	2	(44)
Impôts sur les résultats	(15)	(46)	(61)
Résultat net d'impôt des activités poursuivies	(65)	(46)	(111)
Résultat net d'impôt des activités cédées abandonnées ou destinées à être cédées	(146)	46	(100)
Résultat net	(211)		(211)
Dont attribuable :			
Au Groupe :			
Résultat net des activités poursuivies	(62)	(67)	(129)
Résultat net des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	(144)	67	(77)
Résultat net part du groupe	(206)		(206)
Aux intérêts minoritaires :			
Résultat net des activités poursuivies	(3)	21	18
Résultat net des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	(2)	(21)	(23)
Résultat net part des minoritaires	(5)		(5)
Nombre d'actions	383 204 852		383 204 852
Nombre moyen d'actions	383 204 852		383 204 852
Nombre moyen d'actions propres	906 852		906 852
Nombre moyen d'actions hors actions propres	382 298 000		382 298 000
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe par action (en euros)	-0,16		-0,34
Résultat net part du Groupe par action	-0 54		-0,54
Résultat net part du Groupe par action dilué	-0 54		-0,54

Passage Etat du resultat global publie vers Etat du resultat global retraité

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2015 Publié	<i>Ajustements IFRS 5</i>	1^{er} semestre 2015 Retraité
Résultat net	(211)		(211)
Eléments non recyclables au compte de résultat	(174)		(174)
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel des sociétés intégrées	188	(11)	177
Effet d'impôts relatif aux éléments non recyclables	(54)	5	(49)
Quote-part des éléments non recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts	(7)		(7)
Eléments non recyclables relatifs aux activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées, nets d'impôts	48	5	53
Eléments recyclables au compte de résultat	106		106
Ecart de conversion des sociétés intégrées	104	1	105
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	144	1	145
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	(51)	1	(50)
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	(41)	(2)	(43)
Quote-part des éléments recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts	-		-
Eléments recyclables relatifs aux activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées, nets d'impôts	(50)	(1)	(51)
Total autres éléments du résultat global (après impôt)	280		280
Résultat global	69		69
- Part du Groupe	66		66
- Intérêts minoritaires	4		4

Passage TFT publie vers TFT retraité

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semes tre 2015 Publié	<i>Ajuste ments IFRS 5</i>	1^{er} semes tre 2015 Retrait é
Résultat net de l'ensemble	(211)		(211)
Moins : résultat des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	146	(46)	100
Résultat net des activités poursuivies	(65)	(46)	100
Perte (profit) des coentreprises et entreprises associées	11		11
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations et des titres de transaction de plus de trois mois	302	(1)	301
Perte de valeur des goodwill	-		-
Dotations nettes (reprise nette) aux provisions	(140)	(78)	(218)
Effet net des désactualisations d'actifs et de provisions	127	(0)	126
Charge d'impôts (courants et différés)	15	46	61
Intérêts nets compris dans le coût de l'endettement financier	84		84
Perte (profit) sur cession d'actifs immobilisés et titres de transaction de plus de trois mois, variation de juste valeur	(107)		(107)
Autres éléments sans effet de trésorerie	8		8
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées	1		1
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	235	(80)	155
Intérêts nets reçus (versés)	(30)	0	(30)
Impôts versés	(52)	2	(50)
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts	153	(78)	75
Variation du besoin en fonds de roulement	491	(162)	329
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	644	(240)	404
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(341)	5	(336)
Acquisitions d'actifs financiers non courants et prêts accordés	(1 667)		(1 667)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise	-		-
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	13	(6)	7
Cessions d'actifs financiers non courants et remboursements de prêts	1 619	(0)	1 618
Cessions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie cédée	-		-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(376)	(1)	(377)
Augmentations de capital de la société mère et augmentations de capital souscrites par les actionnaires minoritaires des sociétés intégrées	-		-
Ventes/(Rachats) d'actions propres	(1)		(1)
Transactions avec les actionnaires minoritaires	-		-
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées	(47)		(47)
Augmentation (diminution) des dettes financières	(314)	1	(313)

FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(362)	1	(361)
Diminution (augmentation) des titres à la juste valeur par le compte de résultat	35		35
Impact des variations de taux de change	20	(2)	18
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR LES ACTIVITES CEDEES, ABANDONNEES OU DESTINEES A ETRE CEDEES	(255)	243	(11)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(293)		(293)
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	1 556		1 556
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	1 263		1 263